



# Chapitre 05

---

## Sébastien Hervet (1642-1714) Première génération

### 1.6 Sébastien Hervet le migrant



C'est en 1642 à Blois qu'un septième enfant et quatrième fils est né à [Gabriel Hervet](#) et à sa femme Marguette Laurillau.

Tout comme pour ses frères et sœurs, l'enfant reçoit le baptême sur les fonts baptismaux de l'église abbatiale Notre-Dame de Bourg-Moyen<sup>[1]</sup>, plus grande que l'église paroissiale de Saint-Martin-des-Choux. L'enfant est baptisé le jour de sa naissance le 28 juin 1642. Né « *Sebastian* », il sera prénommé **Sébastien** tout au cours de sa vie<sup>[2]</sup>. À cette époque, l'abbaye de Bourg-Moyen conservait les fonts baptismaux.

*« Le vingt huictiesme jour de juin mil six cent quarante deux fut baptise sebastian fils d'honnette homme gabriel hærvet maitre pottier d'ethain et de marquette lorillau ses pære et mere fut parain honnette homme jehan le cour maithre orfebvre.. dame catherine dupuy la maraine. »*<sup>[3]</sup>

Histoire des Harvey québécois



# Le Sébastien Hervet

# du biographe Gérard Lebel

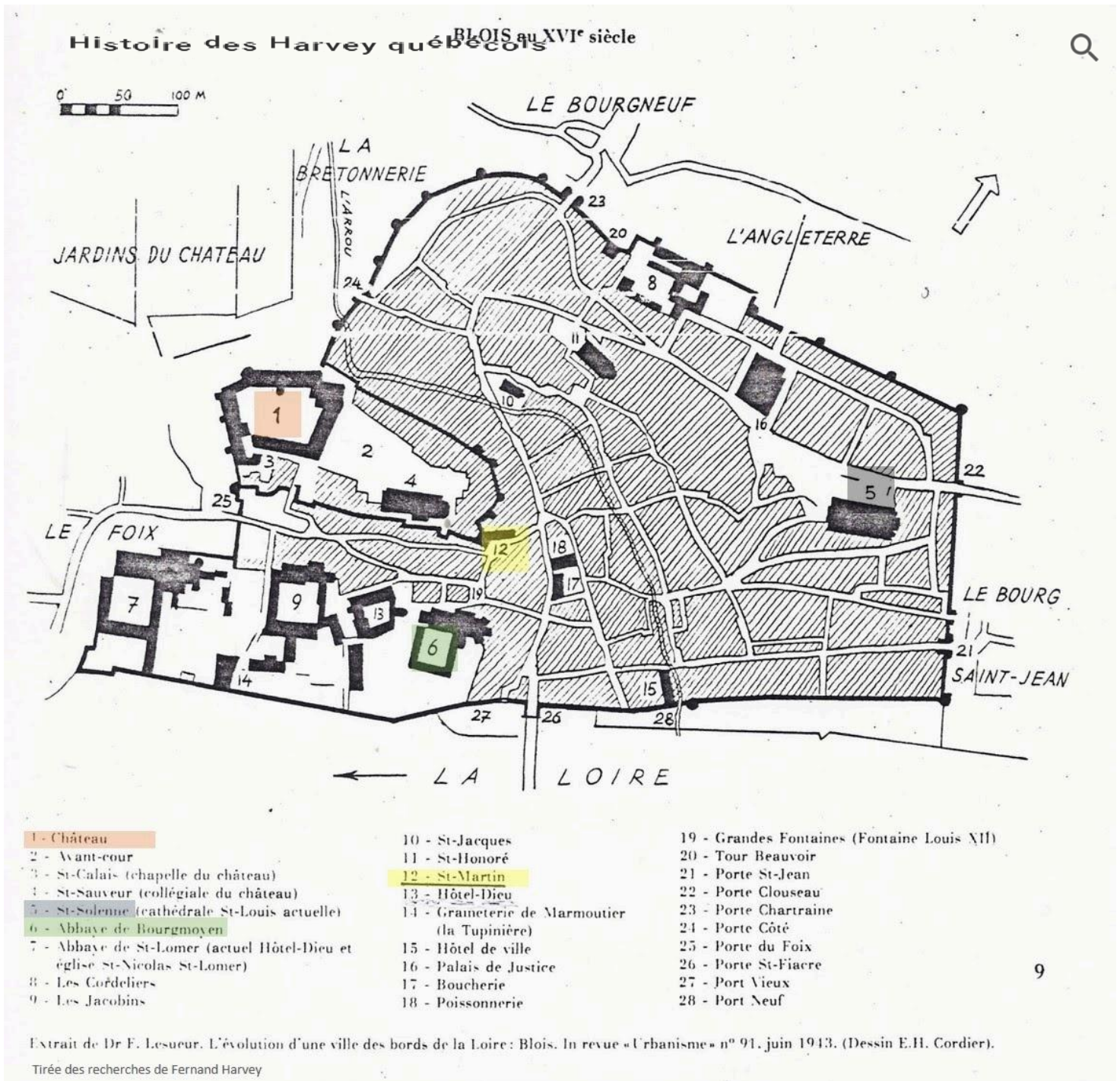


Copie du registre des baptêmes tirée des Archives de la ville de Blois, paroisse Saint-Martin

Le vingt sixtesme Jour de Juin mil six  
 cent quarante deux fut baptise Sébastien  
 fils d'homelle homme Gabriel. son  
 maître potier d'estain & de marquelle  
 Louillan son père & mere fut parrain  
 homelle homme sejour Le Douc maître  
 Orfèvre & d'aise Catherine Dupuy  
 sa marraine.

Le Couy  
 cathedrale d'ussey  
 Sébastien

**Sébastien** a pour parrain un maître-orfèvre reconnu sous l'Ancien Régime à Blois et pour marraine une parente par sa grand-mère paternelle. Tous deux sont assez cultivés pour savoir signer ce qui est propre à leur statut social dans un monde où, tout comme en Nouvelle-France à ses débuts, les classes s'unissent et vivent entre eux. L'utilisation d'«*honnête homme*» pour qualifier le père et le parrain est l'expression de leurs appartenances à la bourgeoisie à l'intérieur de la société de ce siècle.



La chapelle Saint-Martin de Blois était alors du diocèse de Chartres sur les rives de la Loire, entre Orléans et Tours où le célèbre Château de Blois était autrefois une résidence des rois de France, dont Louis XII qui y naquit en 1462. Au seizième siècle, Blois joua un rôle comparable à celui de Versailles au siècle suivant.

Comme on l'a vu brièvement déjà, le père et l'oncle de **Sébastien** étaient maîtres potiers d'étain tandis que d'autres parents paternels étaient des tanneurs, commerçants et commis aux services juridiques. Sa mère *Marguette* (diminutif de Marguerite) venait d'une famille aisée de marchands. À son mariage en 1628, elle a apporté une dot d'argent de *mille livres* et un trousseau de linge de lit et nappes. La famille vit aisément. Si bien que **Sébastien**, de même que toute sa fratrie fréquentèrent l'école. Il a seulement huit ans quand «*Marquette* (sic) *Lorillot*» sa mère meurt le 9 juillet 1650<sup>[4]</sup>.

Probablement vers l'âge de dix ans, peut-être un peu avant, **Sébastien** suit les traces de son père et commence sa formation de potier d'étain en écrouant au marteau l'étain coulé en feuilles, à l'instar des batteurs d'or et d'argent. La maison **Hervet** comprenait un atelier et un magasin où l'on fabriquait des objets ménagers comme de la vaisselle métallique, des candélabres et des bassins ménagers, ainsi que des objets d'églises comme des bénitiers. Comme son frère [Gabriel](#) est entré en apprentissage auprès d'un mégissier, c'est **Sébastien** qui est pressenti pour prendre la relève du commerce familial.

**Sébastien** n'avait pas encore deux ans le 20 juin 1644, lorsque s'est éteinte sa grand-mère paternelle, [Renée Dierse](#) (1575-1644)<sup>[5]</sup>. Bien qu'il fût trop jeune pour en avoir gardé un quelconque souvenir, il en était tout autrement pour son grand-père. Ce dernier eut le temps de bercer l'enfant un bon nombre d'années et de patiemment commencer à lui enseigner les rudiments du métier avant son décès qui survient le 5 mai 1653<sup>[6]</sup>.

La famille **Hervet** vit dans la prospérité et un confort relatif. Au mariage de leur fille [Renée](#) en 1653, [Gabriel, le père](#), a payé une dote totalisant 1700 livres :

*«... En faveur duquel mariage le père de ladite future épouse a présentement payé et baillé comptant en piastres, en louis d'or, pistoles d'espaignes et escus, le tout d'or et monnoie. Le tout bon ausdits futurs espoux ladite somme de quinze cent livres, et en meubles et habits nuptiaux la somme de deux cens livres revenant le tout à la la somme de dix sept cens livres... »*<sup>[7]</sup>.

**Sébastien** a onze ans quand, le dimanche 14 septembre 1653, il fait son apparition pour une première fois dans les registres civils de France. **Sébastien** et [Gabriel](#) «*frères de la future*» agissent alors comme témoins à la signature du contrat de mariage de leur sœur aînée [Renée](#)<sup>[8]</sup> qui épousera Hypolite Thibierge le lendemain<sup>[9]</sup>.



Le 20 avril 1654, **Sébastien** n'a pas tout à fait douze ans lorsque son père, qui a maintenant cinquante-huit ans, se remarie à la très jeune Marguerite Delorme (1625-c.1685) à l'église de Saint-Martin de Blois. Cette fois-ci, **Sébastien** est suffisamment âgé pour qu'on lui permette de signer le registre de mariage. Il s'agit de sa première signature à nous être parvenue<sup>[10]</sup>.

Dès l'année suivante, sa belle-mère lui donne une demi-sœur que l'on prénomme Marguerite, comme la mère, le 24 janvier 1655<sup>[11]</sup>. Puis, le 13 mars 1657, c'est un demi-frère qui voit le jour ; il se prénommera Michel<sup>[12]</sup>. Aucun ne survivra<sup>[13]</sup>. **Sébastien**, qui a presque quinze ans, continuera donc d'être le cadet de la famille.

La collaboration étroite dans le travail entre le père et le fils prend fin avec le décès de [Gabriel](#) en octobre 1660<sup>[14]</sup>. **Sébastien** a alors dix-huit ans. Il assiste à la cérémonie funèbre qui a lieu à l'église de Saint-Aignan de Cour-Cheverny le 21 octobre, au lendemain de la sépulture de son père qui était à sa closerie de la Germonière à Cour-Cheverny au moment de sa mort. Mineur, **Sébastien** n'avait pas assisté la veille à l'inventaire qu'avait entrepris le notaire Gastineau en présence de son curateur, son beau-frère, Hypolite Thibierge qui veillait à ses intérêts.

La famille connaît alors un changement de fortune, non seulement en raison du décès du chef de famille, mais aussi parce que la clientèle aisée de Blois et de ses environs quitte la région après que son bienfaiteur **Gaston Jean Baptiste de France, duc d'Orléans** meurt en février plus tôt cette même année<sup>[15]</sup>.

## Histoire des Harvey québécois

**Gaston d'Orléans**, troisième fils du roi Henri IV (1553-1610) et de Marie de Médicis et frère du roi Louis XIII, est fils de France et prince du sang de la branche des Bourbons (dynastie capétienne). Tout au long de sa vie, il résidera souvent au château de Blois. Une cour se réunit alors à Blois comprenant les compagnons et compagnes du prince, mais aussi des fonctionnaires, nobles, musiciens et diverses autres personnes dont la présence a influencé le caractère social et financier de la ville.

En effet, Louis XIII avait donné en apanage à son frère Gaston le duché d'Orléans et les comtés de Blois et de Chartres. Ce fut Blois que le nouveau duc choisit comme résidence. Après avoir participé activement à la fronde de 1652 à 1653 en complicité avec le prince de Condé, le prince de Conti et François VI, duc de La Rochefoucauld, prince de Marillac, Blois ne fut plus un choix pour Gaston d'Orléans. Son château devint sa prison dorée alors qu'il était invité à s'y retirer. Il y finira sa vie le 2 février 1660, date à partir de laquelle le château sera abandonné. Cette résidence de plus de vingt années fut un bienfait pour les Blésois et la vie de **Sébastien** en France se passa dans cette aisance jusqu'en 1660.

Moins d'un mois plus tard, **Sébastien** revoit la mort. Sa belle-mère accouche d'un enfant qui décède dans les minutes suivant sa naissance. Le fils « *de deffunt Gabriel Herve en son vivant Maître potier d'ettain et de Marguerite Delorme... qui... fut baptisé dans la maison* » est inhumé le jour même<sup>[16]</sup>.

On sait très peu de **Sébastien** avant le 10 février 1665 alors qu'il agit comme témoin au mariage de sa sœur Anne avec Jehan Foucher, un boulanger de Candé-sur-Beuvron[17]. La cérémonie se déroule à l'église Saint-Nicolas de Blois comme lors du mariage de leurs parents en 1628.



10 février 1665, signature de **Sébastien Hervet**,  
témoin au mariage de sa sœur Anne Hervet (1645-1726)



C'est au cours de cette année 1665 que **Sébastien** s'engage dans l'armée, car pour aller à la guerre, il n'y avait pas d'âge. Avant de quitter la France, le 9 décembre, il établit son testament devant le notaire Malescot :

*« considering qu'il n'y a rien de si certain que la mort ni chose plus incertaine que l'heure d'icelle, particulièrement dans les hazards de l'armee ou il s'est engage soubz la conduite du sieur de la Potherie son capitaine. ne voulant s'exposer a iceux ni partir du pays sans donner ordre a ses affaires et disposer de ses biens »*  
[...]

Il lègue alors à Marie Bernard, fille de son cousin germain Sébastien et de Marie Clairin :

*« la somme de 150 livres à prendre sur tous et chacun de ses biens qu'il aura lors de son décès. »*[18]

En novembre 1667, il est de retour à Blois. Le 30 en après-midi, **Sébastien**, majeur[19] depuis le 28 juin, comparaît devant le notaire Durand pour « *ratifier, confirmer et approuver* » la vente de la closerie de vignes blanches de la Germonnière, au sieur Dufour, orfèvre à Blois. C'est son beau-frère Jehan Foucher qui, le 28 décembre 1666, s'était chargé de cette vente au nom de sa femme, Anne Hervet, et des deux autres enfants alors mineurs de feu [Gabriel Hervet](#) : **Sébastien** et Marie Alice. Selon Ghislaine Le Mauff, généalogiste, la closerie existait toujours en 2011, mais les bâtiments étaient bien différents de la description qui en est faite dans l'acte de vente[20].

Il est difficile de connaître l'année précise où **Sébastien** s'embarque pour la Nouvelle-France. Il rédige un testament en décembre 1665 parce qu'il doit quitter le pays pour faire suite à son engagement pour l'armée. Il est de retour en France à la fin de 1667 alors qu'il comparaît en novembre devant notaire pour une affaire de succession ? Une explication plausible existe.

Lors de son engagement pour l'armée à l'automne 1665, il fut recruté par le sieur de La Poterie<sup>[21]</sup> un capitaine. Il faut noter que les « *de La Potherie* » ont été nombreux dans des postes de commande en Nouvelle-France, principalement dans le gouvernement des Trois-Rivières. On retrouvera d'ailleurs **Sébastien** plus tard dans le gouvernement des Trois-Rivières où il réglera une affaire commerciale, mais pour l'instant, mentionnons que plusieurs documents font état de la présence de membres de cette famille « *de La Potherie* » en France pendant cette période. Il est fort probable que ce capitaine de La Potherie eu été Michel, le troisième fils de Jacques Leneuf de La Poterie et de Marguerite Legardeur de Repentigny. Il est le seul « *de La Potherie* » à avoir fait une carrière militaire en Nouvelle-France avec le grade de capitaine. Celui qui deviendra gouverneur de l'Acadie, mais qui pour l'heure commande l'Île Royale (île du Cap-Breton) à titre de capitaine sous Nicolas Denys, le gouverneur de l'Acadie qui est son beau-père sera connu plus tard, sous le nom de Michel Leneuf de La Vallière et de Beaubassin<sup>[22]</sup>. Michel Leneuf vient tout juste d'épouser en France cette même année la fille unique de Nicolas Denys qu'il ramènera à l'Île Royale à son retour au printemps 1666. Il y a fort à parier que **Sébastien** est du voyage et qu'il s'était engagé dans le but de faire partie de la garnison cantonnée à l'Île Royale ou de l'escorte militaire accompagnant annuellement le vaisseau du gouverneur Nicolas Denys. **Sébastien** a très bien pu retourner en France en 1667 après seulement deux ans d'engagements.

Nicolas Denys détient les droits de pêche sur la côte et les îles du golfe Saint-Laurent, depuis le cap Canseau jusqu'au cap des Rosiers en Gaspésie. Ce vaste territoire comprenait l'Île Royale, aussi bien que les îles de la Madeleine, l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) et toutes les autres îles du golfe. Pour approvisionner la métropole, Denys possédait un vaisseau effectuant des voyages qui quittait la France au début de mai et y retournait en octobre avec de la morue et des fourrures. L'expédition comprenait en moyenne quinze marins, dix soldats et seize agents<sup>[23]</sup>. Il faut conclure que **Sébastien** avait choisi à ce moment de retourner en France à bord du même navire qui l'aurait amené en Acadie puisqu'il se présente devant le notaire à Blois en novembre 1667.



# Sébastien n'a pas quitté la France en 1662

Plusieurs auteurs du siècle  
dernier ont avancé que  
**Sébastien** serait venu au pays  
avec sa sœur Renée, son beau-  
frère Hypolite Thibierge ainsi  
que son frère Gabriel en 1662.



Histoire des Harvey québécois

# On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien.



Le 10 février 1665, il est toujours en France alors qu'il agit comme témoin au mariage de sa sœur puînée Anne (1645-1726). En décembre de la même année, à Blois, il s'engage dans l'armée.

En novembre 1667, il est à Blois et comparaît devant notaire pour approuver la



vante de la closerie de feu son

VENIR DE LA FAMILLE DE LA SUIVE DE LA SUIVE  
Histoire des Harvey québécois



père.

Aucun des auteurs qui ont associé l'arrivée de Sébastien à celle des autres membres de sa fratrie en 1662 n'a fourni de source pour appuyer leur hypothèse.



Puis, **qu'en fait présent dans sa nouvelle patrie en octobre 1671, en quelle année donc et à quelle date Sébastien revint-il en Nouvelle-France? On l'ignore.**

En février 1671, était-il toujours en France lui qui n'assiste pas au mariage de sa plus jeune sœur, Alice dite Marie, laquelle s'unit à Jean Maireau<sup>[24]</sup>? Son père décédé et son unique frère en Nouvelle-France, s'il eut été aux alentours de Blois, il aurait fait partie des témoins à la signature du contrat qui liera les futurs époux. Son absence à cet événement familial n'exclut cependant pas qu'il ait pu être ailleurs en France; peut-être dans un port quelconque en préparation d'un départ.

Il est possible que **Sébastien** ait été de l'expédition du navire *L'Espérance de Québec* pour la Nouvelle-France en avril 1671. En effet, la flotte à destination de Québec et Percé était composée de sept navires : six de La Rochelle (*L'Amitié*, *La Plume d'Or*, *La Sagesse*, *L'Espérance*, *L'Espérance de Québec* et *Le Prince Maurice*) et un de Dieppe (*Le Saint-Jean-Baptiste*). Hors, le trois cents tonneaux *L'Espérance de Québec* est la propriété de **Charles Aubert de La Chesnaye** et **Charles Bazire**, marchands de Québec. Comme on le verra, **Sébastien** dès son arrivée en Amérique, sera non seulement un censitaire d'Aubert de La Chesnaye, mais il sera également impliqué dans la traite de fourrures avec Bazire, car les gens de ces commerçants et associés semblent pour la plupart être des engagés dans ce domaine. Le navire *L'Espérance de Québec* quitte La Rochelle le mercredi 15 avril et se pointe à *l'île Percée* le lundi 25 mai suivant; il ne viendra pas à Québec cette année-là, mais l'on sait que d'autres navires de la flotte s'y sont rendus, après un certain temps passé à Percé. Malheureusement, de l'équipage, au nombre de soixante, nous ne connaissons que sept d'entre eux et **Sébastien** n'en fait pas partie[25].

Bien que cette hypothèse soit alléchante, nous n'en avons pas la preuve. Ce qui m'amène à supposer un départ de France entre l'été suivant sa présence chez le notaire à Blois en novembre 1667 et l'été précédent le mariage de sa sœur en février 1671, considérant l'absence de navigation dans le fleuve en hiver.

Comme notre ancêtre **Sébastien** laissera de très nombreuses traces dans les archives de la Nouvelle-France et qu'a fortiori, ces traces ne débiteront qu'à l'automne 1671, j'ai choisi de présumer qu'il **était arrivé au cours de l'été 1670**. Considérant qu'aucune traversée n'était entreprise en hiver et qu'il était absent en février 1671 au mariage de sa sœur, l'année 1670 apparaît la plus probable. Ajoutons que sa première apparition dans les registres de la Nouvelle-France sera au mariage d'Antoine Tison qui est arrivé au pays en 1670[25a]. Comme Tison n'est pas Blésois, où **Sébastien** a-t-il bien pu se lier d'amitié avec cet étranger sinon pendant trois mois sur un navire en provenance de France.

Québec 1670, de nombreuses Filles du Roy débarquent de la frégate *Sainte-Hélène* encore épatée par les paysages et l'immensité des lieux bordant le fleuve majestueux que le navire a emprunté. À bord, elles n'étaient pas seules, des compagnies du Régiment Carignan-Salières rejoignaient la Nouvelle-France. Ce même jour du 18 août, sur le quai, l'intendant Jean Talon prend terre également, il revient en Nouvelle-France pour une seconde fois. L'ancêtre **Sébastien Hervet** était-il de cette traversée?

La flotte de 1670 à destination de Québec et Percé est composée de cinq navires : quatre de La Rochelle (*L'Hélène*, *L'Hirondelle*, *La Nouvelle-France* et *Le Saint-Pierre*) et un de Dieppe (*Le Saint-Jean-Baptiste*)[26].

■ Si **Sébastien** était de la flotte de 1670 comme je le crois, il est peu probable qu'il soit

remonté sur Paris pour se rendre à Dieppe puisque les passagers provenant de Blois empruntaient le port de La Rochelle.

- On sait que *l'Hirondelle*, un navire royal de trois cents tonneaux, ne sait pas rendu à Québec, mais plutôt uniquement à Percé, où il a débarqué le 22 juin, deux cents soldats des compagnies *Berthier*, *Chambly*, *La Durantaye* et *Laubia*.
- *La Nouvelle-France*, un navire de deux cent cinquante tonneaux de propriété privée, fut affrété par ordre du roi pour aller prendre les soldats à Percé pour les amener à Québec ce qui laisse peu de place pour des passagers.
- Reste probablement donc pour **Sébastien**, la frégate de cent tonneaux, *L'Hélène de Flessingues* arrivée à Québec le 18 août avec à son bord l'intendant Jean Talon qui revient en Nouvelle-France pour son deuxième mandat et
- *Le Saint-Pierre de Hambourg*, de trois cents tonneaux, qui s'ancre à Québec le 21 septembre.

À eux seuls, *La Nouvelle-France*, *L'Hélène* et *Le Saint-Pierre* amènent au pays environ cinq cents personnes comprenant entre autres six compagnies, des filles du roi, de la nourriture et des animaux.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] PETIT, Nicolas. *Prosopographie génovéfaine : répertoire biographique des chanoines réguliers de Saint-Augustin de la Congrégation de France, 1624-1789*. Paris, Éditeur École nationale des chartes, Volume 6, 2008, page 508. L'abbaye était située entre le château de Blois et la Loire, plus précisément en contrebas du château et occupait une place en bordure de la Loire, non loin de l'abbaye Saint-Laumer.

[2] Bien que son prénom soit inscrit « Sebastian » au registre de naissance, « Sebastien » est l'orthographe que l'on retrouve sur ses signatures en France comme en Nouvelle-France. C'est donc l'orthographe qui a été retenue dans les textes de ce site.

[3] Archives de la ville de Blois, registre de la paroisse Saint-Martin de Blois, CG 65, page 55, 28 juin 1642. Bien qu'à cette époque, l'abbaye de Bourg-Moyen conservait les fonts baptismaux, le baptême est enregistré à la paroisse Saint-Martin-des-Choux. Transcription du texte par Fernand Harvey, sociologue et historien (1973).

[4] Archives de la ville de Blois, registre de la paroisse Saint-Martin de Blois, GG 73, page 169, 9 juillet 1650.

[5] Ibid., GG 71, page 541, 20 juin 1644.

[6] Ibid., GG 73, page 229, 5 mai 1653.

[7] THIVIERGE, Robert. Association des Thibierge et Thivierge d'ici et d'ailleurs. [En ligne]. <http://thibi-thivierge.com> [page consultée le 7/12/2020]. Greffe de Maître Mathurin Gastineau, 14 septembre 1653. Contrat de mariage entre Hypolite Thibierge et Renée Hervet. Transcription par Arlette et M-Françoise Sandy (FGW).

[8] Archives municipales de Blois, GG 67, page 58. Greffe de Maître Mathurin Gastineau. Contrat de mariage entre Hypolite Thibierge et Renée Hervet, op.cit.

[9] Archives de la ville de Blois, registre de la paroisse Saint-Martin de Blois, GG 67, page 294, 15 septembre 1653.

[10] Ibid., GG 68, page 300, 20 avril 1654.

[11] Ibid., GG 65 bis, page 135, 24 janvier 1655.

[12] Ibid., GG 65 ter, page 21, 13 mars 1657.

[13] LE MAUFF, Ghislaine. « Des Hervet blésois aux Harvey québécois », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Volume 62, numéro 2, (été 2011), cahier 268, page 139.

[14] LE MAUFF, Ghislaine, op.cit., page 140.

[15] DETHAN, Georges, *La vie de Gaston d'Orléans*, Paris, Éditions de Fallois, 1992, 429 p.

[16] Archives de la ville de Blois, registre de la paroisse Saint-Martin de Blois, GG 74, page 25, 15 novembre 1660.

[17] Archives de la ville de Blois, registre de la paroisse Saint-Nicolas de Blois, GG 16, page 43, 10 février 1665.

[18] LE MAUFF, Ghislaine, op.cit., page 141.

[19] L'âge de la majorité, du temps de Sébastien, était à vingt-cinq ans. Elle ne passa à vingt et un ans qu'à la Révolution en 1792.

[20] L'information relative à la vie en France de Sébastien est tirée de : LE MAUFF, Ghislaine. « Des Hervet blésois aux Harvey québécois », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Volume 62, numéro 2, (été 2011), cahier 268.

[21] L'orthographe de ce nom varie selon les documents, « de la Potherie » et « de la Poterie ».

[22] COMEAU, J.-Roger. « Leneuf de la Vallière et de Beaubassin, Michel ». *Dictionnaire biographique du Canada*. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991,

15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).

[23] MACBEATH, George. « Denys, Nicolas ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1986, 15 volumes, volume I (Décès de 1000-1700) et dans DENYS, Nicolas et Clarence-Joseph d'Entremont. Nicolas Denys et son œuvre. Yarmouth (N.É.), Imprimerie Lescarbot, 1982, 623 pages.

[24] Archives de la ville de Blois, registre de la paroisse Saint-Martin de Blois, GG 68, page 492, 10 février 1671.

[25] Notaire Pierre Teuleron. 3E1309, fol. 47, 8 avril 1671 et Fonds Amirauté de La Rochelle, documents du greffe. B5670, fol. 377 et 378 (anciennement pièce 298), 10 novembre 1671 cités dans : PERRON, Guy. L'expédition du navire L'Espérance de Québec pour le Canada en 1671.

[En ligne]. <https://lebloguedeguyperon.wordpress.com/2019/05/27/229-lexpedition-du-navire-lesperance-de-quebec-pour-le-canada-en-1671/> [page consultée le 27/5/2019].

[25a] FichierOrigine, Fédération québécoise des sociétés de généalogie et Fédération française de généalogie. Fiche 243956, Antoine Tison.

[26] PERRON, Guy. La Nouvelle-France pour le Canada en 1670. [En ligne].

<https://lebloguedeguyperon.wordpress.com/2019/02/10/218-lexpedition-du-navire-la-nouvelle-france-pour-le-canada-en-1670/>

[page consultée le 27/5/2019].

---

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse

<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebécois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





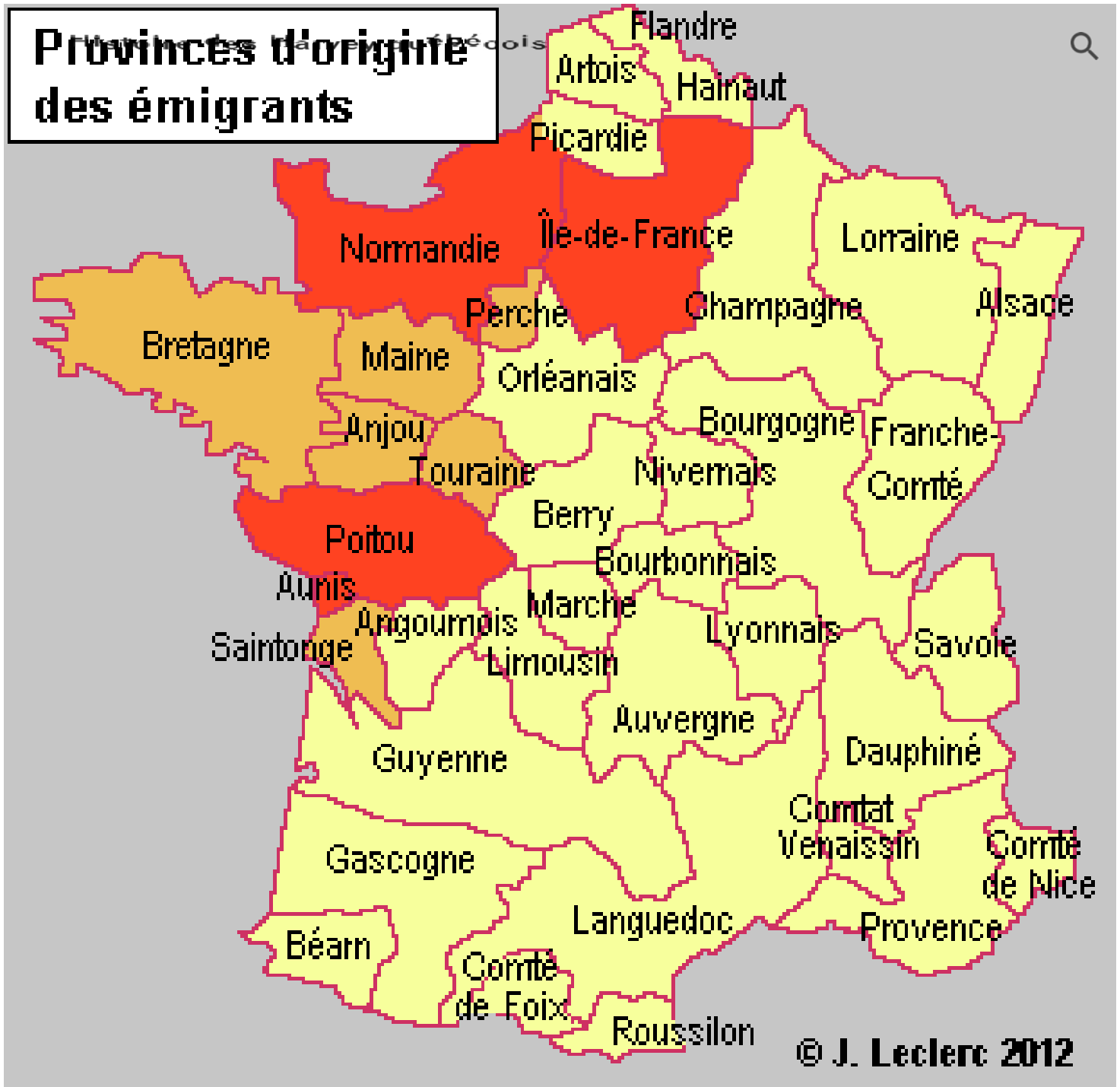
# 01. La Nouvelle-France

---

Comme on l'a vu, **Sébastien Hervet** avait émigré en Nouvelle-France, de la commune de Blois en la province de l'Orléanais, entre 1668 et 1671 après sa sœur [Renée](#) qui était arrivée en 1662 avec son époux Hypolite Thibierge et deux de leurs enfants. Son frère [Gabriel](#) était aussi arrivé dans la colonie peu de temps après sa sœur.

En 1667, la population de Nouvelle-France ne compte pas encore quatre mille habitants selon le recensement de l'intendant Jean Talon. Bien que nos ancêtres arrivent de presque partout en France, déjà à cette époque, les immigrants viennent majoritairement de quelques-unes des trente-huit provinces de France[1] du temps, soit la **Normandie**, Paris et l'**Île-de-France**, l'**Aunis**, le **Poitou**, la **Perche**, la **Saintonge** et, dans une moindre mesure, la **Bretagne**, l'**Anjou**, le **Maine** et la **Touraine**<sup>[i]</sup>.





## Provinces numériquement prépondérantes

Les **Hervet** sont parmi les rares **Orléanais**[2] à émigrer en Nouvelle-France. Moins de deux pour cent des arrivants français en seront originaires trente ans après l'arrivée de **Sébastien** dans la colonie.



Si tant est que ce soit en 1670 qu'il arrive à Québec, **Sébastien** a déjà vingt-huit ans. À cette époque, Québec et ses environs, en incluant l'île d'Orléans, comptent un peu plus de deux mille âmes, soit plus de la moitié de la population de la Nouvelle-France. Même si, aux yeux de **Sébastien**, Québec est un bourg dix fois moins peuplé que Blois[3] à la même période, c'est une terre de liberté et possiblement d'une prospérité perdue en France. La Nouvelle-France n'avait pas ses châteaux comme au pays blésois de **Sébastien**, mais elle avait le mérite d'offrir à tous la possibilité de s'en bâtir un. La France de notre ancêtre était riche, mais seule une poignée de gens accaparaient cette richesse. Le pays où il débarquait était tout jeune, trente ans plus tôt, ils n'étaient que deux cents migrants dans la vallée du Saint-Laurent.

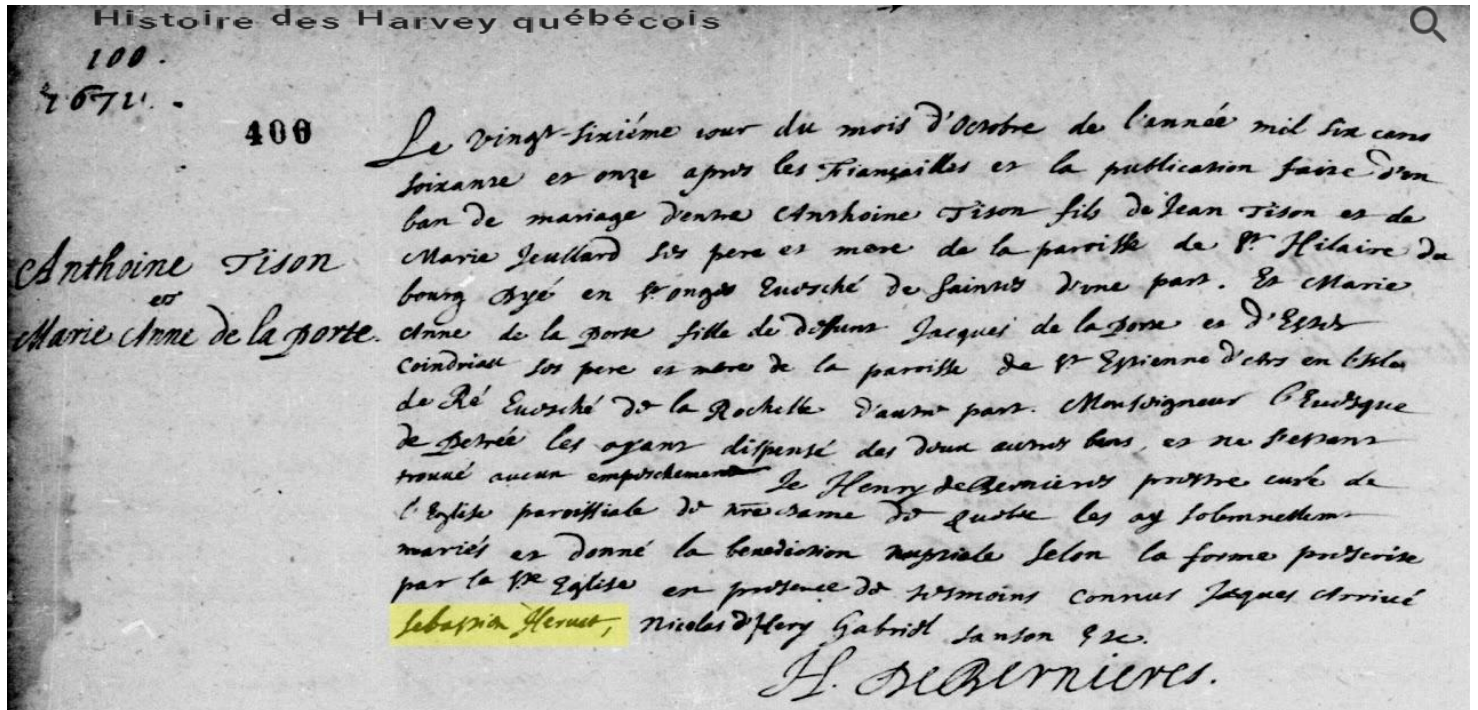
L'ancêtre **Hervet** n'arrivait pas seul en 1670, car six compagnies du Régiment Carignan-Salières, qui étaient passées en Europe, reviennent en Nouvelle-France. En plus de ces trois cent cinquante soldats, cinq cents nouveaux colons français viennent s'établir en Nouvelle-France.

À l'époque de l'arrivée de **Sébastien** dans la colonie, les *engagés* forment l'essentiel de l'émigration. On sait que ceux qui n'ont pas le moyen de payer leur traversée «*s'engagent*» à demeurer plusieurs années au service d'un colon ou d'un marchand qui avancent les frais de leur voyage; or **Sébastien** a les moyens de s'offrir le passage. Son nom n'apparaît dans aucun acte d'engagement pour le Canada, aujourd'hui retrouvés au greffe de l'Amirauté d'Aunis ou ailleurs[4].

À son arrivée à Québec, **Sébastien** a pu pratiquer le métier de potier d'étain, mais on n'en trouve pas trace.

Comme le mentionnait Mme Sylvie Tremblay, la généalogiste en chef de Bibliothèques et Archives Canada[5] après avoir effectué des recherches sommaires sur notre ancêtre **Sébastien Hervet** à la demande de mon épouse Céline, la seule chose dont on est certain, c'est de sa première signature en Nouvelle-France en octobre 1671.

En effet, **Sébastien** est cité en Nouvelle-France pour la première fois, le 26 octobre 1671, alors qu'il est témoin au mariage d'Antoine Tison (1649 — ) et de Marie Anne de La Porte (1658 —) à l'église Notre-Dame de Québec[6]. Antoine Tison est débarqué dans la colonie l'année précédente alors que son épouse est arrivée avec sa mère et une sœur en 1665, deux ans après la mort de son père[7]. Ces nouveaux époux ne demeureront pas à Québec toute leur vie; ils partiront s'installer à deux mille cinq cents kilomètres plus à l'ouest, au confluent de la rivière Missouri et du fleuve Mississippi pour y fonder un poste français nommé *Florissant*[8] en Haute-Louisiane. L'endroit était situé non loin du Fort de Chartres, le centre d'où les gouverneurs français dirigeaient la région du Pays des Illinois et de la Haute-Louisiane en Nouvelle-France.



Registre de l'église Notre-Dame de Québec du 26 octobre 1671, Sébastien Hervet y apparaît

Dans un bourg de la taille de Québec, au début de la décennie débutant en 1670, peu nombreux sont les nobles, bourgeois et religieux pouvant s'offrir le travail d'un potier d'étain. « Sébastien chercha sa voie pendant de nombreuses années. Son métier de potier d'étain ne faisait pas vivre son homme. » [9]

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## Histoire des Harvey québécois

**[1] L'origine des arrivants français en Nouvelle-France (1608 à 1700)**

Source : « L'origine des immigrants français de 1608 à 1700 » Stanislas A. Lortie, citée par Philippe Barbaud, Le choc des patois en Nouvelle-France, Sillery (Québec), Les Presses de l'Université du Québec, 1984, p. 20-21.

Province d'origine	Nombre total	%
1. Normandie	958	19,6
2. Île-de-France	621	12,7
3. Poitou	569	11,6
4. Aunis	524	10,7
5. Saintonge	274	5,6
6. Perche	238	4,8
7. Bretagne	175	3,6
8. Anjou	139	2,8
9. Champagne	129	2,6
10. Guyenne	124	2,5
11. Maine	113	2,3
12. Beauce	105	2,1
13. Picardie	96	1,9
14. Angoumois	93	1,9
15. Touraine	91	1,8
16. Limousin	75	1,5
17. Bourgogne	64	1,3
18. Orléanais	63	1,3
19. Gascogne	51	1,0
20. Languedoc	50	1,0
21. Berry	49	1,0
22. Périgord	45	0,9
23. Brie	36	0,7
24. Auvergne	35	0,7
25. Lyonnais	33	0,6
26. Dauphiné	24	0,4
27. Provence	22	0,4
28. Lorraine	16	0,3
29. Flandre	15	0,3
30. Artois	14	0,2
31. Savoie	12	0,2

32. Bearn	10	0,2
33. <del>Orléanais</del> des Harvey québécois	8	0,16
34. Nivernais	7	0,14
35. Franche-Comté	6	0,12
36. Marche	6	0,12
37. Comté de Foix	2	0,04
38. Roussillon	2	0,04
<b>Total des immigrants</b>	<b>4894</b>	<b>100</b>

[1] D'après le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, cité par Leslie Choquette dans *De Français à paysans « Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français »*, Québec-Paris, Éditions du Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 26.

[2] L'Orléanais est une des anciennes provinces françaises, dont la capitale est Orléans. Elle correspond aux actuels départements du Loiret et de Loir-et-Cher ainsi qu'à une partie de ceux d'Eure-et-Loir et de l'Yonne. Elle couvre aussi l'est de la région Centre ainsi que le nord-ouest de la Bourgogne. L'Orléanais est l'une des trois principales provinces historiques de l'actuelle région Centre. Au moment de la conquête en 1759, la fin du régime français, seulement cent trente-sept émigrants, 1,8 % des émigrants venus en Nouvelle-France étaient de cette province.

[3] BENEDICT, Philip, *La population réformée française de 1600 à 1685*, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 1987, Volume 42, Numéro 6, pp. 1433-1465.

[4] DEBIEN, G. « Engagés pour le Canada au XVIIe siècles vus de La Rochelle », *La Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 6, numéro 2, (septembre 1952), Institut d'histoire de l'Amérique française, pages 177-233.

[5] Sylvie Tremblay détient un baccalauréat ès arts avec spécialisation en histoire canadienne et un certificat en archivistique de l'Université Laval. Elle fait de la recherche généalogique depuis 1976 et a été agréé maître généalogiste en 1993. Elle a travaillé pour de nombreux organismes dont les Archives nationales du Québec, Archiv-Histo et Parcs Canada et a siégé au conseil d'administration de la Société de généalogie de Québec et de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Mme Tremblay a publié de nombreux ouvrages généalogiques — répertoires de mariages et de sépultures, greffes de notaires, articles sur diverses familles, relevés de pierres tombales. En novembre 2001, elle est entrée à Bibliothèque et Archives Canada, lieu de travail de mon épouse.

[6] BANQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 26 octobre 1671.

[7] FichierOrigine, Fédération québécoise des sociétés de généalogie et Fédération française de généalogie. Fiche 242300, Marie Anne de Laporte.

[8] Aujourd'hui une banlieue de la ville de Saint-Louis au Missouri.

[9] Lebel, Gérard. *Nos ancêtres. Biographies d'ancêtres. « Sébastien Hervé »*. Sainte-Anne de Beupré, Les éditions de La Revue Sainte-Anne de Beupré, Volume 18, 1983, page 86.

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebécois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 02. La seigneurie de La Chesnaye

---



Le traité de paix de 1667, signé entre les Français et les Iroquois, allait permettre de coloniser les seigneuries de la vallée du Saint-Laurent, principalement celles qui étaient situées autour de l'île de Montréal. Dans ses efforts de peuplement de la Nouvelle-France vers la fin des années 1660, l'intendant Talon recommande de scinder les seigneuries de trop grande taille, ce qui permet d'augmenter le nombre de fiefs à distribuer. C'est aussi dans ce contexte qu'intervient **Charles Aubert, Sieur de La Chesnaye** (1632-1702), personnage influent et riche marchand de Québec. Arrivé dans la colonie en 1655, il fait sa fortune comme marchand, trafiquant de fourrure et financier. Il joue également un rôle primordial dans la colonisation de la Nouvelle-France. Possédant déjà plusieurs navires et seigneuries, il acquiert à cette époque quatre-vingt-dix pour cent[1] de la seigneurie de Repentigny et la désigne sous le nom de « *La Chesnaye* »[2].



C'est sûrement dans cette vague de peuplement qu'au lieu de s'établir dans la région de Québec tout de suite comme son frère [Gabriel](#) et sa sœur [Renée](#), **Sébastien** va passer plusieurs années dans la région de Ville-Marie où il est cité pour la première fois, «à Montréal», tout comme un certain [François Hervet](#)[3], le 21 janvier 1673 «à l'occasion du mariage» d'un soldat de la compagnie de Laubia du régiment de Carignan débarqué au pays en 1665[4]. «*Pierre Verrier*» **dit la Saulaye**, maintenant maître charpentier, épouse «*Roberte Gadois*»[5].



**Charles Aubert sieur de La Chesnaye**, bien qu'habitant à La Rochelle durant quelques années (1672-1678), se réserva alors un vaste domaine seigneurial de trois quarts de lieue de front[6] qui consiste à une large pointe de terre en bordure de la rivière des Prairies, entre la terre qui sera attribuée à l'ouest à son procureur et fermier, **Pierre Perrotin** (1650-1704), la pointe de l'île Jésus, et l'embouchure de la rivière L'Assomption. Ce domaine était alors situé au centre de sa seigneurie[7] qui, aujourd'hui, correspondrait au territoire situé entre Terrebonne et L'Assomption. Aubert, par l'entremise de **Charles Bazire** (1641-1677), son associé, qu'il charge de gérer ses affaires pendant son absence en France, ne tarde pas à implanter des colons, mais avant de ce faire il y envoie quelques hommes pour préparer le terrain. Les gens d'Aubert et de Bazire semblent pour la plupart être des engagés dans le domaine des fourrures. En autres[8], Perrotin était coureur des bois avant de devenir fermier du domaine seigneurial et retournera à ce métier pour **François Hazeur** (1638-1708) vers 1685[9]; il décédera plus tard lors d'une expédition de traite au pays des Outaouais.

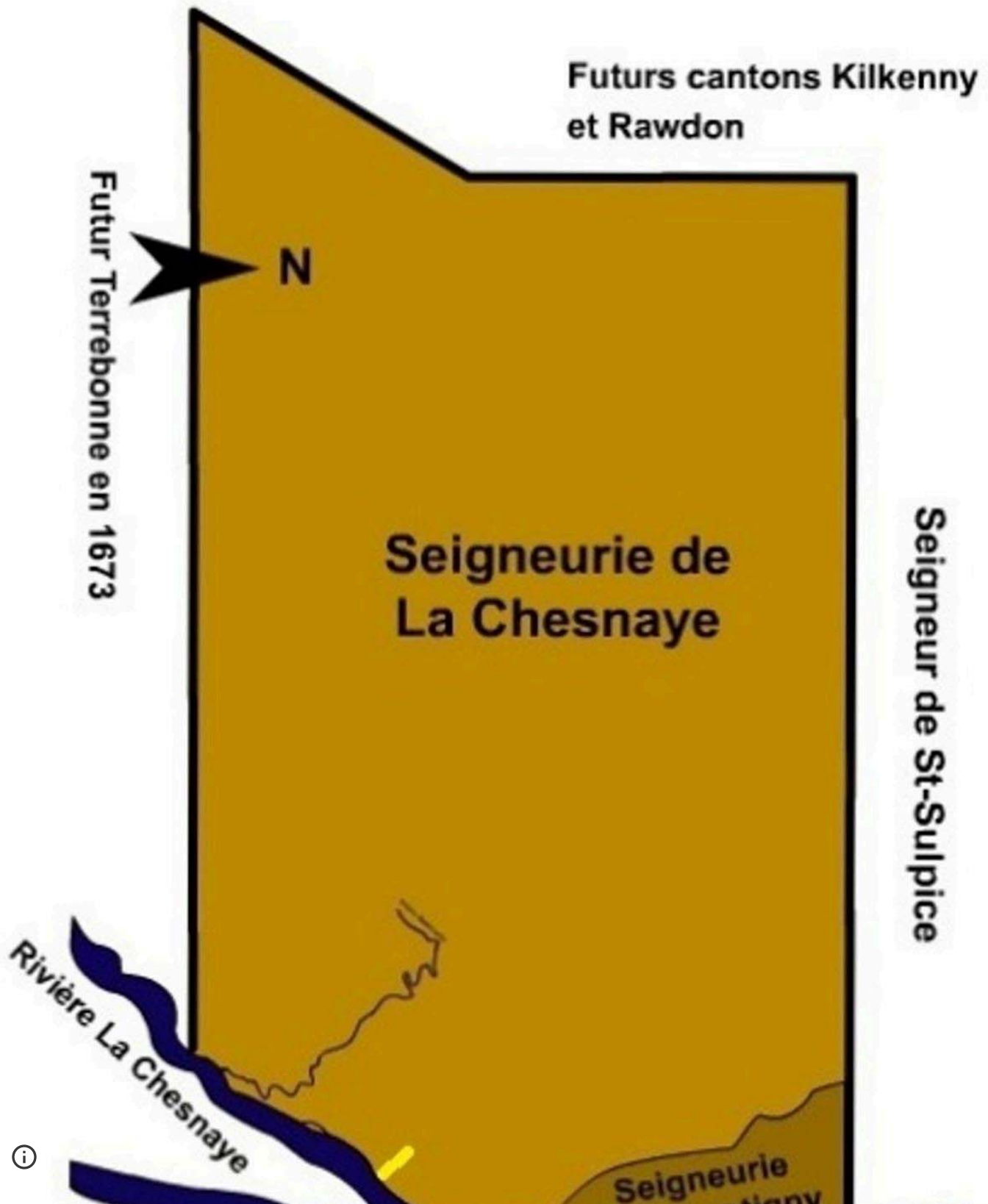
### Charles Aubert de La Chesnaye (1632-1702)

Charles Aubert de La Chesnaye, est fils de Jacques Aubert, conseiller du roi, intendant et contrôleur général des fortifications d'Amiens. Il arrive en Nouvelle-France en 1655 pour représenter un groupe de marchands de Rouen. Son rôle dans l'essor économique de la Nouvelle-France est important (commerce de fourrures et autres, finance, agriculture, pêche). Les commerçants de La Rochelle firent au Canada des affaires d'or, tellement que dans les années qui précèdent 1670, lorsque la colonie manqua de crédit, ce furent Charles Aubert de la Chesnaye, Charles Bazire et trois autres, tous intéressés dans le commerce, qui avancèrent les fonds[1]. Aubert de la Chesnaye possédera de nombreuses seigneuries. Ses principaux fiefs seront La Chesnaye, Rivière-du-Loup, Kamouraska, et certaines seigneuries des environs de Québec. D'abord marchand à Québec, il est négociant de fourrures à Tadoussac de 1663 à 1666. Puis il devint commis général de la Compagnie des Indes occidentales en 1666 et cela jusqu'en 1669. Il possède une exploitation forestière au lac Saint-Jean, puis une briqueterie. Il s'installe à La Rochelle en 1672, ce qui lui permet d'établir des relations commerciales avec plusieurs pays européens et de devenir propriétaire de plusieurs navires. Charles Bazire son associé et ami gère ses affaires en Nouvelle-France pendant cette période. Dès 1675, il détient le monopole des fourrures de castor, qui constituent la première richesse de la Nouvelle-France. Il crée la Compagnie du Nord ou Compagnie de la Baie d'Hudson en 1682 dont il est le principal actionnaire. Membre du Conseil souverain, il est devenu le principal et plus riche homme d'affaires et le plus grand propriétaire foncier de la colonie. De bourgeois, il devient gentilhomme. Son apport considérable à l'essor économique de la Nouvelle-France lui vaut d'être anobli par le roi Louis XIV qui lui accorde ses lettres de noblesse en 1693.

[1] BAnQ., Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, 1, page 636.

# Histoire des Harvey québécois

## Situation géographique de la seigneurie de La Chesnaye, position approximative de la terre de Sébastien marquée d'un trait jaune





Les premiers à s'établir dans la seigneurie de «*La Chesnaye*», dont **Sébastien**, arrivent à l'été 1672. La première mention d'un colon dans la seigneurie apparaît aux registres de Ville-Marie à la paroisse Notre Dame, le 31 octobre 1672, lors du baptême de Jean Minson, fils de Nicolas Minson dit Lafleur (c.1639-post.1686) et de Gillette Mignolet (c.1646-post.1686)[10]. Ces derniers se disent résidents de «*La Chesnaye*», tout comme Jean Préjean[11] et Jeanne Chartier (1636-1695) épouse de Tec Cornelius Aubrenan (1638-1687). Bien qu'à cette date, le sieur Bazire n'ait fait aucune concession dans la seigneurie, il semble bien que quelques colons s'y soient déjà établis au cours de l'été 1672. Ont-ils obtenu un billet de concession? Quoi qu'il en soit, ils se feront confirmer une censive sous peu.

L'agent de Charles Aubert, seigneur de La Chesnaye, Pierre Perrotin concède les douze premières terres en février 1673 à l'ouest des terres réservées pour le domaine seigneurial. **Sébastien Hervet** y habite déjà. «*... Ce dernier vend au Sieur Sébastien Herve aussy demeurant aud. lieu...*»<sup>[12]</sup>. **Sébastien** devait faire partie de la poignée d'hommes arrivée avec Perrotin à l'été 1672, celui auquel Bazire avait confié la tâche d'ouvrir la seigneurie. Il est permis de croire que Sébastien était proche d'Aubert et surtout de Bazire comme nous le verrons.

## Le caractère du pays

Les colons français s'adaptent de mille manières à la vie en Nouvelle-France et **Sébastien** n'y fera pas exception. Ce faisant, il découvre de nouvelles libertés et une nouvelle identité. Les colons comme lui mènent une vie différente de celle de leurs ancêtres français. Ils affrontent des hivers plus froids, mais ils mangent mieux, subissent moins d'ingérence de la part de leurs seigneurs et peuvent se permettre davantage de produits de luxe. D'ailleurs, **Sébastien** ne percevra jamais Charles Aubert de La Chesnaye comme un maître et s'en fera avec le temps un ami. Les visiteurs de passage venus de France ou d'ailleurs remarqueront les changements culturels découlant de ces réalités. **Sébastien** notera que les Français nés ici se distingueront rapidement des paysans en France par leur façon de s'exprimer et de se vêtir. **Sébastien** n'échappera pas à ces changements. Aux yeux des autorités d'outre-mer et des maîtres de la Nouvelle-France, les gens d'ici venus de France ou nés au pays ont la réputation d'être indépendants.



Lorsque, le 6 février 1673, Pierre Perrotin concède les douze premières terres de la «*coste de La Chesnaye*»[13], le long de la rivière des Mille-Îles, c'est trois arpents de front sur vingt de profond chacun qu'il concède pour lui-même d'abord, puis à François Cotineau dit Lorier (1645-1722), Guillaume Vanier dit Lafontaine (1645-1687), Jean Garenne, La Garenne[14], Jean Guilbert dit Laframboise (1647-1727), Jacques Ferron, Julien Garnier (1655-1702), Nicolas Minson dit Lafleur, un dénommé Lefebvre et deux autres dont les noms sont illisibles dans l'acte du notaire[15], assurément **Jean Duval** (1641-post.1692) que nous découvrirons en juin et probablement Cornelius Aubrenan qui y était déjà en 1672.

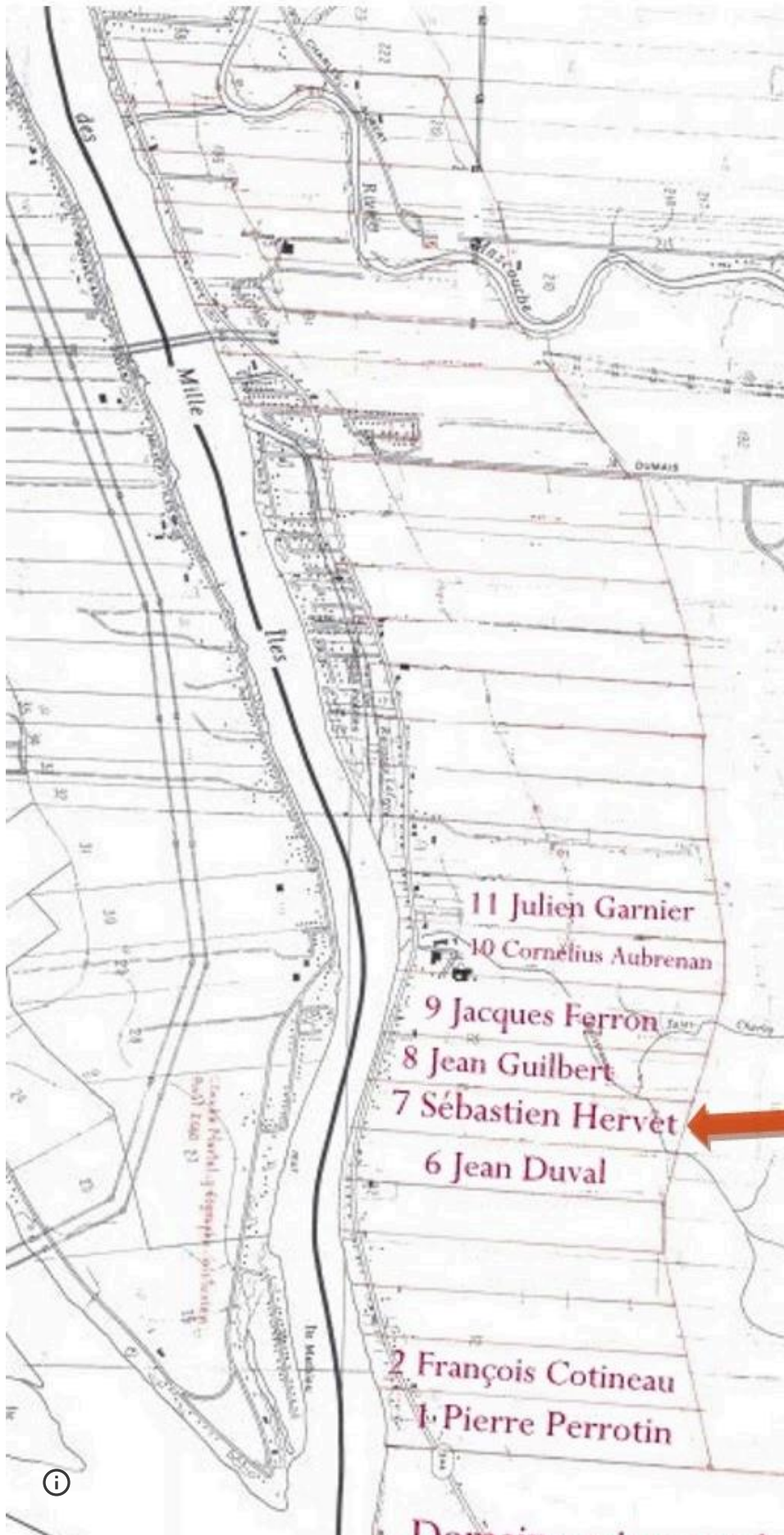
## La seigneurie de La Chesnaye en 1673



Le 11 juin 1673, **Sébastien Hervet** s'établit donc sur une terre de soixante arpents en superficie[16] que lui vend, au prix de trois cents livres, **Jean Daluzeau dit Lagarenne** (1638 — ) [17]. Le contrat est passé devant **Thomas Frérot de Lachenest** (1641-1706), notaire. Ce Daluzeau est un ancien soldat de la garnison de Montréal; il était au pays bien avant l'arrivée du Régiment de Carignan-Salières en 1665. Lagarenne est devenu un propriétaire terrien qui revend sa terre pour en tirer profit avant de repartir définitivement pour la France[18]. La terre de **Sébastien** de la côte[19] de «*La Chesnaye*» (aujourd'hui le chemin Saint-Charles) comprend une cabane, un hangar et cinq arpents désertés face à la «*rivière Jesu quy conduit a la riviere des prairies aux milles isles*»[20]. **Sébastien** promet de déboursier les trois cents livres dans les mains de son créancier en partance pour la France, par l'intermédiaire du financier Charles Bazire que nous reverrons plus tard. La concession de **Sébastien** est bordée par celle de **Jean Guilbert dit Laframboise** et de l'autre côté, celle de Jean Duval, l'un des censitaires dont le nom était illisible sur l'acte de concession du notaire en février dernier. Duval est un frère d'armes de Pierre Verrier dit la Saulaye pour lequel **Sébastien** fut témoin de son mariage en janvier dernier[21].



## Répartition des censives de la seigneurie de La Chesnaye en 1673



On connaît la position des concessions de Nicolas Minson dit Lafleur en 1676, mais elles sont beaucoup trop éloignées à l'ouest de la seigneurie pour que ce fût l'une d'elles qui lui fut accordée en 1673. Il a possiblement fait l'échange d'une concession près du domaine seigneurial contre deux aux confins ouest de la seigneurie. Grand mal lui en a pris, il périra lors du massacre comme la plupart des censitaires dans cette partie de la seigneurie.

On ne connaît pas la localisation des concessions accordées à Guillaume Vanier dit Lafontaine, au dénommé Lefebvre et à La Garenne. Elles se situaient sans doute entre celle de François



Cotineau et celle de  
Jean Duval.

L'année suivante, en plein hiver, le vendredi 9 février 1674, **Sébastien** est à la *Pointe aux Trembles*. Depuis le début des années 1660, les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, encourageaient le peuplement de cette partie de l'île et de nombreuses concessions y sont accordées depuis longtemps. **Etienne Benoist dit Lajeunesse** (1637-1691) et **Nicole Chandoiseau** (1648-1711) qui habite la *Pointe aux Trembles* y font baptiser leur enfant Marie. Benoist avait été engagé à Dieppe en 1665 par les Sulpiciens et était devenu l'un de leur domestique à Ville-Marie en 1666 et 1667. Estienne Benoist n'eut donc aucune difficulté à obtenir une concession des Sulpiciens. Le couple s'était marié quelques jours après l'arrivée de Nicole Chandoiseau, cette fille du Roy, débarquée à Québec vers le 29 août 1670 du navire *Saint-Jean-Baptiste* de Dieppe[22]. **Sébastien** est choisi comme parrain de la nouvelle née[23]. Comment **Sébastien** connaît-il le couple? Bien que le curé-missionnaire de Ville-Marie Gilles Pérot (1625-1680) inscrit à son registre que **Sébastien** est résident de «*La Chesnaye*», on sait qu'il n'y avait qu'une cabane sur sa concession au début de l'été précédent; **Sébastien** a-t-il eu le temps de se construire une habitation au cours de l'été ou peut-être que ce dernier réside pour l'hiver à la *Pointe aux Trembles* dans la famille d'Etienne Benoist. Assiste également au baptême le père de la marraine, André Charly dit Saint-Ange (1631-1688), un soldat de la garnison de Montréal arrivé au pays depuis 1651.

La filleule de **Sébastien** périt accidentellement avec sa sœur dans l'incendie de la maison de son père[24] au mois de septembre de la même année alors que le père sera enlevé puis tué en 1690[25] dans une attaque du chef Chaudière Noire et de cent cinquante de ses guerriers **Onontagués**[26], l'une des tribus de la confédération iroquoise des Cinq-Nations[27].

Un mois plus tôt, **Sébastien** était de passage à Boucherville au domicile du notaire Thomas Frérot de Lachenest. Il tentait de revendre sa terre pour deux cent quatre-vingts livres, le 24 août 1674, à **Jean Levert** (1633-post.1691), mais ce dernier ne donne pas suite immédiatement[28]. Levert et son épouse s'y établiront l'année suivante comme nous le verrons. C'est également à la fin de l'été que **Sébastien** perd son voisin vers l'est Jean Duval; ce dernier qui est un ancien soldat de monsieur de Saint-Ours au régiment de Carignan, vient d'obtenir un contrat pour la construction d'une église dans la nouvelle seigneurie sur la Rivière Saint-Louis (aujourd'hui rivière Richelieu) que s'est vu accorder en 1672 son capitaine Pierre de Saint-Ours[29]. **Sébastien** perdra son voisin de vue pour une courte période, car ce dernier reviendra à la « *coste de La Chesnaye* » durant quelques années une fois l'ouvrage terminé.

Pour autant que **Sébastien** vit encore sur sa terre initialement concédée, en 1675 il a de nouveaux voisins. Ceux-ci s'établissent sur la terre qui avait été concédée à Jean Duval. Ces nouveaux censitaires sont en provenance de Québec. **Mathieu Hubou dit Deslongchamps** (1626-1678) s'installe avec sa famille; son épouse, **Suzanne Betfer** (1626-1694) et certains de leurs enfants qui sont avec eux, dont Charles qui a onze ans, Mathieu le fils qui a vingt-deux ans et Jean Baptiste qui en a vingt. Comme la plupart des censives ont été et continueront d'être concédées à des célibataires pour la plupart, la jeune histoire de la seigneurie est faite de ventes et d'échanges de terres. Jean Duval, revenu de la seigneurie de Saint-Ours où il était parti construire une église, restera encore un certain temps dans la seigneurie, vivant de son métier de charpentier pour le seigneur, sans y avoir de concession pour autant.



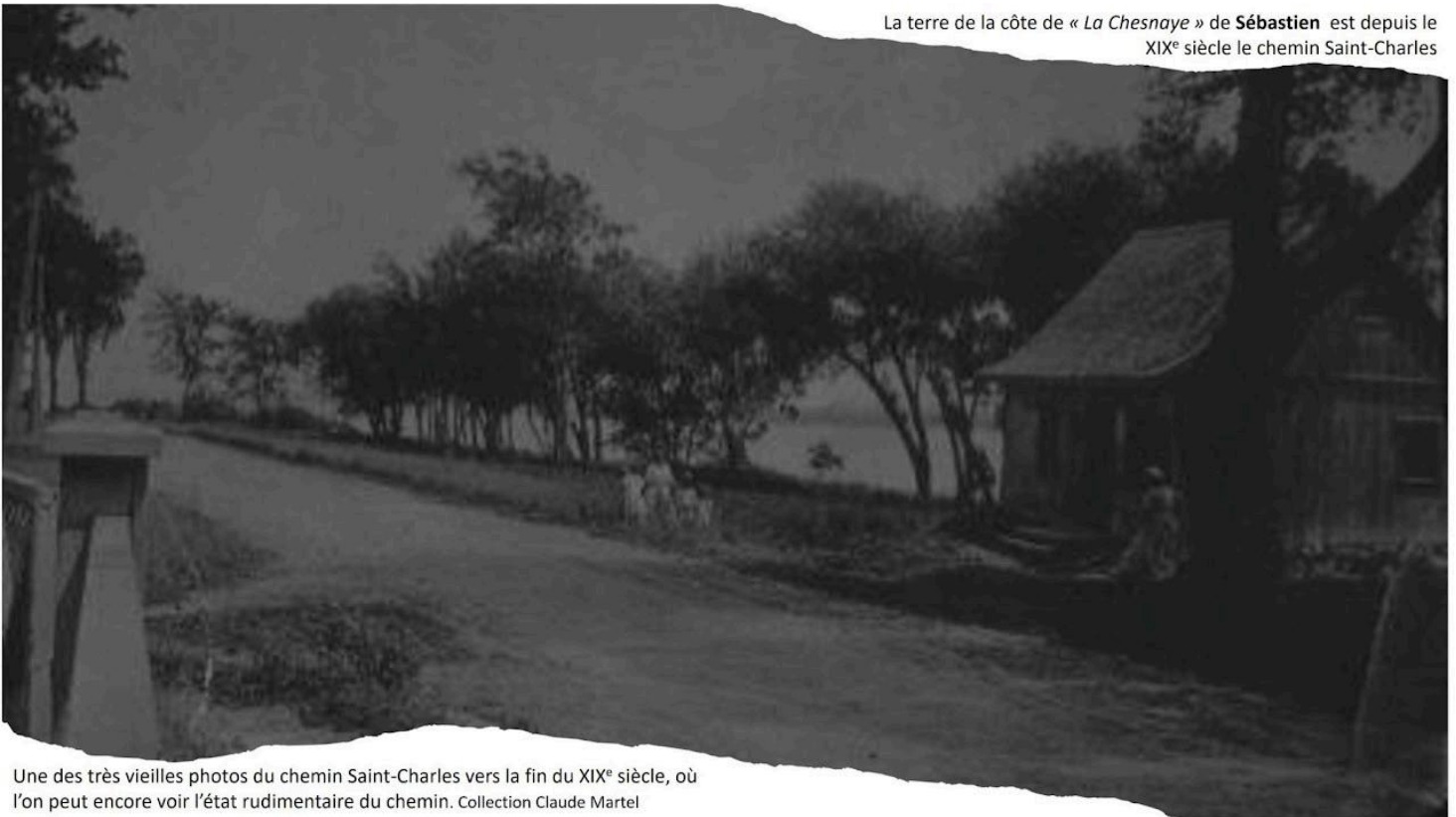


**Sébastien Hervet** passera sa vie dans les études de notaire comme celle de *Thomas Frérot de Lachenest*, ici illustré

Justement entre 1573 et 1676, que **Charles Aubert sieur de La Chesnaye** fait construire sur son domaine[30] un petit manoir seigneurial dans lequel prend place la première chapelle, un moulin à vent banal[31] et quelques bâtiments de ferme à la jonction de la rivière La Chesnaye (Mille-Îles) et des Prairies. Le moulin est d'une grande utilité pour les colons et constitue le pôle d'attraction social et économique de la seigneurie. La main-d'œuvre ne manque pas, car outre les journaliers de Perrotin puisés à même les engagés et voyageurs de Bazire pour les **Pays-d'en-Haut** qui sont de passage, la seigneurie compte déjà un maçon, un menuisier et trois charpentiers.

C'est en 1675 également que Jean Levert s'établit sur la concession acquise de **Sébastien** en 1674 et pour laquelle il n'avait pas encore versé paiement. Le couple est bel et bien installé dans la seigneurie, car la femme de Levert accouche en décembre et que lors du baptême, le curé prend bien soin de noter que les parents sont de la Chenaye[32]. L'année suivante, Levert obtiendra une deuxième concession plus à l'ouest dans la seigneurie, mais de toute évidence puisqu'épargné lors du massacre de 1689, il continuera de vivre avec sa famille sur la terre vendue par **Sébastien** près du domaine seigneurial.

La terre de la côte de « La Chesnaye » de **Sébastien** est depuis le XIX<sup>e</sup> siècle le chemin Saint-Charles



Une des très vieilles photos du chemin Saint-Charles vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'on peut encore voir l'état rudimentaire du chemin. Collection Claude Martel

**Sébastien** demeura dans la seigneurie de «*La Chesnaye*» durant un peu plus de sept ans. Si Levert et sa famille ont maintenant pris possession de la censive que **Sébastien** avait acquise en juin 1673, où ce dernier habitera-t-il dorénavant?

Le Conseil souverain vient tout juste de décréter le 22 avril 1675 qu'il est interdit de faire la traite des fourrures à toutes les personnes qui ne tiennent pas «*feu et lieu*»; de plus, le gouverneur ne délivre plus de permis de chasse à ceux qui n'ont pas d'habitation. Si **Sébastien** se consacre au commerce de la fourrure comme il est permis de le croire, il se doit de posséder une censive. En juin 1676 il est déjà établi sur une autre concession dans la seigneurie[33]. C'est le 4 août 1676 qu'il obtient officiellement les titres de cette nouvelle concession[34]. Cette fois-ci, la censive est localisée aux confins ouest de la seigneurie, à plus de deux kilomètres et demi du domaine seigneurial[35].

Bien que certains de ceux qui s'étaient vus octroyer une concession en 1673 ne respectèrent pas les conditions de colonisation, si bien qu'ils perdirent leurs censives, l'excellente qualité de ces terres et la jonction des rivières, où passent engagés et coureurs des bois arrivant des **Pays-d'en-Haut** par l'Outaouais chargés de fourrures et voulant éviter le Sault Saint-Louis[36] et son long portage, en font un lieu recherché, si bien que les deux tiers des terres de la seigneurie sont déjà concédés en 1676. De fait, depuis 1672, cinq hommes ont quitté la seigneurie; Jean Préjean pour lequel aucun acte de concession n'existe; Jean Daluzeau dit Lagarenne, qui a vendu sa concession à **Sébastien** (1673)[37]; Jacques Ferron a aussi vendu sa concession en 1675. Deux autres individus ayant demeurés dans la seigneurie depuis 1672, pour lequel aucun acte de concession n'existe, Jacques Le Masson et un dénommé Lanoix. Ces derniers se sont probablement enfuis au **Pays-d'en-Haut**, car ils étaient poursuivis par le bailli de Montréal[38].

## La seigneurie de La Chesnaye en 1676

Histoire des Harvey québécois



Au début de l'été 1676, **Sébastien** n'est tout de même pas seul dans la seigneurie puisque de nouveaux colons se sont ajoutés depuis son ouverture, mais ils sont pour la plupart célibataires<sup>[39]</sup>. La petite population répartie sur près de quatre kilomètres se compose de cinquante-trois personnes, vingt-quatre hommes, dont dix-sept sont célibataires, seulement sept femmes qui sont toutes mariées et vingt-deux enfants[40]. Deux des célibataires ne sont pas censitaires, ils habitent chez le fermier Perrotin.

Voici ce à quoi ressemblait la distribution des censives le 30 juin 1676 en commençant à l'ouest vers le domaine seigneurial à l'extrémité est de la seigneurie :

### 28) **Jean Baptiste Fonteneau dit Saint-Jean**, 29 ans

Il s'agit d'une deuxième censive pour Jean-Baptiste Fonteneau dit Saint-Jean qui au fil des ans accumulera les terres. Il vit plus à l'est voisin de **Sébastien Hervet**.

### 27) **Julien Garnier**, 27 ans

Il s'agit d'une deuxième censive pour Julien Garnier. Lui et sa famille vivent voisins de son beau-père plus à l'est.

### 26) **Jean Levert**, 43 ans

Il s'agit ici de la deuxième censive de Jean Levert. Lui et sa famille vivent sur la terre plus à l'est que lui avait vendu **Sébastien Hervet** en 1674.

### 25) **François Le Boulanger dit Lafortune**, 40 ans

Célibataire, il était auparavant domestique des Sulpiciens de Montréal tout comme Jean Duval. Il décédera dans la seigneurie en 1698 ; il était demeuré célibataire.

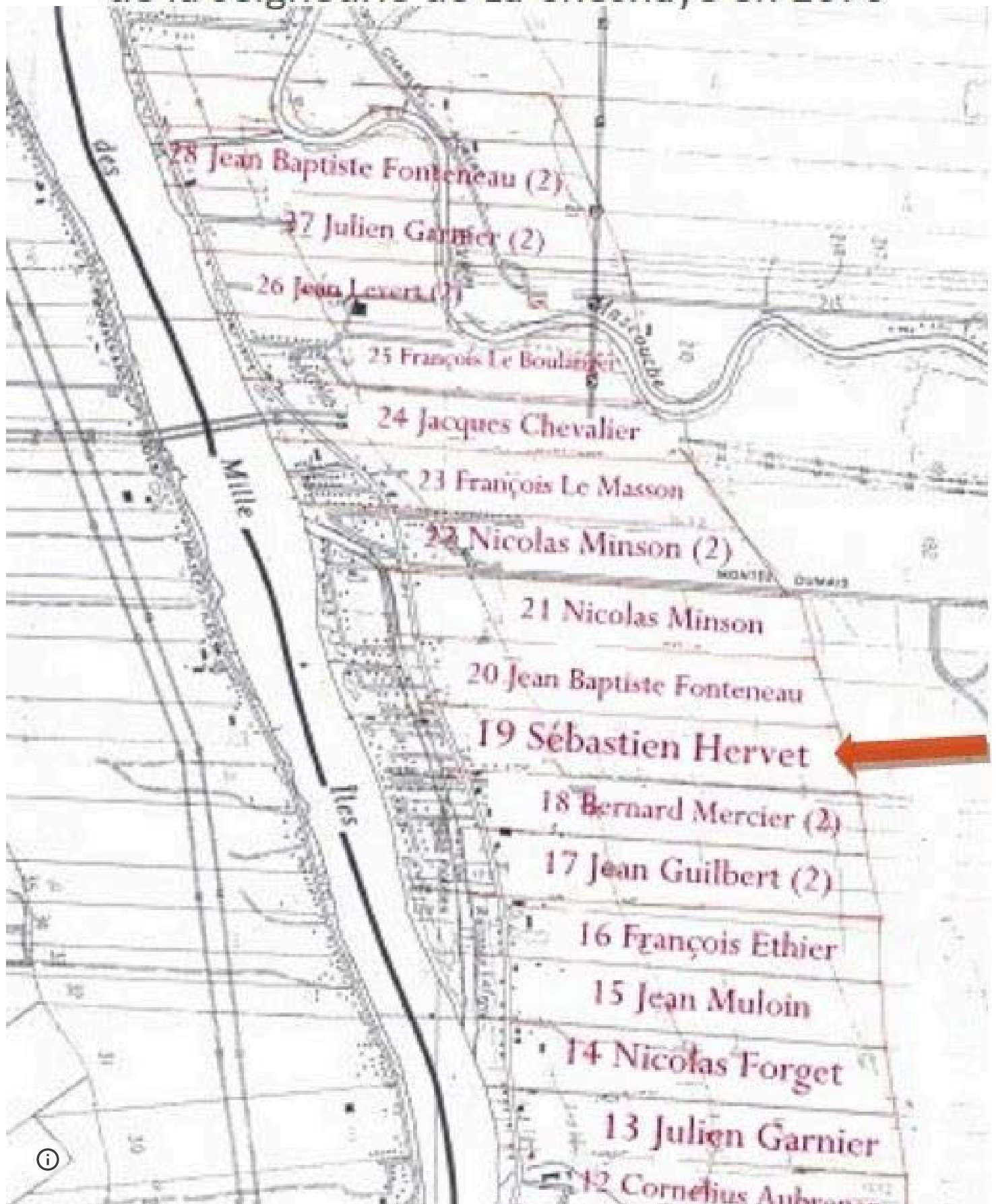
### 24) **Jacques Chevalier**, 35 ans

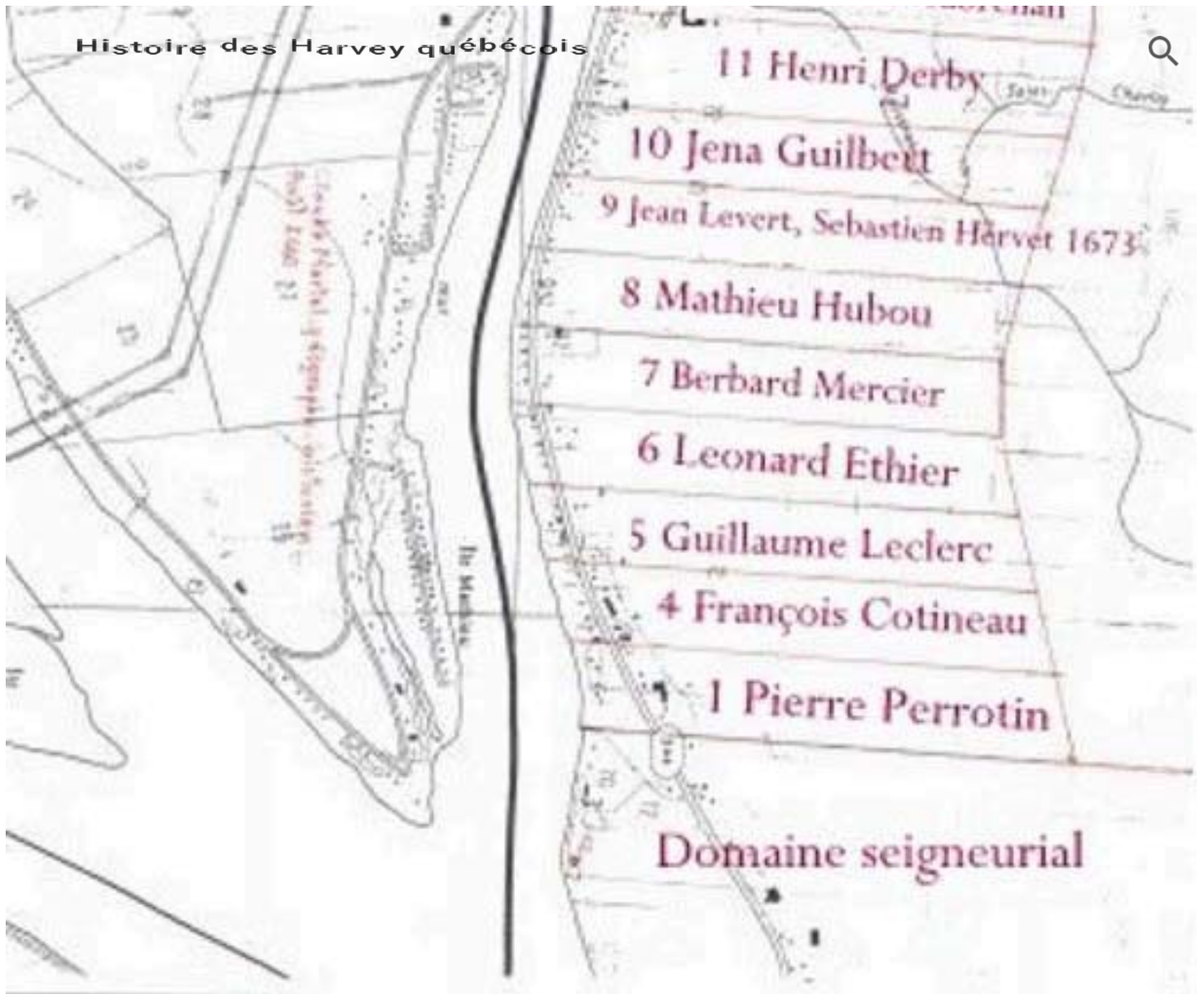
Maintenant charpentier, cet ancien soldat du régiment Carignan arrivé en 1665 s'établit en 1675 sur la terre concédée à Jean Muloin. Le Plan terrier de la seigneurie de La Chesnaye en 1676, illustrant la localisation des terres des premiers colons établi par l'historien Claude Martel ne supporte pas l'affirmation que Chevalier se serait établi sur l'une des terres de Jean Muloin. Cependant, il est possible que ce dernier s'y soit installé préalablement et qu'il ait fait comme de nombreux autres célibataires, s'établir plus à l'ouest plus tard dans la seigneurie où il est situé sur le Plan terrier. Il déménagera en 1680 sur la terre de sa nouvelle épouse à Rivière-des-Prairies.





# Repartition des censives et des colons de la seigneurie de La Chesnaye en 1676





### 23) **François Resout dit Le Masson**, 25 ans

Célibataire, il exerce le métier de maçon ; il est inscrit à l'Aveu et dénombrement de 1676 sous le nom de François Le Masson dit Regnault et le sera sous celui de François Resout en 1681. Il est surtout connu par son surnom, Le Masson. Il décédera dans la seigneurie en 1714.

### 21 et 22) **Nicolas Minson dit Lafleur**, 40 ans

Il vit avec son épouse, Gilette Mignolet, trente ans, et leurs deux enfants. Il possède deux censives voisines l'une de l'autre. Nicolas Minson sera avec sa femme Gilette et leurs enfants Anne, 12 ans, Jean Baptiste, 12 ans, Marguerite, 15 ans et Marie Thérèse, 10 ans, toutes victimes du massacre de La Chesnaye en 1689. Jean Minson, 17 ans, quant à lui avait été tué au mois d'août 1689 dans une attaque précédente des Agniers.

### 20) **Jean Baptiste Fonteneau dit Saint-Jean**, 29 ans

Menuisier de Québec, il continue à exercer ce métier dans la seigneurie en plus de cultiver sa terre. En 1681, il épousera Madeleine Martin, la veuve de Nicolas Forget, laquelle décède en 1688. Jean Baptiste Fonteneau sera l'une des victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

### 19) **Sébastien Hervet**, 34 ans

**Sébastien Hervet** est inscrit Hervé dans l'Aveu et dénombrement de la seigneurie. Alors qu'il a trente-quatre ans, il est déclaré en avoir vingt-huit. Il possède maintenant une censive située beaucoup plus à l'ouest de la première. Je n'ai pu retrouver l'acte de concession de cette dernière, mais le Plan terrier de l'historien Claude Martel le situe bien à cet endroit en 1676. Comme tous les premiers arrivants, il avait acquis une concession près du domaine seigneurial en 1673, car le procureur Perrotin avait concédé les censives l'une à la suite de l'autre en débutant par la sienne voisine du domaine seigneurial en allant vers l'ouest. On sait que **Sébastien** demeure déjà à Ville-Marie en 1681. Il se départira de cette deuxième concession à la fin de 1682 en la vendant à son voisin Jean-Baptiste Fonteneau. Sur le plan terrier de la côte de La Chesnaye de 1676, superposé sur une carte d'aujourd'hui, la terre de **Sébastien**, marquée d'une flèche, est la deuxième à l'est de ce qui est connu aujourd'hui comme la Montée Dumais. Elle s'étend presque jusqu'à l'autoroute 640.

### 18) **Bernard Mercier dit Lafontaine**, 31 ans

Il s'agit ici de la deuxième censive concédée à Lafontaine. Il semble qu'avec le temps les célibataires se dépossèdent de leur terre située plus près du domaine seigneurial au profit des familles. Ce fut le cas de **Sébastien** en 1674 et ce sera le cas de Lafontaine également puisqu'il sera le voisin de **Sébastien** lors de la vente de sa concession.

### 17) **Jean Guilbert dit Laframboise**, 29 ans

Il s'agit de la deuxième censive de Jean Guilbert dit Laframboise.

### 16) **François Ethier**, 23 ans

Célibataire, il est le frère de Léonard, lequel possède déjà deux terres dans la seigneurie. Il est permis de croire que François est établi sur l'une d'elles, celle voisine de Jean Muloin. François Estier épousera en 1686 Jeanne Pilet. François et deux de ses enfants, Marie Françoise, 2 ans et

Jacques, 6 mois seront des victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

## Histoire des Harvey québécois



### 15) **Jean Muloin**, 35 ans

Célibataire, il épousera en 1679 Marguerite Forget, fille de Nicolas. Il s'est vu concéder deux censives voisines l'une de l'autre. Jean Muloin sera l'une des victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

### 14) **Nicolas Forget dit Despatie**, 56 ans

Il vit avec son épouse, Madeleine Martin, trente-cinq ans et leurs six enfants. Le couple a successivement habité Québec, Montréal, puis Contrecoeur, avant de s'établir dans la seigneurie en 1674. Nicolas meurt en 1680.

### 13) **Julien Garnier**, 27 ans

Il vit avec son épouse, Geneviève Hubou dit Deslongchamps, vingt ans, fille de Mathieu Hubou dit Deslongchamps. Le couple s'était marié à la Pointe aux Trembles le 29 octobre 1675, soit à l'église la plus proche de la seigneurie à ce moment-là. Julien, sa femme Geneviève et leurs enfants Charles, 5 ans, Jeanne, 6 ans, Marguerite, 1 an, Michel, 4 ans et Pierre Garnier, 10 ans, seront des victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

### 12) **Tec Cornelius Aubrenan**, 44 ans

D'origine irlandaise, Tec Cornelius vit avec son épouse, Jeanne Chartier, quarante-quatre ans et leurs quatre enfants. Ils figurent parmi les premiers habitants de la seigneurie. Au recensement de 1681, Tec figurera sous le nom de Jacques Tecaury ; au fil des ans, ce patronyme se transformera en Aubry. La famille quitte la seigneurie en 1683 pour la Pointe aux Trembles.

### 11) **Henri Derby dit La Ronce**

Célibataire, il vivait sur une concession dans la seigneurie de Sainte-Anne (La Pérade) depuis 1668 ; cet ancien soldat de monsieur de Saint-Ours impliqué dans une affaire de traite d'eau-de-vie avec les Indiens aux Trois-Rivières quelques années plus tôt, achète la terre qui avait été concédée à Jacques Ferron, mais il décède, possiblement en 1677, sans laisser d'héritiers.

### 10) **Jean Guilbert dit Laframboise**, 29 ans

Célibataire, ce voisin demeurant sur la terre voisine à l'ouest de celle de **Sébastien** en 1673 quittera la seigneurie en 1684 pour Montréal.

### 9) **Jean Levert**, 43 ans

Charpentier, il vit dans la seigneurie avec son épouse, Françoise De Lastre, vingt-trois ans et leurs trois enfants. Il s'approprie en 1674 une terre initialement concédée à Jean Daluzeau dit Lagarenne qu'il acquit de **Sébastien Hervet** qui lui l'avait achetée en juin 1673 de Lagarenne. Le couple ne s'installera dans la seigneurie qu'en 1675.

### 8) **Mathieu Hubou dit Deslongchamps**, 50 ans

Deslongchamps est installé dans la seigneurie depuis 1675 avec son épouse, Suzanne Betfer, cinquante ans et certains de leurs enfants qui sont avec eux dont Charles qui a douze ans

cinquante ans et certains de leurs enfants qui sont avec eux dont Charles qui a douze ans, Mathieu le fils qui a vingt-trois ans et Jean-Baptiste qui en a vingt et un. Il a acquis la censive initialement concédée à Jean Duval, le voisin vers l'est de **Sébastien** en 1673. Suzanne Betfer et son fils Charles seront parmi les victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

#### 7) **Bernard Mercier dit Lafontaine**, 31 ans

Ancien soldat de la compagnie de La Tour au régiment Carignan, arrivé en 1665 il avait quitté Québec le 23 juillet 1665 pour le Richelieu, il participa à la construction du fort Saint-Louis (Chambly) et resta cantonné jusqu'à son départ en 1668. Il décède en 1703, toujours célibataire.

#### 6) **Léonard Ethier**, 35 ans

Savetier de son métier, il vit dans la seigneurie avec son épouse, Elisabeth Godillon (1649-1715), vingt-cinq ans, et leurs quatre enfants. Tout comme **Sébastien**, Elisabeth est native de **Blois** ce qui suppose qu'ils se connaissaient. Léonard sera l'une des victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

#### 5) **Guillaume Leclerc**, 31 ans

Domestique en 1666. Ce célibataire épousera le 21 novembre 1676, Marie Thérèse Hunault dit Deschamps, treize ans, à Montréal. **Sébastien** sera témoin de la signature du contrat de leur mariage. Marie Thérèse Hunault dit Deschamps sera tuée au mois d'août 1689 dans une attaque des Agniers avant le massacre de novembre.

#### 4) **François Cotineau dit Lorier**, 35 ans

Il épousera Madeleine Milot, quinze ans, à Montréal en 1677. François s'établit à Lachenaie en 1676. Il est l'ancêtre de Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada. Deux de leurs enfants Angélique, 5 mois et Louis, 2 ans seront des victimes du massacre de La Chesnaye en 1689.

#### 3) **Jean Duval**, 35 ans

Ancien soldat de la compagnie de Saint-Ours, tout comme son frère d'arme Pierre Verrier dit la Saulaye pour lequel **Sébastien** fut témoin à son mariage en 1673, il se fit domestique charpentier des Sulpiciens à Ville-Marie après avoir quitté la vie militaire tout comme Étienne Benoit, le père de l'enfant dont **Sébastien** est le parrain. Ce célibataire charpentier est l'un de ceux qui avaient obtenu une concession dans la seigneurie à l'origine et qu'il a vendu en 1675 à Mathieu Hubou. Bien qu'il ne possède plus de censive, il demeure toujours dans la seigneurie au moment de l'Aveu et dénombrement en juin 1676 affairé à la construction du manoir seigneurial et de ses dépendances. Il quittera la seigneurie peu après pour partir vivre dans la seigneurie de Saint-Ours.

#### 2) **Jacques Dehay dit Linot**, 31 ans

Domestique chez Pierre Perrotin. Il ne possède pas de terre et sera, en 1683, banni à perpétuité du gouvernement de Montréal pour une affaire criminelle.

#### 1) **Pierre Perrotin**, 26 ans

Célibataire, il est le procureur du seigneur ; il agit à titre de fermier du domaine seigneurial ; il

possède d'ailleurs la terre voisine du domaine. Coureur des bois et engagé, il deviendra « **engageur** » pour les Pays-d'en-Haut en 1694. Il décédera d'ailleurs lors d'une expédition au pays des Outaouais en 1704.

### Sébastien toujours à La Chesnaye à l'été 1676

**Sébastien** sert encore une fois de témoin. On sait qu'il habite toujours la seigneurie de «*La Chesnaye*» le 9 août 1676, comme en fait foi le contrat de mariage signé devant le notaire Bénigne Basset dit Deslauriers entre **Guillaume Leclerc** (1645-1723) et **Marie Thérèse Hunault dit Deschamps** (1663-1689)[41] :

*« Pardevant Bénigne Basset nottaire royal, de Ile de Montreal en la Nouvelle France et tesmoings soubzsignes, furent presens,... de la part dudit Guillaume Leclerc, le sieur Pierre Le Perrotin, Sebastien Herve, François Cottineau, demeurans en ladite seigneurie de Laschesnaye; et de la part de ladite Marie Therese Hunaut, ledit Toussaint Hunaut son pere, Thomas Chartan, son beau frere, maitre Jean Baptiste Migeon de Branssat, licentie es loys et advocat en parlement... [i] ».*

Marie Thérèse Hunault est une femme qui deviendra tristement célèbre :

*« Dès le début des conflits, le gouverneur et l'intendant ordonnent vainement aux habitants de ne pas s'éloigner seuls de leurs habitations et, surtout, de ne pas le faire sans armes. Certains l'apprennent à leurs dépens ! Marie Thérèse Hunault est tuée cruellement dans sa grange en août 1689 par les Agniers[42]. La mort de Marie Thérèse Hunault survient seulement une douzaine de jours après que le village de Lachine ait été cruellement attaqué et brûlé en 1689 et où 97 colons furent tués ».[43]*

## On perd la trace de Sébastien

**Sébastien** n'a que trente-quatre ans quand on perd sa trace à l'automne de cette même année, car il n'assiste pas au mariage de ses voisins et amis de «*La Chesnaye*» Guillaume Leclerc et Marie Thérèse Hunault qui est célébré le 24 novembre 1676. Où est-il?

Au cours des années 1670, nombreux sont les accrochages entre Iroquois et *coureurs des bois*. Le commerce des fourrures en est la principale cause. La seigneurie de «*La Chesnaye*» est un lieu clef par son emplacement géographique. La seigneurie, faut-il le rappeler, est avant tout un poste de traite stratégique pour son seigneur. Elle est située en profondeur des terres et se trouve sur la principale voie de commerce des Amérindiens, entre le fleuve et les *Pays-d'en-Haut*. L'histoire de la seigneurie est enracinée dans la traite des fourrures et **Charles Aubert de La Chesnaye**[44] est engagé dans cette activité. **Sébastien** y est-il mêlé et a-t-il remonté l'Outaouais? On n'en aura aucune nouvelle durant plus de trois ans.

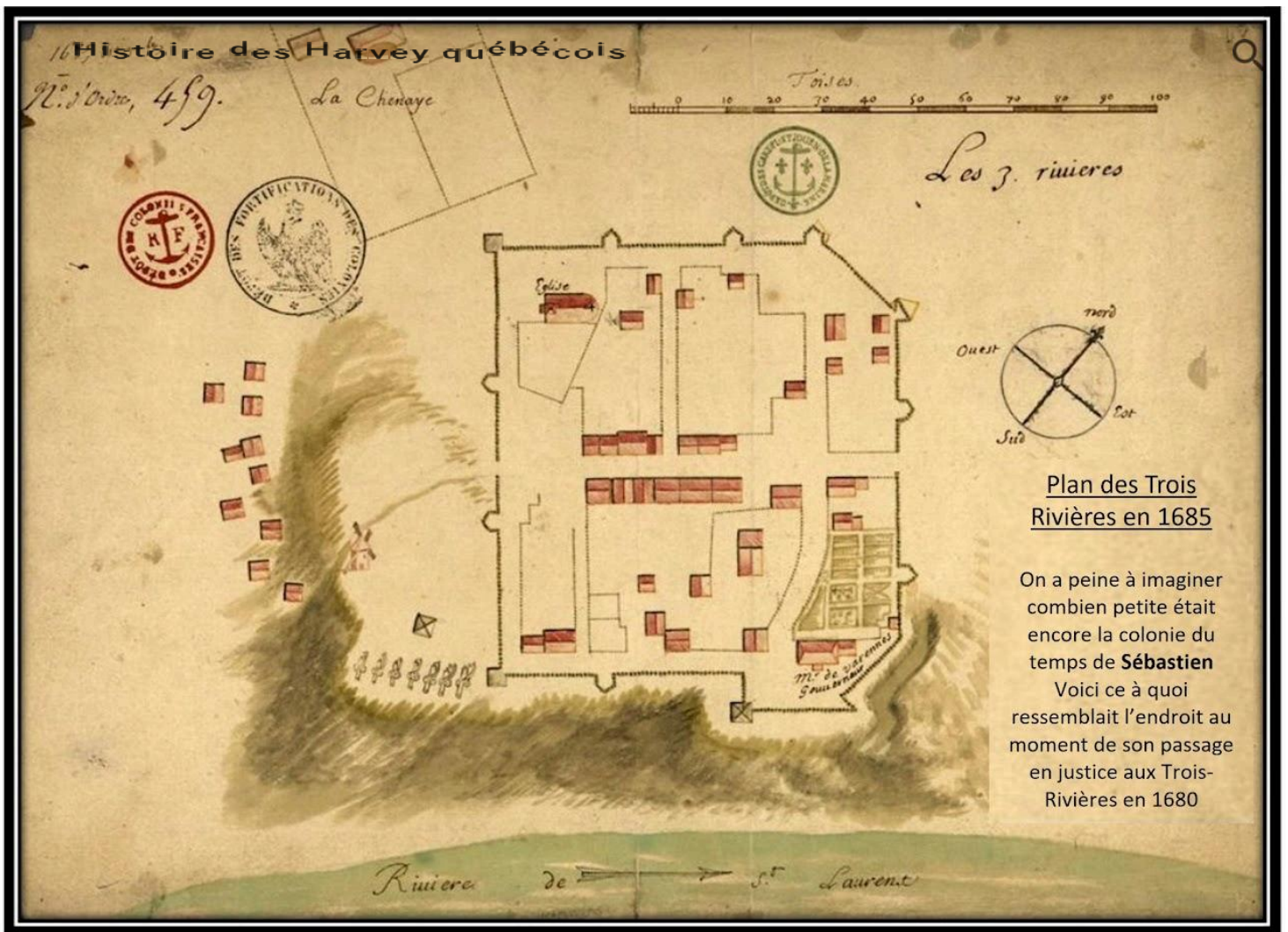
Puis le «*deuxième octobre*» 1679, la prévôté de Québec rend une sentence dans l'affaire de Charles de Monseignat (1652-1718) commis de **René Robert Cavalier sieur de La Salle** (1633-1687), écuyer et gouverneur du fort Frontenac. La carrière de Charles de Monseignat continuait donc de se dérouler dans le perpétuel climat de chicaneries qui la caractérisa. Lui qui était arrivé en Nouvelle-France avec La Salle à titre de «*commis*» de l'explorateur avait alors comme tâche principale de faire patienter les créanciers de ce dernier[45]. Encore une fois, c'est ce que De Monseignat avait tenté de faire avant que la prévôté de Québec ne le déboute en faveur d'un certain nombre de créanciers, dont Jean Soulard (1643-1710), maître Jean Baptiste Migeon (1636-1693) et François Hazeur, tant en son nom que pour **Sébastien Hervet**. Les biens et deniers de Cavalier de La Salle, protégé du gouverneur Frontenac, furent saisis par le greffier de la prévôté, mais comme il l'avait fait à maintes reprises Charles de Monseignat se présenta en cour pour obtenir un sursis d'exécution de saisie[46]. L'affaire sera entendue dans les mois qui suivent. **Sébastien** a donc refait surface et cette affaire reliée au commerce de peaux et de fourrures au fort Frontenac nous amène à croire que **Sébastien** était sans doute passé à Cataracoui (aujourd'hui la ville de Kingston en Ontario, là où était situé le fort Frontenac)[47].

## Sébastien en justice aux Trois-Rivières



Le 8 janvier 1680, Sébastien se présente sur le parquet de la juridiction royale aux Trois-Rivières alors que le fleuve est gelé. Dans ces conditions, comment et quand s'est-il rendu aux Trois Rivières, un autre poste de traite stratégique? Qu'y faisait-il? Autant de questions sans réponses. On n'en sait rien. Cette juridiction royale ne couvre pas le territoire de la seigneurie de «*La Chesnaye*». Pourtant, les parties en présence devant le juge résident d'une part à Ville-Marie et d'autre part en la seigneurie de «*La Chesnaye*»; il y a de ces secrets du passé que l'histoire ne nous révélera jamais.

Quoi qu'il en soit, **Sébastien** y est condamné à payer à maître **Jean Baptiste Migeon, sieur de Branssat**[48] une dette qu'il avait précédemment contractée auprès de lui. Branssat y est représenté par Joseph Petit, Sieur de Bruno, son procureur. **Sébastien**, «*habitant de La Chesnaye*», doit payer «*la somme de 57 livres et 10 sols, y compris 7 livres et 10 sols que le sieur Boette (Bouet) a transporté audit demandeur, et à la somme de 13 livres de frais légitimes, lequel défendeur à fait défaut, ordonné que, de par son défaut, ledit défendeur paye la somme de 57 livres et 10 sols, avec les intérêts, et 16 livres pour frais légitimes au demandeur, plus les dépens taxés à 10 sols.*»[49]



Il est donc clair que **Sébastien** réside toujours sur sa terre de la seigneurie de «*La Chesnaye*» en janvier 1680 puisqu'aux fins de justice il est reconnu comme y habitant. En revanche, pour **Sébastien** qui avait disparu depuis trois ans, «*résider*» semble un bien grand mot.

On a peut-être une réponse du pourquoi de la présence de **Sébastien** à cet endroit considérant que Jean Baptiste Migeon, Sieur de Branssat, est en autres le juge civil et criminel au bailliage de Ville-Marie pour l'île de Montréal. Peut-être aura-t-il trouvé plus convenant d'aller gagner sa cause aux Trois Rivières devant un collègue. Migeon est aussi marchand; il s'occupe de traite des fourrures et fait de nombreuses transactions immobilières[50].

On se souviendra que **Sébastien** connaissait Migeon puisqu'ils avaient été tous deux témoins lors de la signature du contrat de mariage signé entre Guillaume Lécierc et Marie Thérèse Hunault dit Deschamps en 1676. De plus, Migeon était aussi créancier de **Cavelier de La Salle**. Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit dans l'affaire de Charles de Monseignat au mois d'octobre précédent. De quelle nature était la dette de **Sébastien** envers Branssat? Le registre des audiences de la juridiction royale des Trois-Rivières n'en donne pas le détail. Était-ce relié à la traite des pelleteries? On ne le sait pas, mais les indices reliant **Sébastien** aux gens de la fourrure et à son commerce s'accumulent.

Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :

D'abord son beau-frère Hypolite Thibierge qui semble avoir vécu uniquement du tannage de peaux issues de la traite des fourrures; puis sa relation avec son seigneur Charles Aubert de La Chesnaye qui est négociant de fourrures et commis général de la Compagnie des Indes occidentales (1666-1669) laquelle détenait le monopole des fourrures de castor et d'original en Nouvelle-France alors que **Sébastien** réside dans sa seigneurie, un poste de traite stratégique; en sa proximité avec Charles Bazile famille d'écuyer l'669 à Aubert comme le dit la Compagnie des Indes occidentales (1670-1674) et qui, comme on le verra, ira jusqu'à coucher **Sébastien** sur son testament; et maintenant ce Branssat, marchand de fourrures.

Le Québec | Famille Harvey | Hervet | Herve | Harve | Harvay | Harvey

Dans un peu moins de quarante ans, l'un des fils de **Sébastien** à naître prendra le chemin du **Pays-d'en-Haut** comme voyageurs (coureur des bois). Tentera-t-il d'imiter son père pour y faire un coup d'argent?

En plein hiver, **Sébastien** ne retourna probablement pas à sa concession de la seigneurie de « *La Chesnaye* », sachant que des changements s'y trament comme nous le verrons. Il prendra plutôt la direction de Ville-Marie où on le retrouvera dans moins de dix jours.

Le mois suivant, l'intendant Jacques Duchesneau de la Doussinière et d'Ambault annonce sa décision dans l'affaire de Charles de Monseignat le 19 février. Il se rend aux arguments soumis par la douzaine de notables dont Jean Soulard, que nous reverrons plus tard[51], François Hazeur toujours, tant en son nom que pour ceux d'un certain Pougnet Grignon et de **Sébastien Hervet**. L'appel en *sursis à faire droit* logé par De Monseignat quatre mois plus tôt est en revanche maintenu jusqu'à l'arrivée des navires, car l'explorateur La Salle, qui est derrière toute cette affaire, en est à son deuxième voyage de découverte des Grands Lacs depuis août 1679; il se rendra jusqu'à la rivière Illinois l'affluent principal du fleuve Mississippi et ne reviendra pas avant mai 1680. Duchesneau dans sa décision « *sursis à faire droit sur les prétentions dudit Soulard, les choses demeurant en état à son égard* », mais, lui octroi la somme de trois cents livres sur les deniers qui sont en mains du greffier de la prévôté appartenant au sieur de La Salle et autorise les autres créanciers dont **Sébastien** de se rembourser à même les effets saisis. Comme il va à l'encontre des intérêts d'un protégé du gouverneur, il va de soi que l'intendant se laisse une porte de sortie à savoir qu'advenant que lors du jugement final il en soit décidé autrement, Soulard et **Sébastien** et les autres créanciers devront rapporter les biens et deniers. Il semble bien que Cavellier de La Salle ne pousse pas plus loin cette affaire, car le Conseil souverain ne rendra pas de décision dans cette affaire par la suite. À l'époque des faits, Soulard est toujours arquebusier, orfèvre et armurier de Québec; il n'est pas encore devenu le grand marchand qu'il sera[52].



## Histoire des Harvey québécois



### Changement de garde à la seigneurie de La Chesnaye

Son seigneur de «*La Chesnaye*» et son entourage, les connaissances et amis de **Sébastien**, s'apprêtent à changer. Sachant ce qui s'en vient, Pierre Perrotin, le fermier et procureur de la seigneurie acquiert une maison sur la rue Saint-Paul à Ville-Marie en janvier[53]. Puis le 13 août 1680,

*«/... /Le Sieur de La Chesnaye cède, vend et transporte au sieur Le Gardeur, acquéreur, le fief, justice, terre et seigneurie de La Chesnaye/... /Le sieur de La Chesnaye vend en outre au sieur Le Gardeur tous les meubles, vaisselles, batteries, fusils, bestiaux de toutes espèces, harnois, ustensiles de ménage, qui sont à présent dans ladite seigneurie de La Chesnaye, sans qu'ils soient ici déclarés par le menu, le sieur vendeur consentant à ce que le sieur acquéreur s'en fasse rendre compte par le fermier de la seigneurie, en vertu de l'inventaire qui en été fait les 20 et 24 septembre 1676. La vente est faite aux conditions suivantes : I. La foi et hommage à sa Majesté/... /moyennant la somme de 20 000 livres payables par le sieur Le Gardeur au sieur de La Chesnaye en sa maison de Québec. Le sieur de La Chesnaye fera entrer le sieur de Repentigny en jouissance au 1er octobre prochain ; s'il arrivait qu'il en fût empêché par le sieur Perrotin, fermier de la seigneurie, dont le bail expire seulement le 1er novembre 1681, suivant le contrat passé devant Becquet, le sieur Le Gardeur sera tenu de se contenter de revenu de la ferme/... /»[54].*

Bien que l'on sache que **Sébastien** a vécu dans la seigneurie de «*La Chesnaye*» un certain temps entre juin 1673 et la fin de l'été 1676, on ne peut présumer de rien par la suite, jusqu'en 1681, année où il est recensé à Ville-Marie. Lorsqu'il vendra sa concession plus tard, on apprendra qu'une maison y était bâtie. Est-ce lui qui l'avait construite aidé des charpentiers Jean Duval, son ancien voisin, Jacques Chevalier et Jean Levert qui avaient été engagés par Bazire pour la construction du manoir seigneurial et de ses dépendances, ou les avait-il employés pour la construction de cette maison ? On apprendra également au moment de la vente, en décembre 1682, que six arpents sont en labour. Or **Sébastien** n'habite plus sa concession depuis des lunes, quelqu'un a bien dû labourer cette terre. Considérant le caractère de l'ancêtre que nous découvrirons au fils des années, il est possible qu'il n'ait jamais cultivé ou défriché un seul arpent et qu'il ait plutôt engagé d'autres pour le faire, comme il le fera une fois rendu à Ville-Marie. Pierre Perrotin, le fermier d'Aubert de La Chesnaye a à sa solde quelques journaliers[55]; **Sébastien** a pu engager un journalier pour voir aux travaux ou simplement troquer les bras du futur acheteur de sa concession sur le prix de vente, son voisin qui veut agrandir sa terre, le menuisier Jean Baptiste Fonteneau dit Saint-Jean (1647-1689), car **Sébastien** spéculait sur ses avoirs bien plus qu'il n'est fermier.

En 1681, la population de la seigneurie de «*La Chesnaye*» atteindra soixante-douze personnes et vingt-trois censives sont déjà concédées. Loin d'avoir été épargnée par la guerre franco-iroquoise, provoquée par la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre en 1689, la seigneurie de «*La Chesnaye*» est celle qui fut la plus éprouvée en Nouvelle-France : «*Après cette guerre, en 1701, il ne restait plus que la moitié de la population soit 32 âmes.*» [56]

Dans la nuit du 13 novembre 1689, Sébastien, qui sera alors très loin du drame, allait perdre plusieurs de ses anciens amis de «*La Chesnaye*» quand environ cent cinquante guerriers iroquois, arrivés par l'amont de la rivière des Mille Îles, profitent d'une nuit d'épaisse poudrière pour faire irruption à l'ouest de la seigneurie, là où **Sébastien** s'était vu accordé sa seconde concession en 1676. Ils allaient surprendre les habitants dans leur sommeil, détruire et piller tout sur leur passage et tuer pas moins d'une trentaine de colons.



\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



## [i] Contrat de mariage entre Guillaume Leclerc et Marie Thérèse Hunault



**Date : 1676-08-09, Notaire Bénigne Basset**

« Pardevant Bénigne Basset nottaire royal, de Ile de Montreal en la Nouvelle France et tesmoings soubzsignes, furent presens, Guillaume Leclerc, habitant de la seigneurie de Laschesnaye, de present en cette ville de Montréal, fils de Anthoine Leclerc, organiste de Sainte Claire a Rouen, y demeurant rue St Martin, Serrenole paroisse St Jean et de deffunte Marie Heranbot, ses pere et mere, en son nom d'une part, et Marie Therese Hunaut, fille de Toussaint Hunaut, habitant de la cote St François en la ditte Ile de Montreal, et de Marie Lourgueuil, ses pere et mere, pour elle et en son nom, d'autre part, lesquelles partyes en la presence et du consentement de leurs parens et amis pour ce assumbles d'une part et d'autre, sçavoir, de la part dudit Guillaume Leclerc, le sieur Pierre Le Perrotin, **Sebastien Hervet**, François Cottineau, demeurans en ladite seigneurie de Laschesnaye, et de sieur Pierre Perthuy, habitant dudit Montreal ; et de la part de la dite Marie Therese Hunaut, ledit Toussaint Hunaut son pere, Thomas Chartan, son beau frere, maitre Jean Baptiste Migeon de Branssat, licentie es loys et advocat en parlement, Gilbert Barbier, maitre charpentier au dit Montreal, reconnurent et confesserent avoir fait et accorde les traitte et promesses de mariage qu'il en suivent c'est a sçavoir ledit Guillaume Leclerc avoir promis, prendra la ditte Marie Therese Humaut, a sa femme et espouse comme aussy, la ditte Marie Therese Hunaut, avoir promis prendre ledit Guillaume Leclerc a son mary et espoux, et le mariage faire et solemnisee en face de Ste Eglise Catholique Apostolique et Romaine, le plus tost que faire se pourra et qu'il sera advise et dellibere entre eux leurs dits parents et amys sy Dieu et Notre Mere Ste Eglise sy consentent et accordentt pour estre uns et commiuns, en tous biens meubles acquets et conquest immeubles suivant la coustume de Paris suivie et gardee en ce pays, ne seront tenus des debtes et hypotecques l'un de l'autre faites et creees avant la solleemnitee de leur mariage, ainssy aucunc y ai seront payees et acquictees par celuy qqi les aura faites et creees et sur son bien, prendra ledit futur espoux, la ditte future espouse avec tous ses droicts, noms, raisons, et actions en quelques lieux et endroicts qu'il pussent estre, scis, scitues et assis ; sera douee la ditte future espousee de la somme de deux cent livres tournois de douaire prefix et pour une fois payer, ou de douairee coustumier suivant ladite coustume a son choix ; ei faveur dudit future mariage, les futurs se font par ces presentes don, entre vifs et irrevocable au survivant d'eux deux de tous et chacuns les biens de leur communauté, a quelques somme et valleur, que le tout se puisse monter, et en quelques lieux et endroicts qu'ils se trouvent assis, sans aucuns des dits biens en reserver, pour en jouyr, par le survivant, comme de son propre et loyal acquest, pouveu toultesfois qu'au jour de la dissolution de leur mariage il n'y ayt aucon enfant vivant d'eux deux, et pour faire, insinuer et, car ainsy a este accorde, entre les dites partyes leurs dits parents et amis, promettans et obligeans chacun en droit soy et ce renonçans et fait et passe au dit Montreal, estude du dit notaire, l'an mil six cent soixante et seise le neuvieme jour d'agust apres midy en presence des sieurs Jean Gervaise et Pierre Caille tesmoins y demeurans et soubzsignes avec ledit sieur Perotin, les dit **Hervet**, Perthuys, Migeon, Barbier de de Lavaux sa

*jemme, les dit juturs espoux, leurs parens et autres amis sus nommes ayant declares ne sçavoir*

*escrire ny signer, de ce enquis selon l'ordonnance.*



*P Perotin [paraphe] **S Hervet**, Perthuys, Gilbert Barbier, Catherine de Vaux, Migeon, Basset [paraphe]*

»



[1] MARTEL, Claude et al. Lachenaie, 300 ans d'histoire à découvrir 1683-1983. Lachenaie. Édition Corporation du Tricentenaire de Saint-Charles-de-Lachenaie, 408 p. Ici p. 59.

[2] « *La Chesnaye* », Lachenaie en vieux français. Charles Aubert de La Chesnaye prend en main la seigneurie de Lachenaie en 1670.

[3] Lebel, Gérard. Nos ancêtres. Biographies d'ancêtres. « **Sébastien Hervé** ». Sainte-Anne de Beaupré, Les éditions de La Revue Sainte-Anne de Beaupré, Volume 18, 1983, page 86. « Son nom (Sébastien) apparaît... à Montréal, à l'occasion du mariage de Pierre Verrier et de Roberte Gadois... » On trouve au registre du mariage le nom et la signature d'un individu nommé François Hervet et non d'un deuxième Hervet. Le document est une copie qui a été retouchée. Le patronyme semble comporter le « t » final propre aux signatures des **Hervet**. Gérard Lebel a pu avoir accès à une autre source d'information pour établir la présence de deux Hervet à la cérémonie du mariage.

[4] Embarqué sur le navire *la Justice*, Pierre Verrier dit la Saulaye est débarqué à Québec le 14 septembre 1665.

[5] BAnQ., Registre de Montréal, 21 janvier 1673. À cette époque, la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal comprenait toute l'île de Montréal.

[6] Trois kilomètres.

[7] De cette grande seigneurie naîtront les paroisses de Lachenaie, Mascouche, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Esprit, Saint-Lin, Saint-Paul l'Ermitte (Le Gardeur), Charlemagne, de même que des parties de L'Assomption, La Plaine, L'Épiphanie, Saint-Alexis et Sainte-Julienne.

[8] Également, un autre engagé de la fourrure, Jacques Dehay dit Linot arrivé dans la colonie en 1653 qui sera banni du gouvernement de Montréal pour une affaire criminelle.

[9] A.N.Q., GN. Minutier Hilaire Bourgine, 15 juillet 1686. Les sieurs Pierre Perrotin et Antoine Bazinet dit Tourneblanche s'équipent pour la traite.

[10] BAnQ., Registre de la paroisse Notre Dame, 31 octobre 1672.

[11] Il est peut-être apparenté à Fabien Presseau dit Préjean de l'île d'Orléans (1652-1712) mais on ne le retrouve pas dans les annales de la colonie. Il s'agit sans doute d'un engagé de Bazire des Pays d'en Haut qui devait travailler pour Perrotin à l'époque.

[12] A.N.Q., GN. Minutier Thomas Frérot de Lachenest, 11 juin 1673.

[13] Aujourd'hui le chemin Saint-Charles.

[14] L'acte notarié parle de Jean Garenne et un certain La Garenne. On sait que le premier est Jean Daluzeau dit Lagarenne. Ce pourrait-il que ce dernier se soit vu offrir deux concessions ce qui serait contraire aux règles du régime seigneurial qui prévoyaient que chaque censitaire devait tenir feu et lieu sur sa censive. Daluzeau aurait-il financé l'achat de deux concessions alors que Perrotin savait que la deuxième irait à *Sébastien* au début de l'été? Curieusement dans cette seigneurie, on retrouve dans les actes de concessions quelques individus qui s'en sont vu accorder deux. Il est peu probable que le deuxième La Garenne soit Maximilien Chedeville (1644 — ) dit La Garenne résidant à Ville-Marie à l'époque le seul autre porteur de ce surnom dans la région ou Bertrand Chesnaye de La Garenne (1622-1683), marchand de Québec et aussi partenaire dans la Compagnie des Indes occidentales.

[15] A.N.Q., GN. Minutier Thomas Frérot de Lachenest, 6 février 1673.

[16] La concession faisait trois arpents de largeur sur la rivière par vingt arpents en profondeur. 75 par 1 169 Kilomètres.

[17] Surnom attribué à Jean Daluzeau alors qu'il était militaire.

[18] TRUDEL, Marcel. La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674. Anjou, les éditions Fides, 1963, page 308. D'origine Inconnue, selon Trudel, il serait arrivé en 1662 à l'âge de vingt-quatre ans ; sa première mention au pays est contenue dans une promesse de défrichement datée du 21 novembre 1662 ; il se fait ensuite soldat de la garnison de Montréal du 8 août 1663 au 30 septembre 1668. (CI : 497 ; DGFQ : 299). Celui qui ne sait pas signer est probablement repassé en France en 1673 après la vente de sa concession à **Sébastien**.

[19] Le dictionnaire indique que le mot « côte » signifie le bord de l'eau, la rive, le rivage et que, dans un autre sens, il désigne une montée, une pente. C'est la première définition qu'il faut considérer.

[20] A.N.Q., GN. Minutier de Thomas Frérot de Lachenest, 11 juin 1673. La rivière des Mille-Îles était appelée la rivière Saint-Jean jusqu'en 1637, puis rivière Jésus par les ecclésiastiques à compter de 1674 et rivière La Chesnaye par les habitants de la seigneurie. Elle prendra son nom actuel au cours du XVIIIe. Le notaire mentionne que la transaction inclut cinq arpents désertés. On pourrait comprendre ici qu'ils s'agissent d'arpents qui ont été défrichés puis abandonner par le propriétaire, donc sur lesquels aucune culture n'est faite. Cependant comme Daluzeau n'a obtenu sa concession qu'en février et que la région comporte de grandes prairies depuis assez longtemps selon les sources, il est plus probable que la concession qu'acquiert **Sébastien** soit un pré.

[21] Duval, tout comme son frère d'armes Pierre Verrier dit la Saulaye, s'était aussi embarqué sur le navire *la Justice* et était débarqué à Québec le 14 septembre 1665. Ancien soldat de la compagnie de Saint-Ours, il se fit domestique charpentier des Sulpiciens à Ville-Marie après avoir quitté la vie militaire tout comme Étienne Benoit, le père de l'enfant dont Sébastien sera le parrain.

[22] Les Filles du roi majoritairement en provenance de l'Hôpital général de Paris (La Salpêtrière) étaient acheminées par bateau sur la Seine vers Rouen ou Dieppe, puis passaient en Nouvelle-France.

[23] BAnQ., Registre de Montréal, 9 février 1674. Les registres de la paroisse Saint-Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles s'ouvrent en l'année 1674, mais pas à temps pour le baptême de Marie. La *Pointe aux Trembles* étant desservie par les Sulpiciens, c'est à Montréal qu'est enregistré le baptême.

[24] TANGUAY, Cyprien. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Québec, Éditions Eusèbe Senécal, 1871-1890, Vol. 1, Sect. 1 : A-Hel ; Page : 41.

[25] TANGUAY, Cyprien. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Québec, Éditions Eusèbe Senécal, 1871-1890, Vol. 1 Sect. 1 : BEN ; page 41. « Il fut fait prisonnier et mise à mort en 1690. » et dans : BAnQ., Registre de la paroisse Saint-enfant Jésus de la Pointe aux Trembles, 29 novembre 1691. « ... feu etienne Benoi pris par les Iroquois... »

[26] AMERICAN-FRENCH GENEALOGICAL SOCIETY. « *Guillaume Leclerc and Marie-Therese Hunault : Pioneers of Ile-Jesus and Lachenaie* », Je Me Souviens. (Printemps 1998), page 86.

[27] Les **Onontagués** aussi appelés Onondagas en anglais sont l'une des cinq grandes nations iroquoises, qui sont, d'est en ouest : Les Agniers, aussi connus sous le nom franco-anglais de Mohawks ; les Onneiouts, aussi appelés Oneidas en anglais ; les **Onontagués**, les Goyogouins, aussi appelés Cayugas en anglais ou *Guyohkohnyo* (peuple du grand marais) dans leur propre langue et les Sénécas (Senecas en anglais, iadis les Sénèques en Français, aussi appelés

langue et, les *benecas* (*benecas* en anglais), jadis les *benèques* en français, aussi appelés

*Tsonnontauons* d'après leur nom autochtone.

[28] A.N.Q., GN. Minutier Thomas Frérot de Lachenest, 24 août 1674.

[29] A.N.Q., GN. Minutier Pierre Mesnard dit Saint-Onge, 16 août 1674.

[30] Aujourd'hui le 4054, chemin Saint-Charles, Terrebonne.

[31] Moulin auquel un seigneur avait le droit d'obliger tous les habitants de sa seigneurie à venir moudre leurs grains.

[32] BAnQ., Registre de la paroisse Saint-Enfant Jésus de la *Pointe aux Trembles*, 28 décembre 1675.

[33] BAnQ., Aveu et dénombrement de la seigneurie de La Chesnaye, 30 juin 1676.

[34] Dans : LANGLOIS, Michel. Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700). Sillery, Édition La Maison des ancêtres québécois, 1998-2001, Tome II, p.460, il est mentionné que le 4 août 1676, *Sébastien* obtient une concession dans la seigneurie de Tilly. Il s'agit d'une erreur, l'auteur s'étant mépris sur le nom de la seigneurie sur l'unique base de l'acte de vente, datée du 16 décembre 1682, d'une terre qui était en fait celle acquise en 1676 à la seigneurie de La Chesnaye. Le 13 août 1680, Charles Aubert de La Chesnaye avait vendu la seigneurie de La Chesnaye à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly. Comme habituellement les seigneuries prenaient le nom du seigneur, le notaire Claude Maugeue avait présumé dans l'acte de vente du 16 décembre 1682 que le nom de la seigneurie avait été ou serait changé à seigneurie de Tilly, nom de son nouveau propriétaire. La seigneurie de La Chesnaye sera une exception à cette coutume puisqu'elle gardera le même toponyme jusqu'à l'abolition du régime seigneurial dans plus de cent soixante-dix ans puisqu'Aubert de La Chesnaye l'a rachètera en 1684. D'ailleurs lors du recensement de l'intendant en 1681, le nouveau seigneur, Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, est déclaré résidant de la seigneurie de La Chesnaye. Hélène Andrée BIZIER et Jacques LACOURSIÈRE dans la rédaction d'un article concernant *Sébastien Hervet* en 1981 dans « *Nos Racines, l'histoire vivante des Québécois. Chapitre 92, Nos grandes familles, Les Harvey* » n'ont fait que répéter l'erreur de Michel Langlois. Finalement, comme si cela n'était pas suffisant, la seigneurie de Tilly sur la Rive-Sud près de Québec n'existait pas en 1676 lors de l'achat par *Sébastien* de sa deuxième concession et pas plus en 1682 lors de sa vente ; elle ne prendra ce nom qu'en 1700 alors que Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly l'achète de Claude-Sébastien de Villieu (il s'agit du même Le Gardeur de Tilly qui avait acheté la seigneurie de La Chesnaye en 1880 et qu'il ne garda pas). La Seigneurie de Tilly près de Québec portait le nom de Villieu jusqu'en 1700.

[35] La terre de *Sébastien* se situe entre les 3142 et 3663 du Chemin Saint-Charles à Terrebonne. On y retrouve aujourd'hui l'école et l'église Saint-Charles-Borromée de Lachenaie. La paroisse fut fondée en 1683, un peu après le départ de *Sébastien*. Le 29 août 2014, huit générations plus tard, je soupais sur cette terre dans le petit parc qui fait face à l'église sur le bord de la rivière en compagnie de mon épouse, Céline Thériault.

[36] Aujourd'hui appelé les rapides de Lachine.

[37] Les sources se méprennent peut-être en attribuant à Jean Daluzeau deux concessions, mais on se rappellera qu'en 1673 deux concessions ont été accordées, l'une à Jean Garenne et l'autre à La Garenne. Il est peu probable qu'ils s'agissent d'individus différents portant le surnom militaire de *Lagarenne*. Jean Daluzeau dit Lagarenne était en partance pour la France en 1673 quand il a vendu une terre à **Sébastien** en juin 1673, il a bien pu se départir de la seconde également sans que l'acte de vente nous soit parvenu.

[38] Ils ne seront pas répertoriés au recensement de 1681 et ils n'apparaissent pas non plus comme passagers en partance pour les *vieux pays* dans les archives connus des navires ayant quitté la Nouvelle-France entre 1672 et 1681.

[39] MARTEL, Claude et al. Op.cit.

[40] BAnQ., Aveu et dénombrement de la seigneurie de La Chesnaye, op.cit.

[41] A.N.Q., GN. Minutier Bénigne Basset, 9 août 1676.

[42] Les Agniers en français ou, Kanien'kehá:ka (peuple des étoiles) dans leur langue, sont aussi connus sous le nom franco-anglais de Mohawks. Aujourd'hui ils se désignent eux-mêmes par ce nom franco-anglais signifiant « mangeurs d'hommes » dans la langue de leurs rivaux Abénaquis.

[43] MARTEL, Claude, « Lachenaie, du fort à la ville », Collection Histoire des municipalités, Région de Lanaudière, No 1, Terrebonne, 1994, 48 p.

[44] ZOLTVANY, Yves F. « Aubert de la Chesnaye, Charles ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).

[45] MOOGK, Peter N. « Monseignat, Charles de ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).

[46] BAnQ., Prévôté de Québec, Pièces détachées, 2 octobre 1679.

[47] Aujourd'hui la ville de Kingston en Ontario.

[48] Branssat est chef de la noblesse et de la justice ou autrement dit, l'officier de longue robe-chef de justice subalterne de l'île de Montréal.

[49] BAnQ., Registre no 5 des audiences de la Juridiction royale des Trois-Rivières, p. 119-120., le 8 janvier 1680.

[50] LEFEBVRE, Jean-Jacques. « Migeon de Branssat, Jean Baptiste ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1966, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 15 volumes, volume I (Décès de 1000-1700).

[51] Dans une quinzaine d'années, *Sébastien* habitera une maison près de celle de Jean Soulard, située rue du Cul-de-sac à Québec.

[52] BAnQ., Registre no 3 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (11 janvier 1677 au 23 décembre 1680), f. 133v-134, 19 février 1680.

[53] Centre canadien d'architecture, groupe de recherche sur Montréal, le projet Adhémar. Fiche biographique, Perrotin Pierre. Coordonnées géographiques et temporelles # 62 de l'ancien terrier de la ville de Montréal. Acquisition par achat le 23 janvier 1680. Perrotin, une fois rassuré sur les intentions du nouveau seigneur, revendra cette maison le 1<sup>er</sup> mai 1682.

[54] A.N.Q., GN. Minutier Pierre Duquet, 13 août 1680. Par cet acte, Charles Aubert vend la seigneurie de La Chesnaye à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly.

[55] Jean Tremau, Jacques Linot et Michel Charbonneau à tout le moins.

[56] NADON, Mario, « Le premier demi-siècle de Lachenaie (1670-1724) », Thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1983, 131 pages.

## Histoire des Harvey québécois

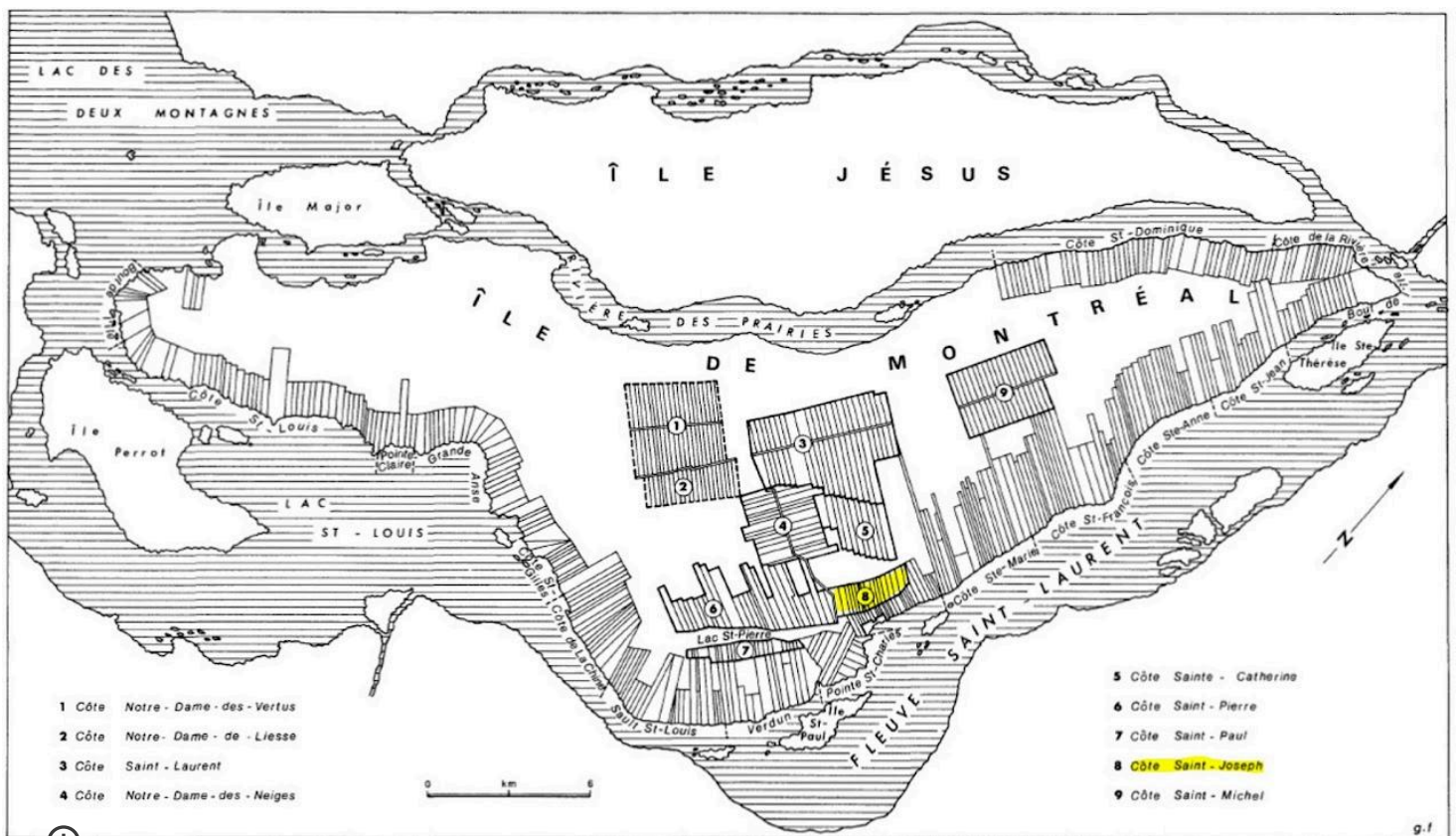


# 03. Ville Marie

## De La Chesnaye à la seigneurie de l'Île-de-Montréal

Les années les plus actives et les plus révélatrices de la vie de l'ancêtre **Sébastien Hervet** sont celles de son passage à Ville-Marie. La valse des baux, des ventes et des conventions débute.

Dans ces conditions de guerre iroquoise à la seigneurie de «*La Chesnaye*», après avoir tenté en vain de vendre sa terre, **Sébastien** échange cette terre de la seigneurie de «*La Chesnaye*» quatre ans plus tard, le 17 janvier 1680, en retour d'une autre de la «*contrée Saint-Joseph*» ou Côte Saint-Joseph[1] située sur l'île de Montréal, de quinze arpents en valeur[2] dont huit arpents sont déjà exploités et qui appartient à **Denis Huguet dit Saint-Vincent**[3] (1648-1728) [4]. Dans cette transaction, **Sébastien** cède également en retour une portion d'île qu'il a obtenue de **Charles Bazire**, receveur général des droits et du Domaine du Roi et décédé en 1677. Ledit Huguet comblera la différence d'évaluation des deux biens en donnant deux cent quatre-vingts livres en deux versements.



La Côte Saint-Joseph sur le premier plan terrier de la seigneurie de Ville-Marie, 1702

**Sébastien** était assez proche des bourgeois et gentilshommes de la colonie. Suffisamment proche pour qu'à sa mort, Charles Bazire lui laissât une terre[5]. On verra plus tard que la nièce de Charles Bazire sera marraine du 3<sup>e</sup> fils de **Sébastien Hervet**, notre ancêtre né en Nouvelle-France, *Sébastien Hervé*. En effet, la sœur de Charles Bazire, Marie, est l'épouse de Philippe Gaultier de Comporté (1641-1687), militaire, seigneur, commissaire des magasins du roi, prévôt de la maréchaussée et commissaire de la marine de la Nouvelle-France. Il est important ici de situer Charles Bazire puisque plusieurs transactions effectuées par **Sébastien** semblent l'avoir été en raison des bonnes relations qu'il avait avec ledit Bazire.

*Charles Bazire* vint en Nouvelle-France vers 1660 en qualité de receveur général des droits et du Domaine du Roi. Il se lança aussitôt dans les affaires et s'associa à Charles Aubert de La Chesnaye. Les actes notariés de l'époque montrent Bazire impliqué dans un grand nombre de transactions portant sur des immeubles et des échanges divers. De 1670 jusqu'en 1674, il fut l'agent de la Compagnie des Indes Occidentales qui détenait le monopole de la traite des fourrures en Nouvelle-France. L'intendant Talon lui concéda une seigneurie en face de l'île Percée. Avec Charles Aubert de La Chesnaye, Bazire obtint également une concession dans les seigneuries de Rivière-du-Loup et de Madawaska. Plusieurs autres concessions lui furent également faites par Mgr de Laval, conjointement avec Charles Aubert de La Chesnaye, dont l'arrière-fief de « Charlesville », près de la chute Montmorency. On sait aussi qu'il possédait, conjointement toujours avec Charles Aubert de La Chesnaye, le fief et seigneurie de « La Chesnaye ». Charles Bazire apparaît ainsi comme l'un des premiers hommes d'affaires de la Nouvelle-France.

À cette époque, ce coin de pays qu'a choisi **Sébastien**, la Côte Saint-Joseph, qui est devenue l'un des plus beaux quartiers de Montréal, n'était qu'une immense forêt vierge. Elle s'étageait au pied du Mont-Royal jusqu'au-delà d'une prairie longeant la rivière Saint-Pierre et le petit lac du même nom[6]. Entrecoupée de marécages et de ruisseaux, bruissant du chant des oiseaux et des cris des bêtes qui l'habitaient, cette forêt était défrichée par **Sébastien**, un des premiers occupants de Notre-Dame-de-Grâce. La terre de **Sébastien** se situait à un peu plus d'une heure trente de marche en descente (six kilomètres) de la Place Royale, le cœur de Ville-Marie[7]. Avec les autres pionniers, il a travaillé sans relâche pour vaincre la forêt, essoucher, préparer et cultiver la terre sur les coteaux dominant le fleuve Saint-Laurent. Il faut bien l'admettre, habiter Ville-Marie dans ces années était un véritable acte de foi ! Les Iroquois, maîtres des lieux, ne les accueillirent pas toujours à bras ouverts ! L'octroi des terres autour de Ville-Marie répondait naturellement au besoin en nourriture d'une population grandissante. Le défrichage permettait également d'établir une ceinture de sécurité entre la bourgade et la forêt d'où pouvaient venir des attaques indiennes.



DÉFRICHEMENT À LA CÔTE SAINT-JOSEPH

ON VOIT SUR LE TABLEAU DE CHARLES COBURN DEUX IROQUOIS ÉPIANT DES COLONS TRAVAILLANT SUR LEUR TERRE



Comme on le verra au cours de sa vie, **Sébastien** est plus marchand que colon. Il achète, défriche ou fait défricher, loue et vend. Dès le 27 juin 1680, il loue pour un an sa nouvelle propriété de la Côte Saint-Joseph à **François Fournier dit La Roche**, maçon de son métier, qui vient tout juste de terminer un contrat comme chaufournier pour l'exploitation du four à chaux de Jean Gasteau (1627-1687)[8]. **Sébastien** profite alors de ce bail pour demander à son locataire de bâtir un grenier suffisamment grand pour entreposer ses grains. Fournier devra en outre donner au propriétaire « *Ervet... trois minots de blé et vingt-cinq de pois...* »[9] Ainsi faisait **Sébastien** dans le commerce.

Mais où loge donc **Sébastien** pendant ce temps? Comme on le verra plus tard il est en pension chez un certain **Alexandre Turpin dit Sandrille** (1641-1709) qui tient auberge non loin de la terre de **Sébastien**[10]. Sandrille est aussi impliqué dans le commerce de la fourrure, car il engage des voyageurs pour l'Ouest. Il passera d'ailleurs quelques années au Fort Pontchartrain du Détroit (aujourd'hui la ville de Détroit au Michigan) pour y commercé avec les tribus de l'Ouest.

Le 5 juin 1681, **Pierre Chantereau** dit Tourangeau (1651-1705), le bedeau de la paroisse, s'adressa au bailliage de Montréal pour réclamer de **Sébastien** « *trois livres valeur d'un minot de bled pour vente d'un tapabor* »[11]. Se faire poursuivre pour la valeur d'un chapeau... qui plus est au bailliage de Montréal dont le juge civil est Jean Baptiste Migeon de Branssat[12]. Pas de chance pour **Sébastien**. La chance de **Sébastien** lui viendra de plus haut dans quelques jours.

## Histoire des Harvey québécois

### La fourrure

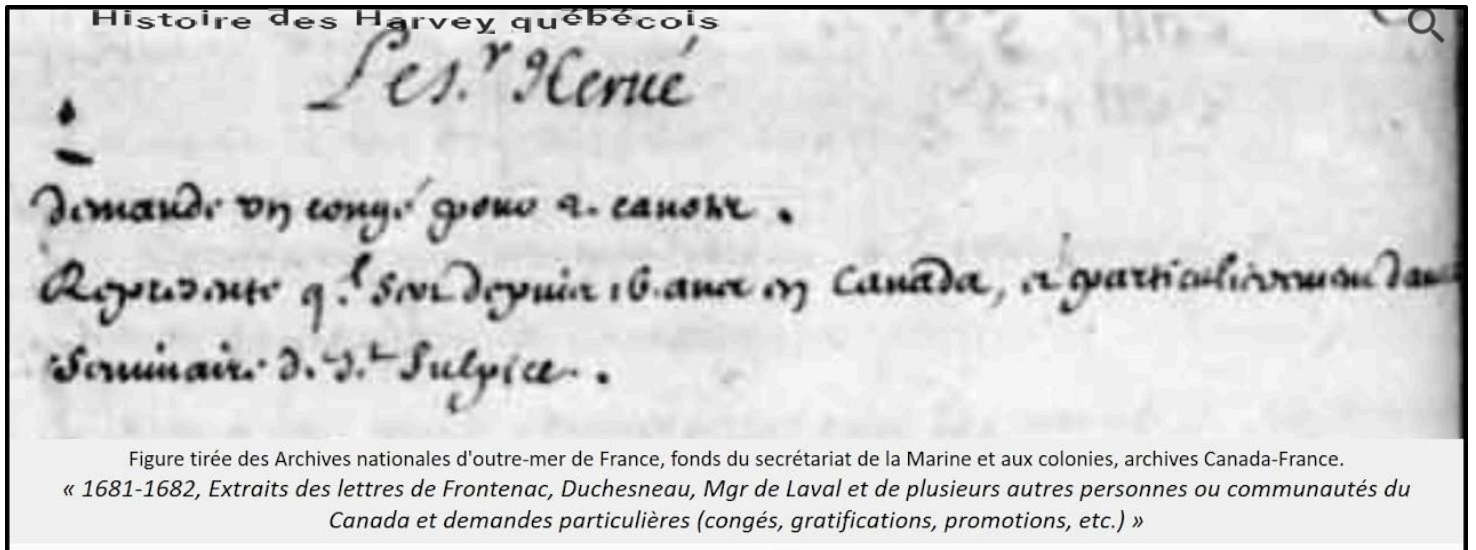


Comme on l'a vu précédemment, la Compagnie des Indes Occidentales dirigée par **Charles Aubert de La Chesnaye** avait obtenu le monopole des fourrures de castor, qui constituent la première richesse à l'exportation de la Nouvelle-France. Cette compagnie, devenue la Ferme d'occident, toujours dirigée par Charles Aubert de La Chesnaye traite exclusivement avec des marchands bien établis disposant de permis de traite officiels. En 1681, Colbert (1619-1683), le secrétaire d'État à la marine, réalise que les commerçants de fourrures doivent être contrôlés de manière que l'industrie reste rentable. De plus, comme un homme sur sept seulement peut espérer trouver une femme et que les jeunes hommes se font coureurs des bois en grand nombre, désertant la culture pour une vie nomade où ils peuvent s'unir rapidement à des femmes autochtones, capables de faciliter leur adaptation à la vie dans les bois, Colbert tente de limiter le nombre de coureurs des bois en établissant un système de congés. Cette mesure crée la seconde génération de coureurs des bois, **les voyageurs**. Ces voyageurs doivent posséder un permis, ou être alliés avec un marchand de Ville-Marie en possédant un. Le commerce de la fourrure est dès lors contrôlé par un petit nombre de marchands œuvrant sur l'île de Montréal. Cette année-là, ces mêmes édits royaux accordent l'amnistie aux coureurs de bois et l'interdiction de faire la traite dans les **Pays-d'en-Haut** est levée. Les congés de traite sont vendus par le gouvernement colonial et achetés par les marchands, commerçants et membres de la classe dirigeante ayant des intérêts dans la traite des pelleteries, qui les redistribuaient parmi leurs « *collaborateurs* ».

L'édit royal n'établit que vingt-cinq congés par année pour le commerce dans les **Pays-d'en-Haut**. **Sébastien** était du nombre de ces marchands qui embauchent des voyageurs. On en a pour preuve une autorisation qu'il reçoit le 9 juin 1681, à la suite d'une demande de congé de traite qu'il a faite. Alors qu'il est de passage dans la maison des Sulpiciens qui détiennent la seigneurie de l'île de Montréal, le « *gouverneur en Canada*, accorde un congé particulier au *Sieur Hervé* » [13]. C'est donc dans le premier séminaire de Saint-Sulpice, construit en 1657 sur la rue Saint-Paul et face au fleuve, que lui est accordé son congé de traite. Comme le démontrera le recensement de l'intendant dans quelques mois, un seul *Hervet* ou *Hervé* se trouve en Nouvelle-France en 1681 et c'est **Sébastien**. Le *Congé de traite* dont il est question est une :

*« permission donnée à un ou deux individus par le gouverneur de la colonie d'équiper un ou plusieurs canots pour aller faire commerce et traiter avec les Sauvages à un endroit ou poste spécifié dans les profondeurs des bois. »* [14]





Si, jusqu'à ce jour, on pouvait supposer l'implication de **Sébastien** dans le commerce des fourrures, maintenant, on sait qu'il engageait des voyageurs pour les **Pays-d'en-Haut**. Il était peut-être prête-nom de Charles Aubert de La Chesnaye dans cette affaire. Quoiqu'il en soit il vécut, cette année-là à tout le moins, des bénéfices de la fourrure.

### Le recensement de l'intendant

Le recensement de 1681 fait par l'intendant Du Chesneau[15] nous permet d'établir avec certitude le domicile de **Sébastien** à Ville-Marie à l'été de cette année-là. Ce dernier a repris sa terre de la Côte Saint-Joseph, car François Fournier dit Laroche, à qui il l'avait loué l'été précédent, n'apparaît plus au recensement de la Nouvelle-France; reparti en France ou comme plusieurs individus de Ville-Marie monté au **Pays-d'en-Haut**[16]. La population dans le gouvernement de Montréal est de 1389 habitants à l'arrivée de **Sébastien**. Cependant, celle de la seigneurie de Ville-Marie située sur l'île ne se chiffre qu'à 493 âmes. Le reste de la population se répartit entre la *Pointe aux Trembles*, Lachine et le Sault-aux-Récollets. Il est clair que tous les habitants de Ville-Marie se connaissent. Déjà, la plus grande partie de ces habitants sont nés en Nouvelle-France. Cette situation explique un peu la raison pour laquelle **Sébastien**, né en France, s'élèvera assez rapidement dans cette société dirigée par des Français.

Histoire des Harvey québécois				
Personne				
sa femme	25			
Enfant				
Jean	17			
Honoré	12			
Caroline	10			
Yvonne	9			
Jeanne	8			
Paul	5			
Thérèse	4			
Sébastien Hervet	20			12 arpents
Mathurin Dodier	60			
Barbe Lefebvre sa		1 fusil	4 arpents	15 arpents
femme	40			
Enfant				
Caroline	10			
Jacques	7			
Jean Gasteau	53			
Charlotte Goyette sa		1 fusil	2 arpents	40 arpents
femme	45			

Extrait de l'original du recensement du Canada fait par M. du Chesneau, intendant et déposé le 14 novembre 1681

**Sébastien Hervet**[17], trente-neuf ans, vit donc à Ville-Marie ; ses voisins sont, à l'ouest, **Honoré Danis dit Tourangeau** (c.1628-1690), maître-charpentier de métier vivant avec sa deuxième épouse, Perrine de la Pierre (1646-1712), et à l'est, **Mathurin Goyer dit Laviolette** (1621-1684), aussi connu sous le nom de Mathurin Dodier, lui aussi avec une deuxième épouse, Barbe Lefebvre de la Croix (1634-post1684). **Sébastien** possède toujours ses quinze arpents de terre en valeur sur la Côte Saint-Joseph[18]. **Sébastien** n'a ni fusil ni bêtes à cornes, ce qui démontre encore une fois que l'ancêtre est plus marchand que colon. Qui à cette époque à Ville-Marie cultiverait une terre sans fusil pour se protéger des Iroquois ? Mais y habitait-il vraiment ou était-il toujours à l'auberge de Sandrille ...



En 1680, sans le dire, Denis Huguét dit Saint-Vincent avait vendu à **Sébastien** une terre hypothéquée d'au moins cent livres. **Louis Chevalier** (c.1629-1708)[22] le créancier, marguillier de cette paroisse de Ville-Marie, demanda d'être payé. **Pierre Cabazier**, (1641-1715) notaire, commis-greffier du bailliage de Montréal et procureur de **Sébastien**, réussit à obtenir la confiscation des biens de Denis Huguét pour les vendre aux enchères. **Claude Mauge** (1646-1696), notaire et greffier de la juridiction de Ville-Marie prit note de cet arrangement précaire le 2 mai 1682[23]. **Sébastien**, par un stratagème qui nous échappe aujourd'hui, mais qui est sûrement relié à la saisie des biens du dit Huguét, redevient propriétaire de sa concession à la seigneurie de «*La Chesnaye*».



Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**NOUVELLE-FRANCE 1670**  
 Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvey | Harvey

## Histoire des Harvey québécois

**Vente d'une habitation de vingt arpents de terre près de la montagne**

L'automne venu, à la Saint-Michel[24], **Sébastien** se départit de son habitation et de sa terre toutes deux situées à la Côte Saint-Joseph vers la montagne, avant que n'en finisse la location ; il la vend à **Jean Leduc** (1624-1702) marié à Marie Soulinié (1631-1701). Notable reconnu à Ville-Marie, il avait été nommé juge de police par Maisonneuve lui-même en 1665[25]. Leduc qui a comme profession scieur de long, habite Ville-Marie depuis 1644 et veut agrandir sa terre voisine. Aux actes notariés, on note que ce bien avait appartenu dans le passé à l'agriculteur **Mathurin Lorion** (1604-1683), au menuisier **Jean Chaperon** (1636-1709) et à Denis Huguet. Leduc promet de verser quatre-vingts livres à Chaperon et soixante livres à **Sébastien Hervet** dont une partie servira à assumer les frais de cour encourus lors de son procès avec Denis Huguet, dit Saint-Vincent. Les cent livres restantes demeureront entre les mains de Leduc jusqu'à ce que soit réglée la dette envers l'église.



## Histoire des Harvey québécois



La terre ayant appartenu à Mathurin Lorion que **Sébastien** acquiert en 1680 serait aujourd'hui délimitée par la rue Sherbrooke au sud et la rue Notre-Dame-de-Grâce au nord, approximativement entre les rues Marlowe à l'est et Décarie à l'ouest, dans Notre-Dame-de-Grâce tout juste à l'ouest de la ville de Westmount.

En somme, **Sébastien** s'arrache adroitement les pieds d'un petit borbier. Dans l'acte de vente, le tabellion Claude Mauge mentionne une «*vente d'une habitation de vingt arpents de terre près de la montagne à Montréal...*» Ainsi, **Sébastien** avait agrandi sa terre de cinq arpents dans la dernière année; une acquisition pour laquelle l'acte d'achat n'a pas été retrouvé à ce jour[26].

Ce 29 septembre 1682, en ce jour de la Saint-Michel sous la plume de Claude Mauge, que l'on disait bedonnant et fier de l'être, car c'était le signe le plus visible de la réussite sociale de cet ancien maître d'école à Beauport devenu notaire par la suite[27], **Sébastien** ne fait pas que se départir de l'une de ses terres puisqu'il devient également aubergiste.





\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] Voir le secteur 8 du premier plan terrier de la Seigneurie de Montréal où Sébastien Hervet possédait sa terre de Ville-Marie. Beauregard, Ludger, « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », Cahiers de géographie du Québec, vol. 28, n° 73-74, 1984, p. 47-62.

[2] Dans sa biographie de l'ancêtre Sébastien aux presses des éditions de La Revue Sainte-Anne de Beupré, Gérard Lebel parle plutôt de 20 arpents, mais les registres notariés stipulent 15 arpents.

[3] A.N.Q., GN. Minutier Claude Maugue, 17 janvier 1680.

[4] Dans (c.1649-post.1728), le « c. » signifie « circa ». Le mot latin circa, signifiant littéralement environ, est souvent utilisé pour décrire diverses dates (souvent dates de naissance et dates de décès) qui sont incertaines. Pour les cinq cents dernières années, circa devrait être précis avec une marge de dix ans (dans ce cas, ex., 1644 à 1654).

[5] Lebel, Gérard. Nos ancêtres. Biographies d'ancêtres. « Sébastien Hervé ». Sainte-Anne de Beupré, Les éditions de La Revue Sainte-Anne de Beupré, Volume 18, 1983, page 86.

[6] La rivière Saint-Pierre et le lac Saint-Pierre sont aujourd'hui disparus ; la rivière enfouie dans l'égoût collecteur William de Montréal et l'autre asséché sous l'échangeur Turcot. À l'époque de *Sébastien*, la vallée de la rivière Saint-Pierre représente la première ligne de communication entre la partie ouest de l'île et le fort Ville-Marie. C'est par cette rivière qu'il se rendait de sa terre à la bourgade de Ville-Marie.

[7] Aujourd'hui aux environs de la Pointe-à-Callière dans le Vieux-Montréal.

[8] LANGLOIS, Michel. Montréal 1653, La Grande Recrue. Sillery, Québec, Éditions du Septentrion, 2003, p. 115.

[9] A.N.Q., GN. Minutier Bénigne Basset, 27 juin 1680.

[10] LAFONTAINE, André. Recensements annotés de la Nouvelle-France 1681. Sherbrooke, A. Lafontaine, 1985, p.131.

[11] Terme vieilli. Nom d'une sorte de bonnet pour la campagne, dont on peut rabattre les bords, pour se garantir de la pluie et du vent. « *Il est temps d'avancer ; baissions le tapabor.* ».

MARTY-LAVEAUX, Charles Joseph, Lexique de la langue de P. Corneille, Volume 2, [Corneille, La veuve], Éditions Georg Olms, Zurich, 1971, 572 pages.

[12] BAnQ., Rapport des Archives du Québec 1963, Tome 41, page 220. Tiré du Registre du Bailliage de Montréal pour l'année 1681.

[13] Archives Canada-France, Fonds du secrétariat de la Marine et aux colonies, Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), COL C11A 6/fol.106-114v.

[14] BAnQ., Rapport de l'Archiviste, 1929-1930, page 191.

[15] Histoire des Canadiens-Français 1608-1880 : origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir. Montréal, Wilson & Cie., 1882-1884, 8 volumes.

[16] François Fournier dit Laroche, était arrivé au pays vers 1663. On ne retrouve plus sa trace dans les annales de la colonie après l'acte notarié de location du 27 juin 1680.

[17] On peut délimiter la terre de **Sébastien**, d'après ses voisins. En outre, la maison des Hurtubise, toujours existante (voisin de Mathurin Goyer) est située aujourd'hui au 563, chemin de la Côte-Saint-Antoine sur une terre délimitée par le boulevard Westmount et les rues Grosvenor, Notre-Dame et Prince Albert. À cet égard, la terre de Mathurin serait délimitée par la rue Sherbrooke, la côte Saint-Antoine entre les rues Grosvenor et peut-être Lansdowne. Donc la terre ayant appartenu à Mathurin Lorion que **Sébastien** acquiert en 1680 serait

délimitée par la rue Sherbrooke au sud et la rue Notre-Dame-de-Grâce au nord, approximativement entre les rues Marlowe à l'est et Décarie à l'ouest, dans Notre-Dame-de-Grâce tout juste à l'ouest de la ville de Westmount.

[18] LAFONTAINE, André. Recensements annotés de la Nouvelle-France 1681. Sherbrooke, A. Lafontaine, 1985, page 131. Le recenseur inscrit Honoré Dany, Sébastien Hervé et Mathurin Dodier.

[19] A.N.Q., GN. Minutier Claude Mauge, 9 avril 1682.

[20] « À cette époque, la livre, le sol et le denier constituaient les unités de compte en Nouvelle-France. Une livre comptait 20 sols, et un sol, 12 deniers. Parmi les pièces en circulation, on peut citer le louis d'or, l'écu, le liard et le double tournoi. La valeur de ces pièces a énormément fluctué au fil du temps en raison du changement de leur teneur en or ou en argent, des politiques gouvernementales et de l'inflation. Par exemple, la valeur du louis d'or est passée de 10 £ livres en 1640 à 54 livres en 1720. » MC CULLOUGH, A.B. « La monnaie et le change au Canada des premiers temps jusqu'à 1900 », Ottawa, Environnement Canada, 1987, p. 30.

[21] Turpin l'aubergiste est en fait un bourgeois marchand de fourrures de Ville-Marie qui a l'habitude de se faire payer en services pour récupérer ses créances et ainsi entretenir ses fiefs. On retrouve son nom dans de nombreux contrats de la fin du 17<sup>e</sup> siècle où ce type de recouvrement est employé.

[22] Louis Chevalier fut élu syndic de Ville-Marie en 1672 et conservera ce poste jusqu'à son implication dans l'affaire Fénelon en 1674; il est démis de ses fonctions par le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis de Buade de Frontenac.

[23] A.N.Q., GN. Minutier Claude Mauge, 2 mai 1682.

[24] *Le jour de La Saint-Michel*, le 29 septembre, était en Occident la date de paiement des fermages par les fermiers après la récolte. C'est la date traditionnelle d'expiration des baux ruraux.

[25] COLLECTIF. « Histoire de la colonie française en Canada ». L'Écho du cabinet de lecture paroissial de Montréal. Volume 13, 1871, page 897.

[26] A.N.Q., GN. Minutier Claude Mauge, 19 septembre 1682.

[27] LEFEBVRE, Jean-Jacques. « Mauge, Claude ». Dictionnaire biographique du Canada. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 15 volumes, volume I (Décès de 1000-1700). Et DESJARDINS, Sergine. « Marie Major ». Laval, Éditions Guy Saint-Jean, 2015, page 27. Claude Mauge fut également greffier de la juridiction du gouvernement de Montréal pendant les offices de Jean Baptiste Migeon, sieur de Branssat et de Jean Gervaise au titre de juge et de juge intérimaire de cette même juridiction.

## Histoire des Harvey québécois





# 04. Sébastien l'aubergiste

---

**Sébastien, aubergiste à Ville-Marie**



## Histoire des Harvey québécois



Depuis la levée de l'interdiction de faire la traite dans les *Pays-d'en-Haut* en 1681, les marchands, à travers leurs engagés, *coureurs des bois* et voyageurs, font plus de voyages et la population passante à Ville-Marie augmente.

À l'été 1682, trente-six canots d'*Algonquins* et d'*Outaouais* arrivent à Ville-Marie[1]. Le roi y autorise également l'établissement d'un magasin du blé. Les *coureurs des bois* ont très peu de famille et quand ils en ont, elle se trouve plus souvent dans la région de Québec où deux tiers de la population de la Nouvelle-France est concentrés. À Ville-Marie, ils cherchent donc auberge pour leur temps de passage.

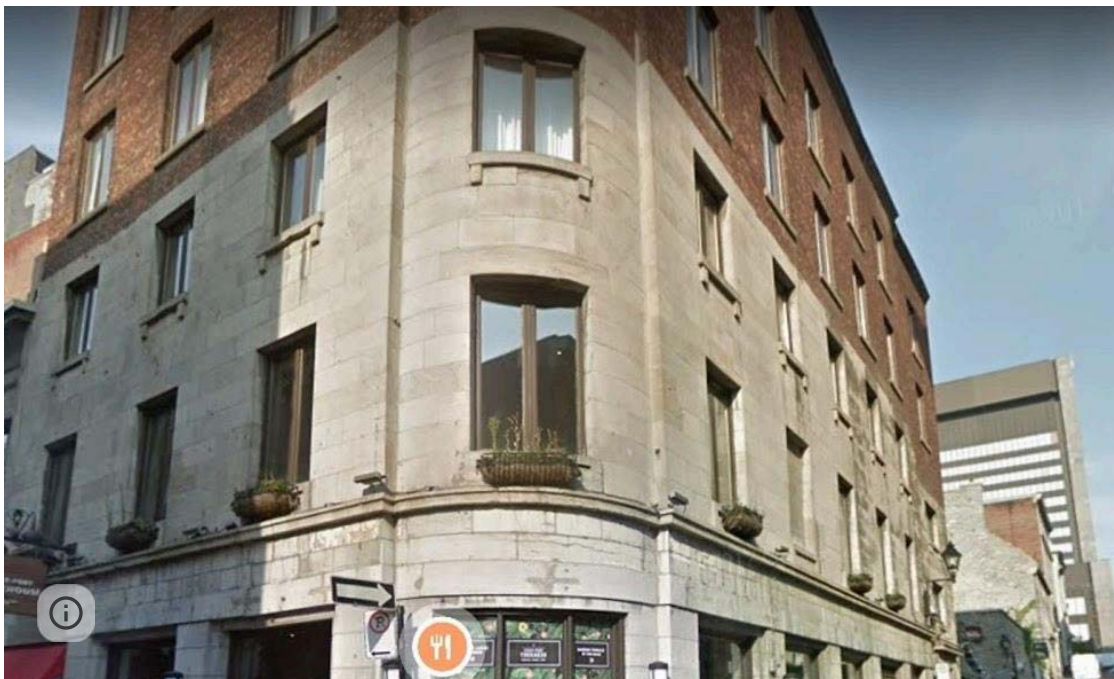
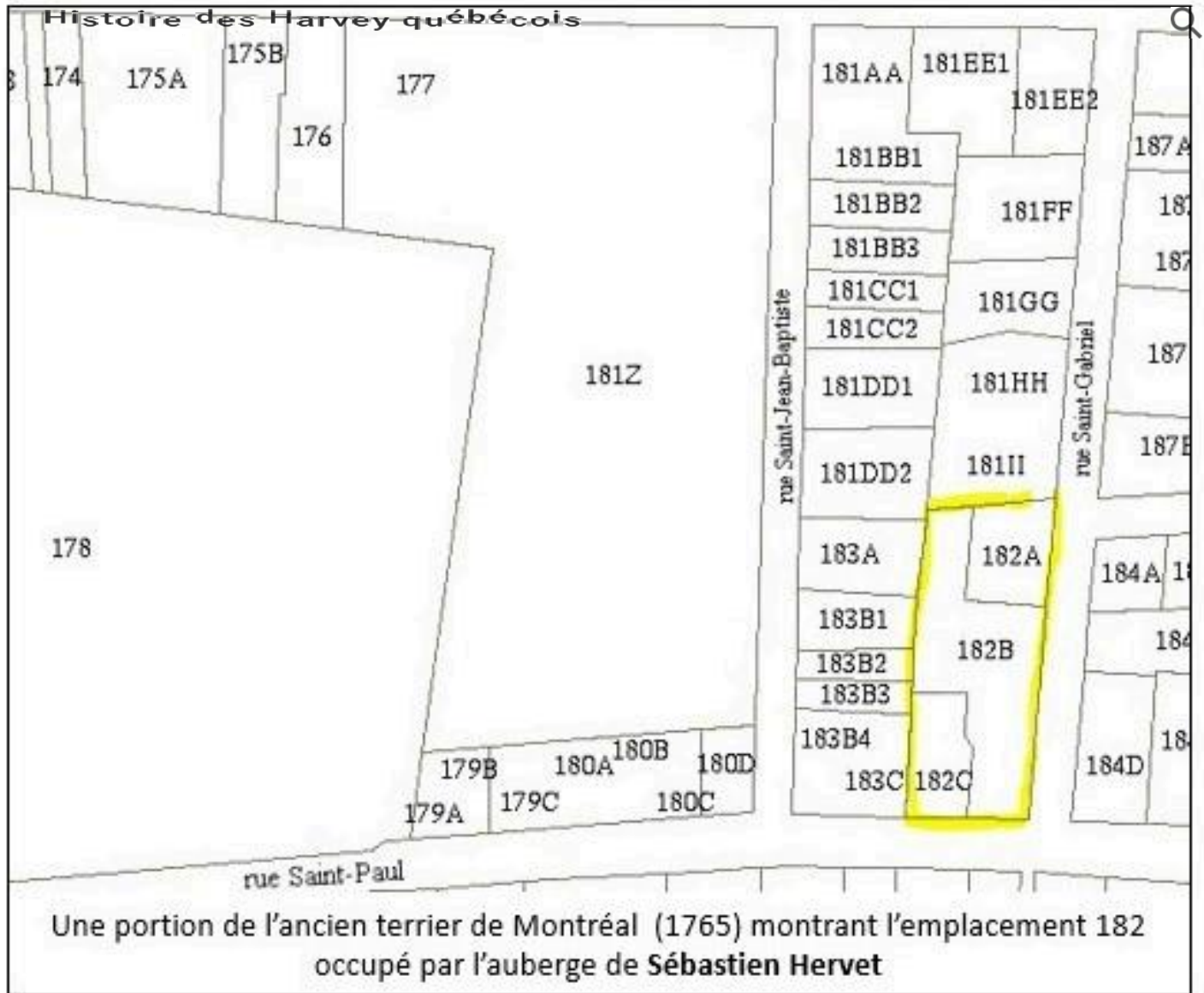




# LA RUE SAINT-PAUL

Peu après la fondation de Ville-Marie, les habitants utilisent un chemin qui borde la commune, une bande de terre d'un arpent (58,5 mètres) de largeur longeant le fleuve Saint-Laurent et la petite rivière concédée aux habitants en 1651. Le Séminaire de Saint-Sulpice reprend ce terrain (une nouvelle commune sera créée au sud-ouest de la ville), et crée officiellement la rue Saint-Paul en 1673 selon un plan d'ensemble fait en 1672, en utilisant le chemin qui bordait déjà la lisière nord de la commune. Les nouveaux lots concédés du côté sud, sur le territoire de l'ancienne commune, feront ainsi face au chemin et à des propriétés existantes. La rue homologuée se termine à l'ouest tout près de la rue Saint-Pierre, et à l'est au lieu de pèlerinage de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Le chemin qui existait déjà se poursuit vers la campagne, à l'est et à l'ouest. Nommée Saint-Paul, cette rue évoque le souvenir de Paul de Chomedey de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. Certains propriétaires, dont l'emplacement s'arrêtait au bord de l'ancienne commune, verront leur terrain prolongé jusqu'à la nouvelle rue. La rue elle-même sera prolongée vers l'est et vers l'ouest pour rejoindre les chemins des faubourgs Sainte-Marie et des Récollets. D'une largeur de 24 pieds français (7,8 mètres) à l'origine, plusieurs portions de la rue Saint-Paul seront élargies pour faciliter la circulation. Contrairement aux rues bien droites qu'avait tirées Dollier de Casson l'année précédente, la rue Saint-Paul est un peu sinueuse.





L'emplacement 182 de la rue Saint-Paul où était située l'auberge de **Sébastien Hervet** est aujourd'hui (2023) occupé par le Vieux Port Steak House à un pâtre de maisons du Palais de justice de Montréal que l'on aperçoit en arrière-plan.



La maison où était  
située l'auberge fut  
démolie le 8 mai  
1691.

Flairant la bonne affaire, après avoir loué puis vendu sa terre et après avoir pu observer Alexandre Turpin exploiter son auberge alors qu'il y logeait, **Sébastien** devint *aubergiste* et commerçant à son tour sur la rue Saint-Paul, la plus ancienne rue de Ville-Marie. L'auberge en pierres et bois construite sur un terrain de 13 131 pieds carrés français se situe du côté nord de la rue Saint-Paul, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Saint-Gabriel, face à la foire des fourrures et à moins de trois cents mètres du cœur de l'ancienne commune[2]. Le cabaretier vit à l'étage de cette maison de près de neuf cents pieds carrés construite en 1656 alors que l'auberge occupe le rez-de-chaussée. Cette dernière est bien située dans le cœur commercial de Ville-Marie. Plusieurs marchands y tiennent boutique et y font commerce. Parmi eux on trouve Jacques Le Ber (1633-1706), Jean François Hazeur dit Sieur du Petit-Marais (1648-1685), marchand de fourrures, son frère Léonard Hazeur dit Sieur Desonneaux (1656-1687)[3], dont l'épouse, Marie Anne Pinguet (1660-1694), deviendra en secondes noces la femme du notaire Chambalon. C'est ce notaire qui aura recours à **Sébastien** comme témoin lors de la signature de très nombreux actes notariés dans quelques années à Québec. Les deux Hazeur sont les frères de François Hazeur, marchand de Québec que nous reverrons très souvent dans l'histoire de l'ancêtre[4].

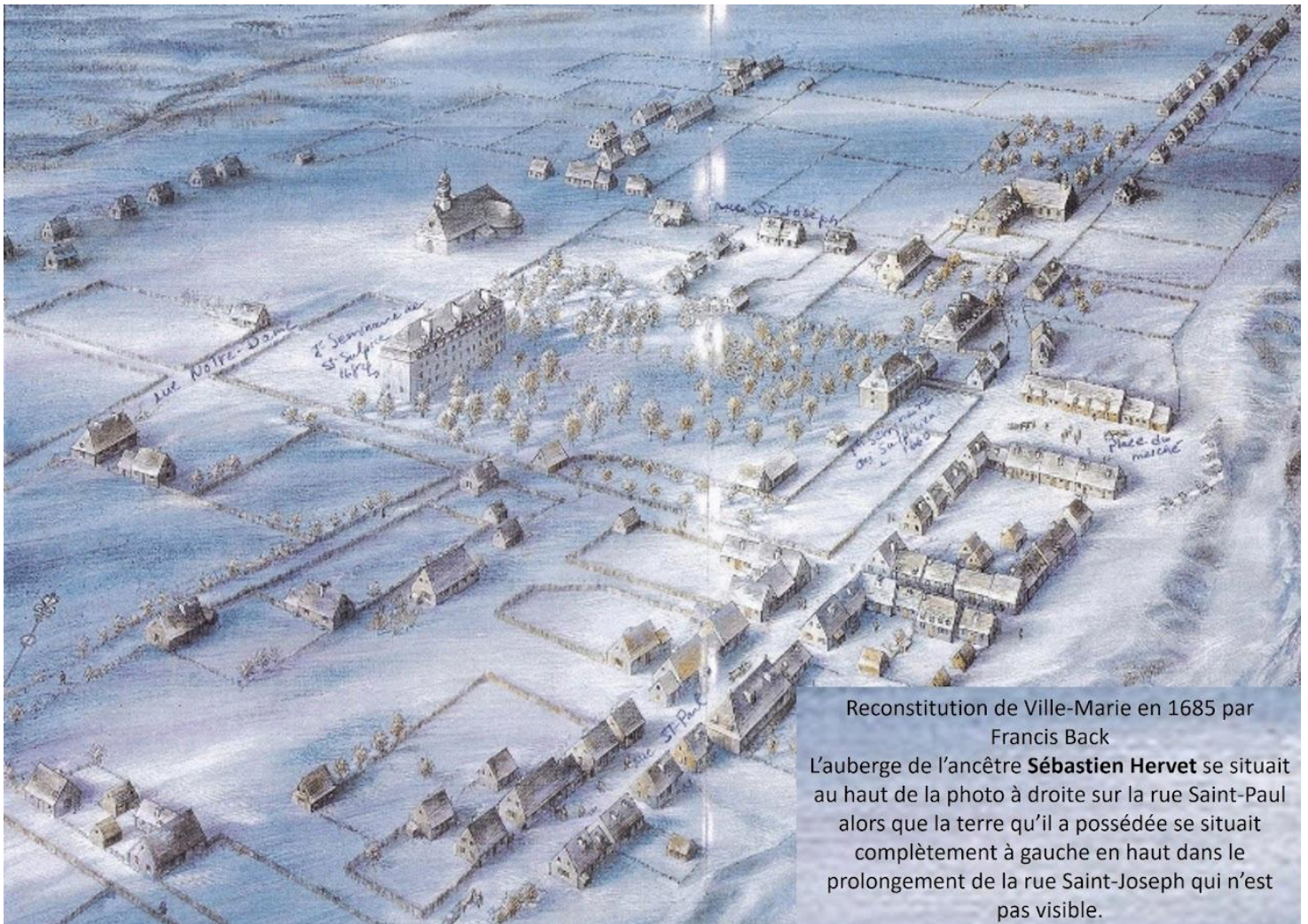
Donc, le 29 septembre 1682, avec Gilles Carré (c.1640-1716)[5] que **Sébastien** prend comme associé, il loue pour trois ans de Pierre Desautels, à quatre-vingt-dix livres par année[6], une maison dans la rue Saint-Paul, près du tailleur d'habits Nicolas Hubert dit le grand Lacroix (1611-1687). Les «*locataires promettent de construire un four, mais à leurs dépens.*» Le bailleur Pierre Desautels dit Lapointe (1631-1708), un engagé de la grande recrue de 1653 pour Montréal, ne se réserve qu'une cabane sur le coin du terrain loué. De fait, Desautels agit au nom de son épouse, car le terrain et les bâtiments appartiennent à sa femme **Catherine Lorion** (1736-1720). Pierre Desautels est le quatrième époux de Catherine[7], la fille de Mathurin Lorion qui est veuve de Pierre Vilain (c.1629-1655), de Jean Simon dit de Magnac (c.1635-1656) et de Nicolas Millet dit Le Beauceron (c.1632-1674). On se souviendra que Mathurin Lorion avait été le premier propriétaire de la terre de **Sébastien** à la Côte Saint-Joseph.

*CATHERINE LORION AVAIT UNE VIE ASSEZ  
MOUVEMENTÉE. ASSEZ CURIEUSES SONT LES  
MORTS ACCIDENTELLES DE SES NOMBREUX  
CONJOINTS. LE PREMIER, PIERRE VILAIN, SE FAIT  
TUER PAR UN ARBRE PEU APRÈS LE MARIAGE ; SON  
DEUXIÈME ÉPOUX JEAN SIMON SE NOIE À SON  
TOUR UN AN APRÈS LE MARIAGE ; PUIS ELLE MARIE  
NICOLAS MILLET QUI BRÛLE ACCIDENTELLEMENT  
DANS SA MAISON. FINALEMENT, ELLE MARIE  
PIERRE DESAUTELS LE LUNDI 23 NOVEMBRE 1676.  
CATHERINE, CONTRAIREMENT À SES  
MALHEUREUX ÉPOUX, ATTEINDRA L'ÂGE  
RESPECTABLE DE QUATRE-VINGT-QUATRE ANS.*

Le 5 octobre 1685, il officialise son association avec Gilles Carré, maître ciergeier de l'île de Montréal. Tous deux mettent en commun leurs biens et leur travail pour trois ans. Les associés veulent « *commercer* » des liqueurs, du pain, du vin et de la viande « *en la maison qu'ils ont louée conjointement par bail* » quelques jours auparavant.

**Sébastien** sera gérant du négoce ; Carré fournira ustensiles et meubles. Les deux partageront par moitié les profits et les pertes pendant trois années[8].

Du temps de **Sébastien**, en bordure de la rue Saint-Paul, existaient déjà la demeure de François-Marie Perrot (1644-1691), le gouverneur de l'île (1669-1684), la salle d'audience du tribunal, l'Hôtel-Dieu dont la chapelle servait de temple, l'école fondée par sœur Margueritte Bourgeoys (1620-1700), et plusieurs maisons privées.

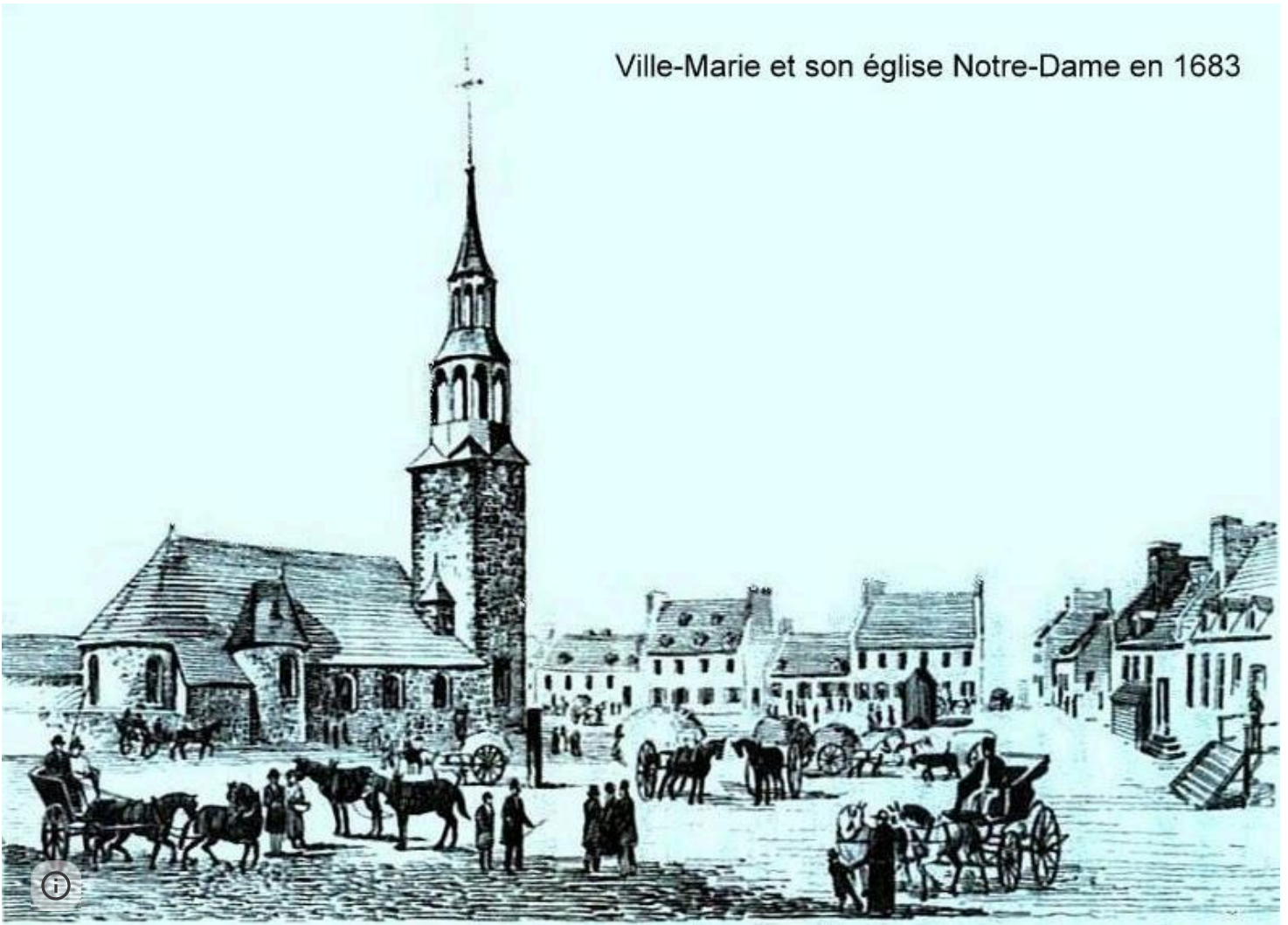


Un mois se passe et déjà les taverniers goûtent à la dure réalité de tenir une buvette. En effet le 18 novembre, Gilles Lauson (1631-1687) chaudronnier, et ancien marguillier, «*porte plainte, pour des injures proférées contre lui par le "cerquier" et tavernier Gilles Carré. Afin d'éviter de prolonger le procès entre eux, et sans doute pour protéger la réputation du nouvel établissement de Gilles Carré et de Sébastien, le 23 novembre suivant, en présence de Jean Martinet de Fontblanche (1645-1701), chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie et de Jean Dupuis (1642 - 1696), marchand, Gilles Carré reconnaît Lauson comme un homme de bien et accepte de rembourser le coût du procès*»[9].

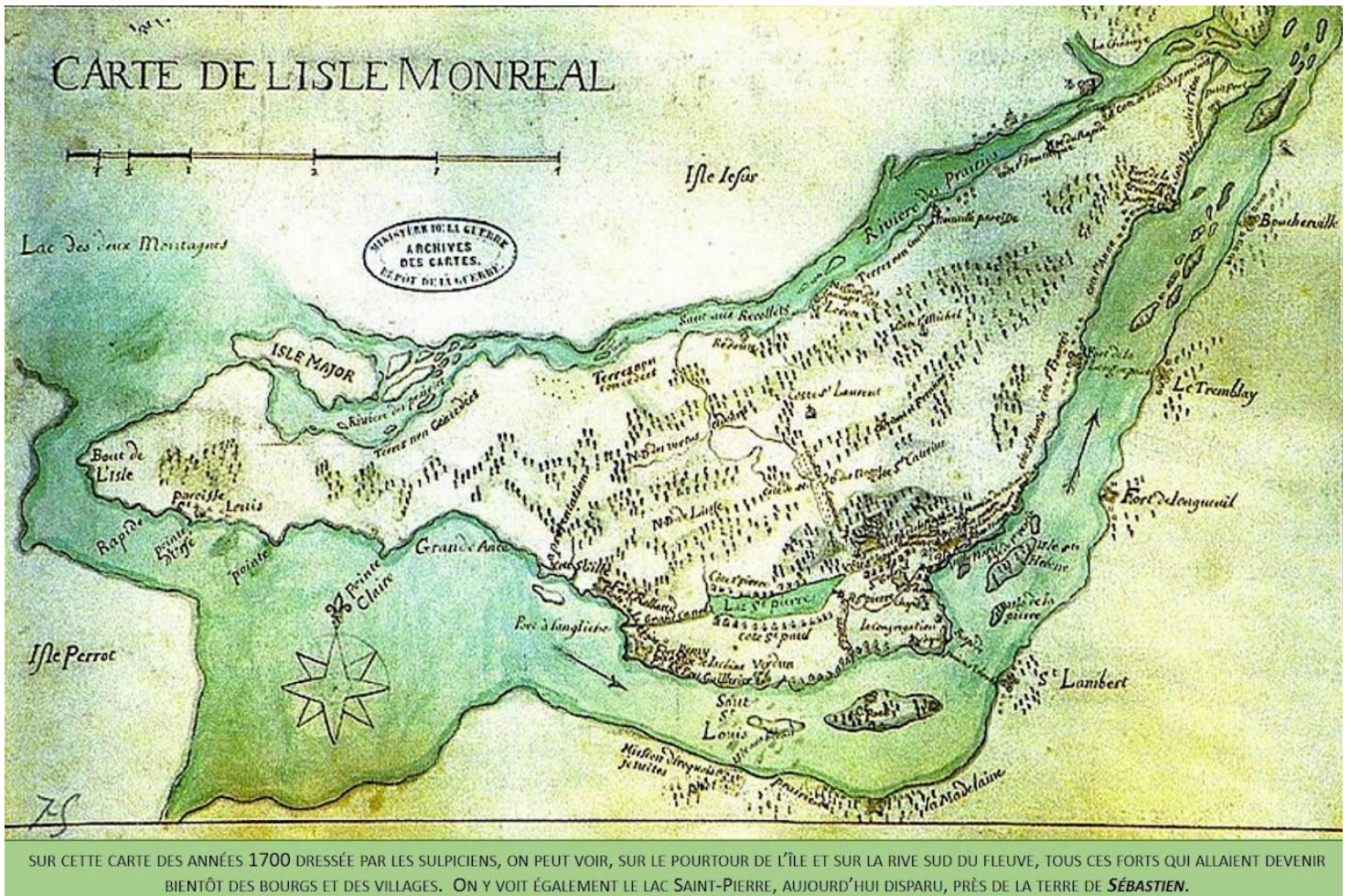
Surprise! Après toutes ces années, le 16 décembre 1682, **Sébastien** réussit à vendre sa concession obtenue en 1676 qu'il possède toujours dans la seigneurie de «*La Chesnaye*»[10]. L'acheteur, qui veut agrandir sa terre, le menuisier Jean Baptiste Fonteneau dit Saint-Jean[11], est son voisin de «*La Chesnaye*» en allant vers l'ouest[12]; ce dernier s'est marié l'année précédente à Madeleine Martin (1640-1688), l'une des filles d'Abraham Martin dit l'écossais (1589-1664) à qui l'on doit le nom des Plaines d'Abraham, à Québec où se situait sa terre. Jean Baptiste Fonteneau versera la somme de deux cent cinquante livres. **Sébastien** ne lui en donnera quittance que le 8 juillet 1686[13], ce qui démontre encore une fois que l'ancêtre était suffisamment à l'aise pour attendre paiement. Le contrat mentionne aussi un témoin aussi voisin Bernard Mercier dit Lafontaine (1645-1703)[14], célibataire endurci, autrefois soldat du Sieur de Latour dans le Régiment de Carignan-Salières. Six arpents de terre sont en labour. La propriété comporte maintenant une maison «*de pièces sur pièces, un plancher embouveté, couverte de paille*». On se souviendra que lorsque **Sébastien** en fit l'acquisition, cette terre ne comportait pas d'habitation puisqu'elle n'avait jamais été concédée auparavant.

Cette même année, tout près de l'auberge de **Sébastien**, l'église Notre-Dame[15] construite par le maître maçon François Bailly dit Lafleur (c.1627-1690), est achevée et elle est inaugurée tôt en 1683.

Ville-Marie et son église Notre-Dame en 1683



Le 24 mars 1683, **Sébastien** le commerçant fait couper trois cents pieds de bois sur la concession qu'il a vendu l'automne précédent à Jean Leduc[16]. Ce dernier n'a toujours pas fini de payer son dû. Les arbres coupés sur l'ancienne concession de **Sébastien** à la contrée Saint-Joseph furent glissés sur la neige par Leduc lui-même qui était scieur de long, jusqu'à la rive du lac aux Loutres aussi nommé lac Saint-Pierre qui constituait le réservoir de la rivière Saint-Pierre. À la fonte des glaces, les billots furent placés à bord de chalands plats vers les points de vente sur la rive du Saint-Laurent. **Sébastien** les marchandisa par la suite. Les Sulpiciens commençaient à peine les travaux visant à détourner la rivière Saint-Pierre vers un canal afin de fournir de l'énergie hydraulique aux moulins seigneuriaux.




\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*



- [1] D'anciennes références parlent de Hurons plutôt que d'Algonquins arrivés cette année-là. Les Hurons avaient été à peu près tous décimés avant 1650 ce qui porte à croire que ce devaient être des Algonquins.
- [2] Centre canadien d'Architecture, groupe de recherche sur Montréal, le projet Adhémarr. Fiche biographique, Hervé Sébastien. Coordonnées géographiques et temporelles # 182 de l'ancien terrier de la ville de Montréal et # 278, 279, 282, 283 du second terrier de la ville de Montréal. Le pied carré français ou pied carré de Paris est une ancienne unité de mesure valant 0,324 840 6 m. La maison où était située l'auberge fut démolie le 8 mai 1691. En 2023, le terrain occupé par l'auberge de Sébastien abritait le restaurant « *Le Vieux Port Steak House* ».
- [3] Aussi nommé Léonard Hazeur Des Ormeaux dans les textes plus récents.
- [4] ROY, Pierre-Georges. « La famille Hazeur », *Bulletin des recherches historiques : bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de bibliographie, etc.*, Volume XLI, numéro 6 (juin 1935), page 321-349.
- [5] L'histoire n'a pas retenu grand-chose de Gilles Carré. Bien que n'apparaissant pas à l'aveu de dénombrement de novembre 1681, il est mentionné une première fois dans les registres de la Nouvelle-France alors qu'il achète, avec Guillaume Lefebvre, un emplacement « le long de la rue qui va de chez le sieur D'Ailleboust à la chapelle Notre-Dame de Bonsecours » le 4 janvier 1681 ; un emplacement qu'il revendra l'année suivante. Une transaction que ce fabricant de chandelles à effectuer est par la suite inscrite le 14 septembre 1682 alors que Guillaume Labelle lui achète des grains qu'il s'engage à payer en échange cent boisseaux de blé. Ensuite, une entente à l'amiable deux mois plus tard est enregistrée au greffe d'Hilaire Bourguine par suite d'insultes qu'il aurait proférées ; et pour finir, une rupture de contrat avec l'ancêtre Sébastien Hervet, en juin 1683. Puis plus de traces outrent un défaut de comparaître en juin 1683 devant les représentants du Conseil Souverain et un emprunt qu'il fait en octobre pour sans doute retourner en France. Un coup de vent en Nouvelle-France qui aura duré trois ans.
- [6] A.N.Q., GN. Minutier Claude Mauge, 29 septembre 1682. La location est obtenue de la succession Millet, l'avant-dernier époux en titre de Catherine Lorion qui en est exécutrice.
- [7] Catherine Lorion avait une vie assez mouvementée. Assez curieuses sont les morts accidentelles de ses nombreux conjoints. Le premier, Pierre Vilain, se fait tuer par un arbre peu après le mariage ; son deuxième époux Jean Simon se noie à son tour un an après le mariage ; puis elle marie Nicolas Millet qui brûle accidentellement dans sa maison. Finalement, elle marie Pierre Desautels le lundi 23 novembre 1676. Catherine, contrairement à ses malheureux époux, atteindra l'âge respectable de quatre-vingt-quatre ans.
- [8] A.N.Q., GN. Minutier Claude Mauge, 5 octobre 1682. Convention notariée entre Sébastien Hervé et Gilles Carré.
- [9] LANGLOIS, Michel. Montréal 1653, La Grande Recrue. Sillery, Québec, Éditions du Septentrion, 2003, page 142. Greffe d'Hilaire Bourguine au British Museum, 18-11-1682.
- [10] A.N.Q., GN. Minutier Claude Mauge, 16 décembre 1682.
- [11] Fonteneau est l'un des premiers colons de la seigneurie de « La Chesnaye » a y être demeuré et l'un des trente-trois habitants qui furent assassinés le 13 novembre 1689 alors qu'environ cent cinquante Iroquois, armés par l'anglais, profitent d'une nuit d'épaisse poudrière pour faire irruption à Lachenaie et surprendre les habitants dans leur sommeil. Une rue de la municipalité de Lachenaie, aujourd'hui comprise dans Terrebonne, porte son nom ; le croissant Jean Baptiste-Fonteneau.

[12] MARTEL, Claude. « Un Brin d'histoire : Les premiers colons de Lachenaie (1672-1676) », La Revue de cœur et d'action de Terrebonne. Chronique un monde à découvrir. Mercredi le 3 septembre 2014. 

[13] A.N.Q., GN. Minutier Claude Maugue, 8 juillet 1686.

[14] Une rue de la municipalité régionale de comté Les Moulins, Terrebonne porte aujourd'hui son nom. Qu'a-t-il fait? Survivre à Lachenaie au temps des attaques des Agniers et y demeurer pendant et par la suite, cela mérite que son nom soit utilisé en toponymie.

[15] Les fondations de l'église Notre-Dame d'origine se trouvent sous l'actuelle Place d'Armes. La construction de l'église paroissiale Notre-Dame, commencée en 1672 et terminée en 1683 était faite entièrement de pierre, elle mesurait cent vingt-neuf pieds de longueur sur trente-huit de largeur. Tout au long du XVIIIe siècle, les principaux monuments de la ville ont été la tour de cloche de Notre-Dame et la colline de la citadelle. L'église fut démolie en 1830 et sa tour de cloche en 1843.

[16] Lebel, Gérard. Nos ancêtres. Biographies d'ancêtres. « Sébastien Hervé ». Sainte-Anne de Beaupré, Les éditions de La Revue Sainte-Anne de Beaupré, Volume 18, 1983, page 90.

---

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 05. L'aubergiste en mal d'amour

---



Nouvelle surprise! Les deux aubergistes sous-louent à **Louise de Mousseau** (1636-1707), du 11 mai 1683, jusqu'à la Toussaint[1], au prix de quatre-vingts livres, la maison qu'ils habitent rue Saint-Paul[2]. De fait, c'est le logement du deuxième étage que **Sébastien** sous-loue à la veuve. Louise de Mousseau vient tout juste de débarquer de Québec; elle avait pris deuil depuis moins d'un mois de son mari[3], Pierre Pellerin dit Saint-Amand (1615-1683), cloutier, aubergiste et bourgeois de Québec.

Pour **Sébastien**, adieu le commerce lucratif? Peut-être pas. **Sébastien** a quarante et un ans quand il annule son association avec Gilles Carré. Le premier juin suivant **Sébastien** en vient à un accord avec son ancien associé au sujet de leur auberge et des liqueurs qu'ils y vendent. **Sébastien** garde la responsabilité de l'auberge où loge maintenant une dame qui sort de nulle part, moins d'un mois après le décès de son mari? **Sébastien** demeurera seul responsable de la location d'une durée de trois ans. Gilles Carré retira ses meubles et ses fourchettes! Ils choisissent des arbitres pour régler leurs comptes[4].

La proximité de cette femme encore jeune peut aussi suggérer une aventure de quelques années à notre **Sébastien**, célibataire au début de la quarantaine. Ce n'est qu'une hypothèse, mais les circonstances nous permettent de l'imaginer. On sait que Louise de Mousseau demeurait sur la rue Saint-Pierre à Québec lorsque **Sébastien** débarqua de sa France natale. Québec comptait à l'époque cinq cent quarante-sept habitants, y compris les enfants. Le recensement de Talon[5] de l'année précédente fait état de moins de soixante femmes à Québec. Il y en avait beaucoup moins dans la Basse-Ville et de plus, Louise de Mousseau était la femme d'un aubergiste de vingt ans de plus qu'elle qui, en 1669, s'était embarqué pour la France d'où il ne revint qu'en 1675 ou 1676[6]. Alors comment **Sébastien** n'aurait-il pas pu remarquer cette jeune femme?

**Sébastien** devait connaître Louise de Mousseau puisqu'il demeura en la Basse-Ville de Québec trois ans avant d'aller s'installer à «*La Chesnaye*».



# GILLES CARRÉ

L'histoire n'a pas retenu grand-chose de **Gilles Carré**. Bien que n'apparaissant pas à l'aveu de dénombrement de novembre 1681, il est mentionné une première fois dans les registres de la Nouvelle-France alors qu'il achète, avec Guillaume Lefebvre, un emplacement « *le long de la rue qui va de chez le sieur D'Ailleboust à la chapelle Notre-Dame de Bonsecours* » le 4 janvier 1681 ; un emplacement qu'il revendra l'année suivante. Une transaction que ce fabricant de chandelles a effectuée est par la suite inscrite le 14 septembre 1682 alors que Guillaume Labelle lui achète des grains qu'il s'engage à payer en échange de cent boisseaux de blé. Ensuite, une entente à l'amiable deux mois plus tard est enregistrée au greffe d'Hilaire



## Histoire des Harvey québécois

Bourguine par suite d'insultes qu'il aurait proférées ; et pour finir, une rupture de contrat avec l'ancêtre **Sébastien Hervet**, en juin 1683. Puis plus de traces outre un défaut de comparaître en juin 1683 devant les représentants du Conseil Souverain et un emprunt qu'il fait en octobre pour sans doute retourner en France. Un coup de vent en Nouvelle-France qui aura duré trois ans.



Lui qui, à quarante et un ans, était demeuré célibataire toutes ces années pratiquait possiblement la morale de son époque, car les mœurs du XVII<sup>e</sup> siècle pour un Français n'étaient pas celles que connaîtront plus tard les gens du pays sous la coupe du clergé. Les registres notariés ne traitent pas de ce genre de chose et encore moins les récits des ecclésiastiques que l'on peut retrouver ici et là dans leurs registres.





On retrouve le nom de *Louise de Mousseau* à de nombreuses reprises dans les registres de la Nouvelle-France, autant civils que religieux. Arrivée en Nouvelle-France avant 1655 comme « *filie à marier* », elle agit par procuration de son époux, Pierre Pellerin dit Saint-Amand, tout au long de sa vie et même après sa mort. Ce maître-cloutier, aussi marchand, semble n'avoir transigé que par son épouse. Elle se présente devant le Conseil souverain à plusieurs reprises pour le compte de son époux, pour elle-même et pour d'autres, où elle semble réussir fort bien d'ailleurs. Elle agira comme tutrice des enfants de sa défunte fille Marie et de son défunt gendre Romain Becquet, greffier et secrétaire du Conseil souverain en Nouvelle-France, notaire royal et bourgeois de Québec, ce qui l'amènera sur le parquet des cours de justice à quelques reprises.

Certaines pièces documentaires tendent à démontrer qu'elle aurait été proche du gouverneur de la Nouvelle-France, le Marquis de Denonville, Jacques-René de Brisay, et de l'intendant Jean Bochart Champigny.

BAnQ Québec, BAnQ Trois-Rivières, BAnQ Vieux-Montréal, Pistard



Histoire des Harvey québécois

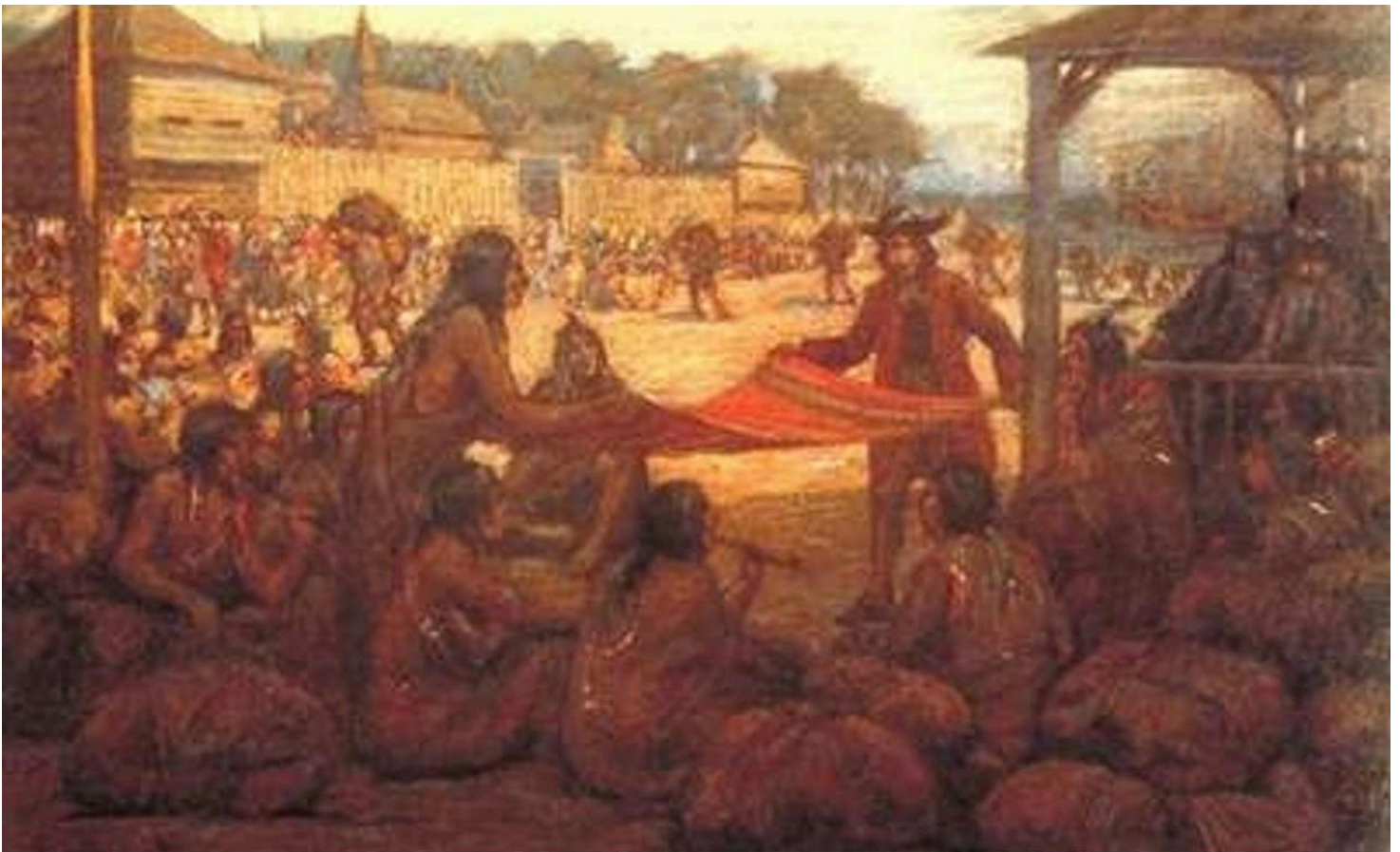


Sœurs hospitalières de Montréal  
sonnant leur cloche pour donner l'alarme



En 1683, Louis XIV finit par envoyer deux cents soldats en Nouvelle-France. L'arrivée des troupes, en réponse aux demandes d'aide répétées du gouverneur de la Nouvelle-France (1682-1685), **Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre** (1622-1688), fait suite aux attaques isolées, mais répétées des Iroquois. C'est une véritable petite armée qui débarque à Ville-Marie où n'habitent qu'environ cinq cents habitants à l'époque. Après de vaines négociations, les Iroquois déclarent la guerre à la Nouvelle-France.

Curiosité du temps, **Sébastien** ne quitta pas la maison qu'il avait sous-louée le 11 mai. Il louera cependant un autre emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Paul, à peine plus à l'est, entre la rue Saint-Gabriel et la rue Saint-Vincent cette fois-ci, à deux pas de son auberge. Comme la location n'est que pour une journée en juin et que la maison louée ne fait que deux cent vingt pieds carrés, on peut penser que le lieu peut avoir été utilisé comme étal à l'occasion de la foire des fourrures et lors d'une journée d'ouverture du marché qui a lieu deux fois la semaine, les mardis et vendredis. Or la location est justement un mardi, le 1<sup>er</sup> juin[7]. Rappelons qu'à la fin du printemps, nombres de canots d'Algonquins et Outaouais arrivent à Ville-Marie pour y faire la traite des pelleteries. Il s'agit bien d'une simple traite, car les Européens, comme Sébastien, y échangent des produits contre les fourrures recueillies dans les vastes forêts du Nord, car à l'époque, bien peu d'Européens prennent part à la chasse effectuée l'hiver par les Indiens; leur unique rôle étant de trafiquer avec le plus de bénéfice possible des pelleteries apportées de l'intérieur. Les peaux n'étaient pas rapportées à Montréal que par les voyageurs, les Amérindiens y étaient nombreux[8]. Bien qu'il ne s'agisse que d'une hypothèse puisque le propre de la traite est qu'elle n'est pas documentée, **Sébastien**, par ses métiers de potier d'étain et d'aubergiste, peut offrir des denrées recherchées par les Amérindiens à l'époque[9].



Foire des fourrures à Ville Marie vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

Dessin de George Agnew Reid



L'arrivée des troupes, en réponse aux demandes d'aide répétées du gouverneur de la Nouvelle-France (1682-1685), **Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre** (1622-1688), fait suite aux attaques isolées, mais répétées des Iroquois. C'est une véritable petite armée qui débarque à Ville-Marie où n'habitent qu'environ cinq cents habitants à l'époque. Après de vaines négociations, les Iroquois déclarent la guerre à la Nouvelle-France.

L'hiver 1683-1684 fut terrible, car en mai il y avait toujours quatre pieds de neige au sol à Ville-Marie. Le couvent de la Congrégation de Notre-Dame est détruit par les flammes. **Sébastien** poursuit-il son métier d'aubergiste malgré tout? On n'en sait rien, mais tout porte à le croire considérant l'acte notarié du 1<sup>er</sup> juin 1683 qui le tenait pour responsable de la location de l'auberge pour une durée de trois ans.

En 1684, Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre prépare une expédition contre les Tsonnontouans, l'une des cinq nations iroquoises. Cette expédition débouche sur la troisième guerre iroquoise (1684-1701). S'en suit une longue période de terreur qui amènera **Louis-Hector de Callière** (1648-1703), nouvellement nommé gouverneur de la juridiction de Montréal, à entreprendre avec les soldats de la garnison la construction d'une palissade autour de Ville-Marie dès l'année suivante.

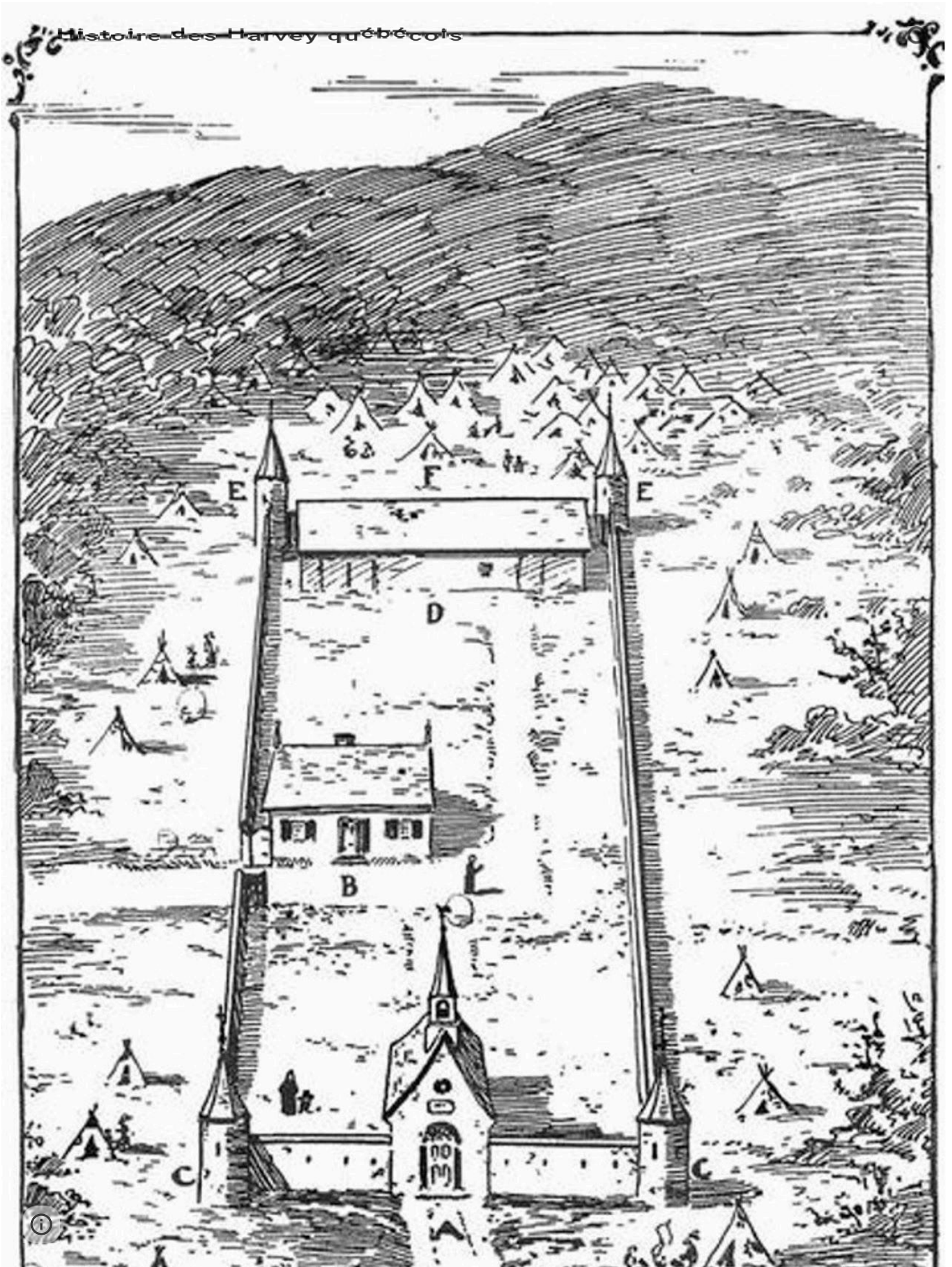
C'est probablement en 1684 également que **Sébastien** fait la connaissance de **Jean Sébille dit Briseval** (1653-1706). Ce dernier, qui deviendra un marchand prospère à Québec, est un Blésois, tout comme **Sébastien**, qui vient d'arriver en Nouvelle-France; il s'installe d'abord à Ville-Marie[10]. Outre **Sébastien**, Sébille est sans doute l'un des seuls autres Blésois vivant à Ville-Marie à l'époque. Ils sont moins d'une quarantaine dans toute la colonie, surtout concentrés à Québec et aux alentours, mais qui plus est, il est aussi natif de la paroisse Saint-Solenne tout comme la famille de **Sébastien**. Son amitié pour Jean Sébille dit Briseval, dont la future épouse deviendra marraine d'un de ses enfants, ne se démentira pas puisque nous les retrouverons à de multiples reprises ensemble jusqu'à la mort de Sébille en 1706. La proximité de **Sébastien** avec **François Hazeur** qui deviendra conseillers au Conseil souverain de la Nouvelle-France s'expliquera en partie par l'amitié entre lui et Jean Sébille.

En 1685, ces cinq compagnies de soldats sont établies dans l'île de Montréal, dont deux à Ville-Marie. Un corps de garde est construit sur la rue Saint-Joseph «*tant pour la discipline des troupes que pour la seureté et le maintient de la police parmy le peuple*». **Jacques-René de Brisay de Denonville** (1637-1710), gouverneur de la Nouvelle-France (1685-1689), ordonne que soient coupés tous les arbres et buissons entre Ville-Marie et la «*mission de la montagne*» de manière à faire «*une terre plaine découverte*».

La mission d'évangélisation ou «*mission de la montagne*», destinée à convertir et franciser les Amérindiens, était établie depuis 1675 au pied de la Montagne. Avant le début des troubles, environ deux cent dix Amérindiens (Iroquois, Hurons et Algonquins) vivent sur le site. Afin de protéger le domaine des Iroquois belligérants, on fait construire le Fort de la Montagne.

Les attaques répétées des Iroquois eurent un effet retardateur sur le développement de l'île de Montréal et ses environs, mais devaient bénéficier à l'ancêtre aubergiste **Sébastien Hervet** en raison de la garnison augmentée de Ville-Marie pendant cette période trouble et de la construction du Fort de la Montagne[11].

On sait **Sébastien** toujours à Ville-Marie en juillet 1686 puisqu'il y reçoit le 8 juillet devant le notaire Claude Mauge deux cent cinquante livres pour la vente de sa terre de la seigneurie de La Chesnaye effectuée en 1682[12]. Plus traces de **Sébastien** pour près de dix-huit mois par la suite, les études de notaires et les greffes se turent jusqu'au jour où on le retrouvera à Québec en février 1688.





Pour sa part, **Louise de Mousseau** sera également de retour à Québec en 1688 puisque le 13 avril, alors résidente en cette ville, elle se présente devant le procureur général, Claude de Bermen de la Martinière (1636-1719), dans une affaire entre elle et **Charles Aubert sieur de La Chesnaye**[13].

En 1687, la guerre reprit par ordre du ministre de la Marine **Louis II Phélypeaux de Pontchartrain** (1643-1727) le 13 juin. Une nouvelle expédition contre les Iroquois quitta Ville-Marie, avec 832 hommes des troupes de la marine, 900 hommes de milice et 400 Indiens alliés.

La première épidémie d'importance, celle de la « fièvre pourpre », probablement le typhus, frappe à la porte de la Nouvelle-France en 1687 et tue environ cent cinquante personnes. Cette maladie meurtrière reviendra régulièrement par la suite comme nous le verrons.

Les guerres, **les peines** et les maladies, c'en est assez pour l'ancêtre de quarante-cinq ans; finalement, après plusieurs transactions, **Sébastien Hervet** s'en vint vivre à Québec probablement à l'été 1687.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] La Toussaint est une fête catholique, célébrée le 1er novembre, au cours de laquelle l'Église catholique honore tous les saints, connus et inconnus.

[2] A.N.Q., GN. Minutier Claude Maugue, 11 mai 1683.

[3] ODORIC-MARIE, Jouve et al. Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France. 1615-1645, 1670-1849, « Père Ambroise Pellerin ». Anjou, Les Éditions Fides, 1996, page 760.

[4] A.N.Q., GN. Minutier Claude Maugue, 1<sup>er</sup> juin 1683.

[5] Pierre Pellerin dit Saint-Amand, 49 ; Louise de Mousseau (de Monceaux dans certains documents), sa femme, 31 ; Pierre Ignace, 11 ; Ignace, 8 ; Marie, 6 ; Louise, 3 ; Marguerite, 1 ; domestiques : Didier Perrot. 22 ; Jean Dumont, 17 ; Claude Leguay, 19 vivaient en janvier 1666 à la Basse Ville de Québec. SULTE, Benjamin. Histoire des Canadiens français 1608-1880. Montréal, Wilson & cie, 1882-1884, Tome IV, chapitre IV.

[6] QUILLIVIC, Jocelyne et Bernard QUILLIVIC. Migrations. [En ligne].

<http://www.migrations.fr/page%20d'accueil.htm> [page consultée le 03/12/2014].

[7] Centre canadien d'Architecture, groupe de recherche sur Montréal, le projet Adhémard. Fiche biographique, Hervé Sébastien. Coordonnées géographiques et temporelles # 60 de l'ancien terrier de la ville de Montréal et # 350 du second terrier de la ville de Montréal. Cette maison fut démolie le 31 décembre 1704.

[8] LACOURSIÈRE, Jacques. Histoire populaire du Québec : Des origines à 1791. Vol. 1. Québec, Les éditions du Septentrion, 1996, page 84. Pour la localisation de la foire et le contexte.

[9] DESJARDINS, Pauline et Geneviève DUGUAY. Pointe-à-Callière : l'aventure montréalaise. Sillery, les éditions du Septentrion, 1992, pages 31, 51-52. Lors de fouilles qui seront réalisées à la Pointe-à-Callière au XXI<sup>e</sup> siècle, n'a-t-on pas trouvé des assiettes et chaudrons d'étain et un bouton de fer étamé d'une grande sobriété ? Eh oui couvert d'étain !

[10] Fichier Origine, Fédération québécoise des sociétés de généalogie et Fédération française de généalogie. Fiche 243222. SÉBILLE, Jean. Et BANQ., Registre de Notre-Dame de Montréal, 7 novembre 1685. Baptême de Madeleine Guy ; Jean Sébille parrain.

[11] Le fort de la Montagne était situé à quelques centaines de mètres seulement de Ville-Marie, sur les flancs du Mont royal (sur l'actuelle rue Sherbrooke) tel qu'on le voit à la Figure ci-haut vers 1690. Il comprenait : A) la chapelle Notre-Dame-des-Neiges ; B) la maison des prêtres missionnaires ; C) des tourelles, également utilisées comme école par les sœurs de la Congrégation ; D) une grange servant d'abri pour les femmes et les enfants pendant les attaques ; E) des tourelles ; F) un village indien. Les tourelles indiquées en « C » sont toujours visibles aujourd'hui. Dessin tiré de BEAUBIEN, Charles P. « *Le Sault-au-Récollet* », Montréal, 1898.

[12] A.N.Q., GN. Minutier Claude Maugue, No. 1093, 8 juillet 1686. Quittance à Jean Fonteneau. Et : A.N.Q., GN. Minutier Hilaire Bourguin, 20 juin 1686. Obligation par Jean Fonteneau dit Saint-Jean menuisier, à Jean Millot et Matlmine Thibault sa femme, pour soixante et six livres dix-huit sols, sur un billet de Sébastien Hervé pour lequel il avait répondu.

[13] Registre no 7 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (12 janvier 1688 au 22 décembre 1693), f. 20v-21.



Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey



# 06. Françoise Philippeau

---

## Québec

À son retour à Québec, **Sébastien** vécut un dépaysement dans cette ville qui l'avait accueillie environ quinze ans plus tôt et où vraisemblablement il n'avait pas mis les pieds depuis. Presque toute la basse-ville avait été reconstruite en raison de l'incendie qui l'avait rasée à l'été 1682. À son grand étonnement, les maisons étaient maintenant toutes construites en pierre, en mi-colombage ou mi-pierre comme l'avait ordonné le conseil souverain[1]. **Sébastien** savait que dans cette ville où il abordait, plus qu'à Ville-Marie, la valeur des gens était mesurée à l'aune de leurs richesses, de leur notoriété et de leur rang. Il allait donc en tenir compte encore plus qu'il ne l'avait fait depuis son arrivée en Nouvelle-France.

**Sébastien**, après s'être établi à Québec, multiplia les amitiés avec d'anciennes connaissances de Ville-Marie comme Jacques Le Ber[2] ancien associé de feu Charles Bazire et Geneviève Macard (1649-1724) la femme de ce dernier, remariée au lieutenant du Roi au gouvernement de Québec, ainsi qu'avec des commerçants de Québec œuvrant dans la fourrure. Parmi ses relations d'affaires, on retrouve des marchands influents de Québec comme François Hazeur, Jean Sébille, Denis Riverin (1650-1717) et Pierre Constantin (1666-1750). C'est sans doute grâce à leur appui qu'il put ouvrir boutique à Québec et se livrer à son métier de potier d'étain tout en poursuivant le commerce et la traite des fourrures. Dès 1690, **Sébastien** avait pris place parmi la communauté du monde des affaires de la vieille ville et il ne fut pas long à se joindre à la Compagnie de la Colonie dès sa formation en 1700; la compagnie avait pour but d'exploiter la traite des pelleteries entre la Nouvelle-France et la métropole.

## Françoise Philippeau, le tournant de sa vie et de la nôtre



C'est à Québec en 1688 que **Sébastien Hervet** fait la connaissance de **Françoise Philippeau**, veuve de Louis Marien (1653-1688) depuis peu. **Françoise** est née dans la paroisse de Saint-Étienne d'Ars-en-Ré, sur l'Île-de-Ré dans l'ancienne province de l'Aunis en France le 20 mars 1663. Migrante, **Françoise** est arrivée en Nouvelle-France vers 1667 avec ses père et mère, ainsi que ses deux sœurs Madeleine (1664-1748) et Jeanne (1666-1708). Son arrivée se situe entre la naissance de sa sœur Jeanne en 1666 en France et la naissance de son frère Louis à Québec le 28 avril 1668. Elle est la fille d'un maître tailleur d'habit œuvrant à Québec, Claude Philippeau (1638-1713) et de dame Jeanne Énard (1638-1694)[3]. **Françoise**, qui est l'aînée de la famille, verra naître quatre de ses frères et sœurs en Nouvelle-France, Louis (1668-1754), Anne (1669-1703), Jacques (1672-1704) et Louise (1674-1702). Claude Philippeau devait bien chercher à trouver un second mari pour sa fille. Il venait probablement de trouver le gendre parfait, car à l'époque, bien que ce ne fût pas toujours possible, on essayait de marier ses filles en fonction des affinités traditionnelles de France comme la même aptitude à signer chez les deux époux, ce que **Sébastien** et **Françoise** possédaient, et la même appartenance sociale, le père de Françoise était artisan tout comme **Sébastien**.



Histoire des Harvey québécois

# L'Aieule

Françoise  
Philippeau  
imaginée et  
idéalisée  
pour la  
postérité



**Françoise Philippeau** s'était mariée une première fois alors qu'elle venait d'avoir treize ans à Louis Marien originaire de Gardes-le-Pontaroux dans l'ancienne province française de l'Angoumois. Le couple avait eu quatre enfants. Après la naissance de leur premier enfant à Québec, *Anne* Françoise (1677-1749), la famille s'était établie à Saint-Michel-de-la-Durantaye[4] au moment de la fondation de la seigneurie de La Durantaye, car Louis Marien, qui y était « *au nombre des tout premiers colons* »[5], y est qualifié d'« *habitant non déclaré* » au recensement de 1681 ; la naissance de leur premier fils prénommé Gentien y était d'ailleurs survenue l'année précédente[6]. Le baptême de leur deuxième fille, Marie (1681-1760), est enregistré à L'Islet au début de cette année-là. À la naissance de leur fils Louis (1684-post.1701), le 24 décembre 1684, la famille est de retour dans la Basse-Ville de Québec et le père y pratique alors le métier de matelot. Le baptême de son deuxième fils sera la dernière apparition du père dans les registres de la colonie. S'est-il noyé ? Possiblement puisque son corps ne fut pas inhumé à Québec ni ailleurs en Nouvelle-France apparemment. **Françoise** se retrouve donc veuve avec trois jeunes enfants sur les bras.

Le 9 février 1688, ce n'est pas un hasard si le serrurier, armurier et arquebusier Pierre Prud'homme (1658-1703) demande à **Sébastien** d'être témoin de son mariage à Québec alors qu'il s'unit à Anne Andrée Chasle (1669-1720)[7]. **Sébastien** connaît le jeune Prud'homme de son passage à Ville-Marie. Ce dernier en 1681, demeure chez son beau-père Pierre Verrier dit La Saulaye troisième époux de sa mère, Roberte Gadois[8]. On se souviendra que **Sébastien** et [François Hervet](#), un possible parent, servirent de témoins à Verrier lors de son mariage en 1673. De plus, Verrier est charpentier, un confrère de travail, le voisin de **Sébastien** en 1681 à Ville-Marie. Que le monde est petit quand un si grand territoire ne compte pas encore dix mille âmes. Les neveux de **Sébastien**, les fils Étienne et Jacques de [Renée Hervet](#), assistent également à la cérémonie.

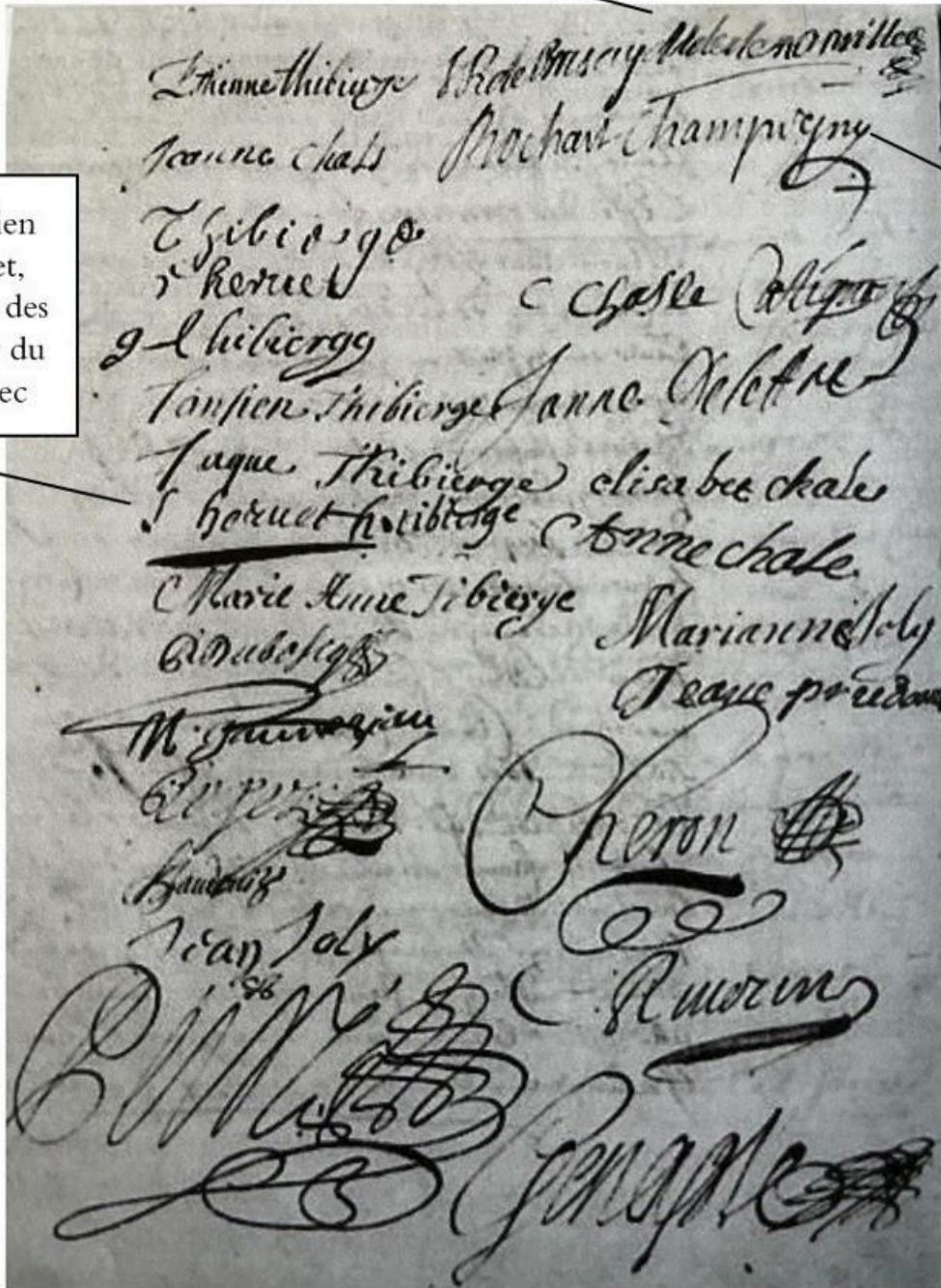
Le 27 juillet, devant le notaire Paul Vachon, il assiste à la signature du contrat de mariage entre son neveu Gabriel Thibierge (1654-1726) et sa seconde femme, Marie Madeleine Lepage (1672-1754)[9].

Histoire des Harvey québécois

Jacques René Brisay de  
Denonville, gouverneur de la  
Nouvelle-France



Sébastien  
Hervet,  
ancêtre des  
Harvey du  
Québec



Jean  
Bochart de  
Champigny,  
intendant  
en  
Nouvelle-  
France  
pendant  
quinze ans



## Histoire des Harvey québécois



Le 17 octobre suivant, **Sébastien** est présent lors de la signature de deux contrats de mariage engageant deux autres de ses neveux. D'abord, celui qui unit Étienne Thibierge à Jeanne Chasle puis celui de Jacques Thibierge et de Marie Anne Joly. Outre la signature de **Sébastien**, on voit celles du *gouverneur* (1685-1689) *Jacques René Brisay de Denonville* et celle de *l'intendant* (1687-1702) *Jean Bochart de Champigny*[10]. Comme nous le verrons, **Sébastien** tissera des liens serrés avec ces hommes puissants.

Le lendemain, **Sébastien** assiste au double mariage de ses neveux. Jacques Thibierge (1664-1732) arquebusier et armurier du Roy, épouse Marie Anne Joly (1671-1698) et Étienne Thibierge (1663-1740) tonnelier qui épouse Jeanne Chasle (1672-1702)[11], la sœur de la femme du protégé de **Sébastien**, Pierre Prud'homme.

Tous ces mariages de 1688 lui ont-ils donné des idées...





## Les Gervaise et Chalifour

Jean GERVAISE est juge intérimaire (1673-1689) dans le gouvernement de Montréal pendant toute la période où **Sébastien Hervet** vécut à Ville-Marie. Il remplace souvent Jean Baptiste Migeon de Branssat. Né en Touraine en 1616, Gervaise était boulanger lorsqu'il fut recruté par Maisonneuve avant de venir s'établir en Nouvelle-France en 1653. L'année suivante, il épouse la sage-femme Anne Archambault dont le premier mariage avec Michel Chauvin avait été annulé alors qu'elle était enceinte de son deuxième enfant. À cause de sa bigamie, Michel Chauvin avait été renvoyé en France par le premier bateau à se présenter au port au printemps suivant. De 1657 à 1661, Gervaise, qui était l'un des trois premiers marguilliers de Notre-Dame de Montréal, percevait la dîme. Il fut nommé substitut du procureur de la couronne en 1671. Tombé malade en 1689, il abandonne ses fonctions de procureur fiscal et de juge intérimaire pour le gouvernement de Montréal. Jean Gervaise décède à Ville-Marie en 1690. **Sébastien** et Jean Gervaise ont été ensemble présents à quelques événements avant 1680, en autres lors de la signature du contrat de mariage entre Guillaume Leclerc et Marie Thérèse Hunault en 1676. Paul Chalifour le beau-frère de **Sébastien** est le fils de Jacquette Archambault, la sœur d'Anne Archambault, la femme de Gervaise.





**Sébastien** contracte mariage avec **Françoise** devant le notaire Gilles Rageot le 9 janvier 1689 avec chacun une brochette de parents et d'amis. La coutume de passer un contrat de mariage devant un notaire était généralisée au XVII<sup>e</sup> siècle. Outre le fait d'établir le cadre juridique de la future union, le contrat de mariage avait aussi une fonction sociale; sa signature était un événement auquel les futurs époux désiraient faire participer le plus de monde possible[12]. Les biens des tourtereaux **Sébastien** et **Françoise** seront un et communs.

**Sébastien** doue[13] sa bien-aimée de la somme de cinq cents livres; le préciput[14] d'égal valeur sera réciproque. Les enfants : Françoise, Marie et Louis seront nourris et entretenus aux dépens de la nouvelle communauté jusqu'à l'âge de seize ans. Un peu plus tôt, le même jour, la fiancée avait assisté à l'inventaire des biens appartenant à la communauté qu'elle formait avec Louis Marien et qu'il fallait partager entre elle et ses trois enfants[15].

La bénédiction nuptiale entre les époux **Sébastien Hervet** et **Françoise Philippeau** est célébrée par le curé François Dupré (1648-1720) le 10 janvier 1689, à l'église Notre-Dame de Québec[16], devant les témoins Paul François Chalifour (1663-1718), l'époux de Jeanne, la sœur de **Françoise**, et Nicolas Gervaise (1666-1750), le fils d'un ami de **Sébastien** du temps de Ville-Marie et aussi le cousin du témoin Chalifour. À l'évidence, la rencontre de **Sébastien** avec **Françoise** fut probablement facilitée par les Chalifour et les Gervaise.

---

Nicolas Gervaise est le fils de Jean Gervaise, une connaissance de **Sébastien**, arrivé à Ville-Marie en 1653 qui épousa Anne Archambault l'année suivante. Paul Chalifour est le fils de Jacqueline Archambault, la sœur d'Anne Archambault. En janvier 1689, Nicolas habitant toujours Ville-Marie est de passage à Québec pour comparaître au nom de son père devant le Conseil souverain dans une affaire d'échange de terre. Son père, qui vient d'abandonner ses fonctions de procureur fiscal et de juge pour le gouvernement de Montréal, « étant malade et craignant les Iroquois et en raison de la saison trop avancée il ne peut s'y rendre. Il dit que son fils est garant du fonds qu'il lui a vendu. » Le Conseil souverain le condamnera le 17 janvier à rendre trois perches de terres manquantes au terrain échangé.

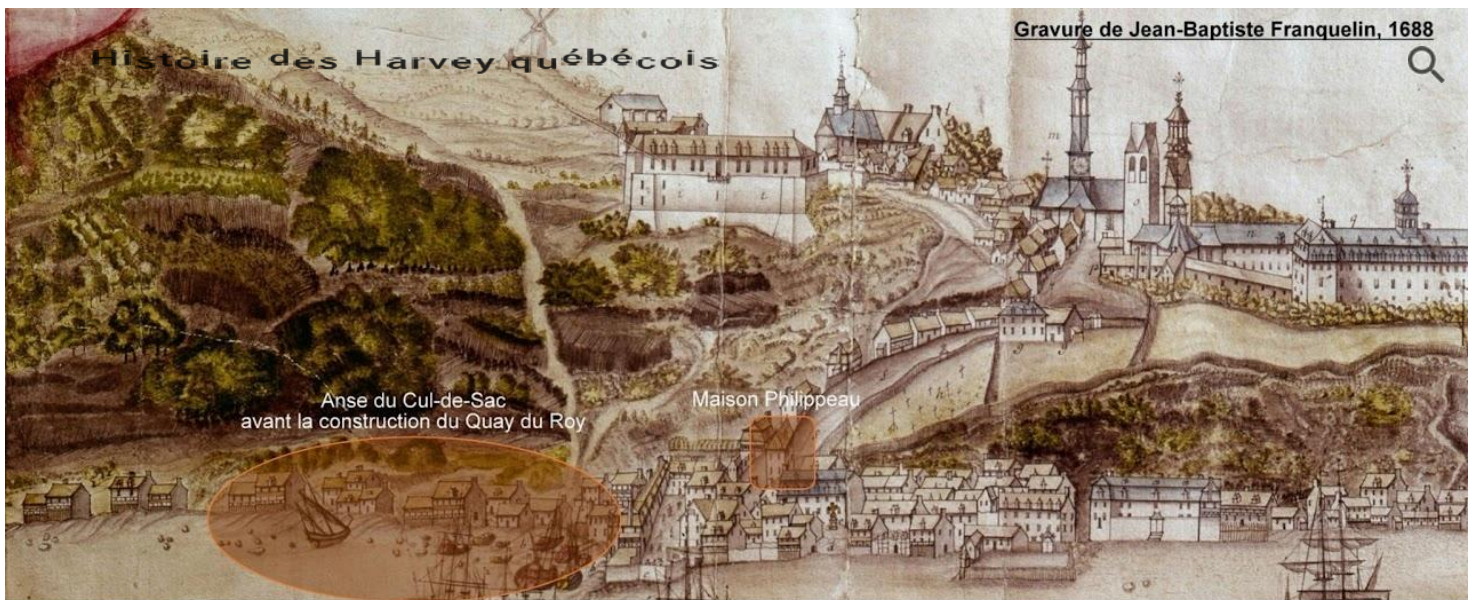
Dans : LANGLOIS, Michel. Montréal 1653, La grande recrue. Sillery, Québec, Éditions du Septentrion, 2003, page 120.

---

**Sébastien Hervet** a *quarante-sept ans* lorsqu'il épouse **Françoise Philippeau**, la jeune veuve de *vingt-sept ans*, mère de trois enfants.

Au début de leur union, le couple semble avoir vécu dans la maison des Philippeau, « sur la rue comme l'on va de la Haute-Ville à la Basse-Ville de Québec » (aujourd'hui la Côte de la Montagne).





Québec et sa Basse-Ville en 1688, l'année de l'union de Sébastien et Françoise

**Sébastien** et **Françoise** auront cinq enfants, entre 1689 et 1700. [Marie Renée](#) (1689-1764) [François](#) (1692-1694), [Sébastien](#), le fils (1695-1759), [Marie Charlotte](#) (1698-1757) et [Jean Baptiste](#) (1700-1718).

On ne connaît pas le degré de ferveur religieuse qui habite **Sébastien**. Né sous l'Édit de Nantes dans une province à mi-chemin entre catholicisme et protestantisme, il semble avoir été un pratiquant engagé comme la plupart des bourgeois de son temps. Sa sœur [Renée](#) est une dévote affirmée : deux de ses filles entreront en religion, un de ses fils passera sa vie au Séminaire de Québec et un autre sera marguillier de la paroisse Notre-Dame. Dix de ses petites-filles deviendront religieuses, la plupart hospitalières avec mère Saint-Joachim, leur tante Catherine Thibierge (1681-1757) supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec[17]. En 1689, **Sébastien** « s'est enrollé pour le titre de la Confrérie de Ste Anne pour participer aux prières de la ditte Confrérie Et a aumosné pour son entrée la somme de vingt sols et promis payer pour chaque année pareille somme de vingt sols... » et il s'y conformera jusqu'à sa mort[18]. La même année, sa sœur [Renée](#) adhère à cette confrérie. **Françoise**, son épouse, joindra la confrérie le 6 juillet 1705<sup>[19]</sup>.

**Sébastien** devait être consterné en juillet 1689 lorsqu'il apprit la mort de Jeanne Danis, « *massacrée par les sauvages le 12 juillet* » [20], alors qu'elle n'était âgée que de seize ans seulement. Il avait connu Jeanne enfant à Ville-Marie; elle était la fille d'Honoré Danis dit Tourangeau, son voisin d'alors.

C'est le 13 octobre 1689 que naîtra et sera baptisé à l'église Notre-Dame de Québec le premier enfant du couple. Elle prend le prénom de [Marie Renée](#) et a pour marraine sa tante [Marie Renée Herve](#) épouse d'Hypolite Thibierge. C'est **Charles Catignon** (1647-1714), le garde-magasin du roi[21] et ami de **Sébastien** qui est son parrain. Le patronyme a déjà commencé à se modifier, [Marie Renée](#) portera celui d'*Hervé*[22] comme pour la plupart des autres enfants à venir de **Sébastien** et **Françoise**.

En avril de l'année suivant son propre mariage, **Françoise Philippeau** voit sa jeune sœur Anne, la cinquième de la famille, épouser Thomas Barthélemy (1669-1722), un maître tailleur d'habits de Québec. **Sébastien** agit comme témoin à la cérémonie[23].

---

*« Le garde-magasin du roi (qui, de 1677-1691 est **Charles Catignon**), peut vendre des marchandises en gros à des marchands de la ville. C'est à partir des magasins du roi que sont fournis des biens et des provisions aux personnes dans le besoin, aux soldats et aux officiers du roi. Les magasins du roi sont logés dans le Palais de l'intendant à Québec. On y retrouve les armes, le matériel de guerre, le blé et autres provisions nécessaires pour les troupes de la Nouvelle-France. On y entrepose aussi les marchandises offertes en cadeau aux peuples amérindiens alliés aux Français. Enfin, on peut y trouver les divers objets nécessaires aux officiers du roi pour l'administration de la colonie. Il ne s'agit pas d'un magasin de détail au sens moderne du terme. »*

---

Comme il va de soi, le Contrat de mariage avait une fonction sociale et les futurs époux ne manquaient pas de faire participer le plus de monde possible à sa signature. **Sébastien** ne ratait aucun de ces événements lorsqu'il y était invité par un membre de sa famille élargie ou par une connaissance. On retrouve sa signature sur des dizaines de ces contrats de mariage pendant la période où il vécut à Québec. Le 9 avril 1690, tout comme une quinzaine d'autres invités, il est encore présent lors de la signature du contrat de mariage d'une des filles de sa sœur [Renée](#), Marie Anne Thibierge (1669-1705), qui épousera Martin Cheron (1663-1717), un Blésois bourgeois marchand et garde magasin du Roy qui, dans une vingtaine d'années, deviendra membre du Conseil supérieur de Québec à titre de conseiller[24].

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



- [1] DURÉ, Pauline. La Nouvelle-France sous Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre. Lettres, mémoires, instructions et ordonnances, Sillery, Septentrion, 1993, page 60.
- [2] Jacques Le Ber a toujours vécu à Montréal. Il deviendra l'un des principaux actionnaires de la Compagnie de la Colonie où Sébastien y sera sergent d'armes. Comme les réunions des dirigeants de la compagnie se tiendront à Québec, les contacts entre les deux hommes qui s'étaient connus à Montréal seront fréquents.
- [3] Le patronyme est connu en France et à l'arrivée de Jeanne comme étant « Esnard ».
- [4] Aujourd'hui appelé Saint-Michel-de-Bellechasse.
- [5] ROY, Léon. Les premiers colons de la rive sud du Saint-Laurent : de Berthier-en-bas à Saint-Nicolas, 1636-1738, tiré en partie de l'Histoire de la seigneurie de Lauzon, de Joseph-Edmond Roy. Lévis, Société d'histoire régionale de Lévis, 1984, page 339. 435 pages.
- [6] En 1689, lors du mariage de **Françoise** et *Sébastien*, Gentien n'est plus.
- [7] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 9 février 1688.
- [8] LAFONTAINE, André. Recensements annotés de la Nouvelle-France 1681. Sherbrooke, A. Lafontaine, 1981, page 130.
- [9] A.N.Q., GN. Minutier Paul Vachon, 27 juillet 1688.
- [10] A.N.Q., GN. Minutier François Genaple de Bellefonds, 17 octobre 1688. Contrat de mariage entre Étienne Thibierge et Jeanne Chasle. Et contrat de mariage entre Jacques Thibierge et Marie Anne Joly.
- [11] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 18 octobre 1688.
- [12] A.N.Q., GN. Minutier Gilles Rageot, N° 3676, 9 janvier 1689. Bien que presque disparue aujourd'hui en raison des lois protectrices, cette coutume existait encore sous une forme plus modeste au début des années soixante-dix au siècle dernier ; lors de ma première union, j'ai contracté mariage devant notaire à l'insistance de mes parents qui l'avaient fait, comme leurs parents avant eux l'avaient fait également. Même après deux cent quatre-vingt-cinq ans, la coutume n'avait pas terriblement changé au moment de mon premier mariage en 1974 ; tout comme **Sébastien** et *Françoise*, nos biens allaient être un et communs et comme lui, j'avais doué ma future épouse, dans mon cas des meubles de notre logis.
- [13] Du verbe français du XIII<sup>e</sup> siècle « *doer* » et signifiant « *doter de* ».
- [14] Il s'agit d'un avantage matrimonial conféré par contrat de mariage à un époux survivant consistant, pour son bénéficiaire, dans le droit de prélever avant tout partage, sur la masse commune, lors de la dissolution de la communauté, un bien déterminé ou une somme d'argent.
- [15] BIZIER, Hélène Andrée et Jacques LACOURSIÈRE, Nos Racines, l'histoire vivante des Québécois. Saint-Laurent, Les Éditions Transmo Inc., 1981. Chapitre 92, Nos grandes familles, Les Harvey, Troisième couverture.
- [16] JETTÉ, René, « Sébastien Hervé », Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, page 567 et BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 10 janvier 1689.
- [17] THIVIERGE, Robert. 1662 de Blois à l'Île d'Orléans. Montréal, À compte d'auteur, 2021, pages 171, 184, 201 et 222.
- [18] Une bulle du pape Alexandre VII accordait des indulgences à la confrérie de Sainte-Anne de Québec le 11 décembre 1660 : une indulgence plénière le jour de l'admission, une à chaque année à la fête de Sainte-Anne et plusieurs autres. Les règlements promulgués par Monseigneur de Laval en 1678 insistaient sur la sanctification personnelle, la communion

fréquente, des visites à la chapelle de Sainte-Anne, l'assistance à la messe et l'aumône. Monseigneur de Saint-Vallier fit confirmer la confrérie par une bulle du pape Innocent XII le 24 juillet 1694.

[19] A.S.Q., Polygraphe 29, No 16, pages 109, 115 et 205.

[20] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Ville-Marie, 12 juillet 1689.

[21] MOUSSETTE, Marcel, Site du Palais de l'intendant (Le) : Genèse et structuration d'un lieu urbain, Québec, Éditions du Septentrion, 1994, 232 pages.

[22] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 13 octobre 1689.

[23] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 10 avril 1690.

[24] A.N.Q., GN. Minutier Gilles Rageot, 9 avril 1690.

---

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse

<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 07. Le milicien

---



## Historique des Harvey québécois

### Sébastien le migrant, milicien



Le 7 octobre 1690, la rumeur de l'arrivée prochaine de trente-quatre voiles anglaises dans le but de conquérir la Nouvelle-France se répand dans la ville. Dans les jours précédents, un messager abénaquis avait apporté la nouvelle qu'une flotte très nombreuse était partie de Boston depuis près d'un mois dans le dessein de venir attaquer et prendre Québec.

On avait été informé également que Pierre de Francheville (1649-1713), curé de la Rivière-Ouelle, avait avec ses paroissiens repoussé une tentative de débarquement de la flotte anglaise.



### Les trente-quatre vaisseaux *Anglois* face à Québec en 1690

Plan de Québec et de ses environs, en la Nouvelle-France, assiégé par les Anglois par le Sr de Villeneuve, ingénieur du Roy.

Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans.





Le comte de Frontenac forma, vers 1675, la milice, tel qu'elle a existé jusqu'en 1760. Tout homme, comme **Sébastien**, en état de porter les armes appartenait à une compagnie et effectuait les exercices militaires à date fixe.

Source : SULTE, Benjamin. Pages d'histoire du Canada, Montréal, la Librairie Granger et Frères, 1891, page 300.



Il n'en fallait pas plus. Chacun chercha un logement à la haute-ville en abandonnant les maisons de la basse[1]. Les Hervet sont parmi ceux-là. Couvents, monastères et écoles sont rapidement convertis en logement où femmes et enfants s'entassent. Une fois, leurs familles installées à la haute-ville, **Sébastien** et les deux cents autres hommes restants dans la ville rejoignirent la milice pour travailler aux fortifications et préparer la défense. Depuis juillet, le gouverneur et l'intendant étaient partis avec les troupes à Ville-Marie pour résister à l'armée anglaise qui remontait vers la Nouvelle-France pour l'envahir. Québec n'était plus défendu que par une poignée de soldats et la milice dont faisait partie **Sébastien**.

Heureusement pour la Nouvelle-France, quelques jours avant l'arrivée de la flotte anglaise devant Québec, un revirement inattendu survint. L'armée de terre anglaise, qui avançait vers Ville-Marie par le sud, perd l'appui de ses alliés les Agniers et doit rebrousser chemin[2]. Ce changement permet au plus gros des troupes françaises de revenir à Québec avant l'arrivée de la flotte anglaise.

## Histoire des Harvey québécois

**Sébastien** et Françoise, avec [Marie Renée](#) dans les bras, sont au premier rang quand les batteries de Québec ouvrent le feu sur les navires de l'envahisseur anglais Phipps[3] le 18 octobre 1690. Le gouverneur Frontenac avait repoussé l'offre de reddition de l'émissaire anglais par la phrase célèbre «*La seule réponse que je ferai à votre général viendra de la bouche de mes canons et du feu de mes mousquets*». La ville haute est bien protégée par un mur entrecoupé de batteries et de véritables ouvrages défensifs avoisinant le château Saint-Louis, près du cap Diamant. Dans la ville basse où résident les Herve, on trouve deux batteries riveraines équipées de canons lourds de marine de dix-huit et vingt-quatre livres. Du côté de la terre, une ligne de remblais ponctuée de onze redoutes couvre le côté ouest de la ville.



Attaque de Phipps sur Québec, 1690

**Sébastien** avait quitté Ville-Marie pendant l'orage iroquois; c'est pendant huit jours que lui et **Françoise** vivront l'attaque de la tempête anglaise. Le 21 du même mois, l'anglais fit une honteuse retraite devant une poignée de Français et de Canadiens, comme on appelait à cette époque les gens nés en Nouvelle-France[4].



Même si pour cette fois-ci on avait réussi à déjouer l'anglais, le gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, savait bien que si le Cap Diamant protégeait Québec d'une invasion par le fleuve, son flanc ouest demeurait vulnérable. Aussi, au lendemain de l'affrontement, il confia à l'ingénieur militaire **Josué Dubois Berthelot de Beaujours** (1662-1750) le soin de renforcer cette faiblesse. Tous les hommes valides dont **Sébastien** furent mis à contribution pour la construction de la palissade. En comptant les soldats, ils étaient près de cinq cents hommes qui taillèrent à la hache les pièces massives de cèdre qui la composait. À l'époque de cette construction en 1693, Québec ne comptait qu'environ huit cents habitants[5].

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*



[1] MYRAND, Ernest. *Sir William Phips : devant Québec : histoire d'un siège*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère bureau de l'Événement, 1893, page 85.

[2] Les Mohawks ou Kanien'kehá:ka (historiquement Agniers) sont l'une des Six-Nations iroquoises/haudenosaunées, lesquelles sont, d'ouest en est : les Tuscaroras, les Sénécas (Tsonnontouans), les Cayugas (Goyogois), les Onondagas (Onontagués), les Oneidas (Onnéiouts) et les Mohawks.

[3] La gravure ci-haut du XIX<sup>e</sup> siècle est inexacte à certains égards, notamment dans le cas du château Saint-Louis, qui n'avait qu'un seul étage en 1690, mais elle donne une bonne idée du cours des événements. (Archives nationales du Canada, C6022).

[4] Les « *Canadiens, sont des naturels de Canada nez de pere & de mere François* » Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, 1703.

[5] RUSS, C.J. « Dubois Berthelot de Beaujours, Josué (Jean Maurice Josué) ». Dictionnaire biographique du Canada. 1<sup>re</sup> édition 1966, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 15 volumes, volume III (Décès de 1741 à 1770).

---

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse

<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 08. Le potier d'étain

---



À l'arrivée de **Sébastien** en Nouvelle-France le métier de potier d'étain ne pouvait le faire vivre en raison du peu de clients pouvant s'offrir son travail. C'était maintenant légèrement différent depuis son retour à Québec. En effet, la population de la ville dépassait les dix mille depuis 1688[1]. Qui ne voulait pas son gros gobelet d'étain, que chacun portait à tout vent, accroché à sa ceinture? Les bourgeois, les communautés religieuses, les riches marchands de fourrures et les nobles étaient maintenant nombreux et cherchaient probablement les produits que **Sébastien** fabriquait. Si la populace mangeait avec ses mains et un simple couteau à cette époque, bourgeois et gentilshommes voulaient sûrement s'offrir des cuillères, de la vaisselle «*façon d'argent*», des assiettes, plats, aiguières, vinaigriers et salières de la boutique de **Sébastien**. Bien sûr, ce n'était pas la manne, il se fit polyvalent, comme la plupart des artisans, en devenant commerçant pour compenser le manque de travail dans son métier.

Si depuis son arrivée en Nouvelle-France, on ne trouve pas trace de la pratique de son art, il en sera tout autrement dorénavant puisque la majeure partie des actes notariés enregistrés à Québec et nous étant parvenus comportent la mention de son métier de potier d'étain; aucun des nombreux actes rédigés dans la région de Montréal n'en avait fait mention.



## Poterie d'étain



L'alliage utilisé pour la poterie d'étain est essentiellement composé des mêmes métaux que le bronze (cuivre et étain). À l'époque de **Sébastien** et pour longtemps encore, l'étain est le matériau le plus souvent utilisé pour fabriquer la coutellerie (cuillères, fourchettes) et les petites pièces de vaissellerie pour servir, verser, manger et boire.

Comme l'étain est un métal mou, la durée des objets d'usage quotidien que **Sébastien** fabrique n'est pas longue, environ cinq ans, ce qui fidélise la clientèle. Sébastien fabrique ses propres moules qui servent à la refonte périodique, car il reprend sans aucun doute les objets usés comme matière première. Lorsqu'elle n'est pas le résultat d'une refonte, l'étain que **Sébastien** utilisera pendant toute sa vie à Québec provient de France. Il est possible qu'il ait profité de ses voyages au pays de ses ancêtres pour se procurer des feuilles d'étain, évitant ainsi les intermédiaires. Des fouilles archéologiques à Québec, Montréal et Louisbourg, témoignent de l'usage d'objets d'étain comme des cuillères, des fragments d'écuelles, de bols et d'assiettes retrouvés sur les sites des premières habitations. Par les nombreux contrats mentionnant **Sébastien** comme potier d'étain, on sait qu'il pratiquait le métier. On sait que des familles de l'île d'Orléans établi au pays depuis près de quarante ans servaient la soupe dans des écuelles d'étain[1a]. Comme ces familles n'avaient pas les moyens de les faire venir de France, il y a de fortes chances que les écuelles provenaient de l'atelier de **Sébastien**.

Ils furent bien peu nombreux à pratiquer cet art en Nouvelle-France. Il est probable que **Sébastien** fût le seul de son temps; Québec n'aurait su en faire vivre plus d'un. Les archives de la Nouvelle-France d'ici et celles d'outre-mer du Fonds du secrétariat de la marine et aux colonies (France), n'en mentionnent aucun autre. Les fouilles archéologiques ont permis de retrouver de nombreuses pièces d'étain, mais malheureusement aucune ne portait de marque du poinçon d'identification pouvant la rattacher à l'atelier de l'ancêtre. En fait, sous le régime français, aucun potier d'étain n'a pu être formellement identifié grâce à son poinçon personnel gravé sur la vaisselle ou autre pièces. Le premier qu'on a pu identifier grâce à une marque faite avec son poinçon, est l'Écossais David Smellie qui exploita un commerce de bijoux à Québec, de 1780 à 1827, et qui fabriquera aussi une petite quantité d'objets étain.

On sait aujourd'hui que la poterie d'étain n'est jamais devenue une industrie artisanale importante en Nouvelle-France et ni après la conquête. Il faut noter que dès les années 1830, la vaisselle en étain fut remplacée par des articles en céramique et en acier, peu coûteux et importés d'Angleterre.

Un an et demi après la bataille de Québec de l'envahisseur anglais Phipps, le 21 mars 1692, **Françoise Philippeau** donne un premier garçon à **Sébastien**. Il sera prénommé [François](#) en l'honneur de son parrain, François Poisset Dutreuil de la Conche (1664-1697). Ce bourgeois de Québec est marchand dans le commerce des pelleteries et héritier du seigneur de Blanc-Sablon qui est marié à Marie Anne Milot (1674-1702), la fille du seigneur de Lachine. Sa marraine, Marie Anne Hazeur (1663-1703), est l'épouse de Jean Sébille, un autre marchand de la Ville-basse, et la sœur de François Hazeur, «*receveur des deniers du roi*» un ami de la famille. [François](#) sera le seul enfant de **Sébastien** baptisé du patronyme «*Hervet*». Les autres, tout comme l'aînée, recevront le patronyme «*Hervé*» au baptême [1b].



**LOUIS CHAMBALON** EST ORIGINAIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE L'ANJOU. ÂGÉ DE 25 ANS, IL ARRIVE À QUÉBEC EN 1688 OU PEU AVANT ALORS QUE **SÉBASTIEN** VIENT TOUT JUSTE D'Y REVENIR. LES MARCHANDS HAZEUR QUE **SÉBASTIEN** AVAIT CONNUS À MONTRÉAL L'ENGAGENT À TITRE DE COMMIS. FILS DE MÉDECIN, **CHAMBALON** AVAIT REÇU UNE FORMATION DE CLERC. À L'AUTOMNE 1689, IL PART AUX PAYS DES OUTAOUAIS À TITRE DE COMMIS-PROCUREUR. À SON RETOUR, IL ÉPOUSE MARIE ANNE PINGUET, LA VEUVE DE LÉONARD HAZEUR DES ORMEAUX. EN 1687, APRÈS LE DÉCÈS DE SON MARI, TOUT COMME **SÉBASTIEN**, CETTE DERNIÈRE ÉTAIT REVENUE DE MONTRÉAL POUR S'INSTALLER À QUÉBEC. **CHAMBALON** APPARAÎT PAR LA SUITE COMME MARCHAND, IMPORTANT DE FRANCE DES PRODUITS LES PLUS DIVERS ET APPROVISIONNANT LES VOYAGEURS ENGAGÉS DANS LA TRAITE DES FOURRURES. LE COMMERÇANT **CHAMBALON** REÇOIT DE L'INTENDANT CHAMPIGNY UNE COMMISSION DE NOTAIRE ROYAL. RELATION D'AFFAIRES DE **SÉBASTIEN**, ALORS QU'IL ÉTAIT CLERC CHEZ LES HAZEUR, IL AURA RECOURS À CE DERNIER COMME TÉMOIN LORS DE LA SIGNATURE DE TRÈS NOMBREUX ACTES NOTARIÉS DANS LE COURS DE SA PRATIQUE. ALLIÉ PAR SA FEMME À LA BOURGEOISIE DU PAYS, IL EUT COMME CLIENTÈLE L'ÉLITE DE LA NOUVELLE FRANCE. SES SERVICES FURENT MÊME UTILISÉS PAR LES GOUVERNEURS ET LES INTENDANTS. À LA FIN DU SIÈCLE, IL SERA L'UN DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE LA COLONIE POUR LAQUELLE **SÉBASTIEN** SERA SERGENT D'ARMES. IL EXERÇA LE NOTARIAT JUSQU'À SA MORT ET FUT LE NOTAIRE LE PLUS OCCUPÉ DE SON TEMPS. SON GREFFE COMPTE PRÈS DE 4 000 MINUTES.



Puis, le 30 mai 1692, Sébastien québécois se présente « Par devant Louis Chambalon Notaire Royal en la ville et prévosté de Québec » et assiste en tant que témoin à la signature du contrat de mariage entre Jacques Chuinard (1663-1721), un charretier et Louise Jean (1678-1750). Chambalon termine le contrat par le texte suivant : «... fait et passé Audit Québec En nostre estude avant midy le Trentième jour de may mil Six Cens quatre Vingt douze espresence des Sieurs Sébastien Hervé pothier destein et Charles Pinguet praticien demeurants en cette ditte Ville... » [2]. Charles Pinguet de Saint-Jean (1673-post.1715) est le beau-frère du notaire marié à sa sœur Marie Anne Pinguet qui avait épousé Léonard Hazeur en premières noces et que **Sébastien** avait connu à Ville-Marie. Il a été marin travaillant pour Charles Aubert à la baie du Nord. Bien que le tabellion Chambalon inscrive le patronyme sous la forme courante d'*Hervé*, **Sébastien** comme à l'habitude signe *Hervet*. Deux autres individus attestent du contrat. Il s'agit de **Charles Denis de Vitré** (1645-1703), propriétaire foncier, entrepreneur en pêcheries et membre du Conseil souverain<sup>[i]</sup> ainsi que « de Noble homme Maistre **Charles Aubert Sieur de la Chenaye** marchand bourgeois de ce pais », l'ancien seigneur de **Sébastien**.



Peut-être peut-on expliquer un peu la proximité de **Sébastien** à Charles Aubert de La Chesnaye autrement que par le fait qu'il fut de toute évidence l'un des hommes de main de ce dernier à l'ouverture de la seigneurie en 1672, qu'il devint l'un de ses censitaires et qu'il a fait, et fait sans doute encore, des affaires avec lui dans le domaine de la fourrure. La Chesnaye avait deux de ses filles qui étaient religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec, Marie Charlotte (1677-1721) et Marguerite Angélique (1683-1743). [Renée Hervet](#), la sœur de notre ancêtre avait également deux filles, aussi religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec, mère Sainte-Agnès, Angélique Thibierge (1677-1697) et mère Saint-Joachim, Marie Catherine Thibierge (1681-1757). Toutes quatre religieuses d'âges similaires et de la même congrégation ne pouvaient qu'avoir aidé à tisser des liens entre les familles. De plus, Mère Saint-Joachim, la fille de [Renée Hervet](#) deviendra rapidement la sœur dirigeante de l'Hôtel-Dieu.





## TIBIERGE, MARIE CATHERINE, dite de Saint-Joachim

Hospitalière, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, née à Saint-François de l'île d'Orléans, le 28 février 1681, fille d'Hypolite Thibierge marchand et de Renée Hervet, décédée le 27 novembre 1757 à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Marie Catherine Anne entre à l'Hôtel-Dieu de Québec le 7 mai 1695, à l'âge de 14 ans, elle y fit profession le 2 mars 1697, sous le nom de mère Saint-Joachim. Éluë hospitalière (directrice générale de l'hôpital) en 1713, la mère Saint-Joachim se vit confier à nouveau le poste l'année suivante.

En 1726, la mère Saint-Joachim fut élue supérieure de l'Hôtel-Dieu. Il faut croire qu'elle avait les qualifications nécessaires pour remplir cette importante fonction puisque, jusqu'à sa mort, elle sera réélue régulièrement et occupera le poste aussi longtemps que le lui permettront les constitutions de la communauté. Celles-ci permettaient à une supérieure de voir son mandat prolongé pour un second triennat, après quoi un intervalle de trois ans était requis pour redevenir éligible.

En 1732, ses deux triennats terminés, la mère Saint-Joachim fut remplacée par Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, qui fut supérieure jusqu'en 1738. La mère Saint-Joachim reprit alors le poste qu'elle occupera jusqu'en 1744.

La fille de Renée Hervet, mère Saint-Joachim occupa à nouveau le poste de supérieure, pendant six ans, de 1750 à 1756. Son dernier triennat fut assombri par le désastreux incendie qui consuma entièrement l'hôpital.

Le 27 novembre 1757, la mère Saint-Joachim décédait « après une maladie de deux mois qu'elle avait gagnée au service des malades ». En plus d'avoir été supérieure et hospitalière, elle avait été assistante et *apothicairesse*, sans qu'on puisse préciser à quelle époque.

Dans : ASSELIN, Jean-Pierre. « Thibierge, Marie-Catherine ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 15 volumes, volume III (Décès de 1741-1770).



À l'automne de cette même année 1692, Sébastien, qui faisait commerce dans un port, a pu entendre raconter l'aventure épique de *Madeleine Jarret de Verchères*, s'y intéresser et la commenter, d'autant plus qu'il avait vécu de près les guerres iroquoises à «*La Chesnaye*» et Ville-Marie. Il y porta sans doute encore plus d'attention en raison du fait que Marie Madeleine de Verchères était un peu de la famille de sa sœur [Renée Hervet](#)[3]. Il devait être impressionné par le récit de cette brave et débrouillarde jeune fille, âgée de quatorze ans, qui défendit l'établissement où elle vivait près de Ville-Marie.



*« Des guerriers iroquois avaient surpris les colons qui travaillaient aux champs et en avaient capturé un grand nombre. Après avoir réussi de justesse à se réfugier derrière la palissade en rondins, Madeleine arma les femmes et les enfants de mousquets et fit feu avec l'unique canon du fort pour repousser les Amérindiens et alerter les établissements voisins situés le long du Saint-Laurent. Le lendemain, un fort détachement de la milice française, parti de Montréal, vint à leur rescousse. »* S. Musée canadien de la guerre.

**Madeleine Jarret de Verchères**

### Madeleine de Verchères, une parente de Renée Hervet

François Jaret de Verchères épousa Marie Perrot à Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 17 septembre 1667. Ils donnèrent naissance à Marie Madeleine de Verchères en 1678 à Contrecoeur. Anne Perrot qui, en 1676, avait épousé Gabriel Thibierge fils aîné de Renée Hervet, était la sœur de Marie Perrot. Marie Madeleine de Verchères était donc la nièce de Gabriel Thibierge. C'est à ce dernier que, dans quelques années, **Sébastien** fera don d'une terre de l'île d'Orléans.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] CHÉNIER, Rémi. Québec, ville coloniale française en Amérique. 1660 à 1690. Ottawa, Service des parcs, Environnement Canada, 1991, tableau 18, Population de la ville de Québec et de la colonie, 1608-1688.

[1a] GOBEIL, Sylvie. Le pays du bout du fleuve : Un saut vers l'inconnu. Saint-Bruno-de-Montarville, Les Éditions Coup d'œil, Tome 1, 2019, 200 pages.

[1b] BANQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 21 mars 1692.

[2] CHOUNARD, Achille. Famille Chouinard : Histoire et généalogie. Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaires, 1921, pages 92, numérotées LXXXVI. La note biographique concernant Louis Chambalon est tirée en partie de : VACHON, André. « Chambalon, Louis ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).

[3] François Jaret de Verchères épousa Marie Perrot à Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 17 septembre 1667. Ils donnèrent naissance à Marie Madeleine de Verchères en 1678 à Contrecoeur. Anne Perrot qui avait épousé en 1676, Gabriel Thibierge fils aîné de Renée Herve, était la sœur de Marie Perrot. Marie Madeleine de Verchères était donc la nièce de Gabriel Thibierge. C'est à ce dernier que dans quelques années, **Sébastien** fera don d'une terre à l'île d'Orléans.

## **<sup>[i]</sup> Liste des conseillers au Conseil souverain de la Nouvelle-France entre l'arrivée de Sébastien Herve jusqu'à sa mort**

Au nombre de cinq à la fondation du Conseil souverain en 1665, les conseillers passent à sept en 1674 et à douze en 1703. En caractères gras sont les conseillers avec qui *Sébastien* avait une relation, sinon d'amitié, à tout le moins d'affaires.





## Histoire des Harvey québécois

### Nom

### Durée

#### **Louis Rouer de Villeray**

6 décembre 1666 au 7 décembre 1700.

Charles Legardeur de Tilly

18 septembre 1663 au 10 novembre 1695.

Mathieu d'Amours de Chauffours

18 septembre 1663 au 9 octobre 1695.

Jacques Cailhault de la Teysserie

24 septembre 1664 au 17 juin 1673.

Simon Denys de la Trinité

24 septembre 1664 au 6 décembre 1666.

Pierre de Gorribon

6 décembre 1666 à septembre ou octobre 1669.

Nicolas Dupont de Neuville

13 janvier 1670 au 25 avril 1716.

Nicolas de Mouchy

13 janvier 1670 à novembre 1672.

Jean Baptiste de Peiras

16 janvier 1673 au 6 septembre 1701.

#### **Charles Denys de Vitré**

21 août 1673 au 9 janvier 1703.

René-Louis Chartier de Lotbinière

29 mai 1674 au 3 juin 1709.

#### **Claude de Bermen de La Martinière**

3 juin 1678 à novembre 1703 ;  
5 mai 1710 au 14 avril 1714.

Pierre-Noël Legardeur de Tilly

24 mai 1689 à 1695.

Mathieu d'Amours de Freneuse

24 mai 1689.

#### **Charles Aubert de La Chesnaye**

22 mai 1696 au 20 septembre 1702.

#### **Denis Riverin**

24 mars 1698 au 17 janvier 1710.

Mathurin-François Martin de Lino

8 mai 1702 au 6 décembre 1731.

Charles de Monseignat

1<sup>er</sup> juin 1703 au 1<sup>er</sup> juin 1704.

#### **François Hazeur**

1<sup>er</sup> juin 1703 au 28 juin 1708.

<b>Joseph de la Colombière</b> Histoire des Harvey québécois	16 juin 1703 au 18 juillet 1723.
<b>Olivier Morel de La Durantaye</b>	16 juin 1703 au 28 septembre 1716.
François Aubert de Maur	16 juin 1703 au 27 août 1725.
Augustin Rouer de Villeray	16 juin 1703 à 1711-1712.
Jean Baptiste Legardeur de Repentigny	16 juin 1703 au 8 septembre 1709.
Charles Macart	1 <sup>er</sup> juin 1704 au 9 septembre 1732.
Michel Sarrazin	17 juin 1707 au 8 septembre 1734.
Guillaume Gaillard	20 janvier 1710 (intérim) ; 5 mai 1710 au 12 novembre 1729.
Paul Denis de Saint-Simon	20 janvier 1710 (intérim) ;

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 09. Sa vie sociale

---

## La vie sociale de Sébastien et Françoise

Le 16 janvier 1694, **Sébastien** et **Françoise** perdent leur premier fils, [François](#) qui n'a pas encore deux ans. Il est inhumé le même jour au cimetière de la paroisse Notre-Dame de Québec en présence de Jean Gautier (1671 — ), Charles Saucier (1672-1723) et de François Dupré, second curé de la paroisse de 1687 à 1707[1]. **Sébastien** et **Françoise Philippeau**, bien qu'ils sachent écrire, n'ont pas signé le registre; une pratique courante du curé Dupré lors des sépultures. L'enfant a-t-il été emporté par la vague de typhus qui touche la colonie depuis 1687? Quoi qu'il en soit, à la même période, **Françoise** perd sa mère, Jeanne Esnard (1637-1694)[2]. Après ces moments de découragement que la vie apporta au couple, peu de temps après, **Françoise** et **Sébastien** défieront la fatalité puisque neuf mois plus tard...

Comme il était coutume à l'époque, par son mariage avec **Françoise Philippeau**, **Sébastien** était devenu héritier en partie des biens de feu Jeanne Esnard, la mère de **Françoise**. C'est ainsi qu'avec les autres héritiers et Claude Philippeau (1638-1713), le père, il vend la maison et l'emplacement de cette dernière située dans la Basse-Ville à son beau-frère Thomas Barthélémy (1669-1722) et Anne Philippeau (1669-1703), sa femme, au prix de mille six cents livres, le 2 mars 1694. L'histoire ne nous dit pas pourquoi Claude Philippeau décide de vendre la maison familiale sise «*sur la rue comme l'on va de la Haute-Ville à la Basse-Ville de Québec*»[3]; on peut croire que cette grande maison où il a élevé ses sept enfants est maintenant trop grande pour le quinquagénaire qui vit maintenant seul et qui a probablement mieux à faire avec les mille six cents livres que lui coûterait le rachat de la part de feu dame Jeanne Esnard, maintenant dévolue à leurs enfants selon les règles successorales de la Coutume de Paris[4]. Une autre raison aurait pu inciter le beau-père de notre potier d'étain **Sébastien** à se départir à ce moment-ci de cette maison, il avait assurément un autre endroit où *crécher*. Le nid chaud de la veuve qu'il courtise, Charlotte de la Combe, n'est qu'à quelques maisons de la sienne sur la rue du Sault-au-Matelot[5]. On se souviendra que Charlotte de la Combe avait été, vingt ans plus tôt, une créancière de feu [Gabriel Hervet](#). Après la mort de ce dernier, alors que **Sébastien** trafiquait les fourrures à «*La Chesnaye*», elle s'était adressée au Conseil souverain pour recouvrer son dû auprès de [Renée Hervet](#), l'héritière connue du défunt.



### Histoire des Harvey québécois

Le 6 août 1694, **Sébastien** est de nouveau témoin d'un contrat de mariage passé « pardevant le sieur Chambalon, notaire royal en la ville et Prévôté de Québec, entre Charles Chartier (1666-1705) marchand et Louise Lemaistre (1669-1704) »[6].

*Charles Chartier est un marchand prospère de Québec. En 1702, il achètera de son frère Michel la seigneurie de Descoudet, bordant sur une demi-lieue, et des deux côtés, la rivière Descoudet en Acadie (aujourd'hui la rivière Sainte-Croix au Nouveau-Brunswick).*

*Dans : HODY, Maud H. « Chartier Michel ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1966, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 15 volumes, volume III (Décès de 1741-1770).*



# Louis de Niort de La Noraye (1673-post.1726)

Louis de Niort de La Noraye ne sera pas marié très longtemps. Dans les quatre courtes années que durera son union à Sophie Vanneck, il réussira à dilapider avec elle une grande partie de la fortune des enfants mineurs de cette dernière. Il organisait en autres des fêtes folles qui attiraient nobles et bourgeois. En 1698, le beau-frère de sa femme présente une requête au juge-prévôt où il est dit que de concert avec elle,



Histoire des Harvey québécois  
ils « vendent, consomment,



*cachent... les affaires de la communauté »* au détriment des enfants mineurs. Plaidant qu'elle n'avait pas agi par complaisance, mais qu'elle avait été abusée par son nouveau mari, Marie Sophie

Vanneck obtint séparation de biens d'avec son époux alors que lui fut condamné à restituer la valeur de tous les biens qu'il avait détournés.

Louis de Niort de la Noraye ne se corrigera pas pour autant. Son père et sa mère font une substitution

d'héritage en 1704 au profit de ses enfants et petits-enfants en raison de sa mauvaise gestion du

patrimoine familial et à son manque



## de Jugement en la Matière.

Histoire des Harvey québécois



Dans : ROY, Joseph-Edmond. Histoire de la seigneurie de Lauzon. Lévis, Éditions Mercier & cie, 1897, volume 1, pages 258-263 et A.N.Q., GN., Louis Chambalon, 19 juin 1704.



**Sébastien** est en demande parmi les **Prévôtés** et bourgeois de Québec puisque le lendemain **Q**il assiste encore une fois comme témoin d'un contrat de mariage passé entre un marchand de la basse-ville comme lui :

«*Louis de Niort, sieur de LaNoraie, fils de Louis de Niort (1639-1708) et de Marie Magdeleine Lemaître (sic) Sevestre (1639-1706); et Marie Sophie Vanneck (1653-1707)[7], veuve en premières nocces de feu Édouard Scott, vivant marchand bourgeois des Antilles habitant la Menade, en la Nouvelle-Angleterre, et veuve en secondes nocces de feu Eustache Lambert dit Dumont (1658-1691), vivant marchand de Québec; en présence de monsieur François Provost (1638-1702), lieutenant du Roi au gouvernement de Québec, et Geneviève Macard, son épouse; Louis Rouer (1629-1700)[8], écuyer et seigneur de Villeray, premier conseiller au Conseil souverain de Québec, et Marie Anne Dusaussay (1649 — ) [9], sa femme; Claude de Bermen (1636-1719), écuyer et seigneur de LaMartinière, aussi conseiller audit Conseil souverain; François Hazeur et Jean Sébille, son beau-frère, marchands et bourgeois de Québec; tous parents et amis des futurs époux; sont également présents comme témoins les sieurs Antoine Fauvel et Sébastien Hervet*». [10]

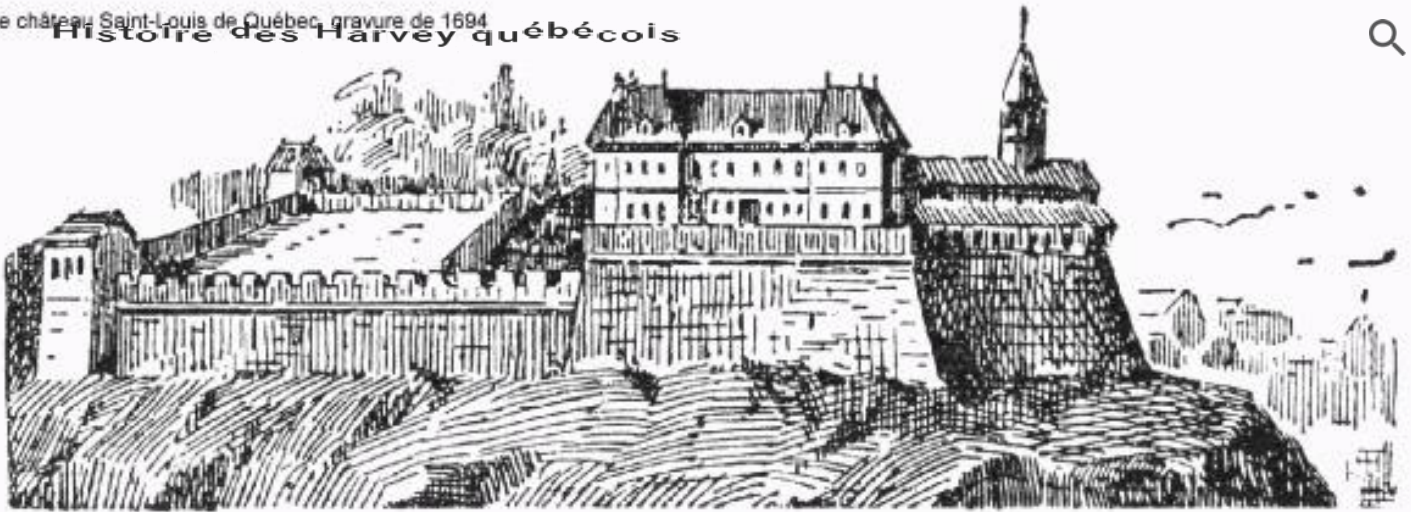
On se rappellera que Jean Sébille est l'époux de Marie Anne Hazeur, la marraine du premier fils de **Sébastien** et **Françoise** alors que Geneviève Macard était en premières nocces l'épouse de Charles Bazire, celui qui estimait suffisamment **Sébastien** pour lui laisser une portion d'île en héritage.

**Sébastien** et **Françoise** connaissaient la nouvelle mariée Marie Sophie Vanneck. Cette dernière habitait depuis 1688, et pour quelques années, la Place Royale à deux pas de chez elle. Elle y tenait demeure avec Eustache Lambert dit Dumont, Sieur de Clermont, son deuxième époux. Du temps, l'histoire de cette mère de cinq enfants est connue à la Basse-Ville puisque son époux, à l'été 1691, s'embarqua pour un voyage d'affaires sur le Saint-François-Xavier en partance pour la France. Le navire n'atteignit jamais sa destination. Cela prendra deux ans avant que Marie Sophie Vanneck puisse procéder à l'inventaire des biens qui la déclara veuve[11]. Entre-temps, cela ne l'empêchera pas de se mettre dans de beaux draps.

En septembre 1692, Marie Sophie Vanneck participa à l'évasion de la prison de Québec de deux déserteurs de la marine française de même que d'un groupe de trafiquants hollandais. Pour aider leur évasion, elle leur fournit des armes et favorisa leur fuite vers la Nouvelle-Angleterre. Des soupçons de complicité pesèrent sur elle à cause de ses sympathies pour ses anciens compatriotes. Les déserteurs français furent repris par **Pierre Le Moyne d'Iberville** (1661-1706) et accusèrent Marie Sophie Vanneck de complicité. Le 30 janvier 1693, elle avoua son crime et fut emprisonnée à la conciergerie du Palais. Moins d'une semaine plus tard, elle fut relâchée par ordre du Conseil souverain; son beau-frère, René Louis Chartier, Sieur de Lotbinière, lieutenant-général de la Prévôté de Québec intercédât en sa faveur. Elle obtint un sursis, paya les frais de la cause et s'engagea à garder la paix pendant deux ans[12].



Le château Saint-Louis de Québec, gravure de 1694  
 Histoire des Harvey québécois



C'est à travers ces intrigues entre nobles et bourgeois que **Sébastien** et **Françoise** faisaient leur petit-bonheur. On voit souvent **Sébastien** qui agit à titre de témoin dans différentes transactions notariées. Il faut comprendre que l'appareil de l'état largement géré par des Français d'origine encourage l'utilisation de Français dans tous ses soubresauts. Il se développe déjà à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une vive compétition entre Canadiens et Français si bien que dans quelques années, l'intendant demandera aux autorités de France d'envoyer trois ou quatre cents colons pour renouveler *«la race de Français, celle que les premiers y ont formée devenant fière et canadienne à mesure qu'elle s'éloigne de son principe»*[13].

Lors de la signature de nombreux actes notariés, **Sébastien** devait tirer quelques revenus du temps passé à témoigner dans le bureau du notaire Chambalon, mais peut-être voulait-il ainsi seulement conserver la faveur des plus grands. Ce même 7 août 1694, il sert également de témoin à son ancien seigneur **Charles Aubert de la Chesnaye** avec qui il continue d'entretenir des relations d'affaires et sans doute aussi d'amitié. Aubert cette journée-là concède à Robert Paradis (1672-1696) une terre dans sa seigneurie de Kamouraska qu'il commence à peine à exploiter. Outre le seigneur et son nouveau concessionnaire, un natif de l'île d'Orléans, le contrat est scellé en *«présence des Sieurs Sebastien Hervet et Antoine Fauvel marchands témoins»*. [14]

Le 12 septembre de la même année, **Sébastien** se rend à l'étude du notaire Guillaume Roger (1632-1702), en compagnie d'une vingtaine d'autres témoins, pour la signature du contrat de mariage qui unira Marie Thibierge (1675-1748), l'une de ses nombreuses nièces, à Pierre Gendron (1667-1747). Bien que l'on retrouve de nombreuses épouses à l'événement, **Françoise Philippeau** n'accompagne pas **Sébastien**. Avait-on voulu la protéger d'une blessure, elle n'est pourtant enceinte que de cinq mois[15] ?

### L'implication sociale de Françoise Philippeau

Comme il l'a fait depuis son retour à Québec, **Sébastien** sera présent lors de la signature des contrats de mariage de chacun de ses nombreux neveux et nièces. On ne connaît pas la relation qu'entretenait **Françoise Philippeau** avec sa belle-sœur [Renée Hervet](#) et avec les membres de la famille de cette dernière, mais sans que l'on sache pourquoi, **Françoise** n'assistera à aucun de ces événements.

Le 11 octobre 1694, **Françoise** verra son père prendre épouse à nouveau. Claude Philippeau se marie avec Charlotte de la Combe à l'église Notre-Dame de Québec. **Sébastien**, qui est proche de son beau-père et à peu près du même âge, lui sert de témoin[16]. Charlotte de la Combe (1640-1710), une fille du Roy, avait été la servante de l'intendant **Claude de Bouteroue d'Aubigny** (1620-1680) durant son court séjour en Nouvelle-France de 1668 à 1670. Au départ de l'intendant en 1670, elle se maria à son maître d'hôtel Antoine Caddé (1644-1688). Ce dernier était arrivé avec l'intendant en 1668 et poursuivit son métier si bien sous les administrations suivantes, qu'en 1679 devenu «*Exempt de la maréchaussée en ce pays*»[17], le gouverneur **Frontenac** et l'intendant **Duchesneau** lui concédèrent la seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine en Gaspésie[18]. Cette seigneurie faisait une lieue[19] de front sur le grand fleuve, dont la moitié en bas et la moitié en haut de la rivière de la Madeleine, sur deux lieues de profondeur. Après le décès de Caddé, la veuve de la Combe, moyennant compensation, on ne peut en douter, abandonna la seigneurie en 1689[20] qui fut réunie au domaine royal puis concédé à nouveau le même jour par le gouverneur **Denonville** et l'intendant **Champigny** à Denis Riverin qui la vendra à François Hazeur en 1700. Le père de **Françoise** épousait donc une ancienne servante fortunée.

Coïncidence, ce même jour du 11 octobre 1694, **Sébastien Hervet**, potier d'étain, se présente sur le parquet du Conseil Souverain pour obtenir justice en appel contre Charles Couture de Beaumont (1659-1709), «*comparant pour lui maître Guillaume Couture juge de la seigneurie de Lauson son père d'autre part.*» **Sébastien**, malgré une opposition de taille, obtient justice. Il enverra chercher par bateau huit cordes de bois de trois pieds et demi «*entre deux-coupes et qu'il soit bon et loyal, de l'année passée et cordé sur le lieu*»[21]. Les archives du Conseil souverain ont conservé les détails de mésententes survenues entre Guillaume Couture le père et les autres censitaires de la seigneurie de Lauson. L'analyse de ces documents démontre que le héros de la Nouvelle-France qu'était Couture ne semblait pas d'un caractère commode. Dans le cas qui confronte **Sébastien** à Couture, ce dernier tente d'utiliser le statut de sa robe de juge ; or, selon ces mêmes documents des archives, il paraît à la fin de sa vie avoir outrepassé ses prérogatives de juge et de capitaine de la seigneurie à plus d'une reprise[22].

L'année 1694 allait-elle se terminer aussi mal qu'elle avait commencé dans la famille ? Un mois plus tard, **Sébastien**, cinquante-deux ans, est hospitalisé. De quoi souffre-t-il ? Nul ne le sait, mais il apparaît bien au registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec du 9 novembre 1694[23]. Bien que des règles strictes régissent l'admission des malades et qu'ils ne sont reçus que sur l'avis du médecin et d'une administratrice, **Sébastien**, qui est Français d'origine et bourgeois de surcroît, a bien pu courir à l'hôpital en raison d'une simple fièvre. N'oublions pas qu'il a perdu un fils dans la même année. Il a bien pu comme plusieurs malades venir s'y faire soigner sans être nécessairement hospitalisés. Selon une religieuse de l'époque, «*Beaucoup de personnes... venoient a Cet hopital Se faire panser de legeres playes*».[24]

\*\*\*\*\*  
Histoire des Harvey québécois



\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



- [1] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 16 janvier 1694. Gautier et Saucier sont des individus secondant le curé Dupré. On retrouve leurs noms à plusieurs pages du registre de la paroisse à cette période. Charles Saucier est un peu parent puisqu'il est marié à la fille de Madeleine Thibierge, elle-même fille de Jacques Thibierge résidant à Blois en France et frère d'Étienne, le père d'Hypolite Thibierge, l'époux de Renée Hervet.
- [2] Fichier Origine, Fédération québécoise des sociétés de généalogie et Fédération française de généalogie. Fiche 300091. ESNARD, Jeanne. Claude Philippeau s'est remarié le 11 octobre 1694 alors qu'il était veuf. Le 2 mars 1694, il procédait à la vente de sa maison et au partage entre ses enfants de la part de leur mère qui leur revenaient. Jeanne Esnard est donc décédée avant le 2 mars 1694.
- [3] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 2 mars 1694.
- [4] La Coutume de Paris est introduite en Nouvelle-France par la Compagnie des Cents associés en 1627 puis devient le seul système juridique sur les matières civiles de la Nouvelle-France en 1664, et ce, jusqu'en 1763.
- [5] BAnQ., Registres des insinuations de la Prévôté de Québec, vol. 3 (anciennement registres 7, 8, 9, 10, 11 et 12) (15 octobre 1709 - 24 mars 1715), pages 62-66.
- [6] BAnQ., Registres des insinuations de la Prévôté de Québec, vol. 1, pages 729-730.
- [7] Entre 1693 et 1699, la Hollandaise Marie Sophie Vanneck se retrouva au moins cinq fois devant le tribunal criminel du Conseil souverain, soit pour ses propres frasques, soit conjointement avec son troisième mari, Louis de Niort, Sieur de LaNoraye.
- [8] En premières noces, il épousa Catherine Sevestre (1644-1670), il est donc le beau-frère de la mère du marié.
- [9] Marie-Anne Du Saussay de Béniont retournera en France quelque temps après le décès de son mari en 1700.
- [10] BAnQ., Registres des insinuations de la Prévôté de Québec, vol. 1, pages 730-731.
- [11] A.N.Q., GN., François Genaple, 30 juillet au 4 août 1693.
- [12] ROY, Joseph-Edmond. Histoire de la seigneurie de Lauzon. Lévis, Éditions Mercier & cie, 1897, volume 1, page 258-263.
- [13] Lettre de 1727 de l'intendant Claude Dupuy au ministre de la Marine citée dans : GEORGEAULT Pierre et Michel PLOURDE. Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie. Montréal, Les Éditions Fides, 2008, page 55.
- [14] PARADIS, Alexandre. Kamouraska:1674-1948. Éditions G.S. Grandbois, Québec, 1948, pages 26-28.
- [15] A.N.Q., GN., Guillaume Roger, 12 septembre 1694. Être protégé d'une blessure signifiait à l'époque, être protégé d'une fausse couche.
- [16] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 11 octobre 1694.
- [17] BAnQ., Registre no 7 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (12 janvier 1688 au 22 décembre 1693), f. 67v.
- [18] Musée de la Gaspésie. Centre d'archives de la Gaspésie. P3 Collection Guy W Richard. Boîte 4. «*Acte de concession de la seigneurie de Rivière-la-Madeleine*», les 30 et 31 mai 1679.
- [19] À l'époque de l'ancêtre, approximativement 4 609 km, puisque la lieue équivalait à quatre-vingt-quatre arpents ; un arpent à dix perches et une perche à dix-huit pieds.
- [20] A.N.Q., GN. Minutier Gilles Rageot, 29 mars 1689.

[21] BAnQ., Registre no 10 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (11 janvier 1694 au 30 mai 1702), f. 53-53v.

[22] DOUVILLE, Raymond. « Guillaume (Cousture) Couture ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1966, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).

[23] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec. Montréal, les éditions Archiv-Histo, 2005, page 258. « 1694-11-09 — Hervez, Sébastien (53 ans), Blois ».

[24] Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, Memoire Concernant Le retablissement De Lhotel dieu de Quebec, c. 1755, projets d'agrandissement et de rétablissement avant et après l'incendie de 1755, 1730-1758, T. 2, C. 96, no 4.

---

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 10. Le toit des Hervet

---

## Le toit des Hervet, du mariage à la fin de leur vie

Où demeuraient donc **Sébastien** et **Françoise** depuis leurs épousailles ? **Françoise** étant l'aînée, les **Hervet** demeuraient probablement dans la maison Philippeau auparavant, maison qui fut vendue en mars 1694. On peut le penser puisque **Sébastien**, le potier d'étain, au nom de sa femme **Françoise**, recevra paiement de sa part et portion de cet héritage de la vente de la maison des mains de son beau-frère Thomas Barthélemy (1669-1722) et de sa belle-sœur Anne Philippeau (1669-1703), le 27 juin 1697, pour la somme de deux cents livres[1]. Il est coutume à l'époque pour les enfants de demeurer avec leurs parents après le mariage, une coutume qui perdurera encore longtemps jusqu'au milieu du vingtième siècle dans certaines familles. C'est donc dire que le couple **Hervet** et leurs enfants ont dû demeurer jusqu'en automne dans cette grande maison familiale.

On peut aussi croire que le beau-père Claude Philippeau (1638-1713) ne quitta peut-être pas sa maison avant son mariage ce même automne. En ces temps-là, Québec est divisé « *en haute et basse ville qui n'ont communication ensemble que par un chemin assez escarpé* » qui est justement la rue où se situe la maison familiale des Philippeau. « *Les églises et les communautés sont toutes à la haute ville. Le fort est sur la croupe de la montagne et commande la basse ville où sont les plus belles maisons et où demeurent tous les marchands.* » C'est là que **Sébastien** et **Françoise** auraient élu domicile au début de leur union.

« *Le Palais où demeure M. l'Intendant est presque détaché de tout le reste de la ville ; il est situé sur la gauche, sur le bord de la petite rivière (Saint-Charles) et au bas de la côte.* »[2] Les manants pour leur part demeurent à l'extérieur de la ville, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles en grande partie.



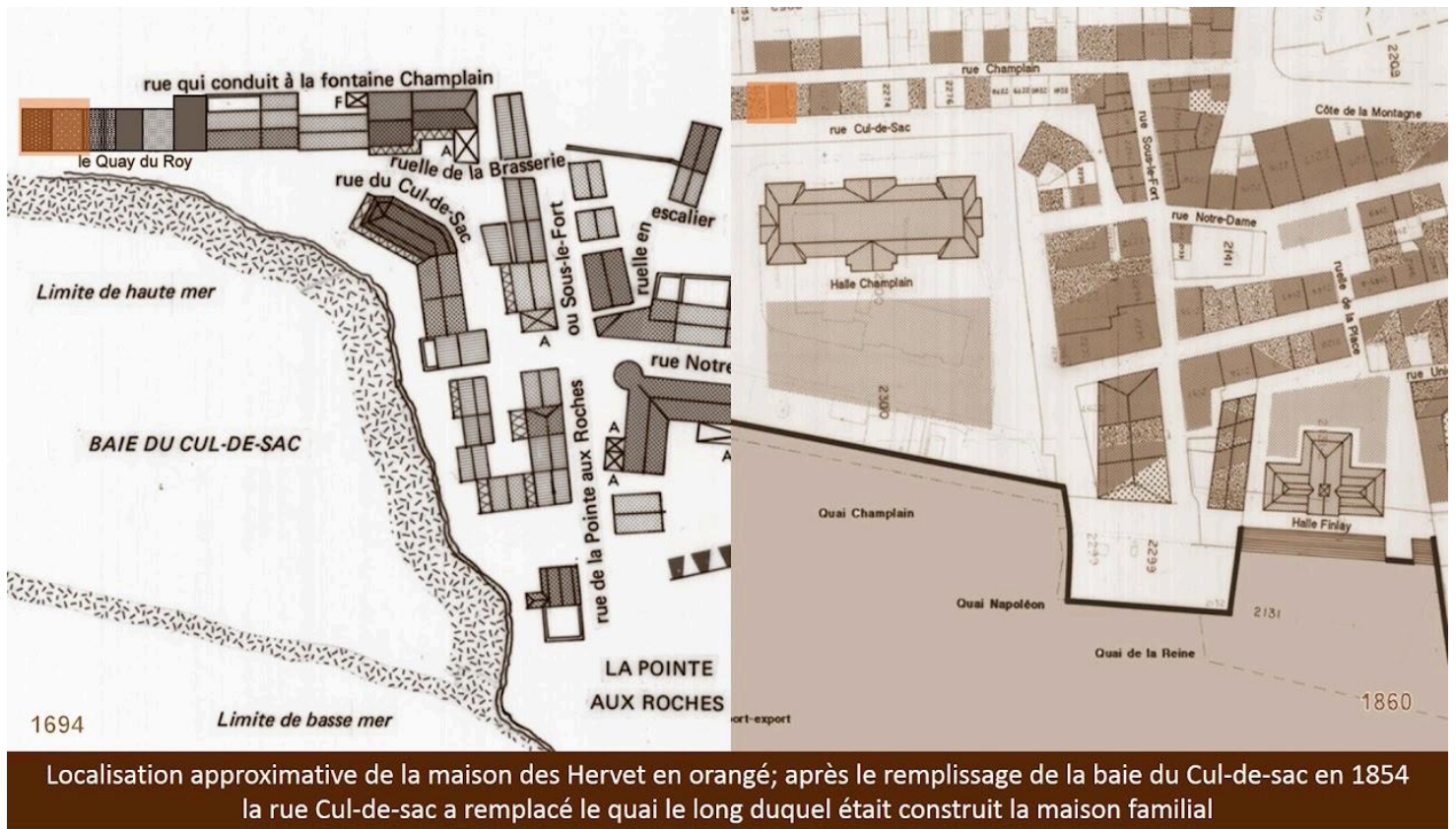
## Histoire des Harvey québécois

Tous les événements de l'année 1694 allaient inciter **Sébastien** et **Françoise** à prendre un nouveau logis<sup>[i]</sup> (voir la sous-section intitulée «*Maison de Sébastien Hervet sur la rue De Meulles*» au bas de cette page).

Par un contrat du notaire Louis Chambalon parafé le 23 décembre par **Sébastien**, on apprend que la petite famille emménage dans une maison sise près de la *Fontaine de Champlain* à la Basse-Ville sur le quai de la baie du Cul-de-sac, à quelques pas de la résidence de sa sœur [Renée](#)<sup>[3]</sup>.

### La Fontaine de Champlain

La fontaine de Champlain érigée par Samuel de Champlain au début du siècle se situait au bas de la falaise, derrière ce qui est connu aujourd'hui (2017) comme le Théâtre Petit-Champlain situé au 68 rue du Petit-Champlain, adjacent au parc Félix Leclerc.



Le nouveau logis appartient officiellement au marchand de la Basse-Ville Pierre Constantin (1666-1751), un proche de François Hazeur (1638-1708), et est loué cent livres par an. Large de « vingt deux pieds de front sur la rue » cette habitation offre une cave, une cuisine voisinant une chambre et « un grenier par dessus dans lequel est une petite chambre qui fait partie d'ycelluy ». Le contrat de location mentionne aussi la jouissance d'un four, d'un dressoir, d'une cour et d'une dépendance. Constantin ne deviendra officiellement propriétaire du logis qu'à la fin de 1696 mais cela ne l'empêche pas de le sous-louer à **Sébastien** en 1694. Une entente verbale entre Constantin et l'ancien propriétaire du bâtiment semble avoir tenu force de loi durant cette période.

Le domicile de **Sébastien** et **Françoise** est situé sur le quai de la *baie du Cul-de-sac* et il y fait face, comme toutes les autres du temps. La maison se situe dans le prolongement de la « *rue qui conduit à la fontaine Champlain* » que l'on peut voir sur le plan ci-dessous. Cette rue est l'actuelle rue du Petit-Champlain. À l'époque où la famille Hervet emménage, le sentier qui courait à l'arrière des terrains des maisons le long de la falaise et qui mène à la fontaine de Champlain devient progressivement une rue que l'on appelle depuis 1688 la rue De Meulles. La maison elle-même est donc située entre la rue De Meulles (Petit-Champlain) et le Quay du Roy qui longe le premier port de la Nouvelle-France dans l'anse du Cul-de-sac. Construite entre le fleuve Saint-Laurent et la falaise, la maison des **Hervet** jouit d'un emplacement névralgique. Le lieu est alors un véritable carrefour de la réception et l'expédition des marchandises.

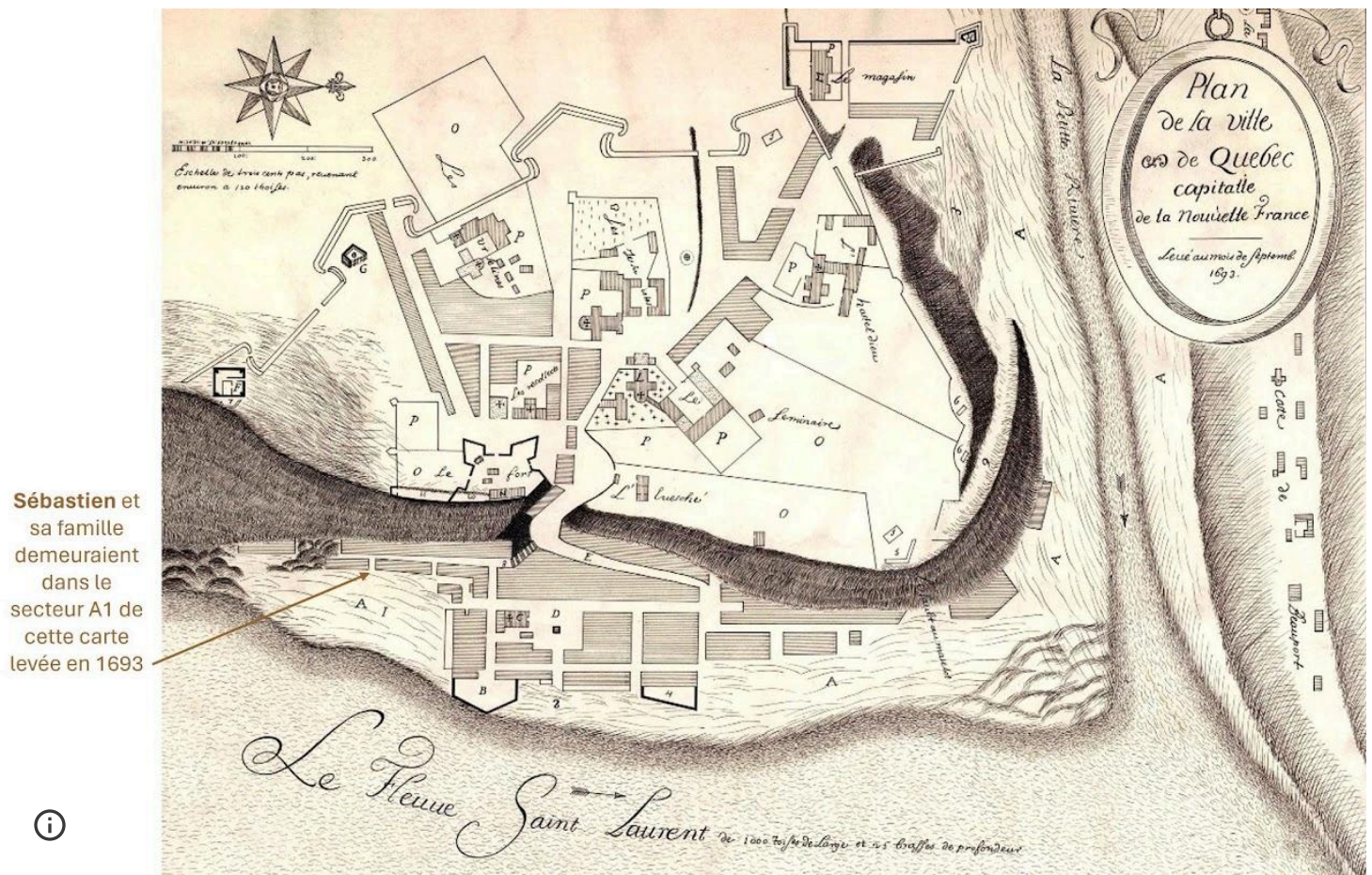
Avec le temps, la petite rue du Cul-de-sac se prolonge et longe ce « *Quay* » à l'endroit connu sous les noms de *l'Anse du Cul-de-sac et havre du Cul-de-sac*[4]. Ce bassin naturel où s'échouent les navires pour se faire radouber et caréner sur la grève sert de port, de lieu de mouillage et d'hivernement pour les petits bateaux. « ... *les navires surpris par un hiver hâtif, y attendaient que les soleils d'avril vinssent rompre leurs chaînes en fondant le glaces du fleuve.* »[5] **Sébastien** n'est pas le seul commerçant sur ce « *Quay* ». En effet, de nombreux travailleurs, commerçants et artisans y vivent des activités portuaires.

## La rue De Meullas du domicile de Sébastien et Françoise



Dans un contrat daté du 7 mars 1668, cette rue est désignée comme la «*rue tendante à la fontaine Champlain... et par derrière le costeau dessous du fort St. Louis*». Elle portait à l'époque le nom de rue Champlain.

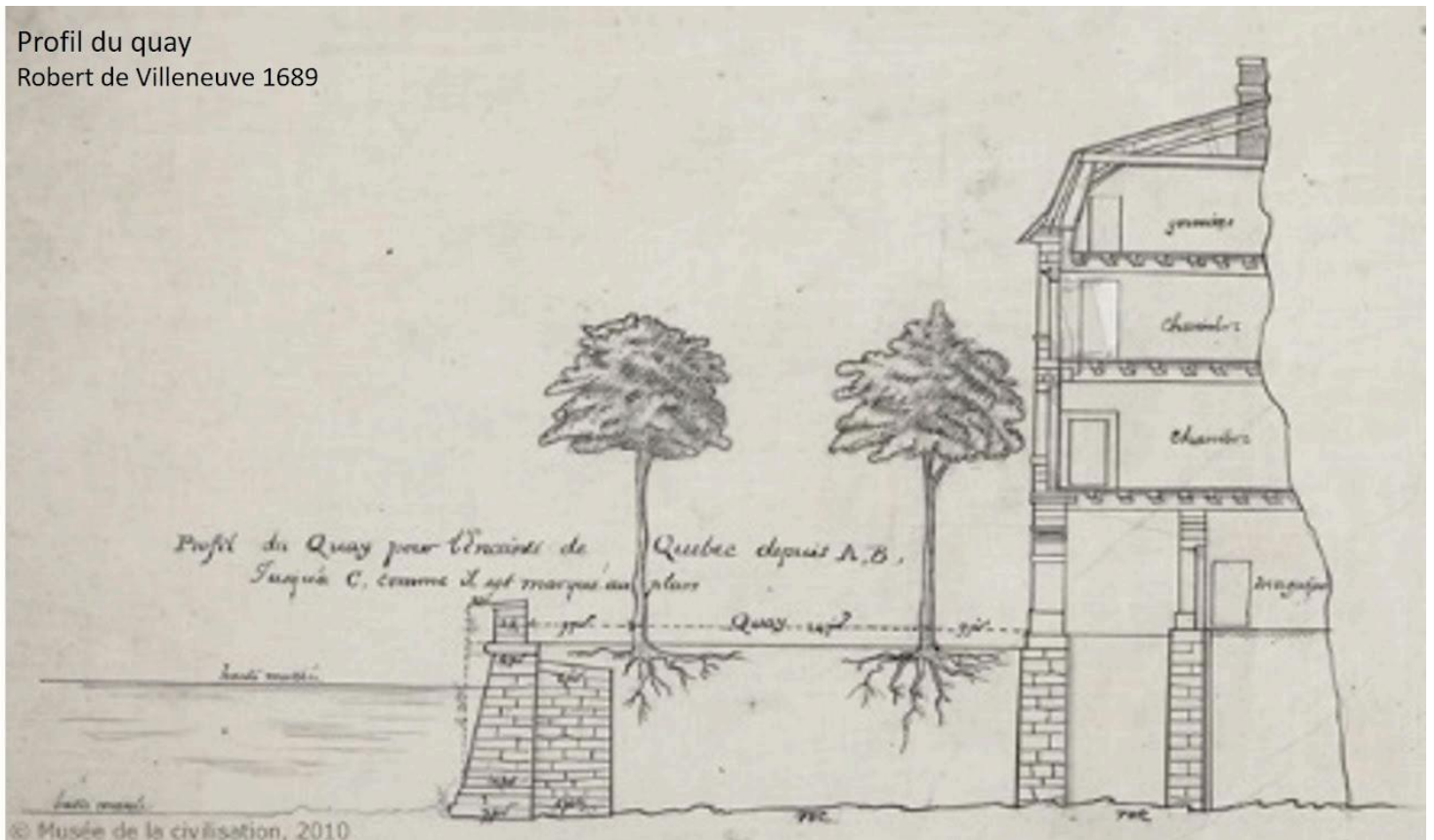
Le nom de Rue De Meullas (1688) rappelle Jacques de Meullas, seigneur de La Source (c.1650-1703), intendant de la Nouvelle-France de 1682 à 1686. Dans le recensement de 1716, la rue est encore mentionnée comme «*Rue de Meules et Champlain. Depuis le haut de l'escalier jusqu'au bout du Cap au Diamant*». La partie nord de cette voie était désignée De Meule selon le recensement de 1744. Les dénombrements de 1770-1771, de 1792 et de 1818, entre autres, attestent que cette rue avait repris son appellation de Rue Champlain. Notons en passant que la rue voisine du Cul-de-sac (recensement de 1716) ou rue Sur le Quai du Cul de Sac (dénombrement de 1744), à l'est près de la grève, a également reçu, en 1876, le nom de rue Champlain, parce que cette voie était le prolongement naturel de la rue appelée Champlain, grand axe sud-nord s'étendant sur dix kilomètres, jusqu'à l'endroit où était situé le marché Champlain. Il y avait ainsi deux rues Champlain parallèles et voisines : la plus étroite et la plus courte prit le nom de Petite rue Champlain, odonyme qui devint par la suite Rue du Petit-Champlain. Aujourd'hui, l'odonyme Rue Champlain détermine une voie de communication qui s'étend du pied du cap aux Diamants au carrefour du boulevard Champlain avec la rue de la Nouvelle-France. Cette artère, parallèle au boulevard Champlain, est un reliquat de l'ancienne rue Champlain qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, fut progressivement prolongée au sud et au sud-ouest, le long de la falaise, pour atteindre l'Anse-des-Mères et plus tard Sillery.



La maison des **Harvet** devait ressembler à celle qui est ci-dessous, montrée sur le plan du quai de Robert de Villeneuve (1645-1692), ingénieur, cartographe et dessinateur envoyé en Nouvelle-France par le Roy. Du temps des **Hervet**, et jusque bien après la Conquête, le fleuve n'était pas encore rempli à la hauteur de la baie du Cul-de-sac qui n'existe plus aujourd'hui. **Sébastien** devait tenir commerce au premier étage comme pour les autres artisans du secteur. Les artisans comme **Sébastien** sont surtout localisés sur cette rue qu'habite la famille; de fait, ils représentent vingt-deux pour cent de la population du secteur de Place-Royale en 1682[6].

Profil du quay

Robert de Villeneuve 1689





## LES 52, 54 ET 56 du boulevard Champlain

Grâce aux recherches récentes relatives à la localisation de la Fontaine de Champlain, on peut estimer la position de la maison des *Hervet*. Elle devait se situer entre les numéros 52 et 56 du boulevard Champlain actuel. La maison des *Hervet*, comme la plupart des maisons de ce quartier d'artisans, ne survivra pas au *Siège de Québec* et sera détruite à la *Conquête* en 1759. Ses fondations qui seules survécurent aux bombardements, comme celles de ses voisines, seront plus tard à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup>, les assises d'une série d'édifices abritant, manufactures, logements et commerces situés entre les escaliers du Quai-du-Roi et du Cul-de-sac[7].



Ces immeubles ont deux façades, une donnant sur la rue du Petit-Champlain, l'autre sur l'actuel boulevard Champlain.

Mais revenons en 1694...

Comme **Sébastien** a gagné en notoriété et qu'on le qualifie maintenant de bourgeois, l'intérieur de sa demeure, comme celle de toute la petite bourgeoisie de Nouvelle-France, est sûrement composé de meubles de style Louis XVIII, que les artisans locaux arrivent à reproduire à moindre coût que ceux importés à grands frais par et pour les grands marchands et pour la noblesse.

## Le logement des Hervet

Le 71, rue du Petit-Champlain abrite aujourd'hui (2011) des boutiques, dont la boutique Mandy. Il est probable qu'il s'agit d'une reconstruction bâtie sur les ruines de la maison originale détruite par l'anglais lors la Conquête. Le logis ayant appartenu à Sylvain Duplais puis à Pierre Constantin qui fut loué à **Sébastien Hervet** pendant plus de vingt ans et à Françoise Philippeau par la suite devait se situer à cet endroit.

La maison est celle à droite de l'escalier du Quai-du-Roi. On remarque sur la photo ci-jointe que l'un des murs originaux est toujours en place. Inséré entre les maisons, l'escalier du Quai-du-Roi permet de descendre de la rue du Petit-Champlain au boulevard Champlain. Le sombre et pittoresque petit escalier de fer a été refait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'étroit escalier du Quai-du-Roi, dont le bas est surmonté d'une arche en fer forgé, évoque le quai du Roi de la Nouvelle-France qui se trouvait dans le havre du Cul-de-sac appelé ainsi depuis le temps de Samuel de Champlain. Le havre et son quai se trouvaient tout juste derrière la maison habitée par **Sébastien** et sa famille. Le havre du Cul-de-sac a été remblayé en 1854 pour créer la place du marché Champlain, aujourd'hui occupée par la rue des Traversiers et la Gare fluviale. Pour sa part, le quai des traversiers Québec-Lévis est construit à l'endroit où était situé le bassin du Cul-de-sac.







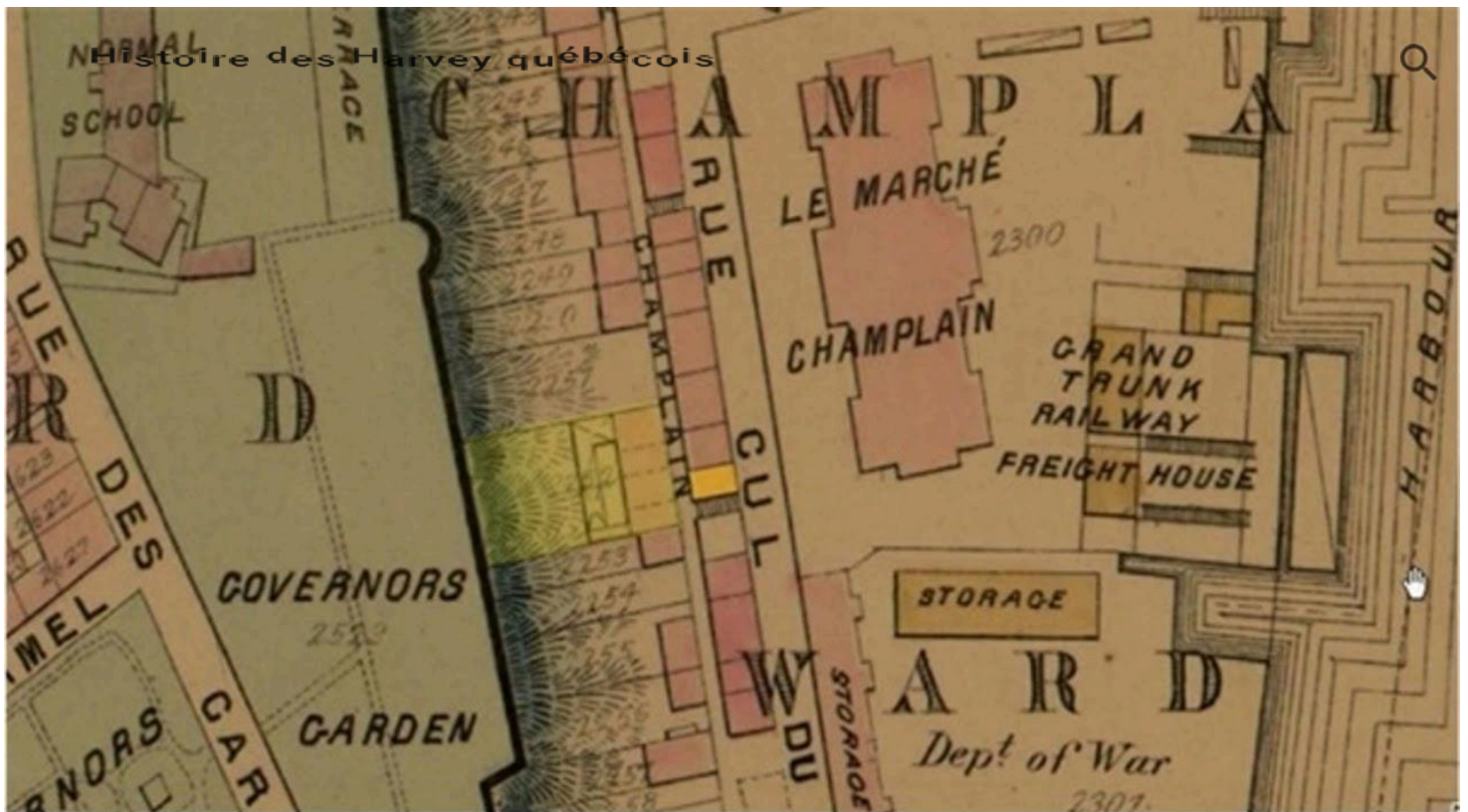
Le 6 février 1703, Pierre Constantin renouvellera la location à **Sébastien** pour trois ans de la maison de vingt-deux pieds de front et l'emplacement de la rue De Meulles<sup>[8]</sup> à la Basse-Ville de Québec, au prix de cent livres par année<sup>[9]</sup>.

Comme on le sait, le couple vit depuis 1694 sur cette rue des artisans, la rue De Meulles (aujourd'hui Petit-Champlain) près de la fontaine de Champlain tout à côté de l'escalier du Quai-du-Roi. Ce nouveau contrat de location nous en apprend un tout petit peu plus sur cette demeure<sup>[10]</sup>.









Plan de la ville de Québec de 1879

**Sébastien Hervet** et **Françoise Philippeau** vécurent sur la rue De Meulles (aujourd'hui Petit-Champlain) face à la fontaine de Champlain qui elle était située au numéro de cadastre 2252 (plan de la ville de Québec de 1879). Le lot de la fontaine est défini en jaune alors que la localisation approximative de la maison des **Hervet** est en face, identifiée en orange contre l'escalier.

L'endroit où était située la fontaine de Champlain est aujourd'hui propriété de la coopérative des artisans et commerçants du quartier Petit Champlain. Ces derniers possèdent les immeubles 66 à 78, rue du Petit-Champlain.





Plan de la ville de Québec de 2014



Le couple vécut sur la rue De Meulles (aujourd'hui Petit-Champlain) dans une maison qui ne faisait qu'un logement, mais qui pourrait comprendre aujourd'hui les adresses : # 54 et # 54 ½ sur le boulevard Champlain (façade de la maison) et # 69A, # 69B et # 71 sur la rue du Petit-Champlain (plan de la ville de Québec de 2014). Le bâtiment aurait pu être le premier au nord, contre le petit escalier menant de la rue du Petit-Champlain au boulevard Champlain. À l'époque, le domicile faisait face au fleuve et la cour arrière donnait sur ce qui est appelé aujourd'hui la rue du Petit-Champlain.

Les deux graphiques ci-dessus sont contemporains de la période à laquelle ont vécu Sébastien et Françoise. Du temps, il n'y avait pas de maisons adossées à la falaise où se situait la Fontaine de Champlain et le Marché Champlain faisait place au Quai et à la baie du Cul-de-sac.

Source (2011) : José Doré, consultant en histoire et patrimoine

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



- [1] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 27 juin 1697, Vente par Sébastien Hervet et Françoise Philippeaux à Thomas Barthélemy d'une portion de maison et emplacement que ladite Philippeaux a à la basse-ville de Québec.
- [2] MYRAND, Ernest. Sir William Phips : devant Québec : histoire d'un siège. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère bureau de l'Événement, 1893, page 23.
- [3] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 23 décembre 1694 et 29 juin 1695.
- [4] Aujourd'hui occupée par la rue des Traversiers et la Gare fluviale. Pour sa part, le quai des traversiers Québec-Lévis est construit à l'endroit où était située la baie du Cul-de-sac.
- [5] LE MOINE, J.M. Histoire des fortifications et des rues de Québec. Québec, Typographie du Canadien, 1875, page 43.
- [6] LAFRAMBOISE, Yves et Monique LA GRENADE-MEUNIER. La fonction résidentielle à Place-Royale, 1760-1820, synthèse. Québec, Les Publications du Québec, « Collection Patrimoines », Dossier 751991, 1992, p. 10.
- [7] DE BLOIS, Jacques. Le rêve du Petit-ChAMPLAIN, Vieux-Québec, 1976-1985. Québec (Sillery), Septentrion, 2007, p. 46. La basse-ville a été intensément bombardée par l'armée anglaise lors de la conquête en 1759, la maison de **Sébastien** et ses voisines étaient dans la ligne de tir des batteries anglaises installées sur la Pointe de Lévy qui atteignaient la basse-ville. Outre sa fondation et les pierres qui ont sans doute été récupérées lors de la reconstruction, la maison existante ne ressemble en rien à celle de la famille.
- [8] Aujourd'hui la « rue du Petit-ChAMPLAIN ». Cette rue est à l'origine un sentier qui mène à la fontaine Champlain. En 1688, ce sentier devient la rue De Meulles, en l'honneur de Jacques de Meulles, intendant de la Nouvelle-France de 1682 à 1686. Avant 1703, la rue semble avoir repris le nom de « *rue Champlain* » comme en fait foi le contrat de location de *Sébastien*.
- [9] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 6 février 1703.
- [10] Le couple **Sébastien Hervet** et **Françoise Philippeaux** vécu sur la rue De Meulles (aujourd'hui Petit-ChAMPLAIN) dans une maison qui ne faisait qu'un logement, mais qui pourrait comprendre aujourd'hui les adresses : # 54 et # 54 ½ sur le boulevard Champlain (façade de la maison) et # 69A, # 69B et # 71 sur la rue du Petit-ChAMPLAIN (plan de la ville de Québec de 2014). Le bâtiment aurait pu être le premier au nord, contre le petit escalier menant de la rue du Petit-ChAMPLAIN au boulevard Champlain. À l'époque, le domicile faisait face au fleuve et la cour arrière donnait sur ce qui est appelé aujourd'hui la rue du Petit-ChAMPLAIN.
- [11] Pierre Constantin verra plusieurs de ses maisons du secteur expropriées lors de l'agrandissement du chantier naval. Dans : Archives Canada-France, Fonds du secrétariat de la Marine et aux colonies, Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), COL C11A 90/fol.120-123, le 6 mai 1647.
- [12] A.N.Q., GN. Minutier Guillaume Roger, le 30 décembre 1696. Contrat de vente par Sylvain Duplex (Duplais), maçon de Québec, veuf de feu Marie Minet, de Québec, tant en son nom que comme père et tuteur de leurs enfants mineurs, à Pierre Constantin, marchand de Québec, d'une maison de colombage sise rue Champlain en la Basse-Ville de Québec. Et dans : BAnQ., Registre des titres de propriété des emplacements de la Ville de Québec, de la Ville des Trois-Rivières et des autres concessions relevant de la censive du Roi (vers 1722-1726), volume 1, f. 243-244v., 30 décembre 1696.

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 11. L'avenir des Harvey est assuré

---

L'avenir des Hervet est assuré



En janvier 1695 **Françoise** donnera à **Sébastien Hervet** un deuxième fils. « *Sébastien Hervé* » le fils, a pour parrain « *Nicolas Joseph Bochart de Servigny* » (1686-1702), fils de l'intendant de l'époque **Jean Bochart de Champigny** (1643-1720). C'est Angélique de Comporté (1680-1717) qui est sa marraine. Le père d'Angélique est un noble qui a occupé plusieurs postes importants au service du roi et sa mère, noble également, n'est nulle autre que Marie Bazire (1638-1687) la sœur du **Sieur Charles Bazire** avec qui, comme on l'a vu, **Sébastien** père a brassé de nombreuses affaires à Montréal. De plus, la jeune Angélique qui n'a que quinze ans a comme tuteur **François Hazeur**[1], un ami de ses parents décédés tous deux en 1687 et une relation d'affaires importante de **Sébastien** père.

*C'est le 19 janvier 1695 que naît Sébastien, le deuxième fils de Sébastien père, qui assumera seul la descendance de la plupart des Harvey en terre française d'Amérique.*

Deux semaines plus tard, Louise Philippeau (1674-1702), la cadette des sœurs de **Françoise**, épouse à Québec le 4 février le maçon Jean Baptiste Maillou dit Desmoulins (1668-1753). **Sébastien** et **Françoise** assistent à la cérémonie. Il devait s'agir de la première grande sortie de notre ancêtre [Sébastien, fils](#).

Un mois plus tard, **Sébastien** s'entend avec son beau-père, ses beaux-frères et belles-sœurs, tous héritiers de feu Jeanne Esnard, pour permettre à Charles Trépagny (1659-1702) de prendre dix-huit pouces de terre sur leur emplacement provenant de ladite Esnard à la Basse-Ville «*pour un pignon rendu mitoyen*»[2].

Françoise Marien (1677-1749), la fille de **Françoise Philippeau** ancêtre maternelle des **Harvey** du Québec, se marie le 19 septembre 1695. Elle épouse Sébastien Grena dit Lachapelle (1666-1698). Du clan des Philippeau présents, outre **Françoise**, on compte le grand-père de la mariée Claude Philippeau (1638-1713) et sa nouvelle épouse, Anne Philippeau (1669-1703) et son époux Thomas Barthélemy (1669-1722) et le célibataire Jacques Philippeau (1672-1704), frère de la mariée. Du côté des **Hervet**, **Sébastien**, le beau-père de la mariée, est accompagné de sa sœur [Renée](#) (1636-1702), de ses neveux Étienne (1663-1740) et Jacques Thibierge (1664-1732) et leurs épouses et de Charles Chabaudier dont on ne sait que dalle<sup>[3]</sup>. Le père François Dupré, curé, officie la cérémonie. Françoise Marien ne sera pas mariée très longtemps puisque son époux décède trois ans plus tard, le 13 novembre 1698. Ce dernier, tombé malade en août, était hospitalisé depuis le début d'octobre[4]. La maison de **Sébastien** s'agrandit ainsi, mais la mère perd une aide précieuse. **Françoise** pouvait compter sur sa fille de dix-sept ans, afin de l'épauler dans la maisonnée où vivaient huit personnes, dont notre jeune [Sébastien](#) qui a exactement huit mois.

Le 8 septembre 1697, comme ce fut souvent le cas à Québec, la peur s'empare à nouveau de la population. Des passagers de la Gironde sont débarqués et amenés à l'Hôtel-Dieu pour y être soignés, ils sont atteints du «*pourpre*»[5]. Ce vaisseau du Roy apporte à Québec la maladie qui fait un grand nombre de victimes.

### Le «*pourpre*»

Le «*pourpre*», terme vieilli, appelé aujourd'hui le «*purpura*» est une lésion hémorragique de la peau ou des muqueuses, de couleur rouge à pourpre. Son traitement était inconnu au XVII<sup>e</sup> siècle.



Le 28 octobre suivant, c'est toute la famille **Hervet** qui est triste lors de l'inhumation de l'une des leurs. Angélique Thibierge (1677-1697), la fille de [Renée Hervet](#) devenue religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec et connue sous le nom de *Mère Angélique de Sainte-Agnès* mourait victime du « *pourpre* » contracté en soignant des passagers du vaisseau la Gironde. Entrée à l'Hôtel-Dieu l'année précédente à la suite d'une peine d'amour, elle s'éteignait alors qu'elle venait tout juste d'avoir vingt ans[6].

*« Nous reçumes en 1695 mes Sœurs Catherine Tibierge de St Joachim, et Louise Angelique Dailleboust de St Raphaël, et en 1696, ma sœur Angelique Tibierge de Ste Agnes. Celle cy étant l'aînée; elle ne sentoit aucun penchant pour la religion, ou se plaisoit à l'étouffer, quand sa sœur entra. Mais quelques mois plus tard les affaires de son mariage étant conclûës, Dieu permit que celui qu'elle devoit épouser mourut. Cette mort la frappa; elle cru que Dieu ne la vouloit point dans le monde, et elle fit ce qu'il fallait pour devenir Religieuse. On examina sa vocation, et enfin l'on reconnu que la grace agissoit en elle, on la recut. » [7]*

# La maison Hazeur sur la Place Royale était tout près de celle de Sébastien sur la rue De Meulles

Histoire des Harvey québécois



## Histoire des Harvey québécois



Le 28 janvier 1698, **Françoise** met au monde le quatrième enfant de la famille **Hervet**. «*Marie Charlotte Hervé*» sera baptisée le lendemain. Les Hazeur sont encore de la fête. Cette fois-ci, c'est la jeune Marie Anne Ursule Hazeur (1692-1743) qui est la marraine. Cette dernière, qui n'a que six ans, est la fille de **François Hazeur** l'ami de **Sébastien**, éminent marchand de Québec, entrepreneur, seigneur, membre de la Compagnie du Nord qui sera l'un des directeurs de la Compagnie de la colonie et aussi futur conseiller au Conseil supérieur. Le parrain de [Marie Charlotte](#) est Charles Cheron (1690-post.1737), le fils de Martin Cheron (1663-1717), Blésois comme le père de la baptisée. Cheron est marié à Anne Thibierge (1669-1705), la nièce de **Sébastien Hervet**. Il est pour l'instant bourgeois marchand et garde-magasin du Roy; il deviendra membre du Conseil souverain de la colonie de 1710 à 1717[8].

Cinq jours après la naissance de son quatrième enfant, on retrouve une nouvelle fois **Sébastien** impliqué dans le processus judiciaire de la Nouvelle-France alors qu'il signe comme témoin une procuration de Raymond Cornu à l'huissier Étienne Marandeu (1671-1714), écrivain du roi, pour que ce dernier s'adresse à la Prévôté de Québec en son nom[9]. De 1787 à 1702, la période où **Jean Bochart de Champigny** sera intendant, on aura régulièrement recours à **Sébastien** comme témoin, arbitre ou procureur dans les greffes des notaires et sur le parquet de la Prévôté de Québec. Ce dernier est éduqué et qui plus est, il est Français, un avantage certain auprès de gouvernants qui le sont également, tout comme la majeure partie de ceux qui constituent la bureaucratie d'alors en Nouvelle-France.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



- [1] NISH, Cameron. « Riverin, Denis ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).
- [2] ROY, Antoine. Inventaire des greffes des notaires du Régime français : Louis Chambalon. Volume XVIII, Québec, 1956, page 108-109, 8 février 1695.
- [3] Charles Ch**ab**audier n'apparaît que dans le seul registre de ce mariage. On ne trouve aucune trace de lui en Nouvelle-France. Était-il un parent de passage, un matelot hébergé ? Il y a bien un Charles Ch**ev**audier (1675-1743) né d'une famille établie à Champlain près de Trois-Rivières dont le père s'est installé à Québec après le décès de sa première femme. Il pourrait s'agir du même jeune homme puisqu'il est de l'âge approximatif des mariés. Cependant, le curé François Dupré connaît ses ouailles et n'est pas du genre à faire ce genre d'erreur ?
- [4] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec. Montréal, les éditions Archiv-Histo, 2005, pages 402, 407, 410, 413.
- [5] Le « pourpre », terme vieilli, appelé aujourd'hui le « purpura » est une lésion hémorragique de la peau ou des muqueuses, de couleur rouge à pourpre. Son traitement était inconnu au XVII<sup>e</sup> siècle.
- [6] ASSELIN, Jean-Pierre. « Tibierge, Marie-Catherine ». Dictionnaire biographique du Canada. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 15 volumes, volume III (Décès de 1741-1770).
- [7] SAINT-IGNACE, mère, A.M.J. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716. Hôtel-Dieu de Québec, Québec, 1939, page 282.
- [8] BANQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 29 janvier 1698.
- [9] BANQ., Rapport des Archives nationales du Québec 1971, Tome 49, page 74. Tiré de l'inventaire de la Prévôté de Québec.

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 12. Saint-Jean de l'Isle d'Orléans, la fourrure et la France

---



## Histoire des Harvey québécois

### Saint-Jean de l'Isle d'Orléans



En 1698, **Sébastien Hervet** possède une terre de trois arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent à Saint-Jean de *l'Isle d'Orléans*, un peu à l'est du *chemin du Mitan*. Si l'on en croit son jeune notaire, Charles Rageot de Saint-Luc (1674-1702) qui est également greffier de la Prévôté de Québec, cette terre se situe entre celle de Gabriel Thibierge (1654-1726) à l'ouest et celle de Pierre Filteau (1639-1699) à l'est[1]. La terre occupée par Gabriel Thibierge appartenait à feu son oncle [Gabriel Hervet](#) (1640-1675) et lui vient, par donation, de ses parents [Renée Hervet](#) et Hypolite Thibierge[2]. On se souviendra que [Gabriel Hervet](#), de son vivant, possédait deux terres de trois arpents de front chacune, voisines l'une de l'autre, « *au passage du sud dans l'île d'Orléans* »[3], un lieu situé aujourd'hui dans la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans[4]. La première de ces terres lui avait été concédée par « *François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France et seigneur de Beaupré et de l'île d'Orléans* » en 1667 (J32)[5]; [Gabriel](#) avait obtenu l'autre par échange le 25 août 1669 (J31)[6]. Ces deux terres étaient bordées à l'avant par le fleuve Saint-Laurent et par-derrière « *sur la route qui traversera la dite Isle de pointe en pointe* ». La route projetée ne fut jamais construite, mais le « *passage du sud* » (chemin du Mitan) fait au total huit kilomètres; les terres avoisinant le chemin ont toutes approximativement soixante-huit arpents de profondeur, soient environ quatre kilomètres. Comme on le verra, le neveu Gabriel Thibierge occupait ces deux terres depuis près de vingt ans.

L'acte notarié de l'octroi de cette terre à **Sébastien** reste introuvable. On aurait pu penser que **Sébastien** se soit porté acquéreur de cette concession de *l'Isle d'Orléans* à son arrivée en Nouvelle-France, alors que son frère [Gabriel Hervet](#) y vivait encore, mais il en est tout autrement. **Sébastien** aurait acquis cette terre, probablement quelque temps après avoir quitté Ville-Marie, pour s'établir à Québec en 1687.

Après le meurtre de [Gabriel Hervet](#) en 1675 s'entamèrent de longues procédures judiciaires par son beau-frère Hypolite Thibierge (1629-1700), au nom de sa femme [Renée Hervet](#) (1636-1702), pour recouvrer les avoirs du défunt. Dans sa décision du 20 septembre 1677, le Conseil Souverain accepta d'adjuger l'habitation de feu [Gabriel Hervet](#) à sa sœur [Renée Hervet](#), héritière présomptive et naturelle du défunt et au mari de cette dernière. En revanche, le Conseil ne fait aucunement référence aux deux censives du défunt[7].

À l'époque de la décision du Conseil, **Sébastien** est en Nouvelle-France. Il possède une terre dans la seigneurie de La Chesnaye où on le présume déjà mêlé au commerce de fourrures; les premiers habitants de cette seigneurie sont pour la plupart des engagés du domaine de la pelleterie pour le compte de Charles Aubert, Sieur de La Chesnaye (1632-1702). **Sébastien** ne s'amènera à Québec que dans une dizaine d'années. Avait-il été mis au courant du décès de son frère et des démarches de son beau-frère pour accaparer l'héritage? Quoi qu'il en soit, le Conseil souverain n'a jamais été mis au fait qu'il existait, en Nouvelle-France, un second héritier putatif du défunt[8]. Est-il possible que [Renée](#), sans nouvelles de **Sébastien**, pensait ne plus revoir son frère dans la région de Québec, mêlé qu'il était au commerce des pelleteries alors que, parmi ces aventuriers voyageurs, nombreux étaient ceux qui ne revenaient jamais de ces

voyages risqués ?

Histoire des Harvey québécois



Le 30 janvier 1684, Hypolite Thibierge et [Renée Hervet](#), se déclarant héritiers présomptifs et naturels du défunt [Gabriel Hervet](#), font don à leur fils aîné Gabriel de la concession de Saint-Jean de l'Isle d'Orléans, celle de trois arpents de front (terre J31) sise entre la terre de Pierre Blaye (1641-1700) et celle concédée à feu [Gabriel Hervet](#) (J32) en 1667[9], laquelle est occupée par Gabriel Thibierge depuis 1679[10]. À l'été 1688, lors de l'inventaire des biens de Gabriel Thibierge et de feu Anne Perrot (1661-1687), sa première femme décédée le 29 novembre 1687 on trouve, dans les documents inventoriés concernant ladite communauté[11] :

- Le contrat de concession du 2 juin 1667 (J32) faite par Monseigneur l'évêque de Québec au profit du défunt [Gabriel Hervet](#), à présent appartenant au dit Thibierge (?).

Il n'existe aucun document juridique supportant l'acquisition de cette terre par Gabriel Thibierge; l'acte de donation de 1684 ne concerne que la terre J31. Gabriel Thibierge acquerra la moitié de cette terre par donation en 1698.

- Le contrat de concession et d'échange du 25 août 1669 entre ledit défunt [Gabriel Hervet](#) et Martin Poisson (J31) au pied duquel il y a don fait par le Sr Hypolite Thibierge et sa femme [Renée Hervet](#) à Gabriel Thibierge en date du 30 janvier 1684.
- Le contrat de concession du 26 février 1669 faite par ledit Seigneur Évêque au profit d'Hypolite Thibierge pour la *nébuleuse*[12] terre sise du côté sud de l'île qui aurait été adjacente à celles de feu [Gabriel Hervet](#) vers l'est.

Cette terre n'apparaît sur aucune carte dressée à l'époque (celle de 1689 de Villeneuve, arpenteur du Roy, celle de Gédéon de Catalogne de 1709 ou les autres postérieures) et on ne trouve aucun document juridique postérieure à l'acte de concession qui en confirmerait l'existence ou son transfert. L'auteur Robert Thibierge qui a écrit l'histoire de la famille de Renée Hervet et Hypolite Thibierge avance l'hypothèse que la terre au nom de Martin Cheron apparaissant sur la carte de 1709 (J35) serait cette concession accordée en 1669, qu'il présume avoir été donnée par [Renée](#) et Hypolite à leur fille Marie Anne Thibierge (1669-1705), l'épouse de Martin Cheron (1663-1717)[13].



Cet inventaire confirme, hors de tout doute, qu'au décès de [Gabriel Hervet](#), Hypolite Thibierge son beau-frère, au nom de sa femme [Renée Hervet](#), s'était approprié la totalité des biens du défunt, y compris les deux concessions (J32 et J31) qu'avait acquises feu [Gabriel Hervet](#). Lors de cette prise d'inventaire en juin 1688, **Sébastien Hervet**, frère du défunt, est de retour à Québec après une quinzaine d'années d'absence. Il assiste d'ailleurs, un mois plus tard, à la signature du contrat de mariage entre son neveu Gabriel Thibierge et sa seconde femme, Marie Madeleine Lepage devant le notaire Paul Vachon[14].



*L'Isle d'Orléans du temps de Sébastien Hervet  
Carte dressée par Jean Baptiste de Couagne en 1709*

## Un héritage sans doute réclamé par des Harvey québécois



Rien dans les annales de la colonie ne démontre que **Sébastien Hervet** soit revenu à Québec après son installation dans la région de Ville-Marie en 1672. Lorsqu'il débarque à Québec en 1687, il apprend sans doute ce qui est arrivé des avoirs de son frère et réclamera sa part. Ne l'avait-on pas fait pour lui au décès de son père en 1660 alors que, âgé de dix-huit ans et encore mineur, **Sébastien** s'en était remis à son curateur d'alors, lequel n'était nul autre que son beau-frère, Hypolite Thibierge. **Sébastien** savait voir à ses affaires. Comme nous le verrons plus loin, en 1708, **Sébastien** s'embarquera pour la France afin d'y réclamer une part d'héritage. Commerçant qu'il était, il n'allait pas laisser l'une des plus belles terres de la Nouvelle-France lui passer entre les doigts. On se souviendra qu'une grande part du pécule qu'il a amassé dans la région de Ville-Marie lui venait d'achats et de ventes de terres.

En l'absence d'un testament, quoi de plus naturel que les deux seuls parents du défunt en Amérique, [Renée](#) et **Sébastien**, eurent dû recevoir chacun une des deux terres de leur frère [Gabriel](#) à son décès. L'affaire familiale entre l'aînée [Renée](#) et le cadet en Amérique **Sébastien**, au-delà des obligations légales de sa sœur, était une question de justice morale qui sera réglée sans aucun doute entre parents sous seing privé. La description de la terre qu'en fera le notaire Charles Rageot de Saint-Luc en 1698 cadre avec la terre reçue en concession par feu [Gabriel](#) en 1667. La localisation de cette terre peut paraître imprécise, mais il n'en est rien; elle se situe entre celle que possédait son frère et qui est maintenant occupée par son neveu Gabriel Thibierge (1654-1726) et celle de Pierre Filteau (1639-1699)[15].

### L'Île d'Orléans, coté sud, secteur de Saint-Jean[16]



Le notaire Charles Rageot de Saint-Luc qui s'appuie sur une carte de 1689, rédigée par Robert de Villeneuve, ingénieur du Roy, situe la terre de **Sébastien Hervet** entre celle de Gabriel Thibierge et celle de Pierre Filteau.

**Il s'agit de la terre no 32**

Cette terre fut accordée à Gabriel Hervet en 1667.

La terre no 31 fut acquise par Gabriel Hervet en 1669 dans le but d'agrandir sa concession initiale.

Depuis qu'il a repris ses droits sur cette propriété, **Sébastien** est un concessionnaire qui fait valoir sa terre sans y résider. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs censitaires ont recours à la mise à bail pour exploiter leur bien-fonds, car les autorités de la Nouvelle-France ne voient pas d'un bon œil qu'un habitant possède des terres non cultivées. Depuis 1682, l'intendant Duchesneau a restreint à deux le nombre de censives que pouvait posséder un habitant et à la condition qu'il établisse un fermier sur une des deux censives. La possession d'une concession non exploitée est donc découragée.

Il est probable que le fils de [Renée Hervet](#), Gabriel Thibierge capitaine de milice du sud de l'île travaille comme métayer pour **Sébastien** à l'entretien et la culture de sa terre et celle de son oncle; ce neveu de **Sébastien** habite Saint-Jean depuis 1679[17]. Gabriel Thibierge occupait depuis ce temps deux terres contiguës qui correspondent à celles qui avaient appartenu à feu son oncle [Gabriel Hervet](#)[18]. L'une de ces terres de trois arpents de front ayant été données par sa mère en 1684[19], quoi de plus naturel que de continuer à faire fructifier les terres qu'il a toujours occupées.

Le neveu, voisin et métayer de **Sébastien**, a toujours résidé sur l'île depuis son premier mariage[20]. Gabriel Thibierge est veuf d'Anne Perrault (1661-1687) qu'il avait épousée en 1676 et qui lui a donné six enfants. Il s'est marié en secondes noces en 1688 à Marie Madeleine Lepage (1671-1754), l'aînée des filles Lepage qui lui donnera une douzaine d'autres enfants; il ne manque donc pas de main-d'œuvre et par le fait même, de bouches à nourrir. **Sébastien** fait don de la moitié de sa terre à son neveu, le 15 octobre 1698. En retour, ce dernier promet de lui livrer chaque année pendant dix ans, un cochon « *nourritureau* », quatre minots de blé et un minot de pois verts[21] :

*« ... fut présent, le sieur Sébastien Hervet, pottier destain demeurant en cette ville... lequel de son bon gré et volonté a reconnu et confessé avoir donné... au sieur Gabriel Thibierge, habitant de l'Isle et comté Saint-Laurent, paroisse Saint Jean son nepveu absent de cette ville... Cette donation ainsy faite par pure libéralité et bonne volonté que le dit donateur [Sébastien Hervet] a pour... Gabriel Thibierge, son neveu... quitte... par donation pure et simple... [lui donne] un arpent et demi de terre de front sur le fleuve S<sup>t</sup>-Laurent, faisant la moitié de trois arpens de terre situé... audit lieu St-Jean, joignant d'un côté ledit Gabriel Thibierge, d'autre côté, le nommé Pierre Filleteau d'un bout par le devant le dit fleuve, d'autre bout par derrière, la profondeur qu'il peut avoir... et à la charge par iceluy douaire se dits hoirs et ayants cause de payer à l'avenir les cens et rentes que se trouvera devoir le ledit arpent et demy de terre au seigneur du lieu... »*

*En présence de François Gescron et Philippe Cotteau, tesmoins.*

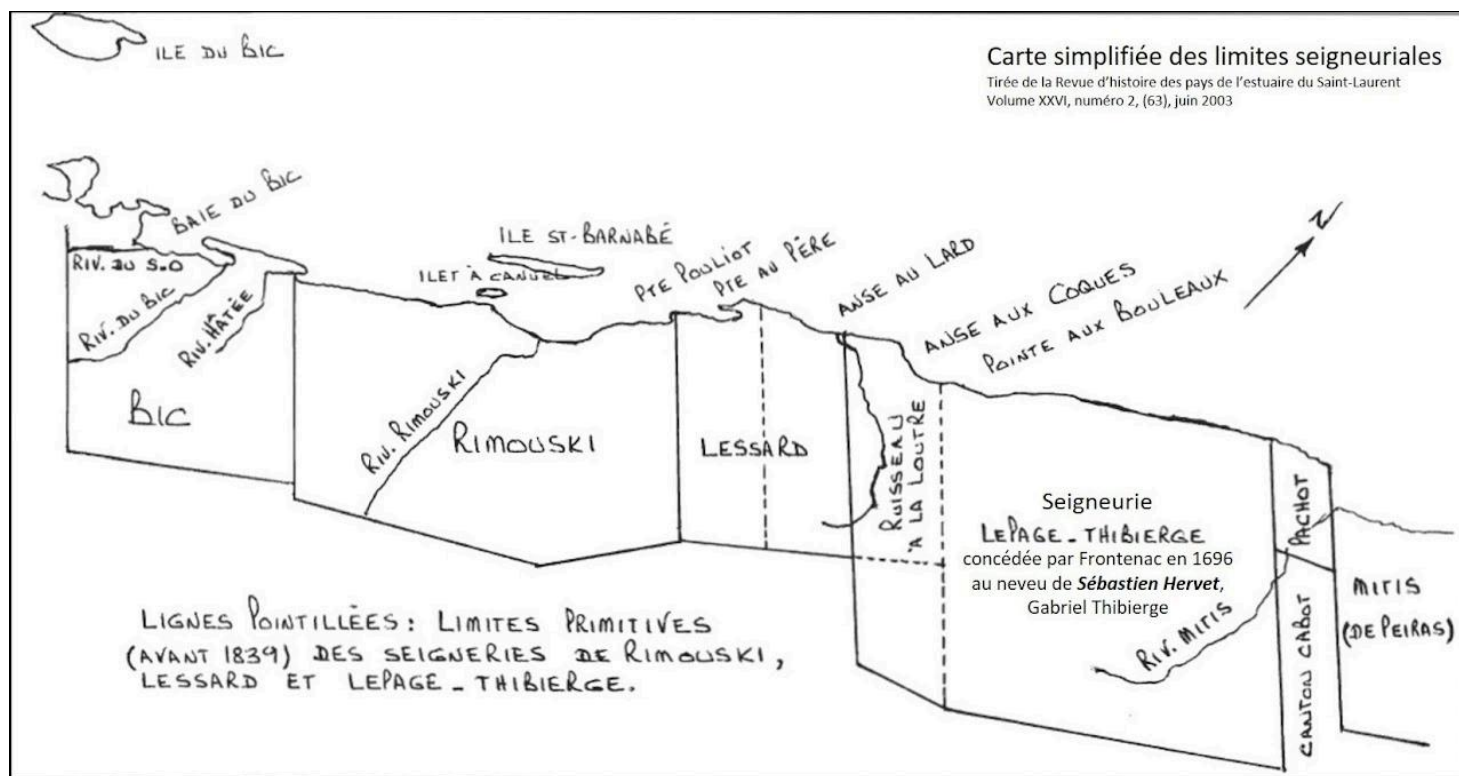
(signé) *Hervet, Cotteau, F. Gescron* »[22]

La donation est très pratiquée à l'Île d'Orléans en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle[23]. En utilisant cette pratique, les parents veulent souvent assurer leurs vieux jours. À cinquante-six ans, on peut s'interroger sur les intentions de **Sébastien**. Il a toujours laissé cultiver cette terre par un autre et, maintenant qu'il a lui-même deux fils il veut, semble-t-il, les destiner vers un avenir autre que celui de cultivateur.

Si on compare jamais les moines qui ont certainement pu être à l'origine de la donation de ses neveux. Cette donation était-elle en considération de bons services rendus par Gabriel? La moitié d'une des plus belles terres de la Nouvelle-France à l'époque valait bien plus qu'une dizaine de tout-petits porcs. En 1698, les terres de *l'Isle d'Orléans* étaient sécurisées, défrichées et, comme encore aujourd'hui, les plus performantes de la colonie. Il pourrait s'agir également d'un geste d'esprit de famille de la part de **Sébastien**. Il se sentait peut-être en dette envers sa sœur Renée et ce neveu qui n'avaient sans doute pas fait d'esclandre quand vint le temps de lui restituer son dû?

On trouve peut-être une autre piste de réponse par l'acte de concession qu'ont signé le 14 novembre de l'an 1696, le gouverneur de la Nouvelle-France, **Louis Buade comte de Frontenac et de Palluau**, de concert avec l'intendant **Jean Bochart de Champigny**. Ils accordent alors à Gabriel Thibierge et son beau-père Louis Lepage (1736-1710), une seigneurie contenant « *le terrain qui se trouve entre la concession du sieur Pachot, marchand, et celle du sieur Lessard, située au lieu dit Rimouski sur le fleuve Saint-Laurent du côté du sud sur une lieue de profondeur* » avec « *droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages* » [24]. Cette seigneurie est aux portes de la Gaspésie et on la nomme « *Seigneurie Lepage-et-Thibierge* » de l'Anse-aux-Coques. Le 7 mai 1697, le gouverneur agrandira la seigneurie de deux lieues de profondeur[25].

Le gouverneur remercie ainsi le neveu, capitaine de milice, et son beau-père, oncle du seigneur de Rimouski, pour leur bravoure lors de la tentative de débarquement de l'anglais à l'Isle d'Orléans le 23 octobre 1690[26]. Bien que cette seigneurie fasse trois lieues de profondeur[27], il s'agit d'un coin de pays rude et austère; les récoltes y seront peu nombreuses, les routes inexistantes[28], et rares seront les colons qui s'y installeront, mais Gabriel ne le sait pas encore en 1696.



[Renée Hervet](#), la sœur de notre ancêtre, avait toujours réussi à garder ses enfants près d'elle. Tout à coup, son aîné qui semble avoir travaillé jusqu'à présent sur les terres de Saint-Jean de l'Isle d'Orléans depuis 1679 devient seigneur. Il se voit ainsi attribuer la moitié d'un immense domaine, mais à des jours de déplacement à partir de Québec. Gabriel ne parviendra manifestement pas à y établir un grand nombre de colons puisque cent ans plus tard, en 1790, il n'y en aura que quatre. Le seigneur Thibierge semble avoir peu d'intérêt à quitter l'Isle d'Orléans pour défricher les terres rocailleuses du bas du fleuve où les contreforts des Appalaches commencent à toucher le fleuve, peu avant que les montagnes y plongent elles-mêmes directement, mais cela passé Matane. Gabriel se contente surtout de chasse et de pêche[29] et utilise comme procureur René Lepage de Sainte-Claire (1656-1718), son cousin par alliance et seigneur de Rimouski[30]. La seigneurie ne sera pas habitée ni développée par ses concessionnaires et, vingt ans plus tard, Gabriel vendra sa part de seigneurie à Pierre Gosselin (1678-ca, 1728), deuxième censitaire de Rimouski, cousin de Gabriel et neveu de son beau-père Louis Lepage[31].

Après avoir visiter sa seigneurie et en constater l'aridité et l'éloignement, la donation de Sébastien a dû lui sembler une très bonne offre pour agrandir sa terre puisqu'il n'est jamais parti de l'Isle d'Orléans. Ainsi, [Renée](#) gardait son aîné tout près et, surtout, **Sébastien** gardait son métayer.

Après cette transaction, **Sébastien** demeurera propriétaire de l'autre moitié d'une des plus belles terres de la Nouvelle-France. Qu'a-t-il fait de cette terre d'un arpent et demi de front sur soixante et huit arpents de profondeur? Les archives de la Nouvelle-France ne nous l'ont toujours pas révélé, mais on a pris l'habitude maintenant de voir l'ancêtre faire commerce de fonds de terre et on lui fait confiance.

## La fourrure et la France

Histoire des Harvey québécois



En octobre 1699, une assemblée d'environ quatre-vingt-dix bourgeois éminents fut convoquée par le gouverneur et l'intendant visant l'établissement d'une compagnie de négoce des fourrures de la Nouvelle-France. **Sébastien** est du nombre. L'assemblée met à la tête de la compagnie des directeurs dont les principaux sont Ruelle d'Auteuil, Chartier de Lotbinière et Hazeur[32]. Parmi ces derniers, Hazeur, que fréquente **Sébastien**, est réputé comme habile marchand. D'extraction plus modeste, il vient d'épouser en secondes noces une fille de chambre de madame de Champigny, l'épouse de l'intendant[33].

Le gouverneur ratifiera la création de la *Compagnie de la Colonie* en 1700. Ce sera la première fois que des intérêts de la Nouvelle-France parviendront à dominer le commerce des fourrures. Plutôt que d'accepter, pour les peaux de castor, le tarif réduit proposé par les gens du Domaine d'Occident, compagnie française qui avait le monopole de l'achat des fourrures, la *Compagnie de la Colonie* obtiendra pour la Nouvelle-France le droit de vendre ses peaux, en toute liberté, sur le marché de la métropole. Le ministre de la Marine décidera alors que la propriété de ces fourrures et la direction du commerce des peaux de castor devraient être confiées à une compagnie de Nouvelle-France, qui mettrait en vente des actions à prix modique pour permettre au plus grand nombre possible de colons d'en acheter.

**Sébastien** sera fort actif au sein de la *Compagnie de la Colonie* puisqu'en 1705, il en sera Sergent d'armes[34].

**Sébastien**, potier d'étain et marchand fait donc maintenant dans le négoce de fourrures. Il n'est pas certain que sa participation à la *Compagnie de la Colonie* soit sa première expérience dans le marchandage de fourrures. On se rappellera ses expériences du temps où il habitait la seigneurie de La Chenaye et Ville-Marie. Il faut garder en tête que [François Hrevet](#), ce possible parent, est commerçant de fourrures à La Rochelle et que ce dernier fait des affaires avec les marchands de la Nouvelle-France.

Tard à l'automne 1698, **Sébastien** s'embarqua sur le dernier navire en partance pour *l'ancienne France*<sup>[35]</sup> et ne revint que l'été suivant. Était-il parti pour voir aux intérêts de la *Compagnie de la Colonie* ?

Quoi qu'il en soit, on ne le retrouvera dans les registres de la Nouvelle-France qu'à compter de l'été 1699.





### Histoire des Harvey québécois

Tard à l'automne 1698, **Sébastien** s'embarque sur le dernier navire en partance pour l'ancienne France et ne revint que l'été suivant...



© Association Hermione-La Fayette – L. Bailliard

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] A.N.Q., GN. Minutier Charles Rageot de Saint-Luc, 15 octobre 1698.

[2] THIVIERGE, Robert. 1662 de Blois à l'Île d'Orléans. Montréal, À compte d'auteur, 2021, page 98. L'auteur mentionne que la terre occupée par Gabriel Thibierge en 1689 correspond au lot nos J31 et J32. Il faut noter que lors du contrat de mariage passé entre Gabriel Thibierge et sa première femme Anne Perrot, Hypolite Thibierge et Renée Hervet, ses parents, avaient promis et s'étaient obligés de donner à leur fils « une concession size et située en ladite Isle et comté de Saint Laurens du côté du sud d'icelle ». Comme le contrat de mariage daté du 13 novembre 1676 au minutier du notaire Paul Vachon ne comporte pas plus de description de ladite terre et que l'on ne retrouve aucun autre document juridique soutenant ce don, il est probable en raison de la localisation de cette dernière qu'il s'agisse de la terre qui lui sera octroyée en 1684 par ses parents.

[3] Le chemin ou route du Mitan existe déjà à l'époque sous la forme d'un sentier qui fut aménagé pour permettre la communication entre les deux îlots de peuplement des côtés nord et sud de l'île.

[4] LANGLOIS, Lise. Reproduction sociale à l'Île d'Orléans : Stratégies, transmission du patrimoine et migrations sous le régime français. Sherbrooke, Les presses de l'Université de Sherbrooke, 1997, pages 24-25.

[5] A.N.Q., GN. Minutier Paul Vachon dit Pomerleau, 22 juin 1667. Terre J32.

[6] A.N.Q., GN. Minutier Paul Vachon dit Pomerleau, 25 août 1669. Terre J31.

[7] BANQ., Registre no 2 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (11 janvier 1677 au 25 avril 1678), f. 40-40v, le 20 septembre 1677.

[8] Le nom de **Sébastien** n'est mentionné dans aucune de la dizaine de décisions de justice rendue à Québec reliées au meurtre de son frère et aux démarches de reconnaissance d'héritage entamée par le beau-frère.

[9] Au pied du contrat de concession et d'échange passé devant le notaire Paul Vachon le 25 août 1669 entre Gabriel Hervet et Martin Poisson, on trouve une note de transport de cette terre J31 d'Hypolite Thibierge et de sa femme Renée Hervet à leur fils aîné datée du 30 janvier 1684. Le notaire Vachon dans sa note inscrit « *l'aîné Hyppolite* ». Hors l'aîné est Gabriel et c'est lui qui occupe cette terre et l'occupera toujours jusqu'à sa mort en 1726. Hyppolite fils vivra pour sa part à Sainte-Famille sur l'île d'Orléans. Cette erreur du notaire obligera les parents à reprendre la donation le 29 mars 1700 devant le notaire Étienne Jacob. Dans « ROY, Léon. Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725 : édition revue et augmentée par Raymond Gariépy », page 237 et 240, l'auteur confirme qu'il s'agit là de la terre J31. Il faut noter que lors du contrat de mariage passé entre Gabriel Thibierge et sa première femme Anne Perrot, Hypolite Thibierge et Renée Hervet, ses parents, avaient promis et s'étaient obligés de donner à leur fils « une concession size et située en ladite Isle et comté de Saint Laurens du côté du sud d'icelle ». Comme le contrat de mariage daté du 13 novembre 1676 au minutier du notaire Paul Vachon ne comporte pas plus de description de ladite terre et que l'on ne retrouve aucun autre document juridique soutenant ce don, il est probable en raison de la localisation de cette dernière qu'il s'agisse de la terre ici octroyée par ses parents.

[10] ROY, Léon. Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725 : édition revue et augmentée par Raymond Gariépy. Montréal, Éditions Bergeron, 1978, 1951, pages 242-243. Gariépy y mentionne que le neveu Gabriel possède deux terres contiguës en 1681. Gabriel entretient deux terres en 1681, mais ne les possède pas encore. Par l'acte du 30 janvier 1684, il vient d'en

acquérir une première.

[11] A.N.Q., GN. Minutier Paul Vachon dit Pomerleau, 25 juin 1688.

[12] Dans « ROY, Léon », déjà cité, l'auteur tente de réconcilier les contradictions relatives à cette terre. Il y avance que Gabriel Hervet l'aurait remise à Mgr Laval, seigneur de l'île qui l'aurait reconcédée à Hypolite Thibierge. Cette hypothèse ne tient pas la route puisque Gabriel Hervet a acquis cette terre LE 25 AOÛT 1669. Hypolite Thibierge s'était déjà vu concéder la sienne six ans plus tôt LE 26 FÉVRIER 1669.

[13] THIVIERGE, Robert. 1662 de Blois à l'Île d'Orléans. Montréal, À compte d'auteur, 2021, pages 208-209. Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur N° 41,704, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

[14] A.N.Q., GN. Minutier Paul Vachon dit Pomerleau, 27 juillet 1688.

[15] ROY, Léon. Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725 : édition revue et augmentée par Raymond Gariepy. Montréal, Éditions Bergeron, 1978, 1951, pages 242-243. En 1698, quand le notaire Rageot avancera que la terre que possède Sébastien Hervet est située entre celle de feu son frère et celle de Pierre Filteau arpenteur du Roy de 1689. Sur cette carte inventoriant les bâtiments et les individus présents, 33 et 34 sont attribuées à Pierre Filteau. La terre J33 initialement concédée à Jean Jouanne (1640-post.1687) le 22 juin 1667 (J33) et qui fut vendue par Jouanne en 1681 est passée entre quelques mains depuis, en 1698, elle appartient à un habitant de Saint-François de l'Isle d'Orléans, Charles Campagna (1668-1737) qui n'y habite pas.

[16] La carte présentée est basée sur les données de celle rédigée en 1689 par Robert de Villeneuve, ingénieur du Roy. Elle fut produite à l'aide des informations du Bureau d'Études Généalogiques Nico Lefrançois pour le Projet Patrimoine Québec © en interface avec le logiciel Google Earth.

[17] THIVIERGE, Robert. 1662 de Blois à l'Île d'Orléans. Montréal, À compte d'auteur, 2021, page 131.

[18] A.N.Q., GN. Minutier Pierre Vachon, 26 février 1669. Robert Thibierge, déjà cité, avance que l'une de ces terres appartenait à Hypolite Thibierge, le père de Gabriel. Cette terre, selon Robert Thibierge, située entre celle de Pierre Blay (1641-1700) et celle de Gabriel Hervet aurait été concédée en 1669 par monseigneur François de Laval. Cette terre n'apparaît pas dans la carte rédigée par l'arpenteur du Roy en 1689 et n'apparaît pas non plus dans l'inventaire détaillée de « ROY, Léon. Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725 : édition revue et augmentée par Raymond Gariepy. Montréal, Éditions Bergeron, 1978, 491 pages ». Le nom d'Hypolite Thibierge apparaît au dernier document deux fois, mais uniquement et toujours comme voisin d'une autre terre pour Saint-Jean de l'Isle d'Orléans. Dans les deux cas, il s'agit des terres ayant appartenu autrefois à Gabriel Hervet. Il n'y a pas de trace de la terre qui aurait été concédée à Hypolite Thibierge en 1669 dans ce document.

[19] ROY, Léon. Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725 : édition revue et augmentée par Raymond Gariepy. Montréal, Éditions Bergeron, 1978, 1951, page 428. Gariepy y mentionne que le neveu Gabriel Thibierge possède deux terres contiguës en 1681. Gabriel entretient et occupe alors deux terres, mais ne les possède pas encore. En 1681 ces deux terres sont toujours entre les mains de ses parents. Gariepy qui a révisé le livre de Roy en 1978 n'a évidemment pas eu accès à l'acte de donation de Sébastien Hervet à Gabriel Thibierge, son neveu, signé devant notaire le 15 octobre 1698 puisqu'il n'en fait pas mention.

[20] LAFONTAINE, André. Recensements annotés de la Nouvelle-France 1681. Sherbrooke, A. Lafontaine, 1981, page 268. Sébastien est un concessionnaire qui fait valoir sa terre sans y

LAIONTAINE, 1901, page 200. Sébastien est un concessionnaire qui fait valoir sa terre sans y résider. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs censitaires ont recours à la mise à bail pour exploiter leur bien-fonds. Les autorités de la Nouvelle-France ne voient pas d'un bon œil qu'un habitant possède des terres non cultivées. Depuis 1682, l'intendant Duchesneau a restreint à deux le nombre de censives que pouvait posséder un habitant, à la condition toutefois d'y établir un fermier sur une des deux censives. La possession d'une concession non exploitée est découragée.

[21] Un petit cochon de l'année. « Glossaire du parler français au Canada », La société du parler français au Canada. Édition L'action sociale limitée, 1930.

[22] A.N.Q., GN. Minutier Charles Rageot de Saint-Luc, 15 octobre 1698, donation du sieur Sébastien Hervet à Gabriel Thibierge, son neveu.

[23] LANGLOIS, Lise, op.cit., page 60.

[24] FRÉCHETTE, Édouard-R. Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851. Québec, Imprimerie E. R. Fréchette, 1852, pages 427-428.

[25] COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. Seigneurie Lepage-et-Thibierge. [En ligne]. [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no\\_seq=265020](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=265020) [page consultée le 14/12/2014]. Cette seigneurie est aussi connue sous l'appellation de seigneurie de L'Anse-aux-Coques (aujourd'hui Sainte-Luce).

[26] MYRAND, Ernest. Sir William Phips : devant Québec : histoire d'un siège. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère bureau de l'Événement, 1893, pages 115 et 116.

[27] Plus de quatorze kilomètres de profondeur. La concession accordée en 1696 mesurait une lieue de profondeur et s'étendait de la seigneurie de Rivière-Métis à l'est à celle de Pointe-au-Père à l'ouest. Le 6 mai 1697, les concessionnaires recevaient une augmentation de deux lieues sur la profondeur.

[28] Anciennement, le territoire de la municipalité couvrait une superficie très grande s'étendant de Sainte-Luce à Métis et jusqu'à six rangs de profondeur. Aujourd'hui, on y retrouve les municipalités de Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, de Saint-Joseph-de-Lepage, de Mont-Joli, de Price et de Saint-Jean-Baptiste. Le territoire couvrait aussi une partie de Saint-Donat de Rimouski et de Sainte-Angèle de Merici. Dans : Rapport du Congrès de la colonisation tenu à Montréal les 22, 23 et 24 novembre 1898. Société générale de colonisation et de repatriement (*sic*) de la province de Québec Montréal, La Patrie, 1900, page 313.

[29] SAINTE-FLAVIE. Sainte-Flavie d'aujourd'hui... à hier. [En ligne]. <http://www.sainte-flavie.net/adm-mun/9-non-categorise?start=5> [page consultée le 14/12/2013].

[30] CHASSÉ, Béatrice. Rimouski et son île : les seigneurs Lepage, l'île Saint-Barnabé. Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le GRIDEQ, 2003, page 11. Gabriel Thibierge était veuf d'Anne Perrot et l'acte de concession prévoyait que les enfants des deux alliances pourraient se partager également l'héritage de leur père dans L'Anse-aux-Coques. Ni Louis Lepage, ni Gabriel Thibierge, seigneurs de L'Anse-aux-Coques, n'ont habité sur leur seigneurie. Il faudra attendre la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle avant que ne commence l'occupation de ces territoires. Les contrats de concessions, accordés par le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny avaient pourtant spécifié que les nouveaux seigneurs devaient établir des tenanciers pour « déserrer lesdites terres ». De plus, ils avaient l'obligation de tenir feu et lieu, sous peine d'être exclus de leur seigneurie. Mais les seigneurs pouvaient se libérer de leur obligation de résider sur leur concession en déléguant cette charge à un procureur. C'est ce qu'ont fait Louis Lepage

et Gabriel Thibierge dans Sainte-Luce. Ils ne pouvaient trouver une meilleure personne pour représenter leurs intérêts que le seigneur de Rimouski, René Lepage, leur neveu ou leur cousin par alliance.

[31] A.N.Q., GN. Minutier Jacques Barbel, le 26 août 1716.

[32] Archives Canada-France, Fonds du secrétariat de la Marine et aux colonies, Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), COL, Corr. Gén. 18, 1700/folio 311.

[33] Archives Canada-France, Fonds du secrétariat de la Marine et aux colonies, Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), COL, Corr. Gén. 18, 1700/folio 97.

[34] HARVEY, Fernand. Histoire des ancêtres d'Alfred Harvey (1876-1948). Montréal, Édition privée, 2001, page 96.

[35] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 1<sup>er</sup> décembre 1701, où il est fait mention du voyage de l'hiver précédent. Le notaire se méprend d'hiver. Ce voyage de Sébastien en France eut lieu au cours de l'hiver 1698-1699 et non 1699-1700.



# 13. Sébastien en justice

---

## Sébastien en justice et dans le commerce



Depuis l'arrivée de **Sébastien** en Nouvelle-France, il a eu le temps de constater que la justice est bonne, loyale, rapide et gratuite, sans distinction de classe. Comme le roi interdit les avocats dans sa colonie, car ils les considèrent comme une «*race d'interminables plaideurs*»[1], celui qui, comme notre ancêtre, sait lire et écrire et qui de surcroît est Français, a donc l'avantage des armes dans les tribunaux de Sa Majesté Louis le Grand. **Sébastien** saura tirer profit des tribunaux du Roi-Soleil, car sa vie est jalonnée de poursuites par ou contre lui.

Tout comme à l'époque de sa vie à Ville-Marie, **Sébastien** se présente régulièrement devant la Prévôté de Québec ou sur le parquet du Conseil souverain. Vue de nos jours, une telle fréquence à recourir aux tribunaux peut sembler surprenante, mais à l'époque, les principaux utilisateurs de la justice à Québec sont, comme aux Trois-Rivières ou à Ville-Marie, les membres de l'élite urbaine, des bourgeois et des nobles. Les dettes et différents commerciaux disputés dans ces juridictions sont la façon dont la petite noblesse et les bourgeois règlent leurs conflits en Nouvelle-France.

Hypolite Thibierge (1629-1700), l'époux de [Renée Hervet](#) (1736-1702) est malade; il se donnera à son aîné dans quelques temps et ne verra pas la fin de 1700. C'est à cette époque, vers 1699, que **Sébastien**, à la demande de sa sœur [Renée](#), eut à jouer de ses relations dans une affaire de conflit entre l'évêque Saint-Vallier et les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu[2] dont faisait partie sa nièce. L'évêque avait décidé de la séparation des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu des Hospitalières de son nouvel hôpital général pour en faire deux communautés distinctes. Les hospitalières de l'Hôtel-Dieu bien établies s'y opposaient. Après que l'évêque eut promis de laisser les deux communautés réunies afin d'obtenir que le premier établissement envoie des sœurs hospitalières au second, il changea d'idée. Or la nièce de **Sébastien**, une des deux recrues, Marie Catherine Thibierge (1681-1757), «fort attachée à sa communauté, alarma sa famille par des plaintes et des pleurs, et attira l'attention des habitants de la ville»[3] au moment du transfert de couvent. Il faut dire que les habitants de la ville ne voyaient pas tous d'un bon œil ce nouvel établissement si éloigné des fortifications. Dès le lendemain de son arrivée de l'Hôtel-Dieu de Québec, des rumeurs se répandent dans la ville selon lesquelles Mgr de Saint-Vallier a fait mener de force la jeune religieuse à son hôpital général. On réussit à convaincre sa famille de faire retourner leur fille à l'Hôtel-Dieu. Hypolite Thibierge, le père de mère Saint-Joachim, un marchand-tanneur aisé, avait ses entrées également. Les dotes substantielles (deux milles livres chacune) qu'il avait fourni pour ses filles entrées en religion devaient comptés pour quelque chose. En peu de temps, une grande partie de la bourgeoisie de Québec s'opposa à l'évêque. L'intendant Champigny n'y voyait guère d'avantages et les riches donateurs comme François Hazeur (1638-1708) et Charles Aubert de La Chesnaye (1632-1702) furent aussi convaincus et intervinrent. Cette tragi-comédie valut à Marie Catherine Thibierge, mère Saint-Joachim, de retourner immédiatement parmi ses consœurs. Même si Saint-Vallier eu gain de cause plus tard, après un passage obligé à la cour en France, cela n'empêcha pas la nièce de **Sébastien**, qui avait dix-huit ans au moment des événements, d'avoir réussi à marqué la communauté par son audace et sa défense de l'Hôtel-Dieu ce qui lui vaudra dans quelques années d'être nommée hospitalière en chef, puis supérieure de sa communauté[4].



En 1700, **Sébastien** est appelé à comparaître à maintes reprises à la Prévôté de Québec, en tant

que subrogé tuteur<sup>[5]</sup> des enfants mineurs de feu Jean Joly (1646-1691) un ami, boulanger de son métier et également commerçant à la Basse-Ville tout comme **Sébastien**<sup>[6]</sup>. On se souviendra que la fille de Jean Joly, Marie Anne (1671-1698), avait épousé en 1688 le neveu de **Sébastien**, Jacques Thibierge (1664-1732). Outre le fait que Joly soit un peu parent par alliance, **Sébastien** et Joly faisaient partie de l'entourage de *Charles Aubert de La Chesnaye*. Tout comme **Sébastien** semble avoir été un agent d'Aubert, en 1683, Joly l'était également. Aubert alla jusqu'à lui prêter 13 000 livres pour la construction d'une boulangerie en 1684<sup>[7]</sup>.

Au début de 1700, **Sébastien** comparait encore une fois à la Prévôté de Québec dans une cause qui l'implique à Étienne Domingo, dit Carabi (1651-1702), un matelot et marinier originaire d'Aquitaine vivant à la Basse-Ville, qui est représenté par son épouse Marie-Reine Charpentier (1658-1708)<sup>[8]</sup>. Marie-Reine Charpentier est une habituée de la Prévôté de Québec; entre 1692 et 1700, elle y sera citée à plus d'une douzaine de reprises, au nom de son mari le plus souvent. Les registres ne nous ont pas révélés à ce jour le dénouement de cette cause impliquant *Sébastien*. Tout ce que nous savons c'est qu'à la fin de cette même année, le Lieutenant général de la Prévôté de Québec en était encore à rédiger le brouillon de sa décision qui favorisait **Sébastien**<sup>[9]</sup>. Quoi qu'il soit advenu de la décision, Étienne Domingo dit Carabi (1651-1702) n'aurait pu en profiter très longtemps puisqu'il décède en 1702<sup>[10]</sup>.

C'est le 23 septembre 1700 que naît le troisième fils et dernier enfant du couple. [Jean Baptiste](#) est baptisé le 25 du même mois. La cérémonie se déroule à l'église de la paroisse Notre-Dame de Québec comme pour toutes les autres cérémonies religieuses de la famille. Son parrain est son oncle «*Jean Baptiste Maillou*» (1668-1753), l'époux de Louise Philippeau (1674-1702), qui aura le titre d'«*Architecte du Roi*»<sup>[11]</sup>. La marraine est une voisine, Marguerite Levasseur (1667-1739), épouse de Pierre de Roy (1650-1723) marchand boucher et sœur de Louis Levasseur (1671-1748), secrétaire de l'intendant **Jean Bochart de Champigny** (1643-1720). [Jean Baptiste](#) naît dans une période difficile pour la Nouvelle-France, car le début des années 1700 est marqué par des conditions climatiques et des épisodes tragiques. Des épidémies feront sous peu d'énormes ravages au sein de la population; deux à trois mille décès seulement pour l'année 1702, en plus des mauvaises récoltes qui affameront la population<sup>[12]</sup>.

**Jean Baptiste Maillou** dit Desmoulins, constructeur et architecte (1668-1753). Maçon de métier, Jean Baptiste Maillou apprend l'architecture en travaillant pour Claude BAILLIF. À la mort de l'architecte en 1699, il acquiert ses manuels d'architecture et devient son successeur à Québec. Sa connaissance des styles classiques et Renaissance française lui vaut des commandes de négociants, de membres du clergé et de fonctionnaires du gouvernement. Jean Baptiste est à la direction d'une entreprise florissante de construction de maisons, d'églises, de maisons religieuses, d'édifices publics et de fortifications. Les dépenses du gouvernement de la métropole soutiennent la Nouvelle-France, et Maillou en tire profit en exécutant d'importants travaux au château Saint-Louis et des ouvrages de défense à Québec et au fort Saint-Frédéric (aujourd'hui Crown Point dans l'État de New York). Il reçoit le titre d'«*Architecte du Roi*» en 1719. L'appui royal est essentiel à toute promotion sociale, et, sous la protection de l'intendant, cet ancien maçon devient un bourgeois de Québec possédant propriétés et relations. Comme il a été arpenteur et estimateur, on le nomme en 1728, contremaître adjoint des voies publiques, chargé de réglementer la construction le long des rues de Québec. On retrouve encore sa maison, construite en 1736 et fort agrandie depuis, rue Saint-Louis, à Québec.



À la requête de **Sébastien**, le 14 octobre 1700, assignation à la Prévôté de Québec à Jacques Grouard (1663-1712), serrurier, afin qu'il paie au requérant cinq livres et neuf sols pour un travail fait de son métier de « pothier destein » que **Sébastien** a exécuté<sup>[13]</sup>.

Le 10 décembre 1700, l'époux de [Renée Hervet](#) décède de ce qui s'apparente à une longue maladie<sup>[14]</sup>. Dès lors, on verra **Sébastien** veiller aux intérêts de sa sœur et de ses enfants.

Le 25 janvier 1700, pour une affaire qui traînait en justice depuis septembre 1699, l'intendant **Bochart de Champigny** avait condamné le charretier et fabricant de calèches Hilaire Sureau dit Blondin (1657-1708) à payer ses loyers conformément à son bail. Arguant que son dû ne devait pas être si élevé, Sureau qui avait pris possession du logement le 15 mars 1697, fit encore traîner les choses en justice pour quelque temps. Afin d'éclairer le contentieux, la Prévôté de Québec nomma **Sébastien** comme arbitre dans cette affaire de bail impayé depuis quatre ans. Le procès-verbal qu'il rédigea entraîna finalement une réduction de quarante-trois livres du montant global de la dette qui était de cent quarante livres tournois, dues par Sureau au sculpteur et menuisier Denis Mallet (1674-1704), lequel avait porté la cause en justice. Le 15 juillet 1701, l'ordonnance de paiement fut rendue par la Prévôté. Comme en ces temps l'éducation se monnaie, **Sébastien** tirera vingt sols pour sa peine dans l'affaire<sup>[19]</sup>.

Au printemps 1701, **Françoise Philipeau** marie la deuxième de ses filles qu'elle a eue de sa première union. Marie Marien (1681-1760) s'unit à Alexis Carpentier (1675-1731)[20]. **Sébastien** est de retour de France puisqu'il assiste à la cérémonie. Marie Marien a vingt ans quand elle quitte ainsi le toit de **Sébastien** qui a maintenant cinquante-huit ans et **Françoise** qui en a trente-huit. [Marie Renée](#) à son jeune âge prend sûrement la place de sa grande sœur pour épauler sa mère. Marie Marien et son mari partent s'installer sur une concession de la Pointe-aux-Trembles dans la seigneurie de Neuville où elle donnera naissance à au moins six enfants. Puis le couple s'installera à Saint-Augustin-de-Desmaures en 1715 ou 1716; elle y accouchera de deux autres enfants[21].

### Une Marien chez les Hervé

Après le décès de son mari en 1731, Marie Marien, qui continua de demeurer à Saint-Augustin-de-Desmaures, sera hospitalisée à quelques reprises à l'Hôtel-Dieu de Québec. À chacune de ses admissions, elle sera inscrite sous le nom que l'on semble lui connaître à Québec, celui de Marie Hervé. Toujours à Québec lors de son inhumation le 15 mars 1760, le curé inscrit à son registre Marie Marien Hervé. Jamais au cours de sa vie à Neuville ou à Saint-Augustin n'avait-elle utilisé ce patronyme.

A-t-elle pris le nom de son beau-père, décédé depuis vingt ans, par déférence ou parce que le statut social et le paraître était tout ce qui comptait en ces temps-là ? Sébastien était Français et avait des relations. Dans un pays où être né Français et maintenir ses liens avec cette communauté dans la colonie était de première importance afin de gravir les échelons de la hiérarchie sociale, il n'est pas surprenant que Marie Marien ait adopté le patronyme de son beau-père pour se faire traiter à Québec. Née en Nouvelle-France, elle devait avoir le défaut de parler un français mâtiné d'accent du pays ce qui lui enlevait déjà un peu de son statut social.

Il y a encore moins de monde dans la maison. Outre les parents, il ne reste plus que [Marie Renée](#), onze ans, [Sébastien le fils](#), six ans, [Marie Charlotte](#), trois ans et [Jean Baptiste](#), aux couches à sept mois. On peut présumer que Louis Marien, âgé de seize ans, y demeure toujours également puisque **Sébastien**, son beau-père, entreprend deux mois plus tard des démarches en justice pour l'intérêt des enfants mineurs, en son nom et en celui de sa sœur, dans une histoire de rentes relatives à l'habitation que leur père avait possédée[22].

En effet le 28 juin 1701, au nom des enfants de feu Louis Marien « *il (**Sébastien**) estait en justice contre Ollivier Morel sieur de la Durantaye Capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine* ». Une vingtaine d'années plus tôt, Olivier Morel (1640-1716), seigneur de La Durantaye, avait concédé une terre de quatre arpents sur quarante dans son fief de la Rive-Sud de Québec, terre qui allait « *depuis le ruisseau nommé Laboise en descendant vers l'habitation de Louis Gaboury* »[23]. Louis Marien avait abandonné cette terre quelque huit ans plus tard pour s'établir à Québec avec **Françoise** et les enfants. Comme **Sébastien** avait appris qu'en 1693, Olivier Morel de La Durantaye avait retiré un nouveau profit en concédant une deuxième fois cette terre à un certain Jacques Bidet dit Roussel (1646-1712), habitant la paroisse Saint-Jean de l'île d'Orléans[24], il réclamait, pour les premiers enfants de sa femme, le montant impliqué, car il avait retrouvé les reçus des rentes qu'avait payé feu Louis Marien, le premier concessionnaire. En première instance, à la Prévôté de Québec, les parties furent renvoyées « *hors de Cours* », le demandeur **Sébastien** étant condamné à payer les frais. L'affaire n'en resta pas là.

On sait que Jacques Bidet dit Roussel, pendant les sept années qu'il fut concessionnaire de la terre, ne l'habita pas puisqu'il demeura sur sa terre de l'île d'Orléans. Probablement instruit de ce qui se tramait à Québec à l'égard de cette terre, en octobre 1700, voulant établir son fils cadet Jacques (1680-1739), il lui accorde cette terre estimée à trois cents livres pour sa part d'héritage[25].

L'affaire n'est pourtant pas si claire qu'il n'y paraît, car les archives de la Nouvelle-France ne nous ont pas encore révélé tous les tenants et aboutissants de l'histoire puisque la terre se retrouve en 1701, entre les mains de **Sébastien Hervet** suite à une autre décision du Conseil souverain[26]. Jacques Bidet fils n'en jouira pas et fera sa vie sur l'île d'Orléans.

En 1702, **Sébastien** est de nouveau sur le parquet du **Conseil souverain** pour obtenir justice en appelant de la sentence de la Prévôté de Québec du 28 juin 1701. Le 20 février 1702, l'intendant **Bochart de Champigny**, père du parrain de [Sébastien le fils](#), « *ordonne que led Sr de la durantais fera raison au<sup>dit</sup> Hervet* » en lui payant la somme de cinquante livres qu'il a reçue de Jacques Bidet pour l'habitation qu'il lui a vendue et le condamne aux dépens[27] :

*«Entre Sébastien HERVET habitant de cette ville au nom et comme ayant épousé Françoise Philippeau auparavant veuve de Louis Merien, appelant de sentence de la prévôté de cette ville du vingt-huitième juin dernier, présent, assisté de sa femme d'une part, et Olivier MOREL écuyer de sieur de Ladurantais capitaine d'une compagnie du détachement de la marine entretenue pour le service du Roi en ce pays intimé, aussi présent, d'autre part...*

*... Oui le procureur général du Roi pour l'intérêt des enfants mineurs dudit défunt*

*Merien et de ladite Philippeau. Le Conseil... ordonne que ledit sieur de Ladurantais fera raison audit Hervez au nom qui procède de la somme de cinquante livres, les dépens compensés.<sup>[28]</sup> »*



À la suite du jugement rendu, **Sébastien** paya tous les arrérages de rente de ladite habitation au seigneur de La Durantaye[29]. Fort du jugement du Conseil Souverain, une terre et une habitation entre les mains, **Sébastien** du faire une bonne affaire pour faciliter le règlement entre le seigneur Olivier Morel de La Durantaye et Jacques Bidet dit Roussel qui se trouvait ainsi floué.



LE CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE FRANCE, TABLEAU DE CHARLES HUOT EXPOSÉ AU SALON ROUGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Depuis qu'il est à Québec, **Sébastien** passe une bonne partie de son temps dans les bureaux des notaires comme partie prenante dans certaines affaires, comme témoin dans d'autres et, comme on l'a vu plusieurs fois dans la dernière décennie, lors de la signature de contrats de mariage. Il y est encore le 26 octobre 1701, cette fois-ci en compagnie de sa sœur [Renée](#), pour la signature du contrat qui unira son neveu Nicolas Thibierge (1673-1702) à Anne Prémont (1684-1703)[30].

Le 15 novembre 1701, un peu après midi, le séminaire de Québec s'embrase. Bien qu'une grande partie de la population accoure, rien n'y fait puisque la haute ville n'est pas munie d'un puits permettant d'avoir de l'eau suffisante en cas d'incendie. Pour **Sébastien**, il s'agit de savoir si son neveu Gentien Thibierge (1656-1715) est hors de danger afin de rassurer sa sœur [Renée](#) qui porte toujours le deuil de son mari. Gentien était, depuis son adolescence, domestique du séminaire des missions étrangères. Nul doute que **Sébastien** et ses autres neveux demeurant à Québec sont du nombre des trois cents badauds à accourir à la haute ville. Rapidement, ils auront appris que ce jour-là, à peu près tout le personnel du séminaire s'était rendu, dès le matin, à la maison Saint-Michel située à une lieue de Québec, pour y passer la journée. Le brasier qui avait pris feu dans la grande salle consuma le séminaire en moins de cinq heures. Le neveu Gentien était sain et sauf[30a].

Le 1<sup>er</sup> décembre 1701, **Sébastien** s'entend devant notaire pour le paiement d'un solde de compte de marchandises avec l'époux de la marraine de [François](#), son fils décédé en bas âge ; il doit cent quarante et une livres à Jean Sébille<sup>[31]</sup>. L'histoire ne dit pas s'il régla la somme en monnaie de cartes ayant cours en ce pays à l'époque.

Approchant la soixantaine, « *le sieur Hervet* » est encore en demande pour agir comme parrain lors d'un baptême. Le 20 février 1702, Marie Anne Thibierge (1669-1705), l'une de ses nièces, lui fait cet honneur lors du baptême de son neuvième enfant, Martin Cheron fils. Son filleul ne verra cependant pas l'automne puisqu'il décède à l'âge de six mois[32].

En juin 1702, **Sébastien**, que l'on connaît pour avoir une forte constitution, se rend pour une deuxième fois en dix ans à l'Hôtel-Dieu de Québec pour y être traité[33]. **Sébastien** souffrait peut-être de fièvre comme beaucoup d'habitants de Québec qui ne fêterons pas « *la Saint-Martin* »<sup>[34]</sup>. Il vivait une triste période car sa sœur [Renée](#), *l'ancêtre féminine des Thibierge/Thivierge du Québec*, était décédée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 11 novembre en raison de l'épidémie de petite vérole qui fit des centaines de victimes cette année-là. La famille de sa sœur en sera terriblement frappée ; deux de ses fils, une de ses brus et deux de ses petits-enfants seront emportés au cours de l'hiver[35]. De fait, « *durant l'hiver 1702-1703, l'épidémie de petite vérole avait fait, en trois mois, 260 victimes, soit 13 % de la population locale.* »

<sup>[36]</sup> Dans cette même hécatombe, parmi les victimes de la petite vérole, **Françoise Philippeau** perd également deux de ses quatre sœurs ; sa cadette Louise (1674-1702) est emportée le 24 décembre puis c'est au tour d'Anne (1669-1703) de mourir le 3 janvier suivant[37]. Comme on est sous le coup d'une épidémie, il est probable que **Sébastien** et **Françoise** ne se pointèrent pas le bout du nez dehors pour assister aux obsèques de ces nombreux parents comme ils l'auraient fait normalement.



Histoire des Harvey québécois

# Français parmi des Français



**Sébastien** n'était pas de ces Français arrivés au pays comme paysans, ces serfs en France à qui la terre n'appartenait pas, mais appartenait toujours au seigneur n'étaient ni plus ni moins que des esclaves consentants. Artisan dans son pays qui l'avait vu naître tout comme son père et son grand-père, **Sébastien** ne sentait probablement pas la même soif de liberté que les habitants



du pays qui avait trouvé ici la propriété, la liberté et l'absence d'impôts et de redevances ahurissantes comme ceux de la veille France. Artisan, mais aussi commerçant, il avait vécu dans la colonie du Roi Louis XIV tout juste avant la période où des hommes avides de gains et de profits faciles en prennent le contrôle. Il n'en demeurait pas moins que comme il venait de France, il ne pouvait faire un pas dans Québec sans avoir à être redevable d'une



quelconque raveur à un  
Histoire des Harvey québécois



compatriote, il appartenait à  
ceux venus ici et non à ceux  
nés ici qui avait souvent peu,  
mais qui pouvait afficher une  
certaine indépendance.



La sœur de **Sébastien** devait se retourner dans sa tombe à l'été 1704 lorsqu'éclatèrent au grand jour les mœurs légères de sa petite-fille Marie Thibierge, veuve de Jacques Marie Genaple. Cette dernière accouchait d'un enfant né de père inconnu[38]. À l'automne de cette même année, c'est au tour de **Sébastien** d'être doublement choqué des agissements de la fille de son neveu Gabriel lorsqu'elle étale au grand jour une autre liaison, cette fois-ci avec un Morel, moins de deux ans après la saga qui opposa **Sébastien** à Olivier Morel, seigneur de La Durantaye, père de l'amant. Le scandale est d'autant plus grand que les Morel sont alors au cœur des commérages depuis que le Conseil supérieur avait, le 1<sup>er</sup> septembre, annulé le mariage de Charles Morel de la Durantaye, frère de François Morel sieur de Boisbriand et du Houssay (1685-1763), l'amant de Marie Thibierge. François, dix-neuf ans, partage donc la couche de Marie qui est de cinq ans son aînée. Comme la famille Morel est très en vue dans la colonie, l'affaire est d'autant plus bruyante et gênante pour la famille de **Sébastien**, qui joue le rôle de protecteur de ses neveux et nièces depuis le décès de leurs parents. Les ragots vont bon train puisque l'amant ne peut prétendre être le premier amant de la gaillarde veuve. *« Les jeunes amants n'ont pourtant cure des bruits qu'ils font naître et le cadet de la Durantaye continuera, pour un temps, à partager l'alcôve de l'aguichante Marie Thibierge. »* Un an plus tard, Marie accouchera d'une autre fille, Marie Madeleine, dont François Morel de la Durantaye reconnaîtra la paternité[39]. Peu après ces scandales, les frères Morel repartiront en France, François laissant sa belle derrière lui.

### Marie Thibierge (1680-1764)

Le 18 août 1699, Marie Thibierge (1680-1764), fille de Gabriel (1654-1726), neveu à qui Sébastien avait de « *bon gré et volonté* »[40] donné une terre, avait épousé Jacques Marie Genaple de Belfond (1676-1699). On ne sait pas comment la famille de la mariée avait réagi au fait qu'elle épousait le fils François Genaple (1643-1709) celui qui, en 1676, alors geôlier à la prison de Québec, avait laissé s'échapper le meurtrier de Gabriel Hervet (1640-1675), frère de sa grand-mère. Le régime avait pardonné à Genaple ses nombreuses fautes de geôlier et l'avait depuis gratifié du titre de notaire royal. Quoi qu'il en soit, l'époux de Marie Thibierge fut emporté moins de trois mois plus tard par une vague de petite vérole. Après le scandale qu'elle avait causé avec François Morel de la Durantaye et l'été 1703 et l'été 1704, elle retourna quatre ans plus tard à Québec un fils de bourgeois de la ville d'« *Anvers dans la Flandre* ». Son père Gabriel n'assistera pas à la cérémonie[41]. Elle quittera le pays avec son deuxième mari d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

\*\*\*\*\*  
**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**  
 \*\*\*\*\*

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse  
 Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, cliquez ICI  
<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>

\*\*\*\*\*  
La généalogie des Harvey | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvev | Hervet | Hervé | Harvé | Harvav | Harvev

- [1] MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, page 232-233.
- [2] Il s'agit des Augustines hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec.
- [3] SAINT-IGNACE, mère, A.M.J. *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*. Hôtel-Dieu de Québec, Québec, 1939, p. 275.
- [4] D'ALLAIRE, Micheline. *Histoire sociale d'une communauté en Nouvelle-France ; L'hôpital-Général de Québec, 1692-1764*. Ottawa, les presses de l'Université d'Ottawa, 1968, pages 43-55.
- [5] Subrogé tuteur : Personne choisie par le conseil de famille, dans une ligne différente de celle du tuteur, ayant pour mission de contrôler et surveiller la gestion du tuteur et de représenter le mineur lorsque les intérêts de ce dernier sont en opposition avec ceux du tuteur.
- [6] A.N.Q. Registre 24 de la Prévôté de Québec, f. 38-38v., 19 janvier 1700 et f. 50v-51., 12 février 1700.
- [7] ZOLTVANY, Yves F. « Aubert de la Chesnaye, Charles ». *Dictionnaire biographique du Canada*. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 15 volumes, volume II (Décès de 1701-1740).
- [8] A.N.Q. Registre de la Prévôté de Québec, f.34v, 15 janvier 1700.
- [9] BAnQ., Registre de la Prévôté de Québec, 15 octobre 1700.
- [10] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 28 décembre 1702.
- [11] MOOGK, Peter N. « Maillou, dit Desmoulins, Jean-Baptiste ». *Dictionnaire biographique du Canada*. 1re édition 1966, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 15 volumes, volume III (Décès de 1741-1770), p.419-421.
- [12] PROVENCHER, Jean. *Chronologie du Québec*. Édition Boréal, 1991, page 60.
- [13] BAnQ., Registre de la Prévôté de Québec, 14 octobre 1700.
- [14] *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes (Collection Tanguay)*, Québec, 1608 à 1890, Vol. 7 Sect. 1 : Rob-Tra, page 303.
- [15] Archives Canada-France, Fonds du secrétariat de la Marine et aux colonies, Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), COL, Corr. Gén. 18, 1700/folio 311.
- [16] Archives Canada-France, Fonds du secrétariat de la Marine et aux colonies, Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), COL, Corr. Gén. 18, 1700/folio 97.
- [17] HARVEY, Fernand. *Histoire des ancêtres d'Alfred Harvey (1876-1948)*. Montréal, Édition privée, 2001, page 96.
- [18] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 1er décembre 1701, où il est fait mention du voyage de l'hiver précédent.
- [19] BAnQ., Registre no 10 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (11 janvier 1694 au 30 mai 1702), f. 254, 25 janvier 1700 et Registre 24 de la Prévôté de Québec, 15 septembre 1699 et 15 juillet 1701, f. 33v-34.
- [20] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 26 avril 1701.
- [21] Après le décès de son mari en 1731, Marie Marien, qui continua de demeurer à Saint-Augustin-de-Desmaures sera hospitalisée à quelques reprises à l'Hôtel-Dieu de Québec. À chacune de ses admissions, elle sera inscrite sous le nom qu'on lui connaît à Québec, celui de Marie Hervé. Toujours à Québec lors de son inhumation le 15 mars 1760, le curé inscrit à son registre Marie Marien Hervé. Dans : FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Registre

journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec. Montréal, les éditions Archiv-Histo, 2005, pages 1291 et 1317. « 1735-07-24 — Hervé, Marie, Saint-Augustin, veuve de M. Carpentier. » et « 1736-06-08 — Hervé, Marie, Saint-Augustin, veuve de M. Carpentier. » et dans : BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 15 mars 1760.

[22] BAnQ., Prévôté de Québec, 28 juin 1701. Pour cette raison, il est probable que Louis le fils cadet que **Françoise** eut de son premier mariage soit aussi de la maisonnée. Né en 1784, il aurait seize ans maintenant. Par contre comme il sera absent du recensement de 1716 et qu'il n'apparaît plus dans les registres de la colonie après le 28 juin 1701, il fut peut-être emporté lors de l'épidémie de petite vérole de l'hiver 1702-1703 qui décima la ville. Dans la famille rapprochée uniquement on comptait au moins trois décès inscrits.

[23] BAnQ., Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1955-1956 et 1956-1957, « *Nos ancêtres au XVII<sup>e</sup> siècle* », page 455.

[24] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 21 octobre 1693. Jacques Bidet dit DesRoussels dans certains actes.

[25] A.N.Q., GN., François Genaple, 11 octobre 1700.

[26] Jugement du Conseil Souverain IV, 645, cité à la page 456 du Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1955-1956 et 1956-1957.

[27] BAnQ., Registre no 10 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (11 janvier 1694 au 30 mai 1702), lundi le 20 février 1702, f. 310v.

[28] A.N.Q. Registre plumitif no 12 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (9 janvier 1702 au 11 décembre 1702), f. 2 v., décision du 7 mars 1702.

[29] BAnQ., Registre no 10 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, f. 310 v., 20 février 1702.

[30] A.N.Q., GN. Minutier Charles Rageot de Saint-Luc, 26 octobre 1701.

[30a] ROY, Pierre-Georges. « Le Bulletin des recherches historiques », *Recherches historiques; bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de bibliographie, etc., etc.*, Lévis, éditions de Pierre-Georges Roy, volume cinquante-troisième, 1947, page 15.

[31] A.N.Q., GN. Minutier Louis Chambalon, 1<sup>er</sup> décembre 1701.

[32] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 20 février et 20 août 1702.

[33] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Ibid., page 519. « 1702-06-01 — Sébastien (60 ans), Québec. ».

[34] La Saint-Martin (11 novembre) a longtemps été un jour de grande foire et de réjouissances populaires. Une messe était célébrée suivie d'un repas de fête. La Saint-Martin marquait un terme de paiement des redevances, des locations diverses et des baux d'engagement, de fermages ou de déménagements. Le caractère juridique de cette date se retrouve en Nouvelle-France, même si le climat est plus froid, le mois de novembre est relié aux préparatifs d'hivernement et c'est au cours de ce mois que prenaient fin les baux d'engagement des hommes dans les fermes ou les contrats de louage de terre ou de bêtes à cornes.

[35] THIVIERGE, Robert. 1662 de Blois à l'Île d'Orléans. Montréal, À compte d'auteur, 2021, pages 120 et 210. Nicolas Thibierge décède en décembre 1702, suivi de son épouse Anne Prémont et de leur fille Elisabeth. Hyppolite Thibierge fils et son fils Joseph pour leur part décèdent en janvier 1703.

[36] LEMIEUX, Louis-Guy et André-Philippe CÔTÉ. Nouvelle-France : la grande aventure. Sillery, les éditions du Septentrion, 2001, page 83.

[37] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 24 décembre 1702 et 2 janvier

[37] BAnQ., registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 24 décembre 1702 et 5 janvier 1703

### Histoire des Harvey québécois



[38] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 10 juillet 1704.

[39] MOREL DE LA DURANTAYE, Jean-Paul. Olivier Morel de la Durantaye : officier et seigneur en Nouvelle-France. Sillery, Éditions du Septentrion, page 111.

[40] A.N.Q., GN. Minutier Charles Rageot de Saint-Luc, 15 octobre 1698, donation du sieur Sébastien Hervet à Gabriel Thibierge, son neveu.

[41] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 27 juillet 1709. Mariage de Marie Thibierge et Pierre Tical (Tiquel, Giquel).

[42] Acte de décès Basse-Terre, Martinique, 4 octobre 1764, cité dans THIVIERGE, Robert. 1662 de Blois à l'île d'Orléans. Montréal, À compte d'auteur, 2021, page 132.





# 14. Une vie active

---

Il est parfois difficile de suivre le parcours professionnel de notre potier d'étain. Outre le métier qu'il pratique, il semble avoir été colon, aubergiste, marchand et commerçant de fourrures. De plus, probablement en raison du fait qu'il soit Français et non pas Canadien et qu'il soit l'un des rares lettrés à la Basse-Ville, il est appelé auprès des notaires, à de multiples occasions, afin d'agir à titre de témoin. Le 3 février 1705, il pratique un nouveau métier ; on lui demande alors, ainsi qu'à un voisin Pierre Lefebvre (1672-post1730), d'estimer une propriété située rue De Meulles[1] appartenant au défunt René Pasquier (Paquet) (1649-1699) afin que le dit estimé soit joint à l'inventaire de la veuve Hélène Lemieux (1661-1746). Cette dernière s'apprête à se remarier et elle doit pour se faire, traiter la succession de son défunt mari au profit de ses enfants[2].

Le 14 septembre 1705, l'état des employés de la **Compagnie de la Colonie** est dressé, outre un député en France, dix bourgeois de Québec sont aux nombres des actionnaires. Suivant la rédaction qui est faite de l'état des employés de la Compagnie de la Colonie, **Sébastien** y « *garde entretenu* » deux cents livres<sup>[3]</sup>.

Lorsqu'il est malade, **Sébastien** ne semble pas lésiner sur les visites à l'hôpital. Il faut dire qu'il demeure à distance de marche de l'Hôtel-Dieu. De plus, la plupart de ceux qu'il a connus à son arrivée en Nouvelle-France sont décédés depuis belle lurette. À soixante-cinq ans, il prend donc bien soin de sa santé et c'est ce qu'il fait à nouveau le 18 septembre 1707 en se faisant traiter à l'hôpital cette journée-là<sup>[4]</sup>. Peut-être voulait-il simplement s'assurer qu'à soixante-cinq ans, il était toujours en condition pour traverser l'Atlantique, car c'est au cours de cet automne 1707 que **Sébastien** s'embarque pour une dernière fois vers son pays d'origine.



[François Hervet](#), ce possible parent de **Sébastien** maintenant marchand à La Rochelle, transige régulièrement avec les marchands de la colonie. On en a pour preuve les nombreuses affaires inscrites aux greffes de notaires et devant les cours de justice en Nouvelle-France. Sa dernière cause connue en Nouvelle-France survient en 1708. Il s'agit cette fois-ci d'un litige commercial impliquant la succession d'un tanneur de Québec qui sera entendue par son procureur en appel devant le Conseil souverain en février 1708[5]. Lui qui a traversé quelques fois l'Atlantique, a-t-il profité de son négoce pour visiter **Sébastien** et sa sœur [Renée Hervet](#) (1636-1702) de son vivant? Si cousinage il y avait, on peut s'imaginer ce que les discussions entre les trois parents ont pu être. Il ne fait aucun doute que les oreilles du petit [Sébastien fils](#) devaient être toutes grandes ouvertes quand le parent parlait de ses voyages et de la traite des fourrures dans le *Pays-d'en-Haut*.

C'est peut-être [François Hervet](#), par l'entremise de son procureur le marchand Laurent Lagère (1680-1711), débarqué d'un voyage en France au cours de l'été précédent, qui l'avait informé du décès de l'une de ses nièces, morte sans descendance. Il est possible également que **Sébastien** ait gardé contact, toutes ces années, avec ses deux sœurs demeurées en France, Anne (1645-1726) et Alis (1647-post.1671). Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, des échanges de courriers privés ont lieu entre la France et sa colonie. Le courrier parvient par bateaux venant généralement du port de La Rochelle et à destination de Québec. En raison des six mois d'hiver qui provoquent le gel du fleuve Saint-Laurent, les bateaux arrivent au printemps. Avant la prise de l'Acadie par l'anglais en 1713, pour éviter les glaces du fleuve, on achemine le courrier par voie de terre en Acadie pour le charger sur des bateaux en partance pour le vieux pays[6]. **Sébastien** pouvait donc ainsi être tenu au courant de la vie de ses jeunes sœurs et de ses parents de Blois.

# Histoire des Harvey québécois



**Sébastien** s'embarque une dernière fois pour la France à l'automne 1707



Quoi qu'il en soit, il s'embarque donc pour la France à l'automne 1707 pour y réclamer sa part d'héritage et revenir mourir en terre française d'Amérique.

**Sébastien** est donc à Blois en avril 1708, créant la surprise et la confusion en revendiquant sa part à la succession de sa nièce, Anne Thibierge (1661-1696). Anne est cette fille de [Renée Hervet](#) et Hypolite Thibierge qui était demeurée en France lorsque ses parents avaient émigré en Nouvelle-France quarante-six ans plus tôt. Décédée sans descendance depuis une douzaine d'années, aucun enfant n'étant né de son mariage célébré le 14 janvier 1687 avec Laurent Filloche, sieur de la Plaine[7]. En 1708, comme on l'a vu, les parents d'Anne Thibierge étaient décédés depuis plusieurs années, son père en 1700 et sa mère en 1702. Nous pouvons également ne pas nous surprendre de la démarche de **Sébastien**. N'est-il pas celui qui pendant nombre d'années, a défendu les intérêts des enfants de son ami décédé Jean Joly et par la suite ceux de Louis Marien; n'a-t-il pas également vu aux intérêts des enfants de sa sœur [Renée](#), allant même jusqu'à donner une partie de sa terre à l'un des fils de cette dernière, Gabriel (1654-1726). Il faut sans doute voir ici la démarche d'un aîné de soixante-six ans qui agit au nom des enfants de sa sœur et non dans un intérêt personnel. Malgré la Coutume de Paris, Laurent Filloche avait omis d'informer les enfants Thibierge de Nouvelle-France de la part d'héritage qui leur était due. Il est aussi possible que **Sébastien** ait simplement voulu voir la vieille France et ses parents une dernière fois et qu'il ait découvert cette affaire d'héritage une fois sur place au cours de l'hiver.

Pendant ce temps en Nouvelle-France, le 9 avril 1708, **Françoise** est marraine de Jean Bernardin (1708-1709), un enfant illégitime de Marguerite Senelle (c.1682-1758). [Marie Renée Hervé](#), la fille aînée du couple agira comme marraine du jumeau de Jean Bernardin, prénommé Jean (1708-1727)<sup>[8]</sup>. Marguerite Senelle œuvre dans le port de Québec, où habitent les **Hervet**; elle mettra au monde cinq enfants illégitimes entre 1708 et 1725<sup>[9]</sup>. Le fait que **Françoise** n'ait pas hésité à se porter comme marraine et à porter [Marie Renée](#) sa fille, comme marraines des enfants d'une pauvre fille démontre une nouvelle fois la compassion et l'altruisme dont savait faire part la famille.

Le 27 août 1708, **Françoise** perd sa sœur Jeanne (1666-1708) qui a quarante et un ans. C'est la troisième sœur qu'elle voit partir; les deux premières, nées en Nouvelle-France, avaient été emportées par l'épidémie du début du siècle. Jeanne est la plus âgée de ses sœurs et est arrivée de France avec elle en 1667[10]. De sa fratrie il ne lui reste plus que Madeleine (1664-1748) qui élève une famille de onze enfants au Bourg-Royal, le tailleur d'habits Louis (1668-1754) de Montréal et, peut-être aussi, le célibataire Jacques (1672-post.1704) duquel on trouve une dernière empreinte en Nouvelle-France lors d'un baptême à Québec en l'église Notre-Dame le 9 avril 1708. On ne sait pas si **Françoise** vécut ce deuil seule ou si **Sébastien** était de retour de son troisième voyage connu en France.



## Histoire des Harvey québécois



L'année suivante, le 16 avril 1709, **Sébastien**, qui est de retour de France depuis l'été précédent, n'est pas peu fier, il marie son aînée. [Marie Renée](#)<sup>[1]</sup> qui, à dix-neuf ans, épouse Daniel Pierre Pepie dit Lafleur (1664-1738). Ce dernier est sergent dans la compagnie de Cabanac qui s'est signalée lors de la défense de Québec en 1690<sup>[11]</sup>. Ledit Pepie, dont les descendants prendront le patronyme de Lafleur, est un huguenot qui a abjuré sa foi le 4 mars 1685<sup>[12]</sup>. Assistent aux célébrations, le gouverneur général de la Nouvelle-France, **Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil** (1650-1725)<sup>[13]</sup> et le Grand Vicaire de la Colombière (1651-1723). Le père Pierre Pocquet (1667-1711), troisième curé de Québec, qui officie le mariage en écrit d'ailleurs un peu plus qu'à son habitude à son registre :



Histoire des Harvey québécois

Notre-Dame de Québec  
réalisée du temps de **Sébastien Hervet**  
par Claude Baillif, architecte français



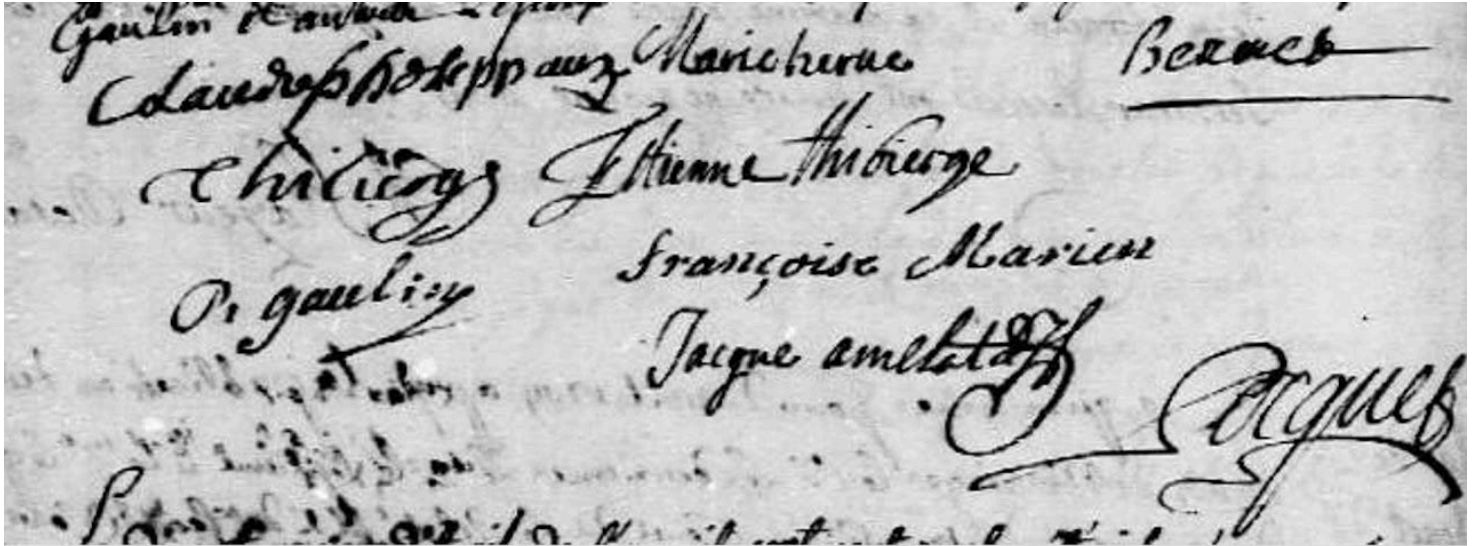
### Histoire des Harvey québécois

«Le sezieme d'avril 1709, apres La publication d'un ban de mariage d'entre Daniel Pepie dit Lafleur Sergent de La Compagnie de Beaucourt[14] dans les troupes Entretenues par Sa Majesté ence pays dela Nouvelle France, fils de Jacques Pepie Entrepeneur pour les Salines et d'Elizabeth Fore de La Paroisse de Notre Dame de Mareinne, evesche de xaintes d'unepart et de Marie René Hervé fille du Sieur Sebastien Hervé et Danne[15] Phélieaux Bourgeois de cette ville et de Cette Paroisse du clergé de Quebec d'autre part Lequel ban a esté publié le 14 de ce mois et ayant entre les mains La Dispense des deux autres bans de mariage accordée par Mgr de La Colombiere grand archidiacre et vicaire général de Ce dioceze; et aussi ayant La dispense accordée par M le Marquis de Vaudreüil gouverneur le lieutenant Général pour le Roy En toute cette Nouvelle France et nes'estant d'ailleurs trouvé aucun empechement je P. Pocquet Curé de Quebec les ay mariez selon la forme precritte par notre mere Ste Eglise avec La benediction nuptiale en la presence du Sieur Sebastien Hervé père de LEpouse du Sieur Claude Phélieaux Grand Pere de la ditte Epouse du Sieur Gabriel Thibierge et Etienne Thibierge cousins de lépouse du Sieur Jacques Amelot du Sieur Robert Gaulin et d'autres Lépoux a déclaré ne scavoir signée de ce enquis.»[16]

La publication d'un seul ban, deux jours avant le mariage, s'explique sûrement par la nécessaire mobilité des troupes; le sergent devait profiter d'un court passage à Québec pour se marier. Quant à la dispense du gouverneur, elle est en fait un certificat de liberté; Daniel étant militaire, ce document était exigé afin de garantir qu'il n'était pas marié *de l'autre bord*<sup>[17]</sup>.

En 1694, **Joseph Séré de La Colombière** était nommé supérieur des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang de Québec. Il faut certainement voir dans cette nomination la raison de la présence du Grand Vicaire au mariage de [Marie Renée](#) en se rappelant ici que les deux nièces de **Sébastien** étaient religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu au moment de sa nomination.

Les signatures des frères Thibierge au registre de mariage, surtout celle d'Étienne, témoignent d'une éducation supérieure comme d'ailleurs celle du sergent Jacques Amelot, surnommé *sans peur*<sup>[18]</sup>, qui se termine par un orgueilleux paraphe relié probablement à son grade militaire. **Sébastien** père signe « *hervet* » en soulignant d'un large trait comme il le fait toujours, mais sa fille écrit : « *Marie herve* », une orthographe imposée par les religieux aussi bien, semble-t-il, dans leurs écoles que dans les registres officiels.



Signatures extraites du registre de mariage de Marie Renée Hervé et de Daniel Pépie dit Lafleur

La maison est bien grande maintenant que [Marie Renée](#) est partie. Seuls [Sébastien fils](#) qui a quatorze ans, [Marie Charlotte](#) qui en a onze et le cadet de huit ans [Jean Baptiste](#) y sont toujours.

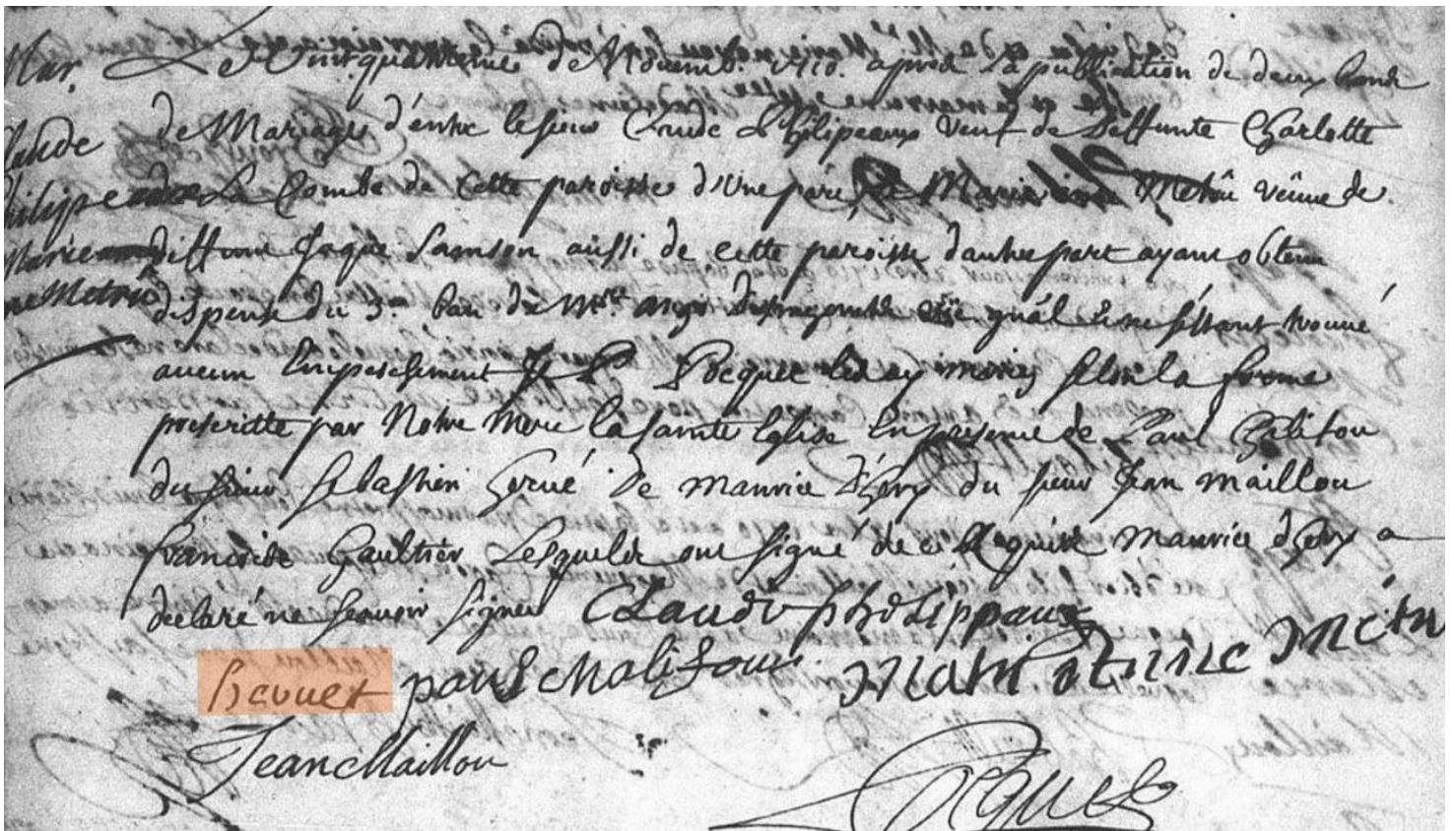
Quelques mois plus tard, le 27 juin 1709, Françoise Marien (1677-1749) l'aînée de **Françoise Philippeau**, après dix ans de veuvage pendant lesquels elle prit soin seule de sa fille issue de sa première union, se marie pour une deuxième fois. La mère, notre aïeule **Françoise**, le grand-père Claude Philippeau (1638-1713) et sa demi-sœur **Marie Renée Hervé** (1689-1764) lui servent de témoins. **Sébastien** qui est habituellement de toutes les signatures ne paraît pas au registre[19]. Y était-il? Françoise Marien qui a trente et un ans épouse Nicolas Rivard dit Lavigne (1654-1719)[20], charron de son métier, un veuf de cinquante-cinq ans de Batiscan où ils partiront vivre. Pas chanceuse en amour la Françoise, son nouveau mari décédera à son tour dix ans plus tard en 1719. Pour sa part, elle finira sa vie en 1749 sur sa belle terre de la seigneurie de Batiscan au confluent de la rivière du même nom et du fleuve Saint-Laurent entourée de nombreux enfants[21]. Elle aura été veuve encore trente ans[22].



La Place Royale, début du XVIII<sup>e</sup> siècle

**Sébastien** a toujours vu au bien-être des enfants de son ami décédé, Jean Joly, dont il avait été nommé subrogé tuteur. En août 1710, il sert de témoin à Marie Joly (1673-1755) lors de son mariage en deuxième nocce. Elle s'unit au chapelier[23] David Pauperet (1683-1759) le fils d'un marchand bourgeois[24].

Enfin, le 20 novembre 1710, une dernière assignation connue pour **Sébastien** commandée par la Prévôté de Québec à Benoit Ferret (1674-1714), ce maître de barque qui périra en mer, afin qu'il paye sept livres et dix sols pour deux livres de tabac en poudre que lui a vendues **Sébastien**[25]. Encore une fois, on peut voir que l'ancêtre s'adonne à un commerce diversifié. Non seulement tient-il boutique comme potier d'étain, mais il y vend également d'autres produits un peu comme il l'avait fait à Ville-Marie du temps de son auberge alors qu'il y vendait des liqueurs, du pain, du vin et de la viande.



**Sébastien Hervet** agit comme témoin au mariage de son beau-père pour une deuxième fois en 1710

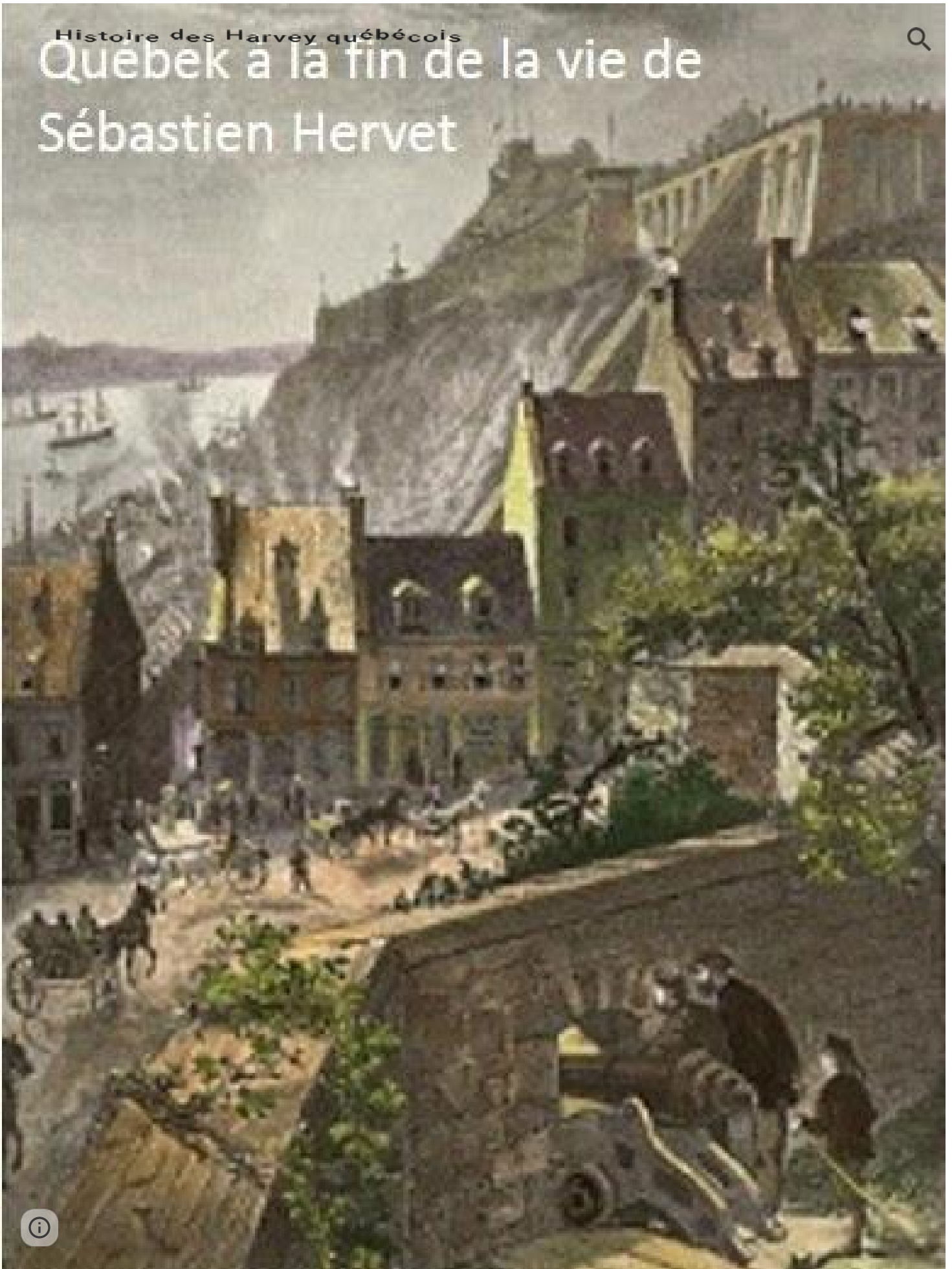
Le 24 du même mois 1710, **Sébastien** appose pour l'une des dernières fois sa signature[iii] sur un document. Il agit alors comme témoin au troisième mariage du père de **Françoise**. Claude Philippeau (1638-1713), à l'âge de soixante-douze ans, épouse la jeune veuve Marie Anne Métru (1656-1731) qui a cinquante-quatre ans[26]. Cette fille du Roy était arrivée en Nouvelle-France le 15 août 1671 à bord du Saint-Jean Baptiste. Grâce à ses charmes et à sa dot de cinq cents livres, dont cent livres du Roy, elle se maria rapidement en novembre de la même année à Jacques Sanson (1647-1699)[27]. Il s'agit de la deuxième fois que **Sébastien** agit comme de témoin à l'un des mariages de son beau-père.

**Sébastien** est de retour à Québec depuis vingt-cinq ans. Au cours de toutes ces années, il a été de la plupart des événements familiaux de ses neveux et nièces, fils et filles de sa défunte sœur [Renée](#). Cela est d'autant plus vrai depuis la mort de son beau-frère en 1700 et celle de sa sœur deux ans plus tard. Le 31 juillet 1712, il assiste à la signature du contrat de mariage qui liera l'un de ces neveux, le veuf Étienne Thibierge (1663-1740) à la veuve Cécile Élisabeth Cauchois (1684-1717). C'est une récidive pour **Sébastien** puisqu'il était aussi présent lors de la signature du premier contrat de mariage d'Étienne en 1688. À soixante-douze ans, pour Étienne, il est le seul parent vivant de cette génération. **Sébastien** appose donc sa signature près de celle du futur marié. Outre ses frères et sœurs, Étienne a également invité Me Martin Cheron (1663-1717), « *conseiller du Roy au conseil souverain de ce pays* »[28]. Cheron a été le mari de Marie Anne Thibierge (1669-1705), nièce de **Sébastien** et un de ses fils fut parrain de [Marie Charlotte](#), fille de **Sébastien**.



Claude Philippeau n'aura pas vécu longtemps avec sa nouvelle épouse. **Françoise** perd son père le 15 juillet 1713. Mort au cours de la nuit, Claude Philippeau est inhumé à Québec le même jour[29]. **Sébastien** qui a soixante et onze ans perdait non seulement un beau-père, mais surtout un de ses rares amis du même âge que lui à la Basse-Ville. Claude Philippeau s'éteignait à l'âge de soixante-quinze ans.

**Sébastien** ne s'en remettra sans doute pas, car il est hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec deux mois plus tard. Il n'en ressortira pas[30].



Histoire des Harvey québécois

# Quebek a la fin de la vie de Sébastien Hervet




## **[i] Fiche de mariage de Marie-Renée Hervé**



## Histoire des Harvey québécois



Histoire des Harvey québécois							
MARIAGE		Union		N° 67860			
Québec		1709-04-16					
Rang	Nom	Âge	É.m.	Pr.	Sexe		
01	<b>DANIEL PEPIE LAFLEUR</b> CONJOINT DE 02 A DECLARE NE PAS SAVOIR SIGNER Profession : SERGENT DANS LA COMPAGNIE DE BEAUCOURT Origine : PAROISSE DE NOTRE-DAME DE MAREINNE, EVECHE DE XAINTES	--	c	p	m		
02	<b>MARIE RENEE HERVE</b> CONJOINT DE 01 A DECLARE SAVOIR SIGNER Résidence : QUÉBEC	--	c	p	f		
03	<b>JACQUES PEPIE</b> PERE DE 01 Profession : ENTREPRENEUR POUR LES SALINES	--	--	--	m		
04	<b>ELISABETH FORE</b> MERE DE 01	--	--	--	f		
05	<b>SEBASTIEN HERVE</b> PERE DE 02 Profession : BOURGEOIS Résidence : QUÉBEC	--	--	p	m		
06	<b>ANNE PHELIPEAUX</b> MERE DE 02	--	--	--	f		
07	<b>CLAUDE PHELIPEAUX</b> GRAND-PERE DE 02	--	--	p	m		
08	<b>GABRIEL THIBIERGE</b> COUSIN DE 02	--	--	p	m		
09	<b>ETIENNE THIBIERGE</b> COUSIN DE 02	--	--	p	m		
10	<b>JACQUES AMELOT</b>	--	--	p	m		
11	<b>ROBERT GAULIN</b>	--	--	p	m		
12	<b>DELACOLOMBIERE</b> Profession : GRAND ARCHIDIACRE, VICAIRE GENERAL	--	c	a	m		
	<b>DEVAUDREUIL</b> Profession : MARQUIS, GOUVERNEUR, LIEUTENANT GENERAL	--	--	a	m		

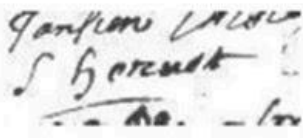
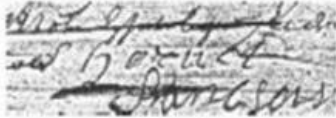
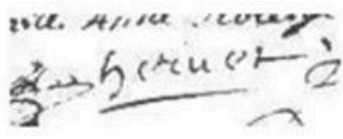
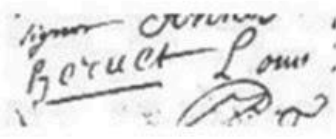
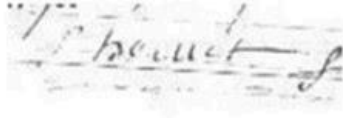
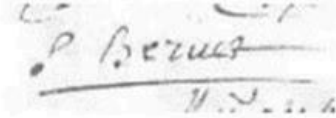
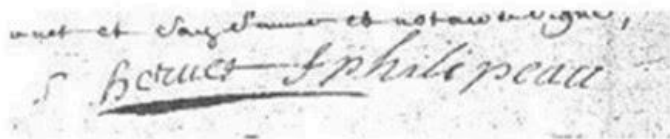
14 **P POCQUET** Histoire des Harvey québécois — c p m

Profession : PRETRE, CURE  
Résidence : QUÉBEC

- DELACOLOMBIERE A ACCORDE LA DISPENSE DE DEUX BANS
- LE MARQUIS DE VAUDREUIL A ACCORDE UNE DISPENSE

© PRDH [www.genealogie.umontreal.ca](http://www.genealogie.umontreal.ca)

### iii. Signatures de Sébastien Hervet le migrant (1642-1714)

Histoire des Harvey québécois	
Signatures de Sébastien Hervet, le migrant	
 <p>Au mariage de son neveu Étienne Thibierge (18 octobre 1688)</p>	 <p>Sur son contrat de mariage (9 janvier 1689)</p>
 <p>Au mariage de sa belle-soeur Anne Philipeau (16 avril 1690)</p>	 <p>Au mariage de sa nièce M-Anne Thibierge (printemps 1690)</p>
 <p>Au baptême de Sébastien fils (26 janvier 1696)</p>	 <p>Au mariage de sa belle-fille Marie Marien (26 avril 1701)</p>
 <p>Signature d'un contrat d'obligation conjointement avec son épouse Françoise Philipeau envers Jean Sébille (1<sup>er</sup> décembre 1701)</p>	

\*\*\*\*\*  
Histoire des Harvey québécois



\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] Il semble que dans la population et chez les tabellions, on appelle cette rue indifféremment «*rue Champlain*» comme en fait foi le contrat de location de Sébastien ou «*rue De Meulles*» comme dans le cas de cette transaction. On ne connaît pas la date officielle du changement de nom, mais au recensement de 1792, la rue De Meulles est inscrite sous le nom de rue Champlain.

[2] BAnQ., Collection Pièces judiciaires et notariales, cote : TL5, D353½.

[3] BAnQ., État des employés de la Compagnie de la Colonie suivant la réduction qui en a été faite le 14 novembre 1705, pièce 03Q\_E1, S1, P35 et ROY, Pierre-Georges. Inventaire des ordonnance (*sic*) des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives provinciales de Québec. Volume premier. Beauceville, Édition L'Éclaireur limitée, 1919, page 6.

[4] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec. Montréal, les éditions Archiv-Histo, 2005, page 639. « 1707-09-18 — Herue, Sébastien (65 ans), Blois ».

[5] BAnQ., Registre no 18 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France (2 mai 1707 au 16 avril 1708), f. 108-108v., 6 février 1708.

[6] RIPAUX, Alain et Nicolas PRÉVOST. Le Québec, une Amérique française. Paris, Éditions Visualia, 2002, 112 pages.

[7] LE MAUFF, Ghislaine. « Des Hervet blésois aux Harvey québécois », Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, Volume 62, numéro 2, (été 2011), cahier 268, page 142.

[8] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 9 avril 1708.

[9] Programme de recherche en démographie historique, Université de Montréal. Fiche d'individu #166-12, Marguerite Senelle.

[10] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 27 août 1708.

[11] MYRAND, Ernest. Sir William Phips : devant Québec : histoire d'un siège. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère bureau de l'Événement, 1893, pages 143 et 252.

[12] JETTÉ, René, « Daniel Pierre Pepie », Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, page 893.

[13] *Philippe de Rigaud de Vaudreuil* (né vers 1643 près de Castelnaudary - mort à Québec le 10 octobre 1725) fut gouverneur de Montréal de 1698 à 1703, puis gouverneur de la Nouvelle-France de 1703 à 1725.

[14] Il est probable que Daniel Pépie soit arrivé en Nouvelle-France comme simple soldat dans la compagnie de Cabanac. Son courage démontré lors de la défense de Québec en 1690 lui valut son grade de sergent dans la compagnie de Beaucourt. Les sources sont contradictoires sur le nom de la compagnie. Le registre de mariage du père Pierre Pocquet mentionne son appartenance à la compagnie de Beaucourt tout comme le Fichier Origine. Tous les registres civils et militaires de la Nouvelle-France le donnent comme ayant appartenu à la compagnie de Cabanac, mais la présence de Beaucourt comme parrain de l'un de ses enfants plus tard supporte par contre son passage dans cette unité comme sergent.

[15] Il s'agit évidemment de Françoise. Le curé s'est-il trompé de nom ? Anne Philippeau était décédée depuis 5 ans. Il a plutôt mal écrit Dame ?

[16] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 16 avril 1709.

[17] Interprétation obtenue d'André Charboneau, historien à Parcs Canada. Paragraphe de Jacques Harvey.

[18] DROUIN, Gabriel, Dictionnaire national des Canadiens français 1600-1760, Institut Drouin, 1958, 6 volumes. Paragraphe de Jacques Harvey.

[19] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 27 juin 1709.

[20] Il est le fils de Nicolas Rivard, Sieur de la Vigne (1617 – 1701) et de Catherine Saint-Père.

[21] BAnQ., Plan cadastral de Batiscan, 1725.

[22] BAnQ., Registre de la paroisse Saint-Geneviève de Batiscan, 16 août 1749.

[23] Le chapelier fabrique et vend des chapeaux et des accessoires de tête. Son travail d'atelier consiste à mettre à la taille, assortir et garnir les chapeaux, rafraîchir et réparer.

[24] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 18 août 1710.

[25] BAnQ., Document de la Prévôté de Québec, le 20 novembre 1710, cote TL1, S11, SS2, D284.

[26] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 24 novembre 1710.

[27] QUILLIVIC, Jocelyne et Bernard QUILLIVIC. Migrations, LaRoche, le St-Jean Baptiste pour Québec, 1671. [En ligne].

[http://www.migrations.fr/NAVIRES\\_LAROCHELLE/stjeanbaptiste\\_1671.htm](http://www.migrations.fr/NAVIRES_LAROCHELLE/stjeanbaptiste_1671.htm) [page consultée le 20/12/2014].

[28] A.N.Q., GN. Minutier Jacques Barbel, 31 juillet 1712. Bien que le notaire inscrit « conseil souverain », à l'époque le nom avait été modifié pour « conseil supérieur ».

[29] BAnQ., Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 15 juillet 1713.

[30] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec. Montréal, les éditions Archiv-Histo, 2005, page 768. « 1713-09-27 — Hervée, Sébastien (69 ans), paroisse Saint-Martin, Blois. ».

---

Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse

<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey





# 15. La fin d'une génération

---

## La fin d'une première génération





## Sébastien Hervet

**Sébastien Hervet**, intelligent, possédait en sus, de l'instruction, une denrée rare en Nouvelle-France ; on le retrouvait comme parti dans un nombre imposant de contrats et de poursuites.

Il désira toujours vivre de ses talents. Il avait trente-six métiers et aussi trente-six misères, mais surtout peut-être autant de chances d'améliorer son sort.

Les nombreuses traces que **Sébastien Hervet** a laissées dans les documents civils et religieux montrent qu'il avait une vie professionnelle et sociale très active.

**Sébastien** a vécu toute sa vie sous l'autorité du Roi Soleil, Louis XIV. Il passa les quarante-trois dernières années de sa vie en Nouvelle-France, sa terre



Histoire des Harvey québécois

d'adoption, où il connut neuf gouverneurs et huit intendants. Ces gouverneurs et intendants ont passé, **Sébastien**, sociable et entrepreneur, a toujours su garder leurs faveurs. On le retrouve généralement en compagnie de marchands, d'hommes de loi ou de gens de métier.

La présence aujourd'hui de **Harvey** en terre d'Amérique française n'aura été en grande partie le fait que d'un seul homme et d'une seule femme.

**Sébastien** né *Hervet*, marier *Hervé* et inhumer *Hervé* n'est plus...



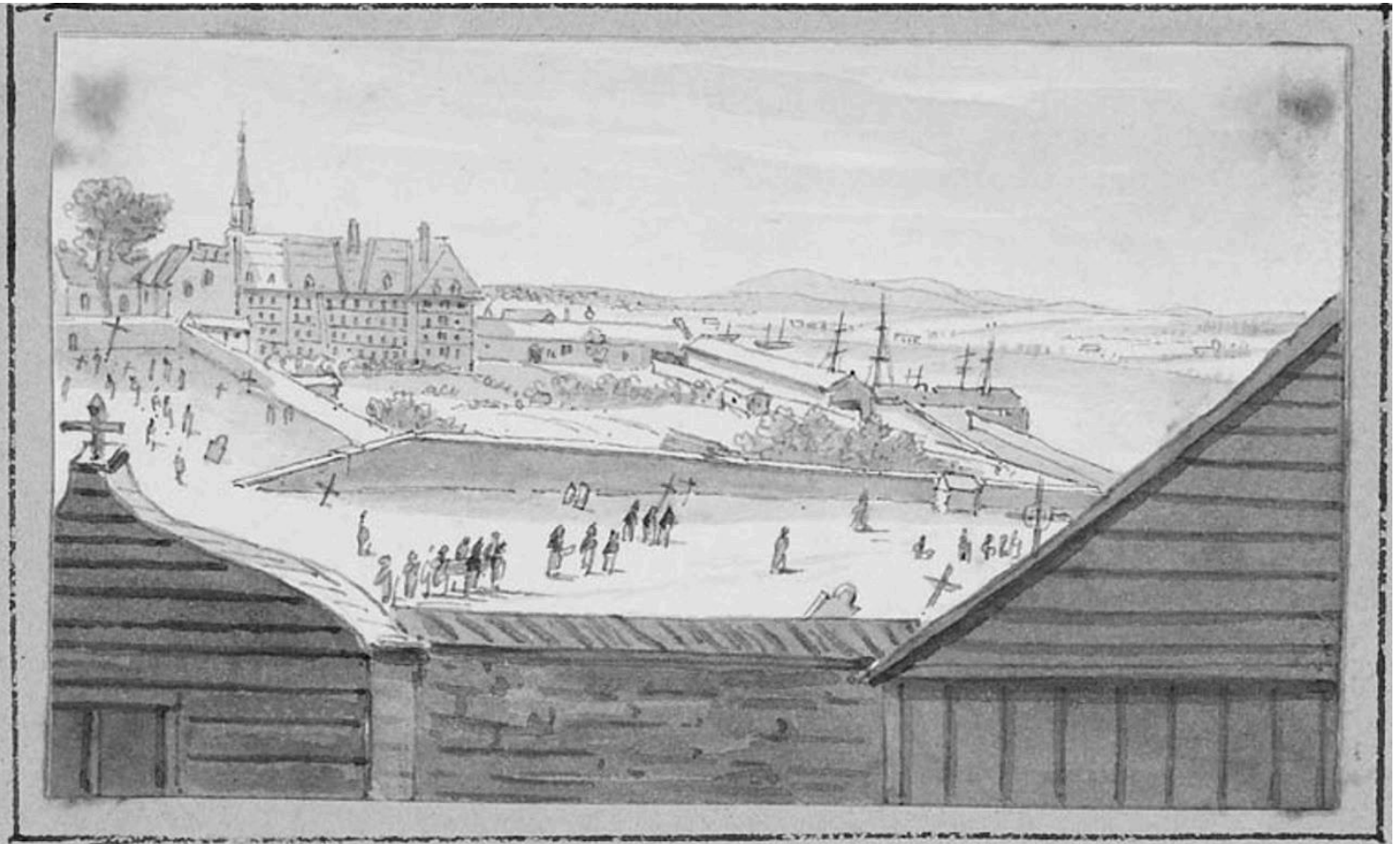
À Blois, les **Hervet** étaient des bourgeois reconnus ainsi. En Nouvelle-France en revanche, **Sébastien**, issu d'une vieille famille blésoise de potiers d'étain, n'était parti de rien, le statut social de son père en France ne l'avait pas d'emblée favorisé. Cependant, il avait le privilège d'être un artisan ce qui le plaçait dans une meilleure situation que celle de tous les *sans métier*. Il avait, à force de cousiner avec les bourgeois et la petite noblesse, en plus d'afficher des qualités de bon chrétien et de bon citoyen, gravi les échelons depuis son arrivée dans la colonie. À la fin de sa vie, **Sébastien** est lui aussi qualifié de *bourgeois*. Il était relativement à l'aise et avait fait suffisamment d'économies pour s'intégrer harmonieusement parmi les marchands et la petite élite qui régnait sur Québec. **Sébastien** est retourné à Blois en France, à deux ou trois reprises, probablement en 1667 et en 1698 *pour sur*[1] puisqu'il débarque à Québec d'un navire provenant des côtes françaises l'année suivante et la dernière fois, à soixante-six ans, à l'automne 1707 pour y réclamer sa part d'héritage. Il faudra attendre plusieurs générations avant qu'un Hervet, Hervé, Harvé, Harvey retourne en France. Selon toute vraisemblance, lors de la Première Guerre mondiale au siècle dernier, pour aller défendre la mère patrie.

L'ancêtre, **Sébastien Hervet**, qui avait été hospitalisé le 27 septembre de l'année précédente[2], meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec le dimanche 15 avril 1714 à près de soixante-douze ans, ce qui est bien au-delà de l'espérance de vie moyenne dans la colonie qui ne dépasse pas quarante ans[3]. L'attente fut longue, car il avait eu grand temps de voir venir la faucheuse.

Le chanoine breton Goulven Calvarin (-1719), prêtre du séminaire de Québec officiant à la cathédrale, préside l'absoute. Il est accompagné par les sous-diacres Joseph-René Voyer (1689-1753) et Louis Lepage de Sainte-Claire (1690-1762), fils du seigneur de Rimouski, dont l'oncle est le beau-père de Gabriel Thibierge (1654-1726), le fils de [Renée Hervet](#), protégé de **Sébastien**[4].

Fait étonnant, **Sébastien** fut inhumé le lendemain au *Cimetière des Pauvres* de l'Hôtel-Dieu à Québec[5]; probablement par humilité comme sa sœur [Renée](#) qui, à sa mort, était à la tête d'une famille aisée.

Ce cimetière qui fut ouvert en 1651 était réservé aux pauvres à l'origine. À l'époque de **Sébastien**, plusieurs personnages importants ont demandé par signe d'humilité d'y être enterrés et l'ont été. Cela avait été en autres le cas de **Charles Aubert de La Chesnaye** en 1702. L'ancien seigneur de **Sébastien** voulait ainsi expier sa vie consacrée à l'accumulation de richesses. Plusieurs autres complices de **Sébastien** y furent également enterrés[6].



L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC ET SON CIMETIÈRE OÙ EST ENTERRÉ **SÉBASTIEN HERVET**, DÉBUT DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Du nombre de Français émigrés en Nouvelle-France sous le régime français, seuls vingt-quatre pour cent y laisseront une descendance; **Sébastien** est l'un de ceux-là[7].

Son père maintenant décédé, le 12 mars 1715, [Jean Baptiste Hervé](#), le cadet de la famille, qui est maintenant âgé de quatorze ans est confié en apprentissage chez le cordonnier Pierre Brassard dit Deschenaux (1687-1765). C'est probablement **Françoise** qui utilise les contacts familiaux pour ce placement. On sait que la famille Philippeau est proche de la famille Chalifour puisque la sœur de **Françoise**, Jeanne Philippeau (1666-1708), avait épousé Paul François Chalifour (1663-1718). Or, trois enfants Chalifour ont épousé trois enfants de la famille Brassard, dont la fille de Jeanne Philippeau. Quoi qu'il en soit, [Jean Baptiste](#) ne sera pas souvent à la maison. À part ses «*hardes et linge*», il est entretenu par le cordonnier auprès duquel il a été engagé comme apprenti pour trois ans[8]. Logé, nourri, chauffé et... chaussé par «*son maistre*» il lui doit obéissance pour tout ce qui est «*commandé d'honneste et de Licitte*» [9]. On verra que [Jean Baptiste](#) ne vivra pas et n'aurait pu vivre de ce métier tout comme d'ailleurs la majorité des cordonniers qui sont trop nombreux en Nouvelle-France à cette époque[10].

En 1716, lors du recensement paroissial de Notre-Dame-de-Québec, **Françoise Philippeau** nommée Phélippeaux au recensement, «*veuve de Sébastien Hervé*» demeure toujours au même endroit à la Basse-Ville. [Sébastien](#) (24) fils y est aussi mentionné ainsi que [Jean Baptiste](#) (17) et [Marie Charlotte](#), nommée «*Marie Aimé*» (15). Sa grande fille [Marie Renée Hervé](#) mariée à Daniel Pepie dit Lafleur et ses enfants demeurent maintenant avec elle[11] depuis leur retour de Beaumont où ils avaient tenté de s'installer.

**Françoise**, qui a maintenant cinquante-trois ans, doit trouver sa petite rue **De Meulles** bien changée depuis qu'elle s'y était installée avec **Sébastien**, il y a de cela vingt-deux ans. Depuis le haut de l'escalier jusqu'au bout du Cap au diamant plus d'une cinquantaine de familles y sont maintenant installées. Ce sont plus de trois cents personnes qui vivent entassées dans ce petit espace. Aux artisans et marchands qui s'y étaient établis à l'origine, se sont ajoutés les charpentiers de navires et les navigateurs. De plus, on peut maintenant compter pas moins de cinq cabaretiers et aubergistes sur ce petit bout de rue.

Les misères de **Françoise** commencent probablement avec les problèmes de santé de sa fille [Marie Charlotte](#). À compter de 1715, [Marie Charlotte](#), prénommée le plus souvent Marie Anne ou Marianne au registre de l'Hôtel-Dieu, sera malade toute sa vie. L'histoire ne nous a pas appris quel était son mal ou si un accident est survenu cette année-là, mais, chose certaine, elle est invalide[12]. Traitée ou admise plus de vingt-cinq fois à l'hôpital avant ses quarante ans, on peut s'imaginer la vie de **Françoise** à prendre soin d'elle dans les conditions de vie de ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle[13].

Les tristesses s'accumulent pour **Françoise**, la veuve Hervé. En septembre 1718, alors que le plus jeune de ses fils, son bébé [Jean Baptiste](#), qui vient tout juste de fêter ses dix-huit ans le vingt-trois, est retrouvé noyé le vingt-neuf. Il tentait de traverser en canot de «*la pointe de Levy*» à Québec[14]. [Jean Baptiste](#) emporté par l'onde, il ne reste plus que [Sébastien](#) fils pour assurer la survie du patronyme.

Un an plus tard, le 26 novembre 1719, **Françoise** dite madame Hervé apparaît elle-même au registre des malades de l'hôpital Hôtel-Dieu de Québec pour une première fois en trente ans. Comme bien des épouses de son époque, cette mère de huit enfants avait, jusqu'à ce jour, laissé aux autres le privilège d'être malade[15]. Elle y sera bien traitée, car outre sa nièce Catherine Thibierge (1681-1757) la mère Saint-Loachim qui dirige l'hôpital quatre des filles que

Catherine Thibierge (1661-1737), la mère saint-jérôme, qui a épousé Thibierge, quatre des filles que son neveu Étienne Thibierge (1663-1740) eut de son premier mariage y sont sœurs-hospitalières également[16].

À la Prévôté de Québec, le 10 mars 1724, **Françoise Philippeau** veuve de feu Sébastien Hervé est condamnée à payer au marchand et arpenteur royal Paul François Lemaître dit Lamorille (1694-1766), un mémoire de cent trente-sept livres[17]. Les documents d'époque ne donnent pas les détails de la cause, mais ledit Lemaître possède plusieurs maisons en location en la Basse-Ville. Était-il le nouveau propriétaire de **Françoise** ?

---

La Prévôté de Québec au palais de l'intendant  
par Richard Short



## Histoire des Harvey québécois

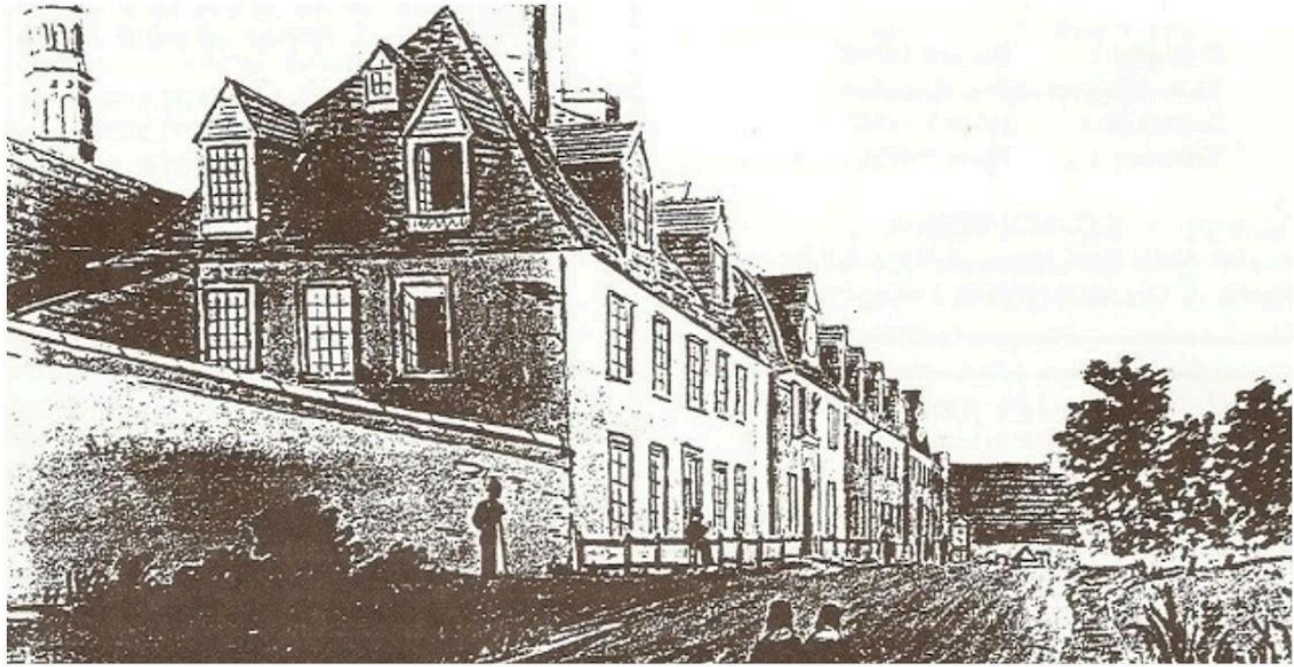


Françoise Philippeau à l'Hôtel-Dieu de Québec

Pour **Françoise Philippeau**, qui vient d'avoir soixante et onze ans, 1734 allait être le début d'une décennie où sa santé allait lui faire défaut. On la retrouve inscrite au registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec cette année-là, puis en 1738 et à deux reprises en 1739. **Françoise Philippeau**, âgée de près de soixante-dix-sept ans, est hospitalisée une dernière fois à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 février 1740 puisqu'elle y est citée au registre des malades comme étant native de l'Île-de-Ré en France[18]. Elle n'en sortira que pour être transférée à l'Hôpital-Général de Québec[19] qui est aussi administré par la communauté des Augustines de la Miséricorde de Jésus.



**L'aïeule des Hervé-Harvey**, décède à l'Hôpital-Général de Québec le 24 juillet 1744 à l'âge de quatre-vingt-un ans. Elle est inhumée le jour même au *Cimetière des pauvres*. Assistent probablement à son inhumation, Marie Catherine Marien, [Marie Renée Hervé](#) et [Marie Charlotte Hervé](#), ses trois filles vivantes et demeurant toutes à Québec. [Sébastien](#) fils, notre ancêtre, est son seul garçon encore vivant et il n'apprendra, sur son *Isle aux Coudres*, la mort de sa mère que bien plus tard. Il en sera sans doute de même pour Françoise Marien (1677-1749) son aînée qui demeure à Batiscan.



Françoise Philippeau, l'aïeule des Hervet-Hervé-Harvey, décède à l'Hôpital-Général de Québec le 24 juillet 1744

Collection des Archives des Soeurs Augustines de l'Hôpital Général de Québec, aquarelle de James Pattison Cockburn

Déjà malade depuis un certain temps, l'histoire ne dit pas si notre aïeule est décédée de la nouvelle épidémie de typhus qui sévit dans toute la colonie entre 1742 et 1744.

Tout comme ma mère, **Marie-Viviane Bégin** (1919-2010) qui survécut à mon père **Adrien Harvey** (1921-1981) pendant un peu plus de vingt-neuf ans, **Françoise Philippeau** survécut également à son mari pendant plusieurs années, 30 ans précisément.

Comme on le verra plus tard, des trois fils de **Sébastien Hervet**, [Sébastien Hervé](#) est le seul qui réussira à propager le patronyme **Hervet** devenu **Hervé** et ensuite **Harvé** en autres, puis **Harvey** jusqu'à nos jours.

On se souviendra que son autre fils, [François](#) né en 1692, mourut alors qu'il avait moins de deux ans. Quant à [Jean Baptiste](#) son cadet, confié en apprentissage chez un cordonnier en 1715 après le décès du patriarche, il fut emporté par l'onde à l'âge de dix-huit ans entre « *La pointe de Levy* » et Québec comme on l'a vu.

Pour ce qui est des deux filles de **Sébastien Hervet**, [Marie Renée](#) a donné naissance à plusieurs enfants, alors que [Marie Charlotte](#), invalide, ne s'est jamais mariée et fut placée à l'Hôpital Général de Québec un peu avant la mort de sa mère. Par contre, dans une société où l'importance de l'homme était si grande, et bien que la femme conservât son patronyme, elle ne pouvait le donner à ses enfants comme il est possible de le faire aujourd'hui.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Pour passer à la section suivante de la vie de l'ancêtre, [cliquez ICI](#)

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



[1] Tenu pour certain, certainement.

[2] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. *Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Montréal, les éditions Archiv-Histo, 2005, page 768. « 1713-09-27 — Hervée, Sébastien (69 ans), paroisse Saint-Martin, Blois. ». Bien que le registre comporte une erreur quant à l'âge de l'ancêtre, il s'agit bien de lui puisqu'il est le seul individu dans la colonie portant ce patronyme et étant originaire de la paroisse Saint-Martin de Blois.

[3] MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, page 186.

[4] DESPATIE, Aimé. « Lepage de Sainte-Claire, Louis ». *Dictionnaire biographique du Canada*. 1re édition 1969, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 15 volumes, volume III (Décès de 1741-1770).

[5] JETTÉ, René. « Sébastien Hervé », *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, page 567 et BAnQ., *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, 16 avril 1714.

[6] ROY, Pierre-Georges. *A Travers l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Lévis, chez l'auteur, 1939, pages 55, 56 et 71 et BAnQ., *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, 12 juin 1715. Sébastien fut inhumé dans ce cimetière tout comme le chirurgien Jean Baptiste de Mosny le 12 juin de l'année suivante. Le célébrant le nommait *cimetière de l'Hôtel-Dieu*, car l'appellation « *cimetière des pauvres* » n'était pas encore en usage. Certains ont pu croire qu'il s'agissait du caveau, ce deuxième cimetière sous le chœur, normalement réservé aux religieux servant dans cet hôpital, il n'en est rien.

[7] FOURNIER, Marcel. *Les Origines familiales des pionniers du Québec ancien (1621-1865)*. Fédération québécoise des sociétés de généalogie, 2005, page 3.

[8] Texte de Jacques Harvey.

[9] BAnQ., *Minutier Pierre Rivet Cavelier*, 12 mars 1715. Engagement de Jean Hervet à Pierre Brassard, Cordonnier. On peut noter ici la conservation du « t » final du patronyme « Hervet ». Référence de Jacques Harvey.

[10] DUPONT, Jean-Claude et Jacques Mathieu. *Les métiers du cuir*. Québec. Les presses de l'Université Laval, 1981, 432 pages.

[11] BAnQ., « Recensements paroissiaux de Notre-Dame-de-Québec », Québec, L'imprimeur du Roi, Rédempti Paradis, 1940 et LAFONTAINE, André. *Recensements annotés de la Ville de Québec 1716 & 1744*. Sherbrooke, A. Lafontaine, 1983, page 56.

[12] PRDH, *Programme de recherche en démographie historique*, Université de Montréal. *Hôpital général de Québec* 11 octobre 1757.

[13] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Op. cit.

[14] BAnQ., *Registre de la paroisse Saint-Pierre de l'Isle d'Orléans*, 30 septembre 1718.

[15] FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Op. cit., page 907. « 1719-11-26 — Hervé, madame. ».

[16] D'ALLAIRE, Micheline. *Histoire sociale d'une communauté en Nouvelle-France ; L'hôpital-Général de Québec, 1692-1764*. Ottawa, les presses de l'Université d'Ottawa, 1968, page 643.

[17] BAnQ., *Prévôté de Québec*, 10 mars 1724. [Document estampillé portant le numéro 446.]

[18] PRDH, *Programme de recherche en démographie historique*, Université de Montréal et

FOURNIER, Marcel et Gisèle MONARQUE. Op. cit., pages 1275, 1382, 1393, 1407 et 1418.

[19] L'Hôpital Général de Québec a été érigé en 1692 et doit servir à accueillir les pauvres et les

invalides de la ville et des environs. Sa vocation au fil des années inclut les soins de longue durée pour les personnes âgées, les invalides et les aliénés.

Histoire des Harvey québécois



Vous désirez corriger ou ajouter des informations, écrivez à : [harveyduquebec2014@gmail.com](mailto:harveyduquebec2014@gmail.com)

Bien que les textes de ce portail internet soient protégés sous le N° d'enregistrement du droit d'auteur 1117041, on peut les copier dans la mesure où le but n'est pas d'en faire un usage commercial.

**Pour citer un extrait du site, veuillez faire référence à :**

« Histoire des Harvey québécois » à l'adresse

<https://sites.google.com/site/histoiredesharveyquebecois/home>.

[La généalogie des Harvey](#) | Histoire de la famille Harvey | L'origine des Harvey | Les Harvey au Québec | Les Harvey | Généalogie et arbre généalogique de la famille Harvey | | Les Harvey et le Québec | Famille Harvey | Hervet | Hervé | Harvé | Harvay | Harvey

